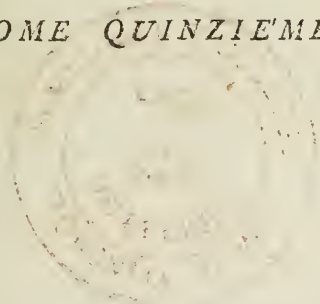


HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.
TOME QUINZIEME.





HISTOIRE

GENERALE

DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE;

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes
Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE ;

DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES
PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,

LA RELIGION , LES USAGES , ARTS , SCIENCES ,
COMMERCE , MANUFACTURES , &c.

POUR FORMER UN SYSTÈME COMPLET

*d'Histoire & de Géographie moderne , qui représente
l'état actuel de toutes les Nations :*

ENRICH I

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME QUINZIÈME.



A PARIS,

Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins,
à la Bible d'or.

M. DCC. XLVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI,

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

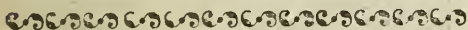
1900



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XV^e Siecle:

PREMIERE PARTIE.



SUITE DU LIVRE X^e.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES COSTES,
DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU
CAP LOPE CONSALVO

CHAPITRE VI.

CÔTE DES ESCLAVES.

Gouvernement du Royaume de Juida.



EST entre les mains du Roi & de ses Grands que réside l'autorité suprême, avec l'administration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait assembler son Conseil, qui

CÔTE DES
ESCLAVES.
Administra-
tion de la Ju-
stice.

Tome XV.

A

CÔTE DES
ESCLAVES.

est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait, & recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la Sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve pas le résultat du Conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

Crimes
capitiaux du
Pays.
Supplice des
meurtriers.

Il y a peu de crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultère avec les femmes du Roi, sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les Negres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Ensuite, les corps furent remplis de sel, & placés sur un pieu au milieu de la Place publique. Quatre ans après, un Negre qui avoit été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'exécution, c'est-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs Grands, qui s'exercerent à lui lancer leurs zagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près

de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jeter lui-même au feu. On leur lia aussi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jettés dans une fosse assez profonde; & l'Exécuteur de la Justice, puisant de l'eau bouillante dans une chaudiere voisine, les en arrosa par degrés, jusqu'à ce que la chaudiere fût à demi vuide. Alors il versa le reste de l'eau dans la fosse, qui fut bouchée de terre aussi-tôt; & les deux coupables se trouverent ensevelis.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Deux ans après cette exécution le Roi fit arrêter dans son Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de plusieurs Princesses. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la résolution de passer dans quelqu'autre País; mais un reste d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle sur le fait. Il n'y eut point de supplice assez cruel pour lui arracher le nom de ses autres maîtresses. Il fut condamné au feu. Mais lorsqu'il fut au lieu de l'exécution, il ne put s'empêcher de rire en voyant plusieurs femmes, qui avoient eu de la foiblesse pour lui, fort pressées à porter du bois pour son bucher. Il déclara publiquement quelles

Jeune homme arrêté au Palais en habit de femme.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Supplice de
ceux adulte-
rés.

étoient là-dessus ses idées, mais sans faire connoître les coupables par leur nom (1).

La rigueur de la Loi, sur cet article, rend les femmes extrêmement circonspéctes dans leurs intrigues, sur-tout les femmes du Roi. Elles se croient obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services. Mais l'attention des hommes est si exacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence suit immédiatement le crime, & les circonstances de l'exécution sont terribles. Les Officiers du Roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels (2) peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derrière le dos. Elle est liée aussi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du Roi font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer, & ferré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur

(1) Description de la Guinée par Botman, page 357 & suivantes.

(2) Voyez la Figure, qui est copiée d'après Botman.

les deux fourches de bois , qui servent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils sont disposés de manière, que l'extrémité de la flamme touche au corps , & rotit le coupable par un feu lent. Ce supplice seroit d'une horrible cruauté , si l'on ne prenoit soin de lui tourner la tête vers le fond de la fosse ; de sorte qu'il est quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pu ressentir l'ardeur du feu. Lorsqu'il ne donne plus aucun signe de vie , on délie le corps , on le jette dans la fosse , & sur le champ elle est remplie de terre.

Aussi-tôt que l'homme est mort , les femmes sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante , aussi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles sont escortées par les gardes du Roi , au son des tambours & des flutes. Chacune porte sur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jeter , l'une après l'autre , sur la tête de leur malheureuse compagne. Comme il est impossible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce supplice , on délie aussitôt le corps , on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la fosse , qui est remplie de pierres & de terre.

Si c'est la femme d'un Grand qui est surprise en adultere, le mari est en droit

CÔTE DES
ESCLAVES.

Punition
pour les fem-
mes des
Grands.

CÔTE DES
ESCLAVES.

de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorsqu'il se détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, sans être obligé de rendre compte au Roi de sa conduite, pourvu qu'il paye les frais de l'exécution. Mais comme son pouvoir ne s'étend point sur l'homme qui l'a deshonorée, à moins que le prenant sur le fait, il ne lui ôte aussi-tôt la vie, il implore la justice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution
dont Des-
Marchais fut
témoin.

En 1725, Des-Marchais fut témoin d'une exécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché sa femme, ce Prince, après avoir examiné les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenseur, dans quelque lieu qu'il pût se trouver, à être battu jusqu'à la mort, & son corps exposé aux bêtes sauvages. Les Officiers de la Justice de Sabi commencèrent sur le champ leurs recherches; & l'ayant trouvé qui rentrait dans sa propre maison, ils l'assommèrent à coups de massues, & laissèrent le corps exposé dans le même lieu. Ce présent chagrina beaucoup les voisins. Ils représentèrent au Grand-Maître du Palais qu'un cadavre infectoit le quar-

trer , & le supplierent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire transporter en plein champ. Cet Officier , qu'on n'avoit pas manqué d'intéresser par quelques présens , fit des sollicitations fort pressantes. Mais le Roi répondit : » Que » si l'adultere n'étoit pas puni avec rigueur , le repos des familles seroit » troublé continuellement ; que le corps » demeureroit dans le même lieu jusqu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré ; » que c'étoit au Peuple à profiter de cette leçon , pour ne jamais souiller » le lit d'autrui. « Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte , en laissant le visage exposé à la vûe du Public, afin que le Criminel fût connu aussi long-tems qu'on pourroit distinguer ses traits. Cette punition s'étendit plus loin ; car il fit présent à l'offensé de tous les effets du coupable , de ses femmes & de ses esclaves , avec la liberté de les vendre ou d'en disposer à son gré (3).

Le Roi se sert quelquefois de ses femmes , pour l'exécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre cens , avec ordre de piller la maison du Criminel & de la détruire jusqu'aux fondemens. Comme il est défendu de

Sentences
exécutées par
des femmes.

(3) Des-Marchais , Vol. II , page 66 & suivantes.

CÔTE DES
ESCLAVES.

les toucher, sous peine de mort, elles remplissent tranquillement leur commission. A l'arrivée de l'Auteur, un Negre de sa connoissance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déjà donnés pour le pillage & la ruine de sa maison. Son malheur étoit si pressant, qu'il ne lui restoit pas même le temps de se justifier. Mais se rendant témoignage de son innocence, loin de prendre la fuite, il résolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & surprises de le voir, elle le presserent de se retirer, pour leur laisser la liberté d'exécuter leurs ordres. Au lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à se reprocher, il jura que si elles s'approchoient il alloit se faire sauter, avec tout ce qui seroit au-tour de lui. Cette menace leur causa tant d'effroi, qu'elles se hâtèrent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais succès de leur entreprise. Les amis du Negre l'avoient servi dans l'intervalle (4), & les preuves de son innocence parurent si claires, qu'elles firent révoquer la sentence. Suivant le même Auteur, c'est toujours à ses fem-

(4) Bosman, *ubi sup.* page 367.

mes que le Roi confie l'exécution de sa justice dans la Ville de Sabi. Lorsqu'il a condamné quelqu'un au châtement, il les fait partir en troupes, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occasions, elles sont suivies de la populace, qui les respecte beaucoup. En arrivant à la maison du Criminel, elles lui déclarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'opposition; & se mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'est l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorsqu'ils sont choqués de leur orgueil. Ils en usent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité despotique, ils craignent leur Noblesse. Cependant, lorsqu'ils peuvent donner une couleur de justice au prétexte, ils envoient deux ou trois mille femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de soumission pour leurs ordres, ou qui rejettent des propositions raisonnables. Le respect va si loin pour ces femmes, que personne ne pouvant les toucher sans se rendre coupable d'un nouveau crime, le rebelle aime mieux prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, que de se voir dévorer par une legion de furies, ou que de violer une loi

CÔTE DES
ESCLAVES.

Manière
dont le Roi
humilie les
Grands.

CÔTE DES
ESCLAVES.

fondamentale de l'Etat. Les privilèges des Grands, ajoute le même Voyageur, produisent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juida (5).

Amendes
pécuniaires.

La plupart des autres crimes sont punis par des amendes pécuniaires au profit du Roi. Du temps de Bosman, il n'employoit pas d'autres ministres pour l'exécution de ces petites sentences, que le Capitaine *Carter*, son principal favori, que l'Auteur a cru pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprendoit rien sur sa participation. Ce *Carter* étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent général, ou de Ministre pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'expérience.

Ce que c'é-
toit que le Ca-
pitaine Car-
ter

Dans une accusation sans preuves, le coupable est obligé de se justifier par les Fétiches, avec les mêmes formalités que sur la Côte d'Or, ou de subir une autre épreuve, qui est beaucoup plus commune. On le conduit sur le bord d'une riviere, qui coule près du Palais royal, & dont la propriété, suivant l'opinion des Negres, est de noyer sur le champ tous ceux qui ont la conscience chargée de quelque crime. Mais comme les Ne-

Epreuve
& purgation
des accusés.

(5) Des - Marchais, *ubi sup*, p. 200.

gres font habiles nageurs, Bosman, qui fut témoin plusieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accusé, après s'être justifié, n'en paye pas moins une certaine somme au Roi; & l'Auteur s' imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (6) & font tourner à leur profit toutes les amendes imposées pour les crimes. Barbot, qui fait le même recit, ajoute que si le Criminel se noye par quelque accident, les Negres font bouillir son corps, & le mangent en haine du crime. Mais il n'assure pas, dit-il, que cet usage soit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui se pratique ordinairement dans les contrats, & que les Negres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques gouttes de leur propre sang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette maniere de promettre ou de répondre, passe pour l'engagement le plus sacré. Deux Negres, liés

CÔTE DES
ESCLAVES.

Autre épreuve
ve.

(6) Bosman, p. 359.

CÔTE DES
ESCLAVES.

par ce serment, n'ont plus que les mêmes intérêts & la même fortune. Ils n'ont rien de secret l'un pour l'autre, & tous deux sont persuadés que la moindre infidélité leur couteroit la vie (7).

Credit, dettes, & manière dont les créanciers se font payer.

Quoique le crédit soit ici peu connu dans le Commerce, on est quelquefois forcé de l'employer. Mais si le débiteur se reconnoît insolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, sa femme & ses enfans, jusqu'à la concurrence de la somme. Les créanciers jouissent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne sont pas dispensés. S'il a demandé trois fois, en présence de quelques témoins, ce qui lui est dû justement par une personne que son rang ou sa puissance ne lui permettent pas d'arrêter, & si ce débiteur refuse de le satisfaire, il a droit de se saisir du premier Esclave qu'il rencontre, sans s'informer à qui il appartient. Les Esclaves des Européens sont seuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main sur sa proie, il doit dire à haute voix : » J'arrête cet » Esclave par la tête, pour telle somme » qui m'est due par un tel ». Les maîtres de l'Esclave sont obligés de payer la

(7) Description de la Guinée par Barbot, page 37 & suivantes.

homme en vingt quatre heures, sans CÔTE DES
ESCLAVES. quoi le créancier peut le vendre, pour se payer de ses propres mains. Dans ce dernier cas, c'est le maître de l'Esclave qui devient le créancier du débiteur. Aussi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de saisir l'Esclave de quelque personne riche & puissante, parce qu'ils en sont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur est dû. Si ce n'est point assez d'un Esclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ses inconvéniens comme ses avantages. Elle procure une espèce de justice au créancier; mais elle expose souvent le riche à payer la dette du pauvre.

Le même Auteur observe que la loi La loi du talion fort en usage. du talion est ici fort en usage. Le meurtre est puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de sollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier supplice en un bannissement (8) perpétuel. Les biens & la famille du Criminel sont confisqués au profit du Roi; c'est ainsi que les innocens sont enveloppés dans le châtimement du Criminel. Les incendiaires sont punis par le feu. Ce crime n'est pas com-

(8) Barbot, p. 337.

CÔTE DES
ESCLAVES.

mun dans le Pays; mais si le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida seroit désert depuis longtemps. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut restituer ce qu'il a pris, est vendu pour l'esclavage (9).

Prisons.

Le Roi & les Grands ont des prisons pour la garde des Criminels & des Esclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils répondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échape (10).

Succession
& couronnement
des
Rois.

On lit dans Des-Marchais un détail fort circonstancié de toutes les cérémonies qui s'observent au couronnement des Rois. Il assure d'abord que le Royaume est héréditaire & passe toujours à l'aîné des fils, à moins que par des raisons essentielles à l'Etat, les Grands ne se croient obligés de choisir un de ses frères, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les Régions habitées par les Nègres, depuis le Sénégal jusqu'à Rio del Volta, quoique les Rois soient toujours pris dans la famille royale, la succession descend aux enfans des sœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opi-

(9) L'usage est le même sur la Côte d'Or.

(10) Des-Marchais, Vol. II, p. 169.

nion de la sagesse des femmes, & la succession mâle est admise sans exception; avec cette seule reserve, qu'elle tombe sur le premier fils qui est né au Roi depuis son couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne (11).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Une autre loi, qui n'est pas moins inviolable, c'est qu'aussi-tôt que le successeur est né, les Grands le transportent dans la Province de *Zinghé* (12), sur la frontiere du Royaume, à l'Ouest, pour y être élevé comme un homme privé, sans aucune connoissance de son rang & des droits de sa naissance, & sans les instructions qui conviennent au Gouvernement. Personne n'a la liberté de le visiter ni de recevoir ses visites. Ceux qui sont chargés de sa conduite, n'ignorent pas qu'il est fils de Roi; mais ils sont obligés, sous peine de mort, de ne lui rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le trône gardoit les pourceaux du Negre qu'il prenoit pour son pere, lorsque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (13), après la mort de son prédécesseur. Il est

Education
fort curieuse
de l'heritier
présomptif de
la Couronne.

(11) Le même.

(12) Quelques Cartes
mettent *Zuigné*.

(13) Ce Regiment doit

être fort moderne, car
vingt cinq ans auparavant
Bosman vit les trois fils ai-
nés du Roi à Sabi.

CÔTE DES
ESCLAVES.

aisé, dit l'Auteur, de pénétrer les motifs d'une éducation si singulière. Comme il se trouve appelé au Gouvernement du Royaume dont il ignore les intérêts & les maximes, il est obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes sortes d'occasions, & de se remettre sur eux du soin de l'administration. Ainsi le pouvoir se perpetue d'autant plus sûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres sont héréditaires, & que c'est toujours l'aîné des enfans mâles qui succede au rang & à la fortune de son pere (14).

Temps du
couronnement
des Rois
de Juida.

Le nouveau Roi n'est pas couronné immédiatement après son accession au trône, c'est-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il se passe plusieurs mois, & quelquefois des années entières avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le temps, prennent là-dessus leur intérêt pour règle. Cependant ils ne peuvent différer plus de sept ans. Mais, dans cet intervalle, l'administration est entre leurs mains. Le Roi est servi & respecté, sans avoir la liberté de sortir du Palais. Enfin, lorsque le jour du couronnement est indiqué, ce Prince assemble un Conseil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont te-

nue jusqu'alors est approuvée. Une dé-
 charge de dix huit pieces d'artillerie
 avertit le Public, à onze heures du soir,
 que le Conseil est fini. Les cris de joie
 retentissent aussi-tôt dans la Ville de
Sabi ou *Xavier*, & se répandent si
 promptement de Village en Village,
 que dans un Royaume si peuplé ils pas-
 sent en moins d'une heure jusqu'aux par-
 ties les plus éloignées de la Capitale.

CÔTE DES
 ESCLAVES.

Dans le jour suivant, le *Beti*, ou le
 grand Sacrificateur, ne manque point
 de se rendre au Palais à dix heures du
 matin, & de déclarer au Roi, de la
 part du Serpent, qu'il faut commencer
 par le juste hommage qu'il doit au grand
 Fétiche du Royaume. Comme personne
 n'ignore que ce Dieu redoutable est
 muet, on n'est pas surpris qu'il fasse
 connoître ses intentions par son Mini-
 stre. Mais s'il demandoit, dans cette oc-
 casion, les plus belles & les plus cheres
 femmes du Roi, ce Prince seroit obli-
 gé de les lui abandonner. L'Auteur
 n'apprit point qu'il eût jamais poussé si
 loin la cruauté. Au couronnement d'A-
 mar, qui regne aujourd'hui à Juida, il
 fut assez raisonnable pour se contenter
 d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton
 & d'une poule. Ces quatre animaux fa-
 rent sacrifiés dans l'enceinte du Palais,

Demandes
 du grand Sa-
 crificateur.

CÔTE DES
ESCLAVES.

& portés ensuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la Place publique. Des deux côtés de ces victimes on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de palmier. Le grand Sacrificateur planta, de ses propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, sur lequel il arbora une pièce d'étoffe en forme d'étendard ou de pavillon. Toute la cérémonie se passa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcasses des quatre bêtes furent abandonnées aux oiseaux de proie, avec défense à tous les Negres d'y toucher, sous peine de mort.

Procession
des femmes.

Aussi-tôt que les victimes furent exposées, les femmes du Roi, de la troisième classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raisons ne peuvent plus servir aux plaisirs du Roi (15), sortirent du Palais au nombre de dix-huit, sous une escorte de quarante mousquetaires, précédée des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la dernière, & portoit une statue de terre, qui representoit un enfant assis. En arrivant à la Place publique, elle déposa la statue près des victimes. Ces femmes chanterent dans

(15) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite.

leur marche une espece d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la musique. A leur passage, tout le Peuple se prosterna religieusement, tandis que des deux côtés l'air retentissoit d'une infinité de décharges, qui durerent jusqu'à leur retour.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Après ces deux cérémonies, tous les Grands se rendirent en foule au Palais. Ils sont ornés, dans ces occasions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Esclaves viennent, bien armés, à leur suite. Ils entrent sans se dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne se présente pas d'abord. Ils se prosternent successivement devant le thrône, quoique vuide, & sortent aussi-tôt, dans le même ordre qu'ils sont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi se livrent, dans cet intervalle, aux transports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges du canon & de la mousqueterie, Le Peuple & les Grands sont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvresse continuelle. Il faut renoncer au sommeil pendant ces quinze jours & suivre le torrent public, qui n'est qu'un em-

Les Grands
rendent hom-
mage au thrô-
ne.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Le droit de
couronner le
Roi appar-
tient à un
Seigneur
d'Ardra.

portement tumultueux de jouissances
& de plaisir.

Les Grands, après avoir rendu leur
hommage, députent un d'entr'eux au
Royaume d'Ardra, avec un cortège ma-
gnifique, pour amener un des Grands
de ce Royaume, dont la famille est en
possession, depuis un temps immémo-
rial, de couronner les Rois de Juida.
Ce Seigneur est défrayé, avec tout son
train. Il est traité avec toutes sortes de
respects sur la route. Lorsqu'il arrive à
deux lieues de Sabi, il trouve des che-
vaux & des voitures qu'on lui a prépa-
rés. Mais, comme s'il avoit besoin de
repos après un voyage de quinze ou
vingt lieues, on lui propose de s'arrêter
pour reprendre haleine. Il passe qua-
rante jours dans ce lieu. On lui fait mê-
me entendre que lui, ni personne de
sa suite, ne doit approcher de Sabi avant
l'expiration de ce terme. Cependant il
reçoit la visite de tous les Grands du
Royaume, qui le traitent avec beaucoup
de distinction, & qui le comblent de
présens & de caresses. Le Roi lui en-
voie, deux fois la semaine, une gran-
de abondance de provisions. Ce sont les
femmes de la troisième classe qui por-
tent les plats sur leur tête, précédées
par la musique royale, & suivies d'une

garde de dix fusiliers. Aussi-tôt que les quarante jours sont expirés, le Roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assurer qu'il y sera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra reçoit gravement le messager royal. Il répond qu'il se rendra volontiers aux desirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra son maître, qui doit l'informer si le Roi de Juida, suivant l'ancien Traité qui subsiste entre les deux Couronnes, a fait reparer la grande porte d'*Offra* (16), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette reponse, la Roi de Juida fait partir pour *Offra* des Commissaires, qu'il charge de cette reparation, & qui reviennent ensuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte est réparée & que rien ne s'oppose plus au couronnement.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Condition
nécessaire au
couronne-
ment.

Après cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur suite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduisent pompeusement à

Entrée du
Seigneur
d'Ardra dans
la Ville de Sa-
bi.

16) L'Auteur, ou l'Editeur, s'est ici trompé grossièrement, car, suivant sa propre Carte, *Offra* est proche de *Jaquin*, & la Capitale d'Ardra est *Affen*.

CÔTE DES
ESCLAYES.

la Ville. Il est reçu au bruit du canon & des acclamations du Peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui est destiné près du Palais. Le Roi le fait complimenter à son arrivée, & donne ordre qu'il soit servi par ses propres Officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveler les mêmes complimens. Le troisième jour il le reçoit à l'Audience. Cette cérémonie s'exécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ses habits. Il s'avance vers le Roi sans se prosterner, & lui parle debout.

Intervalle
jusqu'au jour
du couronne-
ment.

Pendant les cinq premiers jours il ne rend aucune visite aux Grands du Royaume. Ils sont occupés, avec le Peuple, à faire des processions au Temple du grand Serpent, pour demander à cette puissante Divinité que leur nouveau Maître gouverne avec autant de justice & de bonté que son prédécesseur, qu'il rende le Commerce florissant, qu'il fasse observer les loix, & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'est l'unique occupation du jour. Toutes les nuits sont employées à des festins mutuels, aux chants, à la danse, accompagnés d'acclamations & du bruit continuel des instrumens de musique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne sont point accoutumés à

cet étrange vacarme, se croient menacés de devenir sourds.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Le cinquieme jour, au soir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour suivant; qu'il doit paroître sur son thrône dans une cour du Palais destinée à cette cérémonie, & que les portes seront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle si agréable est reçue du Peuple avec de nouveaux transports de joie. Les Grands vont passer la nuit suivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du couronnement. Ils l'employent dans une conversation douce, accompagnée de prieres; & lorsqu'ils sont fatigués de ces deux exercices, ils se mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points est essentiel à la cérémonie.

Cérémonie
du couronnement.

Le sixieme jour (17), à cinq heures du soir, le Roi sort du Palais, accompagné de quarante de ses principales femmes. Elles sont vêtues des plus précieuses étoffes de soie qui se trouvent dans le magasin royal ou dans les Com-

Ordre de
l'Assemblée.

(17) Voyez la Figure.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Situation du
Roi.

ptoirs Européens. On les croiroit chargées, plutôt que parées de colliers d'or, de pendants, de brasselets; de chaînettes d'or & d'argent, & des plus riches bijoux. Le Roi lui-même est couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte sur la tête un casque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverse les cours du Palais, environné de ses gardes, & va s'asseoir sur son trône. C'est un grand fauteuil doré, sur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui les fait assez reconnoître pour un présent de la Compagnie Française. Il est placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Est du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y est assis sur un coussin de velours galonné d'or. Il a sous ses pieds un autre coussin, qui n'est pas moins riche. Des-Marchais nous représente l'ordre des principaux personnages qui composent cette auguste Assemblée. Les quarante femmes du cortège étoient assises à la gauche du Roi. Les Européens étoient à sa droite, dans des fauteuils placés sur la même ligne. Doringouin, Directeur de France, l'Auteur & les autres Officiers François touchoient immédiatement au côté du Roi. Les Officiers

Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la dernière place. Les domestiques de chaque Comptoir étoient assis derrière leurs maîtres, à la réserve d'un François, qui portoit l'érendart de sa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une situation si commode, le Directeur Portugais & ses Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonstance fort humiliante pour cette fiere Nation, dont l'autorité est tellement affoiblie à la Cour de Juida, que si les Negres insultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un François, sur lequel un Negre leveroit la main, est en droit de le tuer, sans autre assujettissement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Circonstances humiliantes pour les Portugais.

Le Roi avoit à sa droite un de ses Grands, avec un parasol à la main; ornement très inutile, puisque la cérémonie se faisoit pendant la nuit. Cependant le parasol étoit d'un riche drap d'or, brodé d'or & d'argent, & bordé de franges d'or. Le manche, haut de six pieds, étoit doré, & soutenoit au sommet un coq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, se

**CÔTE DES
ESCLAVES.** donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter sans cesse & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de soie, de la grandeur d'une serviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui representoient alternativement les bonnes qualités de son Prédecesseur, & l'exhortoient non seulement à les égaler par l'imitation, mais à les surpasser. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la prospérité du Roi & pour la durée de son regne.

Harangue
qu'on fait au
Roi.

Fonctions
du Seigneur
d'Ardra.

Après ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'office est de présider au couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de cérémonies, au bruit du canon, de la mousqueterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduisit dans la cour avec toute sa suite; mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque distance. Il s'avança seul vers le thrône, en saluant le Roi d'une simple inclination de tête, & sans se prosterner. Ensuite, il lui fit un petit discours sur la cérémonie qu'il avoit l'honneur d'exécuter; & prenant entre ses mains le casque que ce Prince portoit sur la tête, il se tourna vers le Peuple. Alors un

signal fit cesser la musique, & toutes les acclamations ; l'Assemblée demeura quelques momens dans un profond silence. Le Seigneur d'Ardra prononça d'une haute voix & distincte : » Peuple, » voilà votre Roi. Soyez-lui fidelle, & » vos prieres seront écoutées du Roi » d'Ardra mon Maître. Il repeta trois fois cette courte harangue, & remettant le casque sur la tête du Roi, il fit à ce Prince une profonde réverence. Le canon, la mousqueterie, la musique, & les acclamations recommencerent avec une nouvelle ardeur, tandis que plusieurs Grands reconduisirent le Seigneur d'Ardra jusqu'à son appartement, & que le Roi, suivi de ses femmes, de ses gardes, & des Européens, retourna tranquillement au Palais. Les Européens s'arrêterent à la porte, & lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits & les ornemens qu'il a portés dans cette occasion, appartiennent au Seigneur d'Ardra ; mais comme la superstition feroit tirer un mauvais augure de cet usage, s'il étoit observé à la lettre, le Seigneur se contente d'un riche present que le Roi lui envoie le lendemain, avec quinze Esclaves, ou leur valeur en marchandises. Il part ensuite, pour retourner dans son Pays, sans pou-

CÔTÉ DES
ESCLAVES.

Discours
qu'il adresse
au Peuple.

Ses droits
après la cérémonie.

CÔTE DES ESCLAVES. voir s'arrêter plus de trois jours après la fête. Le lendemain de son couronnement, le Roi ne manque jamais de distribuer des présens considérables entre les Grands de son Royaume. Mais ils sont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On passe quinze jours en jouissances, & la fête se termine par une procession solennelle au Temple du Serpent (18).

Révenus de la Couronne de Juida. Sans pouvoir fixer les revenus de la Couronne de Juida, l'Auteur est persuadé qu'ils doivent monter à des sommes considérables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandises. Ils consistent dans le produit des terres royales, dans les droits que les Officiers du Roi lèvent sur tout ce qui se vend & qui s'achete, dans les présens des Comptoirs de l'Europe, & dans les impôts établis sur les marchandises; enfin dans les amendes & les confiscations.

Maniere dont les terres sont cultivées à Juida. La Couronne a des terres, non seulement aux environs de Sabi, mais encore dans plusieurs Provinces du Royaume; & c'est de-là que viennent toutes les provisions de la Maison royale. Mais comme elles excèdent la consommation ordinaire, le surplus se vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meil-

leures parties du revenu royal. Ces terres sont cultivées sans aucune dépense de la part du Roi. Ses droits sont si absolus sur le travail de ses Sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour se rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres, qu'après avoir achevé la culture des siennes. Ce service se renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour signal, le soir du jour qui précède le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les Grands conduisent leur monde au Palais du Roi, où l'on commence par des danses & des chants qui durent l'espace d'un quart d'heure. La moitié de la troupe est armée comme pour la guerre, avec des rambours, des trompettes, & des flutes. L'autre moitié n'a pour armes que des pelles, seul instrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui sont de la fabrique du Pays, est large à peu près comme la main. Il a peu d'épaisseur. Le manche est courbé (19) en angle droit. Cet instrument est si commode pour le travail, que le laboureur n'a pas besoin de se baisser.

Pendant que le Peuple chante & danse à la porte du Palais, les Grands reçoivent les ordres du Roi, par la bou-

CÔTE DES
ESCLAVES.

Culture des
terres royales
dans les Pro-
vinces.

CÔTE DES
ESCLAVES.

che de son premier Valet de Chambre. Ensuite toute la troupe se rend aux lieux assignés. Les gens armés s'y mettent à danser, au son de leur musique, près des Grands qui ont l'inspection du travail ; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en suivant à chaque coup de bêche la mesure des tambours & des flutes. Cet exercice a l'air d'un amusement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre est ouverte en hauts sillons, & ceux du champ royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on sème. Chaque jour au soir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danses & les chants recommencent, tandis que les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Ensuite, chacun se retire chez soi. Comme toutes les terres royales ne sont point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces sont chargés de prendre les mêmes soins pour celles qui sont situées dans leur département. Les moissons passent dans des magasins, sans qu'il en coûte au Roi la moindre dépense. C'est par les mêmes services que le Palais royal & le Temple du grand Serpent sont embellis ou réparés, sous la direction du grand Maître, & du grand Sacrificateur.

Si l'on considère la petitesse du Pays, les taxes & les droits royaux vont fort loin. Le Roi leve un impôt sur tout ce qui se vend au Marché, & sur tout ce qui entre dans le Pays (20), de quelque nature que soient les marchandises. Ce droit, dit l'Auteur, n'est point affermé, comme en Europe, à la ruine manifeste du Commerce. Il est levé par les gens même du Roi, qui se dispersent en grand nombre dans les routes & les passages. Ceux qui seroient convaincus de vol ou de corruption, se croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiscation de leurs biens. Les moindres punitions (21) sont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il se glisse tant d'abus dans l'exercice de ces Commissions, que le Roi ne tire pas le quart de ses droits. Il seroit extrêmement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il employe.

Six Douanes, qui sont établies (22) au passage des rivières & à l'entrée de son Royaume, lui font un autre revenu, qui n'est pas moins considérable. Celles des frontières n'étant pas fixées, les Of-

CÔTE DES
ESCLAVES.
Revenus
& droits du
Roi. Com-
ment ils se le-
vent.

(20) Description de la
Guinée, par Bosman, page
362.

(21) *Ibid.*

(22) Des Marchais, *ubi*
sup. page 81.

CÔTE DES
ESCLAVES.

ficiers nuisent beaucoup au Commerce par leurs exactions arbitraires. Personne n'en est exempt, à la réserve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domestiques (23).

Taxe sur le
poisson.

Des - Marchais observe que la seule taxe qui se leve chaque jour sur le poisson, suffiroit pour rendre un Roi Nègre fort riche, s'il en recevoit la quatrième partie. Le produit de ce Droit est employé à l'habillement de ses femmes; car celles qui approchent de sa Personne, doivent toujours être (24) magnifiquement vêtues. Bosman assure que les deux principaux péages de l'Euphrate & de la Torri, grandes & belles rivières, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Esclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivières fournissent de poisson pour les Marchés publics. La confiscation des biens & des personnes, produit aussi de grosses sommes. Mais Bosman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'est pas payé plus fidèlement des amendes & des péages

Amendes
& confiscations.

(23) Des-Marchais, *ubi sup.* page 81.

(24) Le même, p. 188.

de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs devoient lui rendre la moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, sans or, sans ivoire, & sans autres marchandises précieuses, est un des plus riches & des plus florissans de toute la Côte, par le seul commerce des Esclaves; d'où l'on doit conclure quelles sont les richesses du Roi, qui tire cinq *Gal-linas* de bujis pour chaque esclave qui se vend dans ses Etats. Il y a, suivant Bosman, trois Collecteurs en chef pour ce Commerce. Chacun d'eux se fait payer une risdale par Esclave, à titre de droit royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent si bien avec les Marchands, qu'il n'en revient rien au Roi. Les malversations sont plus difficiles, lorsque le paiement se fait en bujis, parce que la somme se paye dans la présence du Roi, & qu'il reçoit alors les droits de ses propres mains. Encore arrive-t-il souvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont besoin continuellement de leur secours, ne peuvent la leur refuser lorsqu'ils la demandent (25).

CÔTE DES
ESCLAVES.
Commerce
des Esclaves.

(25) Bosman, p. 362.

CÔTE DES
ESCLAVES.
(Droits sur
les Vaisseaux
de l'Europe.

Les droits sur les marchandises qui se transportent par mer, font un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque Vaisseau de l'Europe paye ici, pour le droit du Commerce, la valeur de vingt Esclaves (26), sans y comprendre les présens, qui sont toujours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque Vaisseau, en péages & droits de commerce, à quatre cens livres sterling; & quelquefois (27), dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autre temps il n'en vienne pas la moitié de ce nombre. Les seuls présens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent souvent à de fort grosses sommes. En un mot, repete le même Auteur, il seroit un des plus puissans Princes de ces Régions, s'ils n'étoit pas trompé. D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas (28) pour employer ses richesses. Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa maison,

Dépenses indispensables
du Roi.

(26) Des-Marchais, Vol. I, p. 87 & 187. *præ*, page 362.

(27) Bosman, *ubi sup.* p. 187 & *seq.* (28) Des-Marchais, *ubi*

& pour le culte du grand serpent, il entretient constamment quatre mille hommes ; & quoiqu'il regarde ses Sujets comme autant d'Esclaves, il est obligé, lorsqu'il les emploie, de les payer assez libéralement (29).

CÔTE DES
ESCLAVES

Les présens que ce Prince accorde aux Européens sont une autre charge, qui va quelquefois bien loin dans le cours d'une année, sur-tout lorsqu'il prend de l'inclination pour leur personne & qu'il aspire à leur estime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf, sans compter le pain, la biere & les fruits. Pendant l'administration de Bosman, le Roi traitoit la Nation Hollandoise avec plus de considération que toutes les autres, & leur envoyoit souvent une double portion de vivres. Mais ses dispositions changerent beaucoup dans la suite, sur-tout lorsque la conduite du Commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaisseaux, qui s'accommodant mal aux manieres d'une Contrée si polie, ne garderent pas plus de ménagement qu'avec les Negres des Côtes voisines. L'Auteur prévint aisément la décadence de leurs affaires. Aussi le mécontentement du Roi ne manqua-t-il

Présens que
le Roi fait aux
Européens.

(29) Bosman, p. 362.

CÔTE DES
ESCLAVES.

point de lui faire hauffer considerablement le prix des Esclaves. Je passe légèrement sur cette matière, ajoute Bosman (30), pour ne pas mortifier les Matelots, qui croient entendre le Commerce aussi-bien que les Facteurs.

Officiers
8: Grands du
Roynne de
Juida.

Le Monarque qui regnoit alors à Juida aimoit le faste dans toutes les occasions d'éclat. Il suffisoit de jeter les yeux sur les Officiers qu'il avoit établis, pour se former une juste idée de ses généreuses inclinations. Les dignités qu'il confere se divisent en trois classes. La première, est celle des Vicerois, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (31) & de *Governadors*. C'est le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour aussi brillante que le Roi même. La seconde est celle des Grands Capitaines, dont la plûpart sont aussi Vicerois. La troisième comprend les Capitaines ordinaires. Elle est fort nombreuse. Chaque Officier de cet ordre a le titre qui lui est propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des

(30) Bosman, *ubi sup.* Des-Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richesses du Roi doivent être d'autant plus considérables, que sa dépense est fort

bornée. Vol. II, p. 187.

(31) Ces mots, qui sont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils sont aujourd'hui fort méprisés.

Esclaves, Capitaine des Prisons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le distingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou sans Office. Tous ces Postes s'achètent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adresse du Roi consiste à faire regarder sa nomination comme une faveur (32).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Les Grands Conseils d'Etat s'assemblent ici pendant la nuit; à moins (33) qu'une occasion pressante n'oblige de déroger à cet usage.

Quoique l'éducation & la personne du Roi aient été fort négligées avant qu'il soit monté sur le Trône, à peine est-il reconnu pour Maître, que tous ses Sujets paroissent oublier qu'il est homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un respect mêlé de frayeur. Aucun Nègre du pays n'a la liberté de paroître devant lui (34), s'il n'est appelé par ses ordres, ou reçu avec sa permission. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on se prosterne sur le ventre en approchant. Ceux qui vont le saluer au matin, s'é-

Respect
des Hab tans
pour leur Roi.

(32) Bosman, p. 362. Vol. II, page 62.

(33) Des - Marchais, (34) Le même, p. 43.

CÔTE DES
ESCLAVES.

tendent à terre devant la porte du Palais, baissent trois fois la poussière, & prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adoration. Ensuite, ils s'avancent en rampant jusqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répètent la même formule de compliment. Un mot de sa bouche les fait trembler. Mais aussi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur; & ne se souvenant pas mieux de ses ordres, ils se flattent de pouvoir l'appaiser, ou le tromper par quelques mensonges (35).

Suivant Des-Marchais, ils avancent en rampant, jusqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permission de parler; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

Au liences
des Grands.

L'audience qu'il accorde aux Viceroy mêmes diffère peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroy qui veut faire sa cour, ou communiquer quelque chose à son Maître, commence par lui faire demander la permission de se rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plutôt escorté de tous ses gens armés, avec ses trompettes, ses tambours, & ses flutes. En arrivant à la première porte, ses Mousquetaires font leur dé-

(35) Bosman, p. 365.

charge, la Musique fait entendre le bruit des instrumens, & le reste de sa suite pousse des cris de joie. Il entre dans la première cour avec tout son monde; mais c'est pour s'y dépouiller de ses habits, de ses bracelets, de ses bagues, & de ses autres ornemens. Il se couvre d'un pagne grossier, de roseaux, ou de joncs; & dans cet état, il est conduit par les Officiers du Palais royal jusqu'à la porte de la salle d'audience, où il se prosterne comme le plus vil Sujet. Il se retire avec les mêmes témoignages de respect & d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de son cortège, qui l'attendent au milieu de la première cour, y demeurent prosternés la visage contre terre. Lorsqu'il les a rejoints, il reprend ses habits, & donne avis au Roi de son départ par le même bruit de sa mousqueterie & de sa musique, qui avoit annoncé son arrivée (36).

CÔTÉ DES
ESCLAVES.

Ils n'en sont
pas moins in-
dépendans.

Les embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rend les visites des Grands fort rares, s'ils n'y sont forcés nécessairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres intérêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un pays où la dépendance des Grands se fasse moins sentir d'ailleurs, que dans le Royaume

Excès de
leur humilia-
tion.

(36) Des-Marchais, Vol. II, p. 44 & suiv.

de Juda. Non seulement ils partagent le gouvernement avec le Roi ; mais ce même Prince , qu'ils traitent avec tant de respect , n'a pas l'autorité de se mêler de leurs querelles particulières (37) , ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une audience , & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque disgrâce à leur Maître , ils forceroient la Garde du Roi , & perdroient bien-tôt le respect qu'ils doivent à la Majesté Royale. Comme les Gardes du Palais ne surpassent point le nombre de cent , & que les Grands ne paroissent jamais dans ces occasions sans un cortège de six ou sept cens hommes , le Roi n'auroit pas la hardiesse de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets , qui se déclarent quelquefois la guerre entr'eux sans consulter leur Souverain , se réuniroient bien-tôt contre lui , s'il entreprenoit de violer leurs privilèges (38).

Atkins nous apprend (39) que les Sujets du commun sonnent une cloche à la porte du Palais , pour demander audience ; & que s'ils l'obtiennent , ils rendent au grand Sacrificateur , lorsqu'il est présent , les mêmes respects qu'au Roi

Comment
les Sujets de-
mandent au-
dience.

(37) Le même , p. 200.

(38) Le même , *ibid.*

(39) Voyage d'Atkins en
Guinée , p. 110 & suiv.

même. Il ajoute, qu'à l'exception du jour où se payent les droits, les Européens sont rarement amis à l'honneur de le voir (40).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Des-Marchais remarque à cette occasion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaisseau, & tous les Blancs qui se présentent devant ce Prince, soit à leur arrivée, soit à leur départ, sont exemptés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorsqu'ils la demandent. Ils saluent le Roi, comme on salue les personnes de distinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieusement, les prend par la main, les presse de s'asseoir, boit à leur santé; & si c'est la première visite qu'ils lui rendent, ou si l'Européen est un Directeur, ou un Capitaine de Vaisseau, il le fait saluer de six ou sept coups de canon, lorsqu'il sort du Palais. Ce fut avec cette politesse que le Chevalier Des-Marchais fut reçu dans sa première audience, le 12 de Janvier 1725 (41).

Maniere
dont le Roi
reçoit les Eu-
ropéens.

Les meubles de la Salle d'Audience sont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites estrades, dont l'une est couverte d'étoffe, & soutient une sellette ovale,

(40) Voyage d'Atkins, p. 110.

(41) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 46.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Ils se tien-
nent décou-
verts & sont
sans épée.

Bonne che-
re qu'il leur
fait.

suivant l'usage du pays. Cette sellette est pour le Roi. L'autre, qui est couverte de natte, est pour l'Européen. Il est assis près du Roi, & la conversation est ordinairement très familière. L'usage est de demeurer tête nue, pendant toute l'audience ; non que ce Prince l'exige, mais parce qu'on s'est apperçu que ce témoignage de respect le flatte. On laisse aussi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroisse armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Bosman, à passer une journée entière avec ce Prince. Il est de fort bonne compagnie, & fait la meilleure chère du monde à ses Hôtes. Personne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui, & s'il arrive qu'un autre y porte les levres, elle ne sert plus à son usage, quand la matière dont elle est composée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaisir à voir manger les Européens dans sa présence, & la table est servie avec assez d'ordre & de propreté. Ses Nobles sont prosternés au-tour de lui pendant le festin. Il leur fait donner ce qui reste sur les plats ; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils soient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenser leur Maître, s'ils ne mar-

quoient pas cette ardeur pour les moindres bienfaits.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Les Grands de la première classe ont souvent l'honneur de manger en sa présence ; mais personne ne le voit manger , à la réserve de ses femmes. L'Auteur s'imagine que le premier bur de cet usage étoit de le faire passer aux yeux du Peuple pour un Dieu, qui est capable de vivre sans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûe de tout le monde.

Politique du
Roi pour se
faire respecter
& pour la sû-
reté de la vie.

On ne sçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi passe la nuit. Bosman ayant demandé un jour au Capitaine Carter (42) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponse, qu'une autre question : Où croyez vous que Dieu dorme ? lui dit le Capitaine. Il est aussi facile, ajouta-t-il, de sçavoir où le Roi dort. C'est apparemment pour augmenter le respect du Peuple qu'on le laisse dans cette ignorance ; ou pour éloigner du Roi toutes sortes de périls, par l'incertitude où l'on seroit de le trouver si l'on en vouloit à sa vie.

Ce Monarque est toujours vêtu magnifiquement, en étoffes de soye, en draps d'or & d'argent ; mais il ajoute quelque chose à sa parure, lorsqu'il rend

Sa magnificence en habits.

(42) Phillips l'appelle constamment *Chatter*.

CÔTE DES
ESCLAVES.

visite à quelque Européen. Son cortège est sans éclat, car il ne se fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens sont au-tour de son Palais, il peut se rendre chez eux sans être vû de son Peuple (43).

Couleur qui
est propre.

La couleur rouge est réservée si particulièrement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en soye & en coton, il n'y a que le Roi, ses femmes, & ses domestiques qui ayent le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toujours par-dessus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de six doigts, & longue de deux aunes (44), qui est liée devant elles, & dont elles laissent pendre les deux bouts.

Vie que mènent les Rois de Juida.

L'ignorance & la pauvreté où l'on élève l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout d'un coup dans (45) le sein de l'abondance. Aussi n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le temps dans l'oïveté, au fond de son Palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son couronnement, pour rendre sa visite au

(43) Description de la Guinée par Bosman, page 260.

(44) Des - Marchais Vol. II, p. 77.

(45) Le même, p. 43.

grand serpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour se montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour administrer la justice à son Peuple. Le reste de sa vie est employé (46) avec ses femmes. Il en a toujours six de la première classe, richement vêtues, & couvertes de bijoux : qui se tiennent à genoux près de lui. Dans cette posture, elles s'efforcent de l'amuser par leur entretien. Elles l'habillent, elles le servent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ses desirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce signal avertit les autres qu'elles doivent se retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande six autres. Ainsi la scène change continuellement, au moindre signe de sa volonté. Ses femmes sont distinguées en trois classes. La première classe est composée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en est pas borné. Celle qui devient mere du premier fils, passe pour la Reine, c'est-à-dire, pour la principale femme du Palais, & sert de Chef à tou-

CÔTE DES
ESCLAVES.

Leur moles-
se au milieu
de leurs fem-
mes.

Trois clas-
ses de fem-
mes.

(46) Des-Marchais, dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui sert à le concier

lier avec Atkins, qui n'en compte que mille, & avec d'autres, qui disent trois mille.

tes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maison royale, sans autre Supérieure que la Reine Mere, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'ascendant qu'elle a sçû conserver sur le Roi son fils. Cette Reine Mere a son appartement séparé, avec un revenu fixe pour son entretien. Lorsqu'elle s'attire un peu de considération, les présents lui viennent en abondance; mais elle est condamnée pour toute sa vie au veuvage.

La seconde classe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à son amusement. La troisième, est composée de celles qui servent les autres. Elles ne laissent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, sous peine de mort, non seulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais sortir du Palais sans permission (47).

On a déjà fait remarquer, d'après Bosman, qu'un Negre qui toucheroit une femme du Roi, soit volontairement, ou par hasard (48) seroit condamné sans pitié à la mort, ou à l'escla-

Combien les
femmes sont
respectées.

(47) Des-Marchais, Vol. II, p. 61 & suiv.

(48) Bosman, p. 345.

vage; & que ceux qui entrent au Palais sont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le temps de se retirer. Des-Marchais donne encore plus de rigueur à cette loi. Il prétend que par un étrange excès de délicatesse, si quelque homme touche une femme du Roi en passant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables sont vendus sur le champ pour l'esclavage. Mais s'il paroît que cette familiarité soit volontaire, la femme est vendue, & l'homme condamné au supplice, avec confiscation de tous ses biens. Le même Auteur ajoute, comme Bosman, que le cri par lequel on avertit les femmes de se retirer, est *Agoest*, qui signifie, *prenez garde*, ou *écarter-vous*. On le repete plusieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'est par la même raison que le Roi ne reçoit point d'autres services que de la main de ses femmes, & qu'il n'est permis aux hommes d'entrer au Palais que pour les travaux grossiers, qui ne conviennent point à l'autre sexe. Ainsi, lorsque les Couvreurs ou les Maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier sans cesse *Ago*; & la loi pour les femmes est d'éviter jusqu'à leurs regards. Si

 CÔTE DES
ESCLAVES.

 Précautions
pour ne pas
en approcher.

CÔTE DES
ESCLAVES.

le Roi sort du Palais avec ses femmes ; elles sont obligées d'avertir aussi les hommes qu'elles apperçoivent sur la route. Un Negre, qui sent aussi-rôt le péril, tombe à genoux, se prosterne contre terre, & laisse passer cette dangereuse troupe (49), sans avoir la hardiesse de lever les yeux.

Ce qu'elles
font à la ren-
contre des
Anglois.

Phillips observa souvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Negres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertissoient par divers signes, de retourner, ou de se retirer à l'écart. Les Anglois croyoient satisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaisir de voir toutes ces femmes qui les saluoient à leur passage, qui baïssent la tête, qui baïsoient les mains, & qui faisoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (50).

Comment
elles sont traitées
par le
Roi.

Malgré tous les respects que le Peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de considération. Il les employe, comme autant d'Esclaves, à toutes sortes de services. Il les vend aux Marchands de l'Europe, sans autre regle que son caprice ; & si

(49) Le même, *ibid.*

(50) Voyage de Phillips en Guinée, page 227.

l'on en croit des-Marchais , le Palais royal est moins un Serrail qu'une de ces Loges , que les François du pays appellent Captiverie. Il assure que si le Roi n'a point d'Esclaves dans ses prisons , il ne balance point à prendre une partie de ses femmes , auxquelles il fait donner aussi-tôt la marque de la Compagnie qui les achete (51) , & qu'il les fait partir sans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693 , dit-il , faute d'Esclaves ordinaires pour en fournir aux Vaisseaux , le Roi vendit trois ou quatre cens de ses propres femmes (52) , & parut fort satisfait d'avoir rendu la cargaison complete. On ne sçauroit douter de la verité de ce recit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaisons de Reines ; & Bosman , qui étoit sur la Côte vers le même temps , raconte seulement qu'à la moindre occasion de dégoût , le Roi vend quelquefois dix huit ou vingt de ses femmes. Il ajoute que ce retranchement n'en diminue pas le nombre , parce que trois de ses principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorsqu'ils découvrent une jeune &

CÔTE DES
ESCLAVES.

Il les vend
souvent pour
l'esclavage.

(51) Des-Marchais , *ubi sup.* p. 82.

(52) Phillips , *ubi sup.* p. 212.

CÔTE DES
ESCLAVES.

belle fille, leur devoir est de la présenter au Roi. Chaque famille se croit honorée de contribuer aux plaisirs de son Maître. Une fille, que son mauvais sort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être caressée par ce Prince; après quoi elle est ordinairement négligée pendant tout le reste de sa vie. Aussi la plûpart des femmes font-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préfèrent une prompte mort aux miseres de cette condition. Bosman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux sur une jeune fille; & se disposant à se saisir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur dessein lui fit prendre la fuite. Ils la poursuivirent. Mais lorsqu'elle désespéra de pouvoir leur échaper, elle tourna vers un puits qui se présenta dans sa course, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la secourir (53).

Le titre de
femme du Roi
n'est pas re-
cherché.

Atkins attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux privilèges, le droit de faire & de vendre la biere du pays, qui s'appelle Pitto (54).

(53) Bosman, *ubi sup.* 65, 82, 180.
& Des-Marchais, pages (54) Atkins, p. 111.

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroissent peu s'accorder. Bosman rapporte qu'ils sont élevés au Palais, & que de son temps l'aîné des Fils du Roi faisoit sa demeure à Sabi. Suivant Des-Marchais, l'héritier de la Couronne est élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & sans aucune connoissance de son rang. Mais ces deux Ecrivains s'accordent à représenter la Couronne comme héréditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorsqu'ils ont atteint un certain âge, ne voient leur Pere qu'en secret, pour ne pas donner d'ombrage aux Cabaschirs, qui aspirent tous à lui succéder après sa mort. Il ajoute (55), que les Fils du Roi rendent aux Grands les mêmes respects que le plus vil Negre du pays. Quelle esperance de concilier des relations si opposées, lorsqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui se contredisent!

Les Rois de Juida meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, sa principale

CÔTE DES
ESCLAVES.

Contra-
diction des Vo-
yageurs sur
les enfans du
Roi.

CÔTE DES
ESCLAVES-

femme en donne avis aux Grands , qui sont obligés de la tenir secrète pendant trois mois. Dans cet intervalle , ils s'assemblent , pour décider , à la pluralité des voix , lequel des Fils du Roi doit succéder à la Couronne , lorsque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur , comme on en vit l'exemple en 1725.

Licence établie pendant l'interregne.

Aussi-tôt que les trois mois sont expirés , la mort du Monarque est publiée. C'est un signal de liberté , qui met tout le Peuple en droit de se conduire au gré de ses caprices. Les loix , l'ordre & le gouvernement paroissent suspendus. Ceux qui ont des haines , & d'autres passions à satisfaire , prennent ce temps pour commettre toutes sortes d'excès. Aussi les Habitans sensés se renferment-ils dans leurs maisons , parce qu'ils ne peuvent en sortir sans s'exposer au risque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puissent paroître sans danger. Encore ne doivent-ils leur sureté qu'à leur cortège , qui est assez bien armé pour les garantir des insultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas sans avoir quelque ourrage à redouter. Enfin , le desordre & le tumulte sont extrêmes. Heureusement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la pu

Comment elle finit.

Publication de la mort du Roi. Les Grands emploient ce temps à chercher le Prince qui doit lui succéder. Ils l'amènent au Palais. Une décharge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même instant, tout rentre dans l'ordre. Le commerce renaît, les Marchés sont ouverts, & chacun retourne à ses emplois ordinaires (56).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Bosman parle aussi de ce temps de confusion. Les Negres de Juida ont, dit-il, un étrange usage à la mort de leurs Rois. Chacun exerce, avec impunité, toutes sortes d'injustices & de pillages, & le desordre n'est arrêté par aucune loi pendant l'interregne. Mais aussi-tôt que le nouveau Roi est en possession du Thrône, il publie des Ordonnances rigoureuses qui rétablissent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'élection, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du desordre; & publiant que le Thrône est rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils supposent. Le même Auteur ajoute que l'élection des Rois entraîne souvent de pernicieuses divisions. L'ainé des Princes n'a pas plutô

Politique des
Grands pour
l'arrêter.

CÔTE DES
ESCLAVES.

la mort du Roi, qu'il intéresse tous ses amis à lui prêter leur assistance, pour se saisir du Palais, & des femmes de son Pere. Les Partisans des autres Princes veillent aussi pour la cause qu'ils embrassent; parce que celui des concurrens qui succede le premier n'a presque rien à redouter des autres, & que le Peuple ne consent point aisément à le voir déthrôner (57).

Interregne
de trois mois
& son usage.

On trouve dans Bosman la raison qui fait durer l'interregne pendant trois mois; mais elle ne paroît pas supposer que la mort du Roi demeure (58) si long-temps secreta. C'est l'usage, dit-il, de détruire le Palais qui a servi de demeure au Roi décedé. On emploie trois mois à faire un nouvel édifice pour son successeur, & pendant le travail, on transporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines Meres sont exceptées seules de cette transmigration.

sépulture
du Roi.

Aussi tôt que le nouveau Roi s'est mis en possession du Palais, il donne des ordres pour les funerailles de son pere. Cette cérémonie est annoncée par trois décharges de cinq pieces de canon, l'u-

(57) Description de la Guinée, par Bosman, page 366.

(58) Bosman a peut-être voulu dire qu'elle n'est pas publiée solennellement.

ne à la pointe du jour , l'autre à midi , & la troisième , au coucher du Soleil. La dernière est suivie d'une infinité de cris lugubres , sur-tout dans le Palais , & parmi les femmes. Le Grand Sacrificateur , qui a la direction de cette pompe funebre , fait creuser une fosse de quinze pieds quarrés , & de cinq pieds de profondeur. Au centre , on fait en forme de caveau , une ouverture de huit pieds quarrés au milieu de laquelle on place le corps du Roi , avec beaucoup de cérémonie. Alors le Grand Sacrificateur choisit huit des principales femmes , qui sont vêtues de riches habits , & chargées de toutes sortes de provisions , pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la fosse , où elles sont enterrées vives , c'est-à-dire , étouffées presque aussi-tôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Femmes en-
terrées avec
lui.

Après les femmes , on amène les hommes qui sont destinés au même sort. Le nombre n'en est pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi , & du grand Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore sur qui leur choix doit tomber , les domestiques du Roi mort se tiennent à l'écart dans ces circonstances , & ne reparoissent qu'après la céré-

Hommes
sacrifiés. Sort
du Favori du
Roi.

monie. De tous les Officiers du Palais, il n'y en a qu'un dont le sort soit réglé par sa condition, & qui ne peut éviter de suivre son Maître au tombeau. C'est celui qui porte le titre de favori. L'état de cet homme est fort étrange. Il n'est revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, si ce n'est pour demander quelque faveur. Il s'adresse alors au grand Sacrificateur, qui en informe le Roi; & toutes ses demandes lui sont accordées. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de distinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à son usage; & les Européens seuls sont exempts de cette tyrannie. Son habit est une robe à grandes manches, avec un capuchon, qui ressemble (59) à celui des Benedictins. Il porte une canne à la main. Il est exempt de toutes sortes de taxes & de travaux. Cette liberté absolue, jointe aux témoignages de respect qu'il reçoit de tous les Negres, rendroit sa vie fort heureuse, si elle ne dépendoit pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoisonnée continuellement, par l'idée du sort qui le menace. A peine le Roi est-il mort, qu'on le garde soigneusement à vûe; & sa tête est la première

(59) Voyez la Figure.

re qui tombe, aussi-tôt que les femmes ont disparu dans le tombeau.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Tous ceux qui sont choisis pour composer le cortège du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée successivement. Leurs corps sont enterrés au-tour du caveau, dans la grande fosse, & leurs têtes placées près d'eux. On élève sur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui se termine en pyramide, au sommet duquel on place les armes du Roi environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour servir de Divinités tutélaires (60).

Tombeaux
qu'on élève
au Roi.

Bosman fait ici succéder à cette cérémonie (61) la démolition du Palais, quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interregne sont employés à ce travail. Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du grand Sacrificateur un sabre fort large (62), & qu'en montant sur le trône il fait au Peuple des présents considérables.

Les Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips, qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, re-

Trois Rois
de Juida connus
par les
Voyageurs.

(60) Des-Marchais, Vol. II, pag 74 & suiv.

dans la narration.

(61) Ce n'est apparemment qu'un défaut d'ordre

(62) Voyage d'Atkins en Guinée, pag 110.

CÔTE DES
ESCLAVES.

présente celui qui regnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une physionomie commune, mais vif & plein d'esprit. Il paroissoit âgé d'environ soixante ans. C'étoit vraisemblablement le même qui regnoit trois ou quatre ans après, lorsque Bosman arriva dans le Pays. Les observations de ces deux Auteurs sur son caractère & sur sa conduite nous fournissent ici quelques circonstances, qui n'ont pû trouver place dans le recit précédent.

Caractere
du premier.

Suivant l'opinion de Bosman, ce Prince étoit au dessus de cinquante ans; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente cinq. C'étoit le plus civil & le plus genereux Negre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conseils interessés de quelques flatteurs changerent par degrés ses inclinations, jusqu'à le rendre dur & opiniâtre dans son commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main; mais ensuite il devint fort difficile sur le choix des marchandises. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il esperoit le plus de profit; au grand desavantage des Marchands, qui perdoient beaucoup sur le reste, lorsqu'il le falloit vendre séparément.

Il s'étoit fait une loi de sortir de son Palais une ou deux fois l'année. Son cortège étoit magnifique, & n'étoit composé néanmoins que de ses femmes ; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la seule occasion où les Etrangers pussent voir cette troupe de reines. Les thrésors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un seul homme dans cette marche, il faisoit sçavoir à ses Grands de quel côté il vouloit se rejouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne pas se trouver sur le chemin des femmes ; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occasion étoit de les regarder de loin. Il passoit le reste de l'année dans l'enceinte de ses murs au milieu de ses favorites. Cependant il avoit des jours réglés pour recevoir ses Capitaines à l'audience, soit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût satisfaire que sa curiosité en apprenant d'eux ce qui se passoit dans ses Etats. Il prenoit plaisir à recevoir aussi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Bosman passoit quelquefois avec lui des

CÔTE DES
ESCLAVES.
Promenade
qu'il faisoit
une fois cha-
que année.

Sa vie dans
l'intérieur du
Palais.

CÔTE DES
ESCLAVES.

jours entiers. Leur amusement, après la conversation, étoit quelquefois des jeux de hafard, pour lesquels ce Prince n'étoit pas moins passionné que les Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandises, mais un bœuf, un porc, un mouton; & si la fortune ne le favorisoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, sans vouloir jamais être payé de ses grains (63).

Les enfans.

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ses enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une pyhsionomie très agréable, sur-tout l'ainé qui étoit un des plus beaux Negres que l'Auteur ait jamais vûs. Il étoit regardé comme l'heritier présomptif de la Couronne; mais on lui connoissoit un si mauvais caractère & des principes si pervers, que tout le monde souhaitoit, qu'il ne succedât jamais à son pere. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des Emissaires, qu'il entretenoit pour voler les Habirans & les Européens. Les biens mêmes de son pere n'étoient pas épargnés. Jamais il ne sortoit de son appartement avant la nuit, & Bosman eut l'honneur de recevoir alors plusieurs fois sa visite. C'étoit sa fierté qui le tenoit

Mauvais caractère de l'ainé.

(63) Bosman, *ubi sup.* page 360 & suiv.

renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni se montrer aux yeux du Public, ni paroître devant son pere.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Le second Prince avoit beaucoup de ressemblance avec le Roi par la politesse & la générosité. Tous les Grands s'empressoient de lui faire leur cour, & paroissoient charmés de ses manieres: d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ses forces domestiques & le secours des Etrangers pour faire valoir le droit de sa naissance. Mais, dans cette supposition, Bosman ne doutoit pas (64) que les Européens ne prissent parti pour son frere. C'est ce qu'ils ont fait depuis (65) en faveur du Roi qui regne aujourd'hui. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs se sont réunis pour établir ce Prince sur le Thrône, au préjudice de son frere aîné, qu'ils ont chassé du Pays.

Caractere
du second.

Le Roi dont Bosman nous a laissé ce portrait, avoit épousé deux de ses filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il se figura que les Fétiches avoient voulu punir son crime, & s'engagea par

Le Roi de
Juida avoit
épousé deux
de ses filles.

(64) Bosman, p. 366. (65) Des-Marchais, *ubi supra*

CÔTE DES
ESCLAVES.
Il en maria
une au Fac-
teur Anglois.

un serment solennel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit pressante, parce qu'il lui restoit une troisième fille assez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Bosman, dans un jour de familiarité, se plaignit de n'avoir pas obtenu la préférence, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un présent. » J'y consens, lui dit le Roi, & » je veux que mon présent porte le nom » d'amende. Mais ma fille, ajouta-t-il, » est à votre service, toute mariée » qu'elle est. Je n'ai qu'un mot à dire » pour la mettre entre vos bras. « Ainsi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au Sang royal. Bosman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage, sans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendré du Roi de Juda (66).

Second Roi
connu.

Il paroît qu'en 1721, lorsqu'Atkins aborda sur cette Côte, c'étoit le Successeur de ce Prince qui occupoit le trône. Il étoit d'une monstrueuse grosseur (67); & depuis environ douze ans qu'il jouissoit de l'autorité Souveraine il n'étoit pas sorti une seule fois de son Palais. On prétendoit, suivant le recit de l'Au-

(66) Bosman, p. 346.

(67) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110.

teur, que n'ayant pas fait au Peuple le présent que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, son avarice le portoit à se cacher, pour se dispenser de cette liberalité. D'autres affuroient qu'il n'avoit pas reçu le grand sabre, qui est l'emblème de son pouvoir, & que cette raison lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de sa propre autorité.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Des-Marchais nous apprend qu'en 1715 (68) le Thrône de Juida fut rempli par un nouveau Prince qui se nommoit Amar, & qui l'avoit emporté sur son frere aîné. Mais l'Auteur paroît se contredire à la page suivante, lorsqu'il nous représente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puisque, suivant Des-Marchais même, c'est l'aîné des fils, ou l'heritier présomptif de la Couronne, que l'usage fait élever dans une condition si basse. On pourroit douter aussi si c'étoit un nouveau Roi qui possédoit le Thrône en 1725, quoique Des-Marchais, ou peut-être son Editeur, se donne pour témoin de son couronnement. Smith & Snelgrave semblent dire, au contraire, que le Prince qui regnoit en 1726 & 1727 étoit le même

Troisi
Roi.

Contradiction de Des-Marchais.

Témoignage de Smith & de Snelgrave.

(68) Des-Marchais, *ubi sup.*

CÔTÉ DES
ESCLAVES.

qui regnoit en 1721, du temps d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils eussent jamais vûs : & Snelgrave dit formellement qu'étant monté sur le Thrône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le temps de la révolution. C'est mettre son accession au Thrône en 1710; un an seulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de regne en 1721. On a vû l'Histoire de la révolution de Juida, au Tome XII, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (69).

§ I I.

Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.

Nombre
d'hommes
dont l'armée
de Juida peut
être compo-
sée.

QUELQU'IDÉE qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ses Habitans, on est surpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ses forces, que le Roi, sans beaucoup de dépense, peut mettre en campagne une armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands sont obligés de fournir le nombre de troupes qui est réglé pour leurs Provinces, & de leur prépa-

(69) Voyez ci-dessus les Relations de ces deux Voyageurs.

ret des provisions ; quoique , suivant les mêmes Auteurs , la dépense des munitions , c'est-à-dire , de la poudre & des balles , regarde uniquement le Roi. Une armée si nombreuse devoit rendre ce Prince redoutable à tous ses Voisins ; mais les soldats qui la composent sont si foibles & si lâches , qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien armés , ne fût-ce que d'autres Negres de la Côte d'Or , & qu'à peine osent-ils soutenir la premiere attaque. On apporte plusieurs raisons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture , dont ils sont uniquement occupés , leur inspire une aversion naturelle pour la guerre. D'ailleurs , ils manquent de Chefs ; & personne d'entre eux n'étant exercé dans le metier des armes , ils sont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens sans reputation & sans experience. Mais la principale cause de leur foiblesse est la crainte de la mort , qui prévaut généralement dans toute la Nation , & qui les rend si timides , qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'Ennemi paroisse. Si le hasard leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage , l'entrée d'une campagne est quelquefois brillante , & la troupe qu'il conduit mar-

CÔTE DE
ESCLAVES.

Les Habitans manquent de courage. Raisons qu'on en donne.

ÉCARTÉ DES
ESCLAVES.

che avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la suite n'ont pas les mêmes raisons de confiance, elles tournent le dos à la vue du moindre peril, & mettent les heros qui les précédent dans la nécessité de prendre le même chemin. On a remarqué (70) que dans toutes leurs retraites, ce sont toujours leurs Commandans qui donnent l'exemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'habitation. Bosman (71) leur attribue plus de courage pour la défense de leur propre Pays. Mais l'expérience le dément, puisqu'en 1726 ils se laisserent battre honteusement par une poignée de Negres du Royaume de Dahomé (72).

Défaut de
discipline
dans la Na-
tion.

Avec un peu de connoissance de la discipline militaire, on est choqué de la disposition de leurs troupes pour une bataille. Il y regne un tel désordre, que deux mille Européens mettroient en deroute leurs armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne menent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées, il n'est jamais question de sieges. D'ail-

(70) Des-Marchais. Vol. *premier*, page 395.

II, pag. 188.

(72) Bosman, p. 395.

(71) Bosman, *ubi supra*

leurs, la facilité qu'ils ont à fuir, les ex-
 poseroit souvent à perdre leur canon.
 L'Auteur admire qu'ils manquent de
 courage dans leur Patrie; tandis qu'en
 Amerique ils font d'une bravoure si dé-
 terminée, qu'ils ne connoissent aucun
 danger. Mais il ne faut pas douter que
 la crainte de l'esclavage, qui est le sort
 ordinaire des prisonniers, ne leur ab-
 bate presqu'autant le courage en Afri-
 que que la crainte de la mort; & qu'au-
 contraire le desespoir d'une vie malheu-
 reuse ne les excite, en Amerique, à braver
 toutes sortes de hafards pour s'en déli-
 vrer. Un autre problème, que Bosman
 n'entreprend pas d'expliquer, c'est que
 malgré leur aversion pour la guerre, les
 moindres raisons leur suffisent pour
 l'entreprendre, & qu'à parler propre-
 ment ils ne font jamais en paix.

Des-Marchais nous represente (73) leur maniere de combattre. Chaque Grand mene les Negres de sa dépen-
 dance, dont il forme un gros peloton,
 mais sans ordre & sans rang. Lorsqu'ils
 sont en plus grand nombre que l'En-
 nemi, ils s'efforcent de l'envelopper.
 Mais si les forces des deux Partis sont
 gales, la guerre est bien-tôt finie. Cha-
 que Parti se retire aussi vite qu'il le peut,

CÔTE DES
 ESCLAVES.

Elle est cou-
 rageuse en A-
 merique.

Sa manie-
 re de comba-
 tre.

(73) Des Marchais, Vol. II, page 188.

CÔTE DES
ESCLAVES.

sans craindre d'être jamais poursuivi dans sa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de se trouver postés dans des lieux, d'où ils ne peuvent se tirer facilement, & le desespoir les rend alors furieux. Ils sentent qu'il faut vaincre, ou perir, ou se résoudre à l'esclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air est obscurci pendant quelques moments d'une nuée de fleches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent ensuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais si couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux sabres & aux poignards le carnage est d'autant plus furieux qu'ils ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les vainqueurs le poursuivent, & font autant de prisonniers qu'ils en peuvent saisir. Ils retournent ensuite sur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire.

Retour des

Le Roi, qui est demeuré tranquille

dans son Palais, monte sur son trône à l'arrivée de ses troupes victorieuses, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des récompenses à leurs services, & prend pour sa part la dixième partie des Esclaves. Chacun retourne ensuite à sa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ses Esclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un prisonnier font des propositions pour sa liberté; mais la rançon est toujours mise à si haut prix qu'il est rarement délivré. Ce n'est point un deshonneur, dans la Nation d'avoir abandonné son poste & ses armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toujours l'exemple, chacun est porté, par son propre intérêt, à justifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même (74).

Les Negres de Juida ont un grand avantage sur leurs voisins. Ils sont pourvus d'armes à feu. Ils s'en servent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent. Leurs armes sont un assez grand nombre de mousquets, des arcs & des fleches, de fort beaux poignards, des sabres, de grosses zagaies, avec une sor-

CÔTE DE S
ESCLAVES.
troupes après
la victoire.

Leurs armes
à feu.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Leur habi-
leté à les en-
tretenir.

te de massues auxquelles ils ont beau-
coup de confiance (75).

Ils reçoivent leurs fusils, leur poudre
& leurs balles, des Marchands de l'Eu-
rope; imprudence que nous devrions
nous reprocher, puisqu'elle les met en
état d'employer nos présents à notre pro-
pre ruine. A la vérité, les fusils qu'on
leur vend ne sont pas des meilleurs;
mais leurs Ouvriers ont assez d'habileté
pour les réparer & les entretenir. Ils por-
tent des boucliers, d'environ quatre
pieds de long sur deux de largeur, cou-
verts de peaux de bœuf ou d'éléphant.
Cependant, comme une masse si pe-
sante est incommode pour la marche &
sur-tout pour la fuite, la plupart s'en
font d'osier, ou de jonc, si bien travail-
lés & si ferrés qu'ils sont à l'épreuve des
flèches. La grandeur ordinaire de leurs
arcs est de cinq pieds. Le bois, qui en est
dur & noueux, se trouve en abondance
dans les forêts voisines de l'Euphrate.
Leurs flèches sont des roseaux, avec une
pointe de fer, qu'ils forgent eux-mê-
mes, ou de bois, qu'ils font durcir au
feu après lui avoir donné sa forme.

Forme de
leurs sabres.

Les Européens leur fournissent des sa-
bres, droits & courbés, mais larges à
l'extrémité. La poignée est ordinaire-

ment sans garde, & leur pesanteur marque la force de ceux qui sont capables de s'en servir. Les lames sont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes; & s'ils ne leur donnent pas plus de légèreté, ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois & de la même forme, qui, au lieu de couper, servent à casser la tête & les bras. Bosman donne à leurs massues une aune de long & cinq ou six pouces d'épaisseur. Elles sont fort rondes, fort unies & plus épaisses du double à l'extrémité. Tous les Negres sont pourvus de cinq ou six de ces armes. Le bois en est d'une pesanteur singulière. Ils ont tant d'adresse à lancer cet instrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la distance de plusieurs pas, & le coup brise ordinairement la partie qu'il atteint. Les Negres de la Côte d'Or redoutent presque autant la massue que le mousquet (76). Des-Marchais peint quelques-unes de ces massues avec la tête armée de cloux. Elles ressemblent beaucoup, dit-il, à celles du Nord de l'Amérique (77).

La longueur des dards est d'environ quatre pieds. Ils sont plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; ce qui aug-

CÔTE DES
ESCLAVES.

Leurs massues.

Leurs dards
& leurs zagaies.

(76) Le même, *ibid.* (77) Des-Marchais, page 152.

CÔTE DES
ESCLAVES.

mente la force du coup, & le rend plus certain. La pointe, qui est de fer barbelu, rend les blessures fort dangereuses. Mais il ne paroît pas que les Negres de Juida ayent la methode de les empoisonner, comme ceux des Regions Occidentales de la Côte d'Or.

Les zagaies ne different des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe, qui ressemble à celle de nos demi-piques. Elle est de fer ou de bois endurci au feu. Les Negres se servent de ces deux armes avec tant d'adresse, qu'ils frappent un écu à la distance de cinquante pas. Tout soldat qui est sans fusil, a pour armes un bouclier, un sabre ou une massue, une zagaie, & deux ou trois dards (78).

Guerre des
Peuples de
Juida.

Phillips raconte que les Negres de Juida sont constamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambo, & d'Achim. Le butin ne consiste qu'en prisonniers des deux sexes, qui sont vendus pour l'esclavage. Le même Auteur vit à Sabi sept ou huit cours de ces malheureux captifs, que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils insultoient à leur disgrâce, par des reproches & des injures, mêlés de fauts & de cris de joie. Phillips ajoute

(78) Des-Marchais, *ubi sup.* page 125.

qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur sabre un morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils se vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une Relation des guerres d'Aforri contre Juida, qui differe, dans quelques circonstances, de celle qu'on a déjà lûe d'après Bosman & Des-Marchais.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Vers l'année 1692, le Roi de Juida se crut menacé d'une puissante attaque par Aforri, Prince voisin de ses Etats, qui faisoit le commerce des Esclaves avec les Européens, sur la Côte d'Alampo, & qui avoit mérité leur estime par des qualités fort supérieures à celles du commun des Negres. En effet, sur quelques sujets de mécontentement, Aforri se presenta sur la frontiere avec ses troupes, gagna plusieurs batailles, & déclara qu'il étoit resolu non seulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace si terrible inspira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne se croyant pas capable de resister par la force, il eut recours à la trahison. Ses richesses lui firent trouver dans l'armée d'Aforri deux perfides, qui empoisonnerent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un

Guerre du
Prince Aforri.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Variétés
dans les té-
moignages.

Ennemi si redouté caufoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que fuyant les observations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer fans pâlir. Il est impoffible de juger laquelle des deux Relations est la plus exaâte : mais on remarquera feulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conféquent de fa mort (79).

§ III.

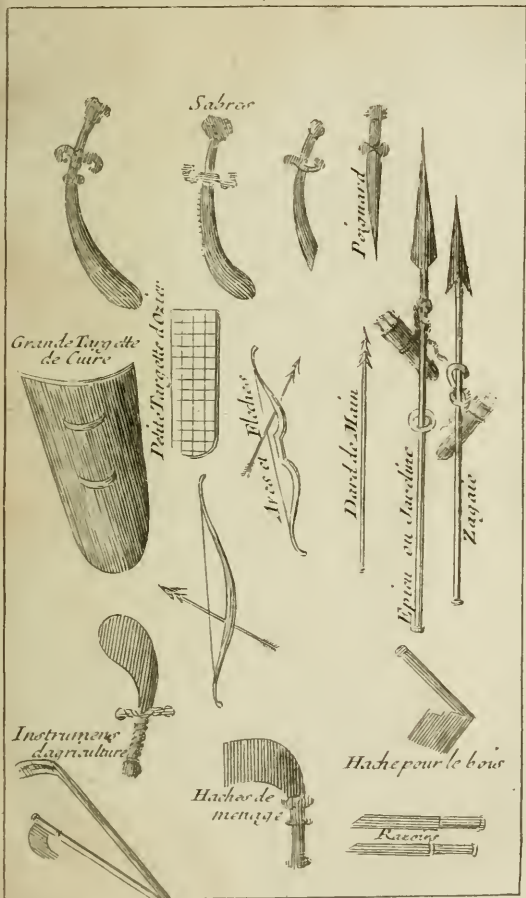
Eclairciffement fur les Malayens, ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida.

LA plupart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, fans avoir pris foin de faire la moindre recherche fur leur origine. C'est une Nation, difent-ils, qui vient depuis longtemps exercer le Commerce dans le pays d'Ardra, fans que les Negres de cette Côte ayent jamais eu le courage de pénétrer jufqu'aux lieux où l'on fuppofoit qu'elle est établie.

Premiers
Malayens
qu'on ait vûs
fur cette Côte.

Les premiers Malayens qui ayent paru fur la Côte de Juida, y arriverent en 1704. Ils étoient deux ; grands, bien faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre hafané. Ils fçavoient tous deux

Armes des Nègres de la Côte d'Or
tirées de Barbot.





l'art d'écrire. Ils recueillirent , en forme de Memoires , tout ce qu'ils remarquerent d'extraordinaire dans le Pays ; c'est-à-dire , les manieres , les usages & le prix des marchandises. Mais cette curiosité leur devint funeste. Ils furent arrêtés à Sabi , & se rendirent sans résistance , avec la seule précaution de renvoyer à Jakin un Interprete & quelques domestiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux espions , qui étoient venus observer son Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la conquête , s'en défit secrettement.

Quelques Negres de Juida , qui faisoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Est , eurent l'occasion , dans la suite , de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouverent que c'étoit un Peuple doux , civil , ami de la justice , avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux , non seulement en Esclaves , mais en plusieurs sortes de marchandises. Un témoignage si favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir aux Malayens la liberté & la sûreté du Commerce. Ils accepterent cette offre. Les engagements furent confirmés sous la garantie du grand Serpent. Ce Traité ,

CÔTE DES
ESCLAVES.

Leur Traité
de Commer-
ce avec le Roi
de Juida.

CÔTE DES
ESCLAVES.

qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des-Marchais eut l'occasion de les voir & de former avec eux quelque liaison.

Qualités de
ce Peuple.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive & leur caractère honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils sont braves, diligens & curieux. L'Auteur, sans être certain de leur Religion, juge que c'est le Mahometisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plupart des autres Negres. Leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carosse. Ils ne les fèrent jamais, parce que la Nature leur a donné des sabots fort épais & fort durs.

Eloigne-
ment de leur
Pays.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'est-à-dire, environ quatre-vingt dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieues par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Esclaves, qui sont chargés de provisions & de marchandises. Ainsi leur Pays n'est point à plus de six cens lieues d'Ardra.

Leurs mar-
chandises.
D'où ils les
tirent.

Ils apportent des étoffes de coton, des mouffelines, des calicots & d'autres toiles de Perse & de l'Inde. Comme on

ne sçauroit supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays est situé vers la Mer rouge, ou sur les frontières de l'Abissinie.

Leurs habits sont de longues robes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges. Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robes sont de laine ou de coton; blanches ou bleues, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mouffeline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches & qu'ils portent sur la poitrine, par dessus leur robe. Pour monter à cheval, ils retrouffent leur robe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre arme qu'un couteau, qu'ils portent à la ceinture, & un sabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée. Leur sabre a la forme de nos bâ-

CÔTE DES
ESCLAVES.

Leurs habits
& leurs ar-
mes.

CÔTE DES
ESCLAVES.
Forme de
leurs sabres.

toirs, c'est-à-dire, que la lame est plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre Pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frappe du plat, elles plient & ne peuvent causer aucun mal. Mais les coups du tranchant sont terribles. On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fusils qu'ils fabriquent aussi dans leur contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plutôt c'est une espece d'arquebuse, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croient trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire reflexion qu'ils en pourroient diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fusils, assurent qu'ils portent assez loin la balle & que leur fabrique ressemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Ils ont des
armes à feu.

Productions
de leur Pays.
Espece de
cuivre lumi-
eux.

Le Pays des Malayens abonde en métaux, tels que l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge est d'une espece singuliere. Ils en

font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur assure que ces bagues sont de la nature des phosphores, & qu'étant placées sur une table, elles tendent autant de lumière dans les tenebres que deux flambeaux de cire. Aussi n'employent-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des-Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandises, & verifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il se proposoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux metal, pour éviter les incendies!

Les Malayens n'ont pas le criminel usage de se vendre les uns les autres. Les Esclaves qu'ils employent dans leur Pays, ou qu'ils amènent au Marché d'Ardra, sont des Etrangers qu'ils achètent sur la route ou dans les regions voisines. On les préfere à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils sont tout à la fois robustes & dociles. Ils viennent chargés d'étoffes, de toiles & de dents d'éléphants. Les seuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandises, sont des bujis & de l'eau-de-vie. Ils ont pris aussi, dans ces derniers temps, quelques bijoux de l'Europe.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Nature de
leur commerce.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne soient remplis de droiture & d'équité.

Religion des
Malayens.

Il n'est pas aisé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils soient circoncis, il n'y a rien à conclure d'un usage qui est commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahometans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raison, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils s'abstiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent soin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahometans ont aussi cette pratique. D'un autre côté les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin.

L'Arabe qu'ils parlent est fort pur. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour, sans aucune ablution avant leur priere. Ils n'ont point de Fétiches ni de Gris-gris.

Facilité que
les François
auroient à se
lier avec eux.

L'affection particulière qu'ils marquent pour les François pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne seroit pas sans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entreprise un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe

& qui fut versé dans l'art de prendre les latitudes & de mesurer les distances, mais qui eût sur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des recompenses proportionnées à ses peines. L'Auteur, persuadé que cette Nation habite les environs de la Mer rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le voyage, si son devoir lui eût permis d'abandonner son Vaisseau (80).

CÔTE DES
ESCLAVES.

On a remarqué que plusieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont parlé des Malayens sans aucun éclaircissement sur leur origine. Smith, qui en parle aussi, semble avoir porté plus loin ses informations. Il raconte que ce Peuple est originaire de la Peninsule de Malacca, aux Indes Orientales; mais que son inclination naturelle pour les courses & les voyages, lui avoit fait former divers établissemens à Sumatra, dans les Isles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & porrant la rigueur jusqu'à punir de mort ceux qui faisoient le commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppression fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique,

Eclair-
cissement de
Smith sur les
Malayens.

(80) Des-Marchais, Vol. II, p. 219 & suiv.

CÔTE DES
ESCLAVES.

près de l'embouchure de la Mer rouge. C'est de-là qu'ils entreprennent des voyages d'une longueur surprenante, au travers du Continent, jusqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Esclaves avec les Cabaschirs. Il en vient aussi, par intervalles, dans le Canton d'Akra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs personnes, le même Auteur observe qu'ils sont fort différens des Negres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'est pas basanée. Leurs cheveux sont longs & noirs. Ils portent de longues robes. Ils sçavent lire & écrire. Enfin leur langage, suivant Smith, est le véritable Malayen (81).

Conjectures
d'Atkins.

Atkins se borne à dire que les Malayens sont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique, & qui font quelque commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'est d'eux (82) que les Negres de Juida ont pris l'usage de la circoncision. Mais cette opinion auroit peu de vraisemblance, s'il étoit vrai, comme l'assure Smith, que les Malayens tirassent leur origine de Malaca. Il paroît certain que la circonci-

(81) Voyage de Smith, page 139 & suiv. Le Malayen & l'Arabe ne sont

pas la même Langue.

(82) Voyage d'Atkins p. 116.

sion est beaucoup plus ancienne ici que leurs transmigrations.

CÔTE DES
ESCLAVES.

CHAPITRE VII.

Histoire Naturelle du Royaume de Juida.

DANS cette région, la saison des pluies commence au milieu du mois de Mai & finit au commencement du mois d'Août. C'est un temps dangereux, dont Phillips se ressentit tristement par les maladies qui se repandirent sur son Vaisseau, même entre les Negres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la rade de Juida au milieu de cette saison. Pendant toute la durée des pluies, les Habitans mêmes ne se déterminent pas aisément à sortir de leurs cabanes. Mais le péril est encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en gouttes de pluie qu'en torrens. Elle est aussi ardente que si elle avoit été chauffée sur le feu. Dans les lieux étroits, l'air est aussi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre ressource que de se faire rafraîchir continuellement par les Negres, avec de grands éventails de peau (83).

Malignité
de l'air dans
la saison des
pluies.

(83) Voyage de Phillips, p. 215.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Le terroir de Juida est rouge. Il est aussi fertile qu'on en peut juger par les trois moissons qu'il produit annuellement. Cependant les arbres sont rares sur la Côte, jusqu'à ce qu'on ait passé l'Euphrates, & ne portent aucun fruit. Leur stérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation de les abattre ou d'en couper même une branche. Ils sont respectés des Negres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne sont pas moins sujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un arbre. Leurs marchandises furent pillées & plusieurs de leurs gens massacrés. Des-Marchais juge que cette consécration des arbres est une invention politique des Rois du pays, pour empêcher que le peu qui en reste ne soit entièrement détruit (84).

Arbres con-
sacrés au long
de la mer.

Peu de
fruits ou mé-
diocres dans
le Royaume
de Juida.

Outre les mêmes fruits qui croissent sur la Côte d'Or, on trouve ici des tamarins en abondance, & quelques arbres fruitiers qui n'ont pas de noms; c'est-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoissance; ou que la médiocrité des fruits lui ôta la curiosité de s'en in-

former , comme il avoue que cette raison l'empêche de les décrire (85).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Le pays est rempli de palmiers ; mais les Habitans ont peu de passion pour le vin qu'on en tire. Leur biere est une liqueur qu'ils préfèrent au vin , & la plupart ne cultivent leurs palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du pays avec si peu d'estime , il est persuadé , dit-il , que le terroir étant si fertile , l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y prospé-
rassent merveilleusement.

Le *Polon*, ou l'arbre qui porte le nom de Fromager dans les Isles de l'Amérique , est ici fort commun , & produit une espece de duvet , court , mais d'une grande beauté , qui fait de fort bonnes étoffes , lorsqu'il est bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une piece en écarlate. Tous les Européens du pays furent charmés de sa finesse , de sa force , & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer aussi cette espece de coton à faire des chapeaux qui seroient , tout à la fois , beaux , legers , & fort chauds.

Le polon, c'est
le fromager.

Des-Marchais vante un petit fruit rouge , qui n'a , dit-il , ni nom , ni figure , & qui ne laisseroit pas d'être utile

Fruit rouge
fort vanté.

(85) Bosman , p. 293.

CÔTE DES
ESCLAVES.

en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette espérance, il en prit de la graine, qui ressemble beaucoup aux pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche sans l'avaler (86), a la propriété de faire trouver une saveur fort douce aux choses les plus aigres, ou les plus amères. Il y a beaucoup d'apparence, sur cette description, que c'est le *Kola*, dont Bosman rapporte les vertus dans sa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juida. Il croît, dit-il, sur des arbres fort épais. Sa grosseur surpasse un peu celle de la noix, & sa coquille est à peu près la même. L'intérieur est naturellement divisé en plusieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens sont aussi passionnés que les Nègres pour ce fruit. On se contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en est âcre, assez amer, & capable même de resserrer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diurétique; mais ses admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de palmier beaucoup plus agréable. Bosman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raisons doi-

Il a les propriétés du kola. Le kola, décrit par Bosman.

(86) Des-Marchais, Vol. II, p. 203.

ve le rendre plus estimable. On le mâche ordinairement avec un peu de sel & de malaguete. Les Habitans le nomment *Busi*, & les Hollandois *Koel*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, parce qu'il a le goût & les propriétés du Bétel (87).

CÔTE DES
ESCLAVÉS.

Il le nomme Bétel d'Afrique.

Le terroir de Juida, suivant le même Voyageur, est aussi propre à la culture des cannes de sucre & de l'indigo, qu'aucun autre pays du monde. Il insiste particulièrement sur l'indigo, qui y croît déjà fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne surpasse pas, celui de l'Asie & de l'Amérique. Les Habitans n'ont presque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y emploient beaucoup plus de temps qu'elle n'en demande. Leur indigo, dit Bosman, produiroit bien plus en Hollande que les étoffes mêmes qu'il sert à teindre.

Canes de
sucre & indi-
go.

Les Negres de Juida font de leurs patates une sorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que sur la Côte d'Or. Aussi n'en font ils pas beaucoup

Combien le terroir est propre aux légumes.

(87) Description de la Guinée par Bosman, p. 307.

CÔTE DES
ESCLAVES.

d'usage. Ils ont des oignons & du gingembre ; mais en petite quantité. Toutes les racines qui se trouvent sur la Côte, croissent ici avec peu de culture. Bosman eut la curiosité de semer des choux, des carottes, des navets, des fercifix d'Espagne, du persil, & d'autres légumes qui vinrent aussi parfaitement qu'en Europe. Il assure même que le premier terroir du monde pour les légumes & les salades est celui de Juida. On y voit en abondance plusieurs espèces de petites fèves. Les Hollandois en emploient une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackraes* ; & qui sont aussi légères que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bien-tôt à le trouver agréable (88). Cette pâtisserie se fait à l'huile.

Pois singu-
liers.

Leur descri-
ption.

Des-Marchais fait observer particulièrement une sorte de pois, dont il prit soin d'emporter de la semence. Ils produisent un arbuste, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de ressemblance aussi avec celle du piment, qu'on a peine à les distinguer. Ils ne portent point de fleurs

(89). Les pois croissent dans une cosse, ou une membrane, presqu'aussi forte que le parchemin. Elle est placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire sa nourriture. Cette cosse, ou ce sac contient depuis cent vingt, jusqu'à cent cinquante pois, tendres, aisés à digérer, & d'un aussi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens potages. Le temps de leur maturité pour les Negres, est lorsque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuſte, avec ses racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plutôt, & les mangent verds comme nos petits pois. Ensuite, s'ils les veulent plus murs, ils laissent secher le reste sur la plante. Ces pois se sement à la fin des pluies. Six semaines leur suffisent pour croître & meurir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de soin, & sur-tout mieux arrosés d'eau, on pourroit en recueillir plusieurs moissons (90).

Le Pays a trois sortes de bled. On met au premier rang le grand *Milho*, qui est aussi bon que celui de la Côte d'Or, sans être aussi gros. Mais les Negres ne s'en servent ici que pour la composition

(89) Voyez la Figure. (90) Des-Marchais, *ubi sup.*

CÔTE DES
ESCLAVES.

de leur biere, & ne sement que ce qui est nécessaire pour cet usage.

Abondance
de la moisson.

Le petit *Milthio* ou le maiz, qui ressemble à celui de la Côte d'Or, est l'objet principal du travail de la Nation. On le sème deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une saison que dans l'autre. La terre en est si couverte, dans la meilleure des deux saisons, qu'à peine y reste-t-il des sentiers pour le passage. On peut s'imaginer quelle est l'abondance de la moisson dans un Pays si fertile. Cependant il arrive plus souvent de manquer de maiz à la fin de l'année, que d'en avoir de reste; autant, parce que le Pays est excessivement peuplé, que par l'habitude où l'on est d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & à d'autres voisins.

Effets de la
famine dans
le pays.

De-là vient qu'une année stérile cause ici une famine incroyable. On a vû des personnes libres se vendre aux Européens pour se procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Esclaves, parce qu'ils se trouvoient dans l'impossibilité de les nourrir. Un Vaisseau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une grosse cargaison d'Esclaves, qui ne lui couta que des vivres.

La troisième sorte de *Milthio* ressem-

ble à la seconde par la tige que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en est rougeâtre, & demeure sept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Nègres le mêlent avec le grand Milhio pour faire leur biere, & la rendre plus forte.

Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de brasser cette liqueur. Entre plusieurs especes, elles en composent une qui vaut la biere forte de Hollande, mais qui se vend une risdale le pot, tandis que la biere commune se donne à trois sols. Tous les Habitans, sans en excepter les Esclaves, boivent uniquement de la biere, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente brasses de profondeur, sur sept ou huit pieds de large, est si froide & si crue, qu'elle ne peut être que fort mal saine dans un climat si chaud. On n'en sçauroit boire quatre jours sans gagner la fièvre. D'un autre côté, comme la biere forte est trop chaude, les Européens sont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur saine & agréable. Bosman ajoute, qu'il n'y a point un seul four dans le Pays. Les Habitans cuisent tout à l'eau, jusqu'à leur pain (91).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Biere du
Royaume de
Juida.

(91) Bosman, p. 39.

CÔTE DES
ESCLAVES.
Animaux du
Pays.

Le Royaume de Juida est trop peu-
plé pour servir de retraite aux bêtes fa-
rouches. Les éléphants, les buffles, & les
tigres (92) s'arrêtent dans les monta-
gnes qui séparent le Pays des terres in-
térieures. Mais on y voit des dains, &
sur-tout une fort nombreuse espece de
lievres (93), qui ressemblent à ceux
d'Apam & d'Akra, & qui ont aussi quel-
que ressemblance avec ceux de l'Europ-
pe. Des-Marchais ne trouve ni les lie-
vres, ni les lapins de Juida, d'aussi bon
goût que les nôtres. En récompense on
y voit les plus beaux singes du monde,
& de toutes les especes, mais ils sont
tous également méchants. Ceux de Jakin
sont extrêmement jolis, & capables
d'apprendre tout ce qu'on leur montre,
pourvû qu'on les instruisse le fouet à la
main. Ils sont d'un naturel si capricieux,
qu'on ne peut les vaincre qu'à force de
corrections (94).

Le Pays ne manque point de che-
vaux, quoiqu'ils ne vailent gueres
mieux que ceux de la Côté d'Or. L'Au-
teur étant obligé de se rendre par terre

(92) Phillips rapporte,
sur le témoignage d'autrui,
qu'il y a beaucoup d'éle-
phants, de lions, de ti-
gres, de leopards, &c,
dans les parties hautes du

Pays, page 223.

(93) Bosman, p. 449.
& 390.

(94) Des-Marchais ;
Vol. II, p. 210.

à Mina (95), en acheta cinq ou six, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres sterling. Phillips nomme Juida pour le seul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres seulement à servir de nourriture aux Negres, qui en aiment la chair autant (96) que celle des chiens. Cependant Des-Marchais assure qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules; & que pour le transport des fardeaux, les Negres n'ont pas d'autre commodité que leurs (97) épaules.

CÔTE DES
ESCLAVES

Les Quadrupedes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chevres, & les porcs, ne sont pas differens de ceux de la Côte d'Or; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne sont pas même trop chers (98), car on achete un bœuf ou une vache pour dix risdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chevre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (99) que vingt schellings d'Angleterre en marchand-

Qualités des
quadrupedes.

(95) Bosman, p. 389. *ubi sup.* page 211.

(96) Phillips, p. 215 (98) Bosman, *ubi sup.*

& 228. (99) Phillips, p. 212

(97) Des - Marchais, & 228.

les. Il n'est pas aisé, suivant Des-Marchais, de rendre raison de la petitesse des bœufs & des vaches de Juida, quand on considère que les pâturages y sont excellens, & qu'on n'y emploie point ces animaux au travail, comme dans le Pays de Senegal. Il ajoute néanmoins que le bœuf est tendre, gros, & (1) nourrissant.

Porcs de
Juida.

Phillips vante les porcs de Juida. Ils sont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne feroit-il pas bon, ajoute-t-il, lorsque les plus pauvres Negres ont plus de considération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourrissent mieux ? Cependant Des-Marchais ne juge pas si avantageusement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant gueres d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'est pas si saine, ni de si bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'est pas facile à digerer. Elle cause des maladies aux Européens. Mais les Negres, qui ont l'estomach beaucoup plus chaud, n'en ressentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les (2) chevreaux de Juida. Il ne trouve pas le mou-

(1) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 211.

(2) Bosman, *ubi sup.*

OISEAUX DE GUINÉE tirés de Bosman

1. 2. 3. 4. 5.
Oiseaux Anonime
de la pag. 249.





OISEAUX DE GUINEE tires de Bosman

Faisan de Sastre tiré de Barbot

Faisan de
Guinee



Faisan de
Juida



Oiseau a
couronne
de Juida



Bel Oiseau



Anonime



Pokko
oiseau fort
laid



Bel Oiseau



Anonime





SINGE D'ANCOLA PRÉSENTE
A FREDERIC HENRI PRINCE
D'ORANGE



. Sup. T. IV. N.º III .

CHIMPANEZE agé de 21. Mois
Haut de 2. pieds 4. pouces apporté
d'Angola en 1738.



Sup. T. II. N. V.



ton de la même bonté, & lui reproche de sentir le suif. Phillips dit au contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (3).

CÔTE DES
ESCLAVES.

En parlant du culte des serpens, on n'a point assez expliqué leurs propriétés. Atkins en distingue deux sortes : l'une noire & venimeuse ; l'autre si incapable de nuire, que sa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida, sont jaunes & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gosier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plûpart des serpens, jusqu'à devenir aussi gros que le bras, lorsqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles venimeux, & qu'ils détruisent différentes sortes de vermines (4), qui sont aussi fort nuisibles aux grains. Snelgrave regarde ces serpens, comme une espece tout-à-fait singuliere. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme (5) les porcs, mais la tête & la queue fort petites ; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoute, que le

Diverses especes de serpens.

(3) Phillips, p. 227.

(4) Des Marchais, *ubi sup.*

(5) Cette description n'est pas différente de celle

qu'on a déjà lue ; mais on a peine à concevoir qu'un animal si massif & si lent soit capable des exercices qu'on lui attribue.

fond de leur couleur est jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morsure ne cause aucun mal.

Phillips vit, dans plusieurs cantons de Juïda, des serpens noirs, d'une grosseur prodigieuse, & si peu nuisibles, qu'il les croit de la même espece que ceux qu'on adore. Les Negres l'assurent qu'il n'en devoit rien craindre; & souvent il les voyoit entrer dans sa chambre, & jusque dans son lit. La caution des Negres ne suffisant pas pour le rassurer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domestiques Negres, qu'il avoit toujours près de son lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voisin, sans leur faire de mal, & sans en recevoir. Ils leur rendoient le même service, lorsqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On assura l'Auteur qu'il en avoit coûté la vie à plusieurs Européens, pour avoir tué un de ces monstres (6).

Une aussi belle Contrée que celle de Juïda, est l'asyle naturel des plus belles especes d'oiseaux. Le nombre en est infini, & leur beauté n'est comparable qu'à leur variété. Cependant l'oiseau à

Oiseaux.
Leur multi-
tude & leur
beauté.

L'oiseau
à couronne

(6) Phillips, *ubi sup.* p. 223. & suiv.

couronne (7) y est moins beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. La touffe, dont il est couronné, est jaunâtre, & mêlée de quelques plumes jaspées. Le plumage du corps est noir. Les ailes sont composées de grosses plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui est couvert d'un duvet noir fort serré, a l'apparence du velours. Ces oiseaux, dit l'Auteur, sont si recherchés en Europe, qu'on reçoit sans cesse aux Comptoirs des instances & des ordres pour en faire partir. Il ajoute, que le Roi d'Angleterre (8) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit présent; mais que pour lui, si l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (9), & que le corps lui paroît plutôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiseau du même Pays, qui est de la grosseur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les sourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur est un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force singulière (10).

CÔTE DES
ESCLAVES.moins beau
à Juda qu'en
Guinée.

(7) Voyez les Figures. & suivantes.

(8) Guillaume III.

(10) Le même, p. 372.

(9) Bosman, pag. 364.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Différen-
tes sortes
de beaux oi-
seaux.

Ils changent
de couleur à
chaque mue.

Les oiseaux les plus extraordinaires du Pays ont déjà paru dans la description (11) des Côtes Occidentales de l'Afrique, sous le nom général d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement ; & leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives & plus luisantes. Le sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris ; mais l'Auteur observe qu'il manque une circonstance à ses remarques. Il ne fit point attention qu'à chaque mue ces oiseaux changent de couleur ; de sorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, & jaunes ou verts l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida est rempli de ces chatmans animaux : mais i's sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plûpart des perroquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux aîles & à la queue. Ils s'appriivoisent facilement, & n'apprennent pas moins vite à parler.

Les perdrix rouges, les faisans, les

(11) Voyez l'Histoire Naturelle du dixieme Tome.

grives, les tourterelles, les pintades, les canards sauvages, les farcelles, les becasses, les ortolans, les pigeons ramiers, sont fort bons (12) dans leur espece; & l'abondance en est si grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domestiques, les bécassines, & vingt autres sortes d'oiseaux de table, se trouvent communément, & se vendent à fort bon marché. En ordonnant le soir à un Negre d'aller à la chasse le jour suivant, on est sûr d'avoir plusieurs pieces de gibier, dont il se croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles sont particulièrement en si grand nombre, qu'un chasseur Hollandois du Comptoir de Bosman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis six jusqu'à neuf heures du matin, & depuis six heures du soir jusqu'à neuf (13).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Chasse facile & abondante.

Phillips parle d'un grand nombre de prodigieuses chauves-souris, qui se logent pendant le jour sur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au hasard un coup de fusil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la grosseur de (14) nos merles. Des-Marchais observe que si l'on man-

Chauves-souris monstrueuses.

(12) Des-Marchais prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres,

Vol. II, page 209.

(13) Bosman, p. 390.

(14) Phillips, p. 243.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Où elles se
retirent pen-
dant le jour.

geoit ici les chauves-fouris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles sont, dit-il, si communes, qu'elles obscurcissent le ciel au coucher du Soleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au sommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un essain d'abeilles, où comme une grappe de noix de cocos. C'est un amusement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fusil, & de voir l'embaras où ces hideuses créatures sont pendant le jour. Leur grosseur commune est celle d'un poulet. Elles entrent souvent dans les maisons, où les Negres se font un passe-temps de les tuer. Mais ils les regardent avec une sorte d'horreur; & quoique la faim paroisse les presser continuellement, ils ne sont pas tentés d'en manger (15).

Vo'aille do-
mestique.

La volaille domestique ne consiste ici, comme sur la Côte d'Or, qu'en trois sortes d'animaux; des coqs & des poules d'Inde, des canards, & des poullets. Le nombre des deux premières especes est médiocre; mais les poullets sont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils sont gras, & de fort bon goût. Le prix est de six sols en marchandises, & de trois sols en argent. Bosman trou-

(15) Des-Marchais, Vol. II, p. 203.

voit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes. Avec trois pipes, dit-il, il étoit sûr d'avoir le meilleur poulet (16).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Phillips ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte d'Or. Mais il parle avec la même admiration que Bosman, de la multitude des oiseaux de riviere, & de l'abondance de la volaille (17).

Enfin, les oiseaux de proie ne sont pas non plus en aussi grand nombre ici que (18) sur la Côte d'Or. Phillips se plaint de l'incommodité qu'on reçoit des mosquites. La moindre de leurs piqueures enflamme la chair, & cause de l'enflure, avec une demangeaison excessive. Le meilleur remede, que l'expérience ait appris à l'Auteur, est de frotter la partie blessée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaiser presque aussitôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre ressource que de faire veiller un Negre, avec un grand éventail de peau, qui sert en même-temps à rafraîchir l'air (19).

Oiseaux de
proie.

Incommodité des mosquites.

(16) Bosman, *ubi sup.*

(18) Bosman, p. 391.

(17) Phillips, p. 121.

(19) Phillips, p. 215.

CÔTE DES
ESCLAVES,

Quoique la mer soit toujours grosse, & les vagues dans une agitation continuelle, le poisson est en abondance dans la rade de Juida, & les Negres se hasardent sans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il est impossible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui sont en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toujours une partie de leur pêche.

Des-Marchais prit ici deux poissons fort extraordinaires. Le premier que les Matelots ont nommé *Lune*, est décrit dans l'Histoire Naturelle de notre dixieme Tome. Le second, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'est pas sans raison. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorsqu'il s'approche assez d'un Vaisseau pour recevoir le coup. C'est un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa largeur est de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col, jusqu'au tiers de sa longueur, ou diminuant insensiblement, il se termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de sa tête & de sa queue. La tête est ronde & les yeux petits. Le poil qui est entre le nez & les levres a l'apparence de deux moustaches. Le menton est fort court, & le col parfaitement distingué du corps. Le sommet de la tête

Deux poissons singuliers. La lune & le singe.
Description du singe.

est couvert d'une excrescence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excrescences, dont la plus grande, qui est à l'extrémité du col, a la forme d'une spatule. Elle est longue, large, & très forte. Celle de la queue est un peu plus petite. Les quatre nageoires ressemblent à la barbe ou aux moustaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux premières, si l'on veut considérer leur usage, plutôt que leur forme. Elles peuvent se joindre au-dessous du ventre ou sur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles saisissent. Les deux autres sont placées au dessous du ventre; & sont plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités extraordinaires. Ce poisson est fort vif, & nage avec beaucoup de legereté. Lorsqu'il se montre sur la surface de l'eau, avant qu'il ait faisi l'hameçon, ses mouvemens & ses sauts sont fort amusans. Il s'approche de l'amorce, il observe, il y touche du bout des levres, & se retire. Il l'avalle enfin; mais aussi-tôt qu'il se trouve pris, il fait cent contorsions qui rejouissent les spectateurs.

Le singe n'a pas d'écaillés; mais sa peau est marquetée de petites pustules comme celle du requin. Elle est noire,

CÔTE DES
ESCLAYES.

Il devroit
être nommé
Negre.

CÔTE DES
ESCLAVES.

& même aussi brillante que le jais, lorsque l'animal est vivant ; mais après sa mort elle perd bien-tôt ce lustre. Sa chair est bonne, sans être extrêmement délicate. Les Européens lui trouvent le goût du bœuf maigre. Il se nourrit de poisson & d'herbes marines. L'Auteur est surpris que sa couleur, & la Côte qu'il fréquente, ne l'ayent pas fait nommer Negre, plutôt que Singe (20).

Poissons
d'eau douce,

Les rivières d'eau douce fournissent quantité d'excellens poissons, entre lesquels il s'en trouve de fort gros (21). Le Roi en faisoit quelquefois des présens considérables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales rivières qui traversent le Royaume de Juda sont fort poissonneuses, les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voisins pour la pêche de la mer, & le poisson est toujours à bon marché dans le Pays. Les mêmes rivières sont remplies de toutes sortes de coquillages, de grosses anguilles, de surmulletts, d'anges, de mullets, d'une espèce de poisson blanc qui ressemble au brochet, & même de soles & de raies, qui remontent par l'embouchure, & qui sont beaucoup meilleures que celles qui se pren-

(20) Des Marchais, Vol. II, p. 19 & suivantes.

(21) Phillips, p. 223.

ment en pleine mer. On trouve, dans l'Euphrates, des crocodiles, qui détruisent quantité d'autres poissons; des Lamentins, ou des vaches de mer; des chevaux de riviere, que les Negres haïssent mortellement, à cause du ravage qu'ils font dans leurs moissons. Ils en tuent un assez grand nombre, à coups de fusil; & mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent (22) les dents. Phillips observe qu'à Sabi, près du Palais Royal, il y a deux grands étangs, remplis d'*Alligators*, & que le Roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement sur les bords, à la chaleur du soleil, ou nager en montrant le museau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaisir à leur jeter un morceau de terre, (car à l'exception du kanki, qui se transporte, on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays). Ils ouvroient une gueule fort large, & poussant un grand cri, ils plongeoiert aussitôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jeter une chevre morte. Elle fut déchirée à l'instant; mais elle causa une guerre furieuse entre ces monstres, qui s'en arrachoiert

CÔTE DES
ESCLAVES

Etangs remplis d'*Alligators*.

(22) Des-Marchais, *ubi sup.* page 207.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Pourquoi
cet animal est
respecté.

les morceaux. Les Negres ne souffriroient pas qu'on tirât dessus à coups de balle, parce que l'Alligator est la Divinité du Royaume d'Ardra, comme le serpent est celle de Juida, & qu'ils croient devoir du respect aux Fétiches de leurs voisins (23).

§ I.

*Eclaircissement sur les Forts Européens
& sur la Ville de Sabi, ou Xavier,
Capitale de Juida.*

Situation de
Gregoué.

LA Ville ou le Village de *Gregoué*, qui donne son nom à la Province, est située à quatre ou cinq milles de la rade de Juida, de l'autre côté de la rivière de Jakin, c'est-à-dire, un peu au-delà du Marais. Le Pays qui sépare cette Ville de la mer est si bas & si marécageux, qu'on ne peut le traverser que dans un hamack, dont les Porteurs sont obligés de se relever d'espace en espace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue jusqu'aux épaules (24).

Forme de
la Ville.

Gregoué est une assez grande Ville. Tous ses Habitans sont Bateliers ou Pêcheurs; & se trouvant fort près des établissemens de l'Europe, ils menent

(23) Phillips, p. 203. Gregoué le nom de *Pil-*

(24) Barbot donne à *leau*, p. 324.

Sous une vie fort aisée. Leurs édifices sont de terre, ou de branches entrelacées, qu'ils enduisent d'une couche d'argile, de l'épaisseur d'un pied. Chaque famille a plusieurs cabanes, parce que l'usage ne permet pas de loger deux femmes sous le même toit. Ici, comme ailleurs, dit Snelgrave, les femmes sont jalouses, capricieuses & de mauvaise humeur. Elles ne souffriroient pas que leurs maris fissent un partage inégal de leurs faveurs, & l'interêt de la paix oblige les Negres à les (25) séparer.

CÔTE DES
ESCLAVES.

Les François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Ouest de Gre-goué. Le Fort François, qui est le plus Occidental, consiste en quatre bastions (26), avec un large & profond fossé. Mais il n'a ni chemin couvert, ni glacis, ni palissade; & toute sa défense extérieure est une espece de demi-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les bastions & les courtines sont montés de trente pieces de canon, dont les principales batteries sont vers le Fort Anglois. L'Edifice est un grand bâtiment à quatre aîles, dont la cour for-

Forts des
François &
des Anglois.
Description
du Fort Fran-
çois.

(25) Snelgrave dit que les maisons sont couvertes de roseaux, suivant l'usage du Pays, p. 115.

(26) Voyez ci-dessous le détail de cet Etablissement, dans la Relation d'Elbée.

CÔTE DES
ESCLAVES.

me une belle place d'armes , & qui renferment des magasins , des appartemens pour les Officiers , des barraques pour la garnison , & des loges d'Esclaves , que les François appellent captiverie. Au milieu de la cour est une Chapelle , où l'on dit la Messe , lorsqu'il se trouve un Chapelain dans le Port. Il est commandé par un Lieutenant , à la nomination du Directeur Général , qui fait sa résidence à Sabi. La Garnison est composée de dix Soldats François , deux Sergens , un Tambour , deux Canoniers , & trente Esclaves Bambarras , qui appartiennent à la Compagnie.

Son origine. Cet établissement François fut commencé en 1671 , par un Agent de la Compagnie , qui se nommoit *Carlof* , & qui avoit obtenu du Roi de Juida , non seulement la permission de bâtir un Fort , mais celle d'étendre son commerce dans le Royaume d'Ardra (27) , qui étoit alors revolté , & qui s'étoit mis sous la protection de ce Prince.

Description
du Fort An-
glois.

Le Fort Anglois est gouverné par un Lieutenant , sous le Directeur Général de la même Nation , qui fait aussi sa demeure à Sabi. Il est situé à cent pas du Fort François , du côté de l'Est. Sa forme est quarrée ; mais au lieu de bastions ,

(27) Barbot , p. 324.

ses angles sont couverts (28) de boulevards ronds. Il est environné d'un fossé sec, sans chemin couvert, & sans palissades. La porte n'est gardée que par un pont-levis. Il a vingt six pieces (29) de canon. Les Anglois le nomment *William Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frere du Chevalier du même nom. Comme sa situation est au milieu d'un grand marais; le séjour en est fort mal sain, & les Anglois qui s'y renferment pour servir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en sortir. Sa circonférence est d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un mur de terre, de six pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure est assez grande; mais les édifices ne sont pas d'une autre matiere que le mur, & sont couverts de chaume. C'est-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magasin, une loge d'Esclaves, & un cimetiere pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hogs-yard, ou la cour des cochons. Phillips y met aussi une forge, & quelques autres petites cabanes (30). A l'Est de la place, on trouve deux pe-

(28) Voyez les Figures. Vol. II, page 33.

(29) Des - Marchais, (30) Phillips, p. 215.

CÔTE DES
ESCLAVES.

tits cavaliers de terre , montés de quelques mauvais canons , & de quelques vieilles arquebuses , qui ne servent qu'à effrayer les Negres. Pendant le séjour que Phillips fit sur la Côte , le Facteur fit creuser au-tour du Comptoir un nouveau fossé , qui le rendit un peu plus capable de défense. Jusqu'alors , il étoit ouvert dans tous les temps de pluie , parce que l'eau ne manquoit jamais de faire écrouler le mur ; & l'on étoit accoutumé à réparer le desordre au retour de la belle saison (31).

Utilité des
Forts de Jui-
da.

Les Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué , quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'est éloigné que de cent pas , au Sud , du Fort Anglois. Leur Directeur reside à Sabi , dans une maison qui touche au Palais du Roi. Un Fort , suivant Des - Marchais , ne sert qu'à mettre les marchandises à couvert du pillage des Negres , qui cherchent continuellement l'occasion d'enlever le bien d'autrui , sans distinguer leurs amis de ceux dont ils souhaitent la (32) ruine.

Observations
sur ces Forts.

Il seroit ridicule , dit - il , dans un autre lieu , d'attribuer la sûreté des Européens à des Forts si peu capables de

(31) Des - Marchais , p. 35.

(32) Des - Marchais , p. 35.

résistance. La seule utilité d'une barrière si foible seroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque soudaine ; car outre le mauvais état des fortifications, la barre qui est entre les mains des Negres, ne laisse aucune esperance de secours. Il n'y a point ici d'autre sûreté pour les Européens, que l'intérêt même des Negres, qui ont assez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur est plus avantageux qu'un pillage passer ; & sans une raison si puissante, tous les Forts des Européens seroient détruits depuis long-temps. Il en est autrement sur la Côte d'Or, où non seulement les Fortereses sont plus considerables, mais où la facilité d'aborder sur la Côte donne constamment celle d'y porter du secours (33).

CÔTE DES
ESCLAVES.

Un demi-mille à l'Est du Comptoir Anglois, on rencontre un (34) Village, dont les Habitans se donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des mines*, & qui assistent les Vaisseaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

Phillips observe, que depuis le Com-

(33) Le même, page 192. Les Habitans donnent le nom de *Krums* à leurs Villages.

(34) Phillips, p. 216.

CÔTE DES
ESCLAVES.

ptoir Anglois , jusqu'à la Ville Royale ; on compte environ quatre milles , au travers des plus beaux champs du monde , où le bled de Guinée , les patates , & les ignames croissent en abondance , & rendent ordinairement deux moissons (35).

Peu de fo-
rêts dans le
Pays.

Le Pays a peu de forêts ; mais il est rempli de petits bois , qui paroissent avoir été plantés régulièrement ; si l'on n'aime mieux croire que les Habitans les ont laissés subsister exprès , lorsqu'ils ont défriché cette contrée. Elle est si peuplée , qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente (36) Villages.

En transportant les marchandises du Port à Gregoué , ou à Sabi , les Negres ne cherchent pas moins l'occasion de piller , qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une sorte de bonnets , composés de roseaux , qui peut contenir unealebasse d'une pinte , ou un petit sac de la même grosseur. C'est un réservoir toujours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puisse servir à cacher leur vol ;

(35) Le même , *ibid.*

(36) Des-Marchais , Vol. II , p. 29.

car tout leur habillement consiste dans une guenille, qui leur couvre la ceinture. Lorsqu'on a débarqué assez de marchandises pour le commerce qu'on se propose, le Capitaine Européen les fait transporter aux Comptoirs par ces Portefaix Negres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils seront diligens & fideles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou six Blancs armés (37), dont la vigilance n'est pas toujours capable d'empêcher le désordre.

Xavier, Xabier, Sabi ou Sabié (38), car on trouve cette variété dans les Voyageurs, & même entre les Negres, est la Capitale du Royaume de Juida. Elle est située à deux lieues au Nord-Est de Grégoué, & par conséquent à trois lieues & demie de la mer (39) dans une grande plaine qui est au Sud-Est de l'Eufrates. C'est lui faire beaucoup d'honneur, suivant Des-Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'est la résidence du Roi & des Directeurs

CÔTE DES
ESCLAVES.

Situation
de la Capitale.

(37) Le même, *ibid.*

(38) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Sabée*. Le premier dit qu'elle est à l'entrée d'un bois.

(39) Atkins la place à six milles seulement de la mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Grégoué.

CÔTE DES
ESCLAVES.Description
de la Ville de
Sabi.

Européens. Chaque famille a son terrain, qui est environné d'un mur, & qui contient un nombre de cabanes proportionné à celui de ses Habitans. Tous ces enclos étant séparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux espaces qui les séparent. La plupart sont si étroits, qu'à peine y passeroit-on deux de front; & ceux qui ont plus de largeur sont si pleins de trous, qu'on n'y passe point sans danger, sur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices sont de terre, & que les Negres la prennent au-tour de leur demeure, les lieux voisins se trouvent nécessairement remplis de fosses & de ravines; ils y jettent leurs immondices & leurs excréments, sans s'embarrasser de l'odeur insupportable, dont l'air est infecté. Si l'on sort le matin, avant que les porcs aient nettoyé toutes ces cloaques, on a beaucoup à souffrir de cet excès de puanteur (40).

Les maisons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Affou*, Protecteur de la Nation Française, est la seule, à l'exception du Palais Royal, qui ait deux appartemens l'un sur l'autre, & quelques piéces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette distinction en faveur des services

(40) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 36 & suivantes.

qu'il a rendu à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (41). Avant la revolution de 1726 (42), Barbot croyoit la Ville de Sabi aussi peuplée que toute la Côte d'Or, mais la conquête du Roi de Dahomé a rendu cette Capitale fort deserte. Les Européens donnent le nom de Serrail aux édifices qui composent le Palais Royal. L'enceinte (43) en est spacieuse, & fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, dont les angles sont revêtus de petites tours rondes de la même matiere & de la même hauteur, pour le logement des Gardes ou des Sentinelles (44). On distingue le Palais en deux parties, dont l'une se nomme le grand, & l'autre, le petit Serrail. Celle ci sert d'entrée à la premiere. Elle consiste dans une vaste cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatrieme, par un mur, au milieu duquel on trouve une grande porte, qui est toujours gardée par deux Negres. Cette porte est défendue par une batterie de douze pieces de canon, montées sur des affuts de mer; & vis-à-vis la tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf pieces. Le logement du premier Valet

CÔTE DES
ESCLAVES.

Combien
elle étoit peuplée
avant la
revolution.

Description
du Palais du
Roi.

(41) Le même, p. 186.

(43) Voyez les Figures.

(42) Barbot, p. 327.

(44) Voyez les Figures.

CÔTE DES
ESCLAVES.

de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre de-là dans celle des cuisines ; & de celle-ci dans une troisième, qui porte le nom de Cour des Douanes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impose sur ses Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour est fermée par un grand bâtiment, qui sert de salle d'audience. Le Trône du Roi est un fauteuil, placé dans une alcove, qui est couverte d'un tapis de Turquie. Le reste de la salle est revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui sont admis à l'Audience. L'usage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais ; mais l'Auteur trouva le moyen de se faire excepter de cette règle (45), & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-dessus du rez de chaussée. La matière des murs est un argile rouge, qui ne manque pas de solidité. Les voutes sont de paille, ou de feuilles de palmier, d'un tissu si serré (46), que le vent, le soleil & la pluie n'y peuvent pénétrer. On est étonné de lire dans Des-

Des - Marchais en leve
le plan.

Faste dans
les meubles

(45) Des - Marchais, Vol. II, p. 36 & suiv.

(46) Des - Marchais, Vol. II, p. 36.

Marchais (47), que non feulement la disposition des appartemens intérieurs est fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot tout ce qui peut servir à l'ornement d'une maison. Les Grands, & les riches Négocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont jusqu'à d'habiles cuisiniers Negres (48) qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Facteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maisons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre maniere de se vêtir. Ils ont déjà pris l'usage de faire des provisions de vins d'Espagne, de Canarie, de Madere, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils sçavent distinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le café, & le chocolat ne leur sont plus étrangers. Le linge de leur table est fort beau. Ils ont jusqu'à de la vaisselle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conserver aucune trace de l'ancien-

CÔTE DES
ESCLAVES.

& dans les
usages.

(47) Le même, p. 71. aide de cuisine au Com-

(48) Atkins, page 110. ptoir Anglois, passoit pour

Un Negre de la Côte d'Or, un cuisinier fameux à la
qui avoit été quelque temps Cour de Juda.

CÔTE DES
ESCLAVES.

ne barbarie , ils sont non seulement civilisés , mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands , & les riches , car on apperçoit peu de changement dans le Peuple (49).

Idee qu'Atkins & Phillips donnent du Palais.

Atkins , qui n'avoit pas vu l'intérieur du Palais, le représente comme un grand & sale amas d'édifices de Bambous , d'un mille ou deux de circonférence , où le Roi entretient près de mille femmes. Phillips ne met point les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voisin , qu'il nomme une Ville , & qui est composé d'environ quarante maisons dans la même enceinte. Il ajoute que la liberté de les voir , n'est accordée qu'à un vieux Cabaschir , qui est chargé de leur conduite ; & sur le témoignage du Capitaine Thom , Interprete de la Compagnie Angloise , il assure qu'elles sont au nombre d'environ trois mille. Ce recit , dit-il , doit paroître fort probable , si l'on considère que chaque Cabaschir en a dix , vingt , & plus ou moins , suivant son caprice & ses facultés (50).

Arsenal de Juida.

On voit , fort près du Palais , une vieille maison ruinée , qui porte le nom d'Arsenal , où le Roi conserve précieusement six vieux canons , chacun du

(49) Phillips , p. 219.

(50) Le même , p. 220.

poinds de cinq cens livres, mais démontrés, & fort en desordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, & qu'ils ne soient propres qu'à contenir dans la crainte & la soumission un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vue, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant sur la (51) Côte.

CÔTE DES
ESCLAYES.

Les Comptoirs des Nations de l'Europe, c'est-à-dire, les maisons des Directeurs, sont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus spacieux, & le plus beau de ces Edifices est le Comptoir ou l'Hôtel de France. Il consiste dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (52), au milieu desquels est le jardin potager; avec quelques orangers, qui croissent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment, sur lequel on voit le pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de garde. Derrière le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuisine & d'autres offices pour la commodité de la maison. Le Directeur entre-

Comptoirs
Européens,
près du Palais.

(51) *Ibid.*

par le feu en 1727 ou 28.

(52) Ils furent consumés

Smith, p. 199.

CÔTE DES
ESCLAVES.

tient une fort bonne table, où les Capitaines & tous les Officiers de Vaisseaux ont leur couvert. Il y invite souvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (53) dont le crédit ou le caractère peuvent être utiles à la Compagnie.

L'Hôtel, ou le Comptoir d'Angleterre, n'est séparé de celui de France que par un mur fort léger. Il touche au Palais royal, comme le Comptoir Portugais, qui n'est séparé aussi de celui de France que par une rue fort étroite. Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, est le Comptoir de Hollande. Tous ces édifices sont au-tour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les maisons des Negres sont dispersées au-tour (54) d'eux.

Temoignage de Bosman.

Bosman raconte que de son temps le Comptoir Hollandois, qui avoit d'abord été bâti pour l'usage du Roi, étoit fort spacieux; qu'il contenoit trois magasins & sept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les logemens des autres Nations de l'Europe étoient petits & sans aucune commodité (55).

(53) Des-Marchais, Vol. II, p. 39 & suivantes. Guinée par Bosman, p. 365. On conçoit que les

(54) Le même, *ibid.* François peuvent s'être

(55) Description de la mieux logés dans la suite.

CHAPITRE VIII.

Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.

CETTE Relation, qui a paru pour la première fois dans le second Tome des Voyages du Chevalier Des-Marchais, contient deux parties également curieuses; l'une, qui concerne *Assem*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra, & la situation des affaires de cette contrée; l'autre, qui est le récit d'une Ambassade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV, avec un détail intéressant des usages & du caractère des Seigneurs Negres. Comme l'Auteur a pris soin de nous informer lui-même de sa condition & des motifs de son voyage, il seroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.

D'ELBÉE
1669.
Introduction.

La Compagnie des Indes Orientales, établie en 1664, manquant d'Esclaves Negres dans ses établissemens, équipa deux Vaisseaux au Havre de Grace pour faire le Voyage de Guinée; l'un, nommé *la Justice*, & l'autre *la Concorde*; tous deux du Port de cinquante tonneaux & de trente deux pieces de canon. Le sieur d'Elbée, Commissaire de

Départ &
qualité de
l'Auteur.

D'ELBE'E.
1669.

la Marine fut revêtu du commandement. Il se mit à bord de la Justice, accompagné du sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoissance des usages de l'Afrique au service des Hollandois, & qui avoit embrassé celui de la Compagnie Françoisse. Les deux Vaisseaux partirent le premier Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap Blanco, ils arriverent dans la rade d'Ardra, où ils jetterent l'ancre le 4 Janvier 1670 (56).

Il est accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

1670.
Carlof se rend à Oifra. Il apprend que les Hollandois le trahissent,

Le jour suivant, Carlof descendit au rivage pour se rendre à la Ville d'Oifra. Il avoit appris à Praya (57), du Fidalgo Negre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du dessein de la Compagnie de France, employoient secretement toutes sortes de voies pour la ruine d'une entreprise qu'ils croyoient nuisible à leurs interêts. Cependant,

(56) Des-Marchais, Vol. II, p. 230 & 31.

(57) On a déjà remarqué que Praya est un mot Portugais, qui signifie greve ou rivage. C'est ici le

lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit Ardra & la rade de Jakin.

après avoir donné avis au Viceroi, par un courier, de l'arrivée de la flotte Françoisé, il fit heureusement son voyage, & revint à bord avec la satisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes sortes d'honnêtetés & de caresses. Le second Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François sur son Vaisseau & lui apporta des rafraîchissemens. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des présens, quoique le recit de Carlof eût déjà fait connoître la verité de ses intentions.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des provisions. Il n'étoit pas permis aux Negres de leur en offrir, sans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La reponse de la Cour se fit attendre pendant plusieurs jours. Carlof en fut surpris. Il avoit écrit au Roi pour lui rappeler leur ancienne amitié. Dans leur jeunesse ils avoient bû plus d'une fois ensemble, *bouche à bouche*, suivant le langage du Pays; c'est-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance passe dans la Nation pour un gage si sacré d'estime & d'amitié, qu'il ne

D'ELSE'E.
1670.

Il retourne
à Offra avec
Dubourg.

Il avoit été
ami du Roi
dans leur jeu-
nesse.

D'ELBE'E.
1670.

peut être violé sans un prompt châti-
ment du Ciel. On n'en prit pas moins
la résolution de faire débarquer les pré-
sents que la Compagnie de France en-
voyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un
beau carosse doré, avec de magnifi-
quês harnois. Les Portugais avoient
introduit dans le Pays l'usage de cette
voiture.

Députation
du Roi.

La Cour d'Ardra fait attendre long-
temps ses reponses aux Etrangers. Mais
en faveur de Carlos & de l'ancienne
amitié, le Roi voulut bien abreger les
delais. Un Capitaine Negre, dépêché
par ce Prince, arriva le 16 de Janvier
à Offra. Il se rendit au logis du sieur
Dubourg; & demandant à voir Carlos
au nom du Roi, il lui dit que Sa Ma-
jesté étoit extrêmement satisfaite de re-
trouver ses anciens amis, lorsqu'elle
les croyoit dignes de reparoître devant
elle; qu'il auroit l'honneur de la voir
immédiatement; & que pour lui mar-
quer qu'elle se souvenoit de lui, elle le
dispensoit de la loi imposée aux autres
Etrangers; de faire leurs présens avant
que d'être reçus à l'audience. Le Messa-
ger ajouta que le Roi étoit bien disposé
en faveur des François; qu'il leur ac-
corderoit volontiers tous les privileges
dont les autres Nations jouissoient dans

le Pays, & qu'il en joindroit de nouveaux; enfin qu'il avoit donné ordre au Prince son fils & au Grand-Capitaine de se rendre à Offra, pour recevoir Carlof & le conduire à la Cour.

D'ELLE'E.
1670.

Cette nouvelle, que les François affecterent de publier, mortifia beaucoup les Hollandois. Deux jours après, le Prince héritaire & le Grand-Capitaine arriverent ensemble. Dubourg, accompagné de Carlof, se hâta de visiter le Prince. Cette entrevûe ne se passa qu'en compliments mutuels; & comme la fin du jour approchoit, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour suivant, le Prince, accompagné du Grand-Capitaine, se fit conduire au logement des François. Après les premières civilités, il dit à Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi son pere pour le conduire à *Assem*; mais qu'au paravant il vouloit boire avec lui au bord de la mer, d'où ils reviendroient à Offra pour se rendre à la Cour.

Le Prince
son fils vient
lui-même.

Cette visite du Prince donna aux François la liberté d'acheter des Habitans toutes les provisions dont ils avoient besoin, non seulement dans la Ville, mais sur leurs propres Vaisseaux; quoique cette permission fût d'ailleurs inutile, parce que les Negres de la Côte

D'ELBÉE.
1670.

Le Prince se
rend au bord
de la mer.

leur portoient toutes sortes de rafraîchissemens pendant la nuit. Quatre jours après, le Prince se fit porter au bord de la mer, où l'on avoit pris soin de lui dresser une grande tente. Il avoit pour cortège le Capitaine du commerce, Dubourg & Carlot, les Facteurs Anglois & les Ecrivains ou les Secretaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage sur les neuf heures du matin. Aussi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le salua de quatre décharges de douze pieces de canon, & se mit dans une chaloupe pour descendre à terre. Le Prince envoya au-devant de lui quelques gens de sa suite, qui le prirent sur leurs épaules & l'apporterent heureusement de plus de soixante pas en mer; tandis que d'autres Negres, avec autant d'adresse que de force, lancerent à la même distance la Chaloupe sur le rivage. Ces Negres étoient des hommes de haute taille & fort robustes, mais tout-à-fait nuds, à la reserve d'une piece de coton qui leur couvroit la ceinture.

D'Elbée se
fait conduire
au rivage.

Cérémonie
avec lesquelles
il y est reçu.

Lorsque d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Negre vint le prier, en langue Portugaise, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y consentit; & tout le Peuple que la curiosité

avoit amené pour le voir , s'étant retiré par un mouvement de respect , il demeura seul avec son cortège & l'Officier Negre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Negres , qui portoient de petites banieres , dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une S , & qu'ils agitoient de mille manieres avec beaucoup d'adresse & de legereté. Divers instrumens de musique suivirent immédiatement. Les premiers , qui étoient des tambours , avoient leurs caisses peintes & fort bien ornées. Ils battoient juste , avec des cadences agréables. D'autres , qui venoient à leur suite , portoient de petites cloches de fer poli , sur lesquelles ils frapportoient avec des baguettes , en s'accordant avec le son des tambours. Ils étoient suivis d'une grande troupe de comédiens ou de baladins , les uns dansant , d'autres chantant , avec des mouvemens & des attitudes fort comiques ; d'autres recitant des aventures rejouissantes , & d'autres encore jouant différens airs sur des flutes de cuivre & d'ivoire , dont les sons repondoient à celui des autres instrumens. Cette premiere bande composoit la musique du Prince , & l'accompagne toujours lorsqu'il marche avec la pompe de son rang.

D'ELBE'G.
1670.

Marche de
la suite du
Prince.

D'ELBÉE.

1670.

Elle passa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua point de lui donner sa meilleure symphonie. Les Officiers de la maison du Prince, s'avancerent ensuite à la tête de ses gardes, qui marchaient après eux le fusil sur l'épaule, avec de grands sabres à poignées dorées. Ensuite venoit le Grand-Ecuyer ou le Grand-Maître de la Cavalerie, qui marchoit seul, richement vêtu & le chapeau sur la tête. Il portoit sur son épaule le sabre du Prince, comme on porte à Genes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince suivoit immédiatement. Quelques Negres soutenoient sur sa tête un grand parasol. Il marchoit lentement, appuyé sur deux de ses Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Général des armes, étoit à sa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à sa gauche. Il avoit à sa suite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Negres.

Compliment qu'il reçoit de d'Elbée & sa réponse.

Il s'arrêta lorsqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Negre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit temps de s'avancer. D'Elbée fit quelques pas au-devant du Prince & lui fit une reverence à la Française. Le Prince lui présenta la main, dans laquelle

laquelle il mit respectueusement la sienne. Le Prince la lui pressa doucement & le regarda d'un œil ferme, sans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué son respect par un moment de silence, fit son compliment en Portugais. Le Prince se le fit expliquer par l'Interprete, quoiqu'il sçût aussi la Langue Portugaise. Il se servit de la même voie pour repondre qu'il étoit charmé de voir des François ; qu'il employeroit en leur faveur tout le credit qu'il avoit auprès du Roi son pere, & qu'il les remercioit de leurs offres obligantes. Ensuite, prenant d'Elbée par la main, il le fit marcher près de lui sous le même parasol. Il voulut voir la Chaloupe qu'il avoit apportée au rivage. Il l'examina curieusement ; & s'étant fait donner le pavillon qu'on y avoit élevé, il le plaça vis-à-vis sa tente, à la tête d'une Compagnie de cent mousquetaires. Ces marques de distinction causerent de la jalousie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. La conversation fut fort polie entre le Prince & le Commandant François, quoiqu'elle continuât de se faire par le ministère de l'Interprete. Sans perdre la gravité de son rang, le Prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Il étoit d'u-

D'ELBÉE
1670.

Politesse
qu'il fait aux
François.

Portrait de
Prince.

D'ELBÉE. ne taille puissante, mais d'un embon-
 1670. point mediocre. Il avoit le visage fort
 beau, les yeux vifs, les dents belles &
 le sourire gracieux. Toute sa personne
 présentoit un air de grandeur & de di-
 gnité, temperé par une douceur qui lui
 attiroit tout à la fois du respect & de
 l'affection. A l'heure du dîner, on éten-
 dit dans la tente de fort belles nattes,
 au-tour desquelles on mit des coussins de
 damas. Le Prince prit d'abord sa place
 & fit mettre d'Elbée à sa droite. Du-
 bourg, Carlot & les Facteurs Anglois se
 mirent à sa gauche. Le festin fut com-
 posé de plusieurs sortes de mets, rotis
 & bouillis. C'étoit du bœuf, du san-
 gliet, du chevreau, des poulets & d'au-
 tres pieces de volaille, avec divers ra-
 gouts à l'huile de palmier, qui ne pou-
 voient être fort agréables pour ceux qui
 n'en avoient pas l'habitude. Il ne parut
 point d'autre vaisselle que des *Kowis*,
 c'est-à-dire, des moitiés de calebasses,
 peintes d'un vernis si brillant, qu'on les
 prendroit pour de l'écaille de tortue des
 plus belles especes.

Usage fin-
 gulier du
 Pays.

Pendant le repas, deux Officiers rafraî-
 chirent continuellement le Prince avec
 des éventails de cuir parfumé. Tous les
 Negres qui étoient derriere lui le servi-
 rent à genoux, avec de grands témoi-

gnages de respect. Il y avoit dans ce nombre, mais plus près de son côté, trois hommes, auxquels il fit signe de s'avancer, & dans la bouche desquels il mit (58) quelques morceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ses favoris, & que par un sentiment de respect & de délicatesse, ils ne devoient pas toucher de la main ni laisser tomber de leur bouche, ce qui leur étoit donné par le Prince, sous peine de perdre ses bonnes grâces. On ne servoit point à boire, & personne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré assez long-temps. Mais la conversation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amusante. D'Elbée le trouva mieux instruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit pû se l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverses questions qui marquoient de la délicatesse, d'esprit & de de la pénétration.

Après le dernier service, on offrit de l'eau dans des verres de cristal, pour se laver la bouche. Ensuite on mit devant chaque convive une nouvelle serviette de coton, fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apportèrent alors du

D'ELBÉE.
1670.

On ne sert à boire qu'après le repas.

(58) Les Sauvages du Canada & de la Louisiane ont le même usage, lorsqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

ELBÉE.
1670.

vin de palmier, du vin d'Espagne, de Portugal & de France, dont on but sans excès; car le Prince ne forçoit personne à boire contre son inclination, quoiqu'il invitât souvent tout le monde à prendre son verre. Il fit boire plusieurs fois d'Elbée en même temps que lui dans le sien; témoignage de considération & d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté est de concevoir comment deux personnes peuvent boire dans le même verre, à moins que les verres d'Ardra ne soient différens de France, ou semblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit sous sa tente, les Negres de sa suite furent traités dans plusieurs petites loges qu'on avoit dressées pour eux. Les soldats & les matelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part aussi à la fête, & tous les restes des alimens furent distribués à la populace. D'Elbée, en sortant de la tente, jeta quelques poignées de bujis, qui exciterent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

Deux personnes boivent en même tems dans le même verre.

Age & figure du Prince d'Ardra.

L'âge du Prince étoit de trente ou trente cinq ans. Il n'avoit pour habits

que deux pagnes, qui traînoient tous deux jusqu'à terre; l'un de satin, l'autre de raffetas; avec une large écharpe de raffetas au-tour de la ceinture. Le reste de son corps étoit nud; mais il avoit sur la tête un chapeau garni de plumes rouges & blanches, & des sandales rouges aux pieds.

Lorsque les François prirent congé de lui, vers le soir, il renouvela ses civilités, en leur promettant toutes sortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans sa Chaloupe. Plusieurs Negres fort robustes la prirent sur leurs épaules & la transportèrent au-delà des plus grosses vagues. D'Elbée fit saluer le Prince par des cris de joie, qui servirent de signal aux deux Vaisseaux pour faire successivement quatre décharges de douze piéces de canon (59).

Dubourg & Carlos, qui demeuroient au rivage, se mirent, comme le Prince, chacun dans un hamak porté par des Negres. On leur mit, comme à lui, des parasols sur la tête. Ils partirent avec lui, toujours accompagnés de ses gardes, de sa musique & d'une grande foule de peuple. Il étoit nuit lorsqu'ils arrivèrent à Offra. Le jour suivant, qui étoit

Dubourg & Carlos demeurent à terre.

(59) *Ubi supra*, p. 236 & suivantes.

DELBÉE.

1670.

Ils se rendent à Assém avec le Prince.

le 21 de Janvier, le Prince fit une visite à Dubourg avec ses deux grands Capitaines, & lui proposa de l'accompagner à Assém. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlos. Le départ fut différé jusqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le pays pendant le jour; faveur qu'on refuse à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fête au *Grand-Foro*, Village considerable, qui est à moitié chemin entre Offra & Assém. Comme ils étoient partis assez tard, ils furent surpris des tenebres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduisit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à souper.

Débarquement & transport des marchandises.

Dans le même temps, d'Elbée débarquoit ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des Negres. Leur salaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque voyage. Mais quelque petit qu'il puisse paroître, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excede jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment *Tonjé*. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur. Les presens destinés au Roi furent portés de même jus-

qu'à la Capitale, avec les marchaudises D'ELREZ.
 qui devoient servir à commercer avec 1670.
 les Grands.

Le 27 de Janvier, Dubourg eut sa Premiere
 premiere audience du Roi, en qualite audience du
 d'Ambassadeur du Roi de France. Il fut Roi.
 introduit par le Prince, fils du Roi, par
 le Grand-Prêtre & les grands Capitai-
 nes. Le Roi le fit asseoir sur un lit de
 coton, près de son fauteuil ou de son
 Thrône. Dubourg fit son compliment en
 Langue Portugaise, que ce Prince en-
 tendoit & parloit en perfection. Cepen-
 dant il se le fit expliquer par ses deux
 Interpretes, nommés *Matteo & Fran-*
cisco. L'office d'Interprete est ici fort
 considerable; mais la moindre erreur les
 expose au supplice.

Le Roi fit une reponse obligeante,
 après laquelle Dubourg lui presenta le
 carosse & les autres presens de la Com-
 pagnie. Ensuite il lui demanda la per-
 mission de bâtir une Loge ou un Comp-
 toir à Offra, en promettant que la
 Compagnie Françoise enverroit chaque
 année quatre Vaisseaux pour le Com-
 merce. Le Roi repondit qu'à l'égard du
 Commerce, les Hollandois lui en-
 voyoient tous les ans plus de Vaisseaux
 qu'il n'en pouvoit charger; que l'année
 précédente plusieurs avoient été obligés

Explication
 de ce Prince
 à l'égard du
 Commerce.

3^e E L L E^e E.
1670.

de retourner sans cargaison ; qu'il y en avoit actuellement six sur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans la rade ; enfin, qu'il n'avoit besoin, ni de Vaisseaux, ni de marchandises : que les Hollandois d'ailleurs lui faisoient des offres considerables pour l'engager dans une alliance exclusive, & qu'il avoit d'autant plus de raisons de les accepter, que les Anglois paroissoient negliger son Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fideles à leurs engagements ; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majesté ajouta, que malgré de si justes sujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la grandeur du Roi de France & du zele qu'un de ses Ministres avoit pour le progrès du Commerce, faisoit naître dans son cœur une vive passion de mériter l'estime d'un si grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit résolu d'accorder à ses Sujets ; que dans cette vûe il avoit déjà donné ordre à son grand Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de proteger leur Commerce & de l'encourager de tout son pouvoir. Dubourg se fit apporter les plus précieuses marchandises des deux Vaisseaux. Il en

Politique de
Carlof.

offrit le choix au Roi & lui laissa les prix. Cette galanterie produisit un effet merveilleux, & donna une haute idée de la politesse des François. Dubourg étant tombé malade, la direction du Commerce fut abandonnée à Carlos, qui mit aussi-tôt le prix des Esclaves à dix huit barres par tête, quoique jusqu'alors il n'eût jamais été au-dessus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimerent mieux garder leurs marchandises que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

D'ELBE
1670.

Carlos envoya des presens à la Reine-Mere & à la Reine. Ensuite, se livrant aux soins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des grands Capitaines, trois cens Esclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena soixante quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandises qu'il avoit choisies.

Le 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays une proclamation qui accordoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Esclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du Domaine y éta-

Facilités
qu'il se procure pour le Commerce.

D'ELBÉE. E.
1670.

blirent une Douane & les mêmes droits que dans la Capitale. Les Esclaves achetés du Roi en furent exempts. Dès le premier jour de Mars, la *Justice* auroit pû mettre à la voile avec sa cargaison complete, si d'Elbée n'eût été résolu d'attendre son second Bâtiment. L'envie de hâter son départ lui fit faire un voyage à la Cour, accompagné de Carlos & de Marriage, & suivi de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche se fit pendant la nuit. Mais le temps étoit clair, & la lune si brillante, qu'il leur fut aisé d'observer que le Pays est plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite, & qui se faisoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut soin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laisser toujours à quelque distance.

D'Elbée se rend à la Capitale.

D'Elbée entra dans la Capitale avant le lever du soleil. Mais pendant le séjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de visiter la Ville (60) & les lieux voisins, sous l'escorte de deux Officiers du

(60) On en verra la description dans l'article géographique du Pays.

Roi. A son arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes sortes de rafraîchissemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il se vit assez de provisions pour traiter deux cens personnes. Le lendemain il reçut la visite de tous les Grands; mais le Prince se fit excuser de ne pouvoir lui rendre la sienne, parce qu'il avoit perdu un de ses enfans. Il se tenoit renfermé, sans voir personne; ce qui passe dans le Pays pour la marque d'une (61) extrême douleur.

D'ELBÉE.
1670.

Le Roi ne rend jamais de visites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ses deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit assis dans un fauteuil de damas, sous une gallerie.

Audience
extraordinaire
qu'il obtient.

Ce Prince, qui se nommoit *Tofizon*, paroïssoit âgé d'environ soixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une grosseur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si sa contenance faisoit juger avantageusement de

Portrait du
Roi d'Arde.

D'ELBÉE.
1670.

sa pénétration, de son jugement & de sa sagesse, ses discours & ses réponses, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de son esprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Persienne, l'un sur l'autre, comme deux jupons. Celui de dessous étoit de taffetas, & l'autre de satin piqué. Une large écharpe de taffetas lui servoit de ceinture. Il avoit le reste du corps tout-à-fait nud; mais il portoit sur la tête une sorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-dessus, une couronne de bois noir, luisant comme l'ébène, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit aussi de bois noir, avoit plusieurs ornemens. La corde étoit de soie ou de *pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes reverences, le Roi lui présenta la main & prit la sienne. En la lui pressant, il fit craquer trois fois son pouce, par un témoignage distingué d'affection & de faveur. Ensuite ayant fait apporter des nattes & des coussins, il l'invita par un signe à s'asseoir avec ses deux Officiers, tandis que les domestiques attendirent hors de la galerie.

Propositions
que lui fait
d'Elbée.

Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laisser aux Fran-

çois la liberté de se bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui-même étoit trop petit & fort incommode. Il ajouta qu'il le supplioit de donner des ordres pour la sûreté du Directeur & des Facteurs d'Offra. Le Monarque repondit que les François pouvoient compter sur sa protection; qu'il ne souffriroit pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ses Sujets fussent payées dans l'espace de vingt quatre heures; qu'à l'égard du Comptoir d'Offra, il chargerait le Prince son fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en personnes, pour faire augmenter les bâtimens; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir suivant les usages de leur Pays: « Vous com-
 » mencerez, lui dit-il, par une batte-
 » rie de deux pieces de canon; l'année
 » d'après, vous en aurez une de qua-
 » tre, & par degrés votre Comptoir
 » deviendra un Fort, qui vous rendra
 » maîtres de mon Pays, & capables de
 » me donner des loix. » Il accompa-
 gna ce raisonnement de plusieurs com-
 paraisons fort justes & fort ingenieuses,
 avec un air si gai & tant de bonnes plai-
 santeries, que d'Elbée ne put s'offenser

D'ELBÉE
 1670.

Reponse du
 Roi.

D'ELBÉE.

1670.

Il demande
des marchan-
dises plus ra-
res & plus
précieuses.

d'un refus si gracieux & si politique.

Il ajouta qu'il étoit surpris que le Royaume de France étant si spacieux & si rempli d'habiles Ouvriers, la Compagnie chargeât ses Vaisseaux de marchandises communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étoit qu'un essai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra; mais qu'à l'avenir elle enverroit à Sa Majesté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoise à poignée d'argent & un coutelas, de grands miroirs, de belles toiles, des mules de velours, du drap écarlate, des gands parfumés, des bas de soie & quelques autres marchandises d'ajustement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaisseau qui partiroit de France après son retour. Cette conversation fut suivie d'un présent de deux pistolets & d'un fusil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince son fils, en l'assurant que sa visite seroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la dou-

leur d'une perte fort recente. Ensuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de faveurs & de distinctions qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen.

Ce Prince est si respecté de ses Sujets, qu'à l'exception de son fils & du Grand-Prêtre, personne ne paroît devant lui sans se prosterner le visage contre terre (62), & n'ose lever les yeux sur lui. Seulement, lorsqu'ils sont obligés de lui repondre, ils levent un peu la tête, pour la baisser aussi-tôt qu'ils ont cessé de parler. D'Elbée fut témoin, dans son audience, que les deux grands Capitaines mêmes n'étoient pas exempts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient dispensés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, sans y être appellés.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permission de voir le Palais & les jardins, visita tous les appartemens, à la reserve de celui des femmes, où personne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le

D'ELBÉE.
1673.

Respect
qu'on portoit
au Roi To-
fizon.

D'Elbée vi-
sita son Pa-
lais,

(62) D'Elbée prit pour une prérogative particulière du Roi Tofizon, ce qui est d'usage ordinaire dans toutes les Cours de cette region.

D'ELBÉE. Prince par le Grand Capitaine de la
1670. Cavalerie, à la tête de cent cavaliers
Negres armés d'arquebuses & de sabres.

Cavalerie Leurs chevaux sont gros & robustes,
d'Adra. mais fort mal en bouche. Leurs selles
sont petites & plates (63), sans étriers,
à la maniere du Portugal. L'habillem-
ent de cette cavalerie consiste dans un
feul pagne, un bonnet pointu comme
nos dragons, des bottes de cuir, ou
plutôt des bottines, qui ne vont qu'au
milieu de la jambe, & de grands épe-
rons, qui n'ont qu'une seule pointe.
D'Elbée & sa suite étoient dans des ha-
macks. On lui portoit un parasol sur la
tête.

Demeure du
Prince, fils
du Roi, & vi-
sité que lui
rend d'Elbée.

Le Prince ne faisoit pas sa demeure
dans la Capitale. Sa Cour étoit une pe-
tite Ville, qui n'étoit éloignée que d'u-
ne lieue. Comme Assém n'a qu'une seu-
le porte, la cavalcade qui escortoit d'El-
bée fut obligée de faire le tour des murs
pour gagner le chemin. Le Prince reçut
le Commandant François avec beau-
coup de caresses. C'étoit une faveur ex-
traordinaire de le dispenser du cérémo-
nial; car l'usage ne permet point aux
personnes de distinction de recevoir
compagnie pendant le deuil. Sa salle
d'audience étoit fort grande & couverte

(63) Voyez la Figure.

d'un tapis de Turquie. Le Prince parut, D'ELBÉE.
1670.
assis sur une natte. Il en fit apporter

d'autres pour d'Elbée & les deux Offi-
ciers François qui l'accompagnoient.

Après une heure de conversation, où le
Prince renouvela ses protestations d'a-

mitié & de zele pour les François, on
apporta des liqueurs; il but *bouche à*

bouche (64) avec d'Elbée, & fit présen-
ter des liqueurs aux deux autres. En-

suite s'étant levé, les François prirent
congé de lui & retournerent vers la

Ville par la même route. Mais ils s'ar-
rêterent à la maison du Grand-Prêtre,

qui avoit invité d'Elbée à souper. Ils y
furent reçus avec une politesse dont on

ne trouve point d'exemple dans les au-
tres Voyageurs. La salle du festin étoit

coverte d'un grand tapis de Turquie,
sur lequel on étendit des nattes d'une

finesse & d'une propreté admirable,
pour servir de nappe. La vaisselle étoit

de terre de Delft, & les serviettes plus
grandes du double que les nôtres. Les

mets consistoient en diverses sortes de
viandes, roties & bouillies, avec des

ragouts à la mode du Pays. L'abondance
& la variété regnerent pour les liqueurs.

Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épar-
gné dans une fête, dont il vouloit se

D'Elbée est
invité à sou-
per chez le
Grand-Prê-
tre.

(64) On a déjà vû le sens de cette expression,

D'ELBÉE.
1670.

Musique
qu'il entend.

faire autant de mérite auprès de son Maître que d'honneur aux yeux des Étrangers. Comme il n'ignoroit pas que l'usage des Européens n'est pas de s'asseoir à terre, il avoit préparé des coussins de taffetas & de satin pour rendre leur situation plus commode. Un concert de musique se fit entendre au milieu du repas. C'étoient des voix qui ressembloient à celles des enfans & qui paroissoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de (65) l'harmonie.

Explication
qu'il en reçoit
du Grand-
Prêtre.

Le Grand-Prêtre, qui parloit très bien la Langue Portugaise, lui demanda ce qu'il pensoit des voix auxquelles il paroissoit prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étoit sans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup de mélodie, & qui s'accordoient fort bien avec la mesure des Instrumens.

Il obtient
sa faveur de
voir ses fem-
mes.

» Ce sont mes femmes, reprit le Prê-
» tre, qui ont entrepris de vous don-
» ner cet amusement. Nous ne sommes
» point ici dans l'usage de montrer nos
» femmes; mais pour vous convaincre
» de l'affection que je porte aux Fran-

« çois , je suis prêt , si vous le souhaitez , à vous donner cette satisfaction. » D'Elbée parut fort sensible à cette marque de confiance. A la fin du souper , le Grand - Prêtre le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute , d'où l'on pouvoit jeter les yeux par une fenêtre dans la salle à manger. Les femmes y étoient rassemblées au nombre de soixante - dix ou quatre-vingt. Elles n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons qui les couvroient depuis la ceinture jusqu'aux pieds , & toutes les parties supérieures étoient nues. Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient assises sur des nattes , des deux côtés de la gallerie , assez serrées l'une près l'autre. L'arrivée du Pontife & celle des Etrangers parut leur causer aussi peu d'é-motion que de curiosité. Elles continuèrent leur concert , en frappant , avec de petites baguettes , sur des cloches de fer & d'autre métal , de la forme d'un cylindre & de différentes grandeurs. Leur modestie (66) , dans une occasion si extraordinaire , parut fort louable à d'Elbée , & sa reflexion l'est aussi. Mais que penser de Labat , son Editeur , qui semble croire ici qu'en vertu de sa corres-

(66) *Ibid.*

D'ÉLÉE.
1670.

pondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit fasciné les yeux de ses femmes jusqu'à les empêcher d'appercevoir les François ?

Figure du
Diable, &
discours du
Grand-Prê-
tre.

Au coin de la galerie; d'Elbée observa une Figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle signifioit : » C'est le » Diable, lui dit le Prêtre. « Mais le Diable n'est pas blanc, lui repondit d'Elbée. » Vous le faites noir, repliqua » le Prêtre, mais c'est une grande er- » reur. Pour moi, qui l'ai vû & qui lui » ai parlé plusieurs fois, je puis vous » assurer qu'il est blanc. Il y a six mois, » continua-t-il, qu'il m'apprit le des- » sein que vous aviez formé en France » de tourner ici votre Commerce. Vous » lui êtes fort obligés, puisque suivant » ses avis vous avez negligé les autres » Européens, pour trouver ici plus » promptement votre cargaison d'Es- » claves ». D'Elbée se crut libre de penser tout ce qu'il vouloit de ce discours, & ne jugea point à propos d'entrer là-dessus en dispute avec le Grand-Prêtre.

Caractere
de sa person-
ne.

Ce Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait, & d'une physionomie agréable. Il portoit le même habillement que les

principaux Officiers du Roi, c'est-à-di-^{D'ELBEE.}
 re, deux grands pagnes d'étoffe de soie ^{1679.}
 ou de brocard, l'un sur l'autre; une
 grande écharpe à la ceinture; des cale-
 çons de coton d'assez bonne longueur;
 des sandales ou des escarpins de cuir
 d'Espagne; un chapeau à l'Européenne;
 un grand couteau à manche doré, qui
 pendoit à sa ceinture, avec une canne à
 la main. De tous ces ornemens il ne
 quitte que sa canne lorsqu'il entre dans
 les appartemens du Roi, dont il est le
 premier Ministre pour les affaires d'E-
 tat comme pour celles de la Religion. Il
 jouit seul du droit de se présenter de-
 vant son Maître à toutes les heures du
 jour, & de lui parler librement sans se
 prosterner. Ses civilités pour les Fran-
 çois ne se démentirent pas jusqu'au der-
 nier moment. Il les conduisit jusqu'à la
 porte de son Palais, & ne voulut ren-
 trer qu'après les avoir vûs dans leurs ha-
 macks. La même nuit ils furent transf-
 portés à Offra, avec la même escorte qui
 les avoit amenés à la Capitale.

Depuis que les contrées de Juida & ^{Grandeur}
 de Popo ont été démembrées du Royau-^{& forcés}
 me d'Ardra, son étendue n'est pas con-^{du Royaume}
 siderable du côté de la mer. Il n'a pas plus ^{d'Arda.}
 de vingt cinq lieues au long de la Côte;
 mais s'enfonçant bien loin dans les ter-

E. L. B. E. E.
1670.

res, ses bornes à l'Est & à l'Ouest, qui sont les rivières de Volta & de Benin, renferment un espace d'environ cent lieues. Cependant il ne peut mettre sous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guère des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut considérer que les troupes d'Ardra forment une milice régulière, qui est entretenue constamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la soumission les Provinces revoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire. Il employe pour les calculs & pour aider sa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur signification. Les Grands, qui entendent la Langue Portugaise, la lisent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caractères pour leur propre langue (67).

Cordes & nœuds que les Negres emploient au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

Tous les Negres de quelque distinction portent ici deux pagnes de taffetas ou d'une autre étoffe de soie. Ils ont des écharpes de soie, les uns en ceinture, d'autres en forme de baudrier. Leur usage ordinaire est d'avoir la tête & les pieds nus; mais il leur est libre de porter des bonnets ou des chapeaux, &

(67) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 254.

des sandales ou des bottines, excepté lorsqu'ils paroissent devant le Roi. Les gens du commun ne sont couverts que depuis les reins jusqu'aux genoux, d'une piece de serge qu'ils se passent deux fois au-tour du corps & dont les deux bouts sont croisés au-dessus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoffe de coton, sur le devant du corps, pour cacher la nudité.

D' E' L B E' B*
1679.

Les habits des femmes de condition sont des pagnes & des écharpes. Comme elles sortent rarement, elles ne se couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très courts. L'Auteur fait observer ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui se prostitue à un Esclave, devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, lorsque ce Maître est d'une condition supérieure à celle du mari : mais au contraire, si la dignité du mari l'emporte, c'est l'adultère qui devient son Esclave (68).

Bizarre pu-
nition de l'ad-
ultère.

Tous les Officiers de la maison du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainsi le grand

Officiers de
la maison du
Roi.

(68) *Ibid.* p. 263. L'Auteur remarque que cet usage autorise l'indulgence pour le vice de la part des Maîtres puissans.

D'ELBEE.
1670.

Respect
qu'on a pour
les viandes de
sa table.

Mâitre d'Hôtel se nomme Capitaine de la table ; le Pourvoyeur , Capitaine des vivres ; l'Echanson , Capitaine du vin , &c. Personne ne voit manger le Roi. Il est même défendu , sous peine de mort , de le regarder lorsqu'il boit. Un Officier donne le signal avec deux baguettes de fer , & tous les assistans sont obligés de se prosterner , le visage contre terre. Celui qui présente la coupe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le servir dans cette posture. On prétend que cet usage est institué pour mettre sa vie à couvert de toutes sortes de charmes & de sortilèges. Un jeune enfant , que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui , eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux sur la coupe au moment que le Roi la touchoit de ses levres. Le Grand-Prêtre, qui s'en aperçut , fit tuer aussi-tôt l'enfant & jeter quelques gouttes de son sang sur les habits du Roi , pour expier le crime & prévenir de redoutables conséquences. Le Roi est toujours servi à genoux. On rend les mêmes respects aux plats qui vont à sa table ou qui en sortent ; c'est à dire , qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit , tout le monde se prosterne & baisse le visage jusqu'à terre. C'est un

fi grand crime d'avoir jetté les yeux sur les alimens du Roi (69), que le coupable est puni de mort & toute sa famille condamnée à l'esclavage. Il faut supposer néanmoins que les Cuisiniers & les Officiers qui portent les vivres sont exempts.

D'ELBÉE.
1670.

Quoique les femmes du Roi soient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de Reine. C'est celle qui devient mere du premier mâle. Les autres sont moins ses compagnes que ses esclaves. L'autorité qu'elle a sur elles est si peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'esclavage, sans consulter même le Roi, qui est obligé de fermer les yeux sur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une aventure qui confirme ce recit. Le Roi Tosizon ayant refusé à la Reine quelques marchandises ou quelques bijoux qu'elle desiroit, cette impérieuse Princesse se les fit apporter secretement; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuses créatures n'auroient pas résisté long-temps au chagrin de leur

Autorité de
la Reine.

(69) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* page 363 & suivantes.

D'ELBÉE.
1670.

disgrace, si d'Elbée n'eût pris soin de les faire traiter avec un peu de distinction. Elles arriverent en bonne santé à la Martinique (70).

Religion du
Pays.

La Religion d'Ardra est un amas confus de superstitions, qui ne peuvent être rappellées aux principes naturels du bon sens. L'idée même d'un Etre supérieur n'a rien de fixe & de réglé dans l'esprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de prieres ni de sacrifices. Toutes leurs vûes se bornent à la vie présente, sans aucun soupçon d'un état futur. To-fizon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Isle St-Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de son Pays; & d'Elbée n'auroit pas desespéré de sa conversion, s'il n'eût remarqué l'ascendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tyran est si bien établie, qu'il pourroit déthrôner son Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'est lui qui assigne à chaque famille les Fétiches ou les Idoles qu'elle doit adorer.

Fétiches du
Roi & de l'E-
tat;

Les Fétiches du Roi & de l'Etat sont de gros oiseaux noirs, qui ressemblent

(70) On ne dit pas que la compassion ait eu d'autres effets dans cette Isle.

aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de soin, & les jardins du Palais en font remplis; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux serpens de Juida. Il se réduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les blesser sans attirer sur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Negre a son propre Fétiche. Les uns choisissent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une piece de bois ou quelque autre substance inanimée, qu'ils regardent avec respect, mais sans prières & sans sacrifices. Religion commode & dégagée de toutes sortes de cérémonies.

D'ELBE'E,
1670.

On ne connoît dans le Royaume d'Ar-
dra qu'une seule pratique, où l'on pour-
roit s'imaginer qu'il entre quelque ombre de religion. Le Grand-Prêtre a dans chaque Ville une maison, où il envoie les femmes tour à tour, pour apprendre certains exercices qui demandent cinq ou six mois d'instruction. Ce sont des chants & des danses, qui consistent dans des mouvemens & des sauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine mesure. Les femmes destinées à cet exercice s'assemblent dans une grande salle. On leur charge les pieds & les mains

Pratique
d'éducation
pour les fem-
mes.

D'ELBÉE.
1670.

d'instrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne cessent de danser qu'en tombant de foiblesse & de lassitude. Alors les vieilles maîtresses appellent une nouvelle bande d'écolières, qui continuent ce divertissement, sans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voisinage. D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le temps qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Assém quelques Chrétiens Negres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquerent un desir ardent d'entendre la Messe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de son Chapelain. Ces Negres avoient sans doute été baptisés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (71).

Commerce
du Pays.

Le Commerce d'Ardra consiste en Esclaves & en provisions. Les Européens tirent annuellement de cette contrée environ trois mille Esclaves. Une partie de ces malheureux est composée de

(71) Relation de d'Elbée, *ubi supra*, page 260 & suivantes.

prisonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & sont levés en forme de contribution. Quelques-uns sont des criminels, dont le supplice est changé dans un bannissement perpétuel. D'autres sont nés dans l'esclavage, tels que les enfans mêmes des Esclaves, à quelque office que leurs peres ayent été employés. Enfin d'autres sont des débiteurs insolubles, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Negres qui ont manqué de soumission pour les ordres du Roi, sont condamnés à mort sans esperance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens jusqu'à un certain degré, deviennent Esclaves du Roi (72).

On accorde au Roi la premiere vûe & le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement des droits, ou pour celui des Esclaves qu'on achete de lui. Sa reputation est bien établie pour l'exactitude & la fidelité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Negres. Après lui, c'est au Prince héritaire, au Grand-Prêtre & aux Grands-Capitaines qu'appartient le droit de choisir

D'ÉREB.
1670.

Fidelité du
Roi dans le
Commerce.

(72) *Ibid.* p. 258. Cet usage est généralement établi sur toute la Côte.

D'ELBE'K.
1670.

& celui de vendre les premiers leurs Esclaves. Le Peuple a son tarif particulier pour le commerce ; & le prix des Esclaves, comme celui des marchandises, est réglé avec tant de soin, qu'il s'éleve peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver sont ajustées sur le champ par le Roi.

Droits que
lui payent les
Vaisseaux.

Tous les Vaisseaux, grands & petits, payent le même droit de cinquante Esclaves. A dix huit barres par tête, cet impôt royal fait, pour chaque Vaisseau, neuf cens barres en marchandises. On paye la valeur de deux Esclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais le Roi n'exige rien pour le mouillage d'un Vaisseau qui n'a pas besoin de ces deux secours.

Marchan-
dises que les
Negres desir-
ent.

Les marchandises qui conviennent ici au commerce des Esclaves, sont de grands colliers (73) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de cristal, des taffetas de couleur, des étoffes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des sonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes sortes de grandeurs, des fusils, de l'eau-de-vie,

(73) L'Auteur les appelle *Margrietes*.

de grands parasols, des miroirs à quadré doré, des soies & des raffetas de la Chine & de l'Inde, de l'or & de l'argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faisant le prix du meilleur Esclave, il y a beaucoup à gagner dans ce commerce.

D'ELBÉE.
1670.

Avec quelque diligence que d'Elbée pressât la cargaison de la Concorde, elle ne put être si-tôt finie qu'il se l'étoit proposé; & la Justice n'ayant rien à désirer pour la sienne, qui consistoit en six cens Esclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un seul Vaisseau. La Concorde demeura dans la rade jusqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à St-Thomas, où elle avoit besoin d'augmenter ses provisions, elle partit de-là pour le voyage de la Martinique (74).

Départ de
d'Elbée.

§ II.

Ambassade du Roi d'Ardra à la Cour de France.

LES Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel établissement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouissoient à cette Cour, commencèrent à craindre sérieusement pour leur commerce.

Jalousie des
Hollandois,
& ses effets.

(74) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 265.

D'ELBÉE.

1670.

La présence de d'Elbée & de ses deux Vaisseaux les avoit forcés de contraindre leur ressentiment. Mais le départ de la Justice, qui laissoit la Concorde seule, la mort du sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaisseau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrèrent dans la radè, leur fit lever le masque avec si peu de ménagement, qu'ils commencèrent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, sous prétexte qu'ils étoient seuls en possession de ce privilège. *Marriage*, Directeur François, se hâta de paroître avec tous ses gens, pour s'opposer à cette violence. Mais le *Fidalgo* Negre, ou le Gouverneur de la Ville, interposa si heureusement son autorité, qu'il rétablit quelque apparence de paix entre les deux Nations. Il leur représenta combien son Maître seroit offensé de leurs emportemens; & leur déclarant qu'il ne souffriroit rien, dans ses Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agresseurs d'en être chassés sans (75) retour.

Cette menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la décision du Roi. Chaque

(75) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 207.

Querelle
des François
avec les Hol-
landois.

Parti dépêcha un courier à la Capitale , & reçut ordre de s'y rendre , sans avoir la hardiesse de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire si importante jeta le Roi & son Conseil dans une extrême embarras. Leur incertitude duroit encore , lorsque les deux Facteurs arrivèrent à la Cour ; & le feu de la division fut prêt de se rallumer à l'occasion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préférence sur Mariage, Facteur François. Mariage lui répondit froidement que s'il osoit faire un pas devant lui il lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince héritaire eut la sagesse de prévenir cette querelle , en donnant la main droite à Mariage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduisit dans cet ordre à l'audience.

A l'exemple du Prince , le Roi plaça le François sur une natte à sa droite , & le Hollandois à sa gauche. Ensuite il leur laissa la liberté d'exposer leurs plaintes. Le Hollandois , après une longue harangue , insista sur l'ancien établissement de sa Nation , quoiqu'il ne pût désavouer que les Etats Généraux ses Maîtres avoient toujours reconnu la supériorité du pavillon François. Mariage fit une réponse assez brusque & ne man-

D'FLS 3.
1670.

Fermeté de
Facteur Fran-
çois.

Le Roi d'Ar-
dra termine
ce différend.

D'ELBE'E.
1670.

qua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappelant l'origine de la Republique & l'obligation qu'elle avoit à la France de sa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorsque le Roi imposant silence aux deux Partis, leur tint ce discours avec beaucoup de majesté :

son discours
aux deux Fa-
cteurs.

» Le reglement des droits de la pré-
» féance & du pavillon appartient à vos
» Maîtres. Comme j'ignore leur puis-
» sance, il ne me conviendrait pas de
» décider là-dessus, & c'est à eux que
» vous devez vous adresser. Quoique
» la datte de l'établissement Hollan-
» dois dans mes Etats semble leur don-
» ner quelque droit à la préférence sur
» de nouveaux venus, les grandes cho-
» ses qu'on m'a racontées du Roi de
» France & de l'étendue de ses domai-
» nes, me portent plutôt à blesser un
» peu les prétentions des Hollandois,
» qu'à manquer de respect pour un si
» grand Prince. Ainsi je vous défends à
» tous deux d'arborer vos pavillons &
» de recommencer les disputes, jusqu'à
» ce que vous ayez reçu la décision de
» vos Supérieurs. Et comme je souhaite
» beaucoup de connoître la grandeur
» du Roi de France & de l'assurer de
» ma considération, je nomme pour

» mon Ambassadeur auprès de lui Mat-
 » teo Lopez (76), Interprete de ma-
 » Cour, & je vous demande pour ce
 » Ministre, continua-t-il, en s'adres-
 » sant à Mariage, le passage sur votre
 » Vaisseau, dans l'esperance que vous
 » prendrez soin de lui & que vous le
 » ferez conduire sûrement à la Cour de
 » votre Roi. En attendant, ma volonté
 » est que vous vous embrassiez devant
 » moi, que vous mangiez ensemble &
 » que vous me promettiez de vivre en
 » bonne intelligence.

Les deux Facteurs trouverent trop
 d'équité dans cette décision pour ne pas
 s'y soumettre. Ils s'embrasserent, & fa-
 rent traités magnifiquement par le Prin-
 ce dans un des appartemens du Palais.
 Le Roi leur envoya divers mets de sa
 table & du vin de sa bouche. Il leur fit
 dire qu'il les auroit honorés volontiers
 de sa compagnie, s'il n'eût été retenu
 par les usages du Pays. Ensuite il accorda
 une longue audience à Mariage, sans
 autres témoins que le Prince & l'Am-
 bassadeur. Comme le Vaisseau François
 étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu
 de jours pour se disposer au voyage. Les

D'LEBET.
 1670.

Ils se recon-
 cilient.

(76) Ce nom, dans un
 Negre, marque encore le
 crédit qu'avoient eu les
 Portugais dans le Royau-

me d'Ardra. Labat remar-
 que qu'ils y avoient intro-
 duit leur langue, leurs
 Coutumes & leur Religion.

E'ELBE'E.
1670.

présens que le Roi d'Ardra envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils consistoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés ; une veste d'étoffe du Pays, & un tapis d'écorce d'arbre d'une finesse admirable.

Le Roi d'Ardra envoie un Ambassadeur en France.

Qualités de l'Ambassadeur.

La Concorde mit à la voile avec près de six cens Esclaves, & l'Ambassadeur Negre fut traité avec toute la distinction qui convenoit à son mérite personnel & à son caractère. La blancheur de ses cheveux & de sa barbe le faisoit reconnoître pour un vieillard ; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, & la physionomie fort agréable. Ses manières étoient douces & polies. Il parloit la langue Portugaise avec beaucoup d'élégance. A l'Office d'Interprete, il joignoit celui de Secrétaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine, & s'étoit engagé à recevoir le Baptême aussi-tôt que le Roi son Maître auroit reçu des Missionnaires. Il sçavoit les prières de l'Eglise en Portugais, & pendant le voyage il ne manqua jamais d'assister à la Messe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme sensé, qui parloit peu, mais qui faisoit beaucoup de questions, &

qui écrivoit tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit. Dans plusieurs Ambassades, dont il avoit été chargé aux Cours de Benin & d'Oyko, il paroissoit qu'il avoit acquis une parfaite connoissance des régions voisines de celle d'Ardra. Son train consistoit en trois de ses femmes, trois de ses plus jeunes enfans & sept ou huit domestiques (77).

Le Vaisseau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique; mais dans une si longue route il lui mourut peu d'Esclaves. Mr de-Baas, Lieutenant Général & Gouverneur de la Martinique, & le sieur Pesselier, Directeur Général de la Compagnie, firent un accueil fort honorable à l'Ambassadeur. Comme l'hyver approchoit & que son habillement ne convenoit point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la Françoisise, lui & toutes les personnes de sa suite. On prit le même soin de lui fournir toutes les commodités nécessaires au voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre, sur un Vaisseau de la Compagnie; mais les vents contraires firent durer sa navigation pendant soixante quatre jours, jusqu'au Port de Dieppe, où il jetta l'ancre le 3 de Dé-

D'ELBÉE.
1670.

Il arrive à la Martinique & se rembarque pour l'Europe.

(77) Relation de d'Elbée, *ubi supra*, page 179 & suivantes.

D'ELBÉE.
1670.
Son arrivée
à Diepe.
Son entrée
à Paris.

cembre. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plutôt informés de son débarquement, qu'ils firent disposer à Paris l'Hôtel de Luynes pour sa réception. A son approche, ils envoyèrent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux carrosses à six chevaux, qui le reçurent à Saint-Denys. Il fit son entrée dans Paris le 15 de Décembre, & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit descendu (78).

Aussi-tôt que le Roi fut informé de son arrivée, il lui envoya un de ses Gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya aussi le sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux carrosses pour son usage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder sa première audience à dix heures du matin dans son Palais des Thuilleries. L'Ambassadeur fit paroître beaucoup de bon sens dans cette occasion. Il dit à

d'Elbée : » N'ai-je pas fait une faute ,
 » en sortant hier de cette maison ?
 » J'aurois dû ne rien voir jusqu'à ce
 » que j'aye vû le Roi , qui est le princi-
 » pal objet de mon voyage. Je ne veux
 » plus sortir avant que d'avoir eu cet
 » honneur (79).

D'ELBÉE.
 1670.

Tous les Directeurs de la Compagnie le visiterent en Corps. Celui qui portoit la parole en langue Portugaise , s'étendit d'abord sur la Grandeur du Roi , sur ses richesses & ses vertus. Ensuite il ajouta que son Excellence pouvoit remarquer aisément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui étoit honorée de la protection d'un grand Roi , & celle des Hollandois. L'Am-
 bassadeur repondit que ce qu'il avoit vû en France depuis son débarquement , lui apprenoit à juger de la verité ; & que , sans avoir vû les autres Pays de l'Europe , il s'imaginoit aisément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la France : qu'il jugeoit aussi de la puissance de la Compagnie par le traitement qu'il recevoit d'elle , & qu'il n'avoit pas besoin d'autre preuve pour se convaincre des impostures du Facteur Hollandois. Mais , ajouta-t-il , j'aurai

Visite qu'il
 reçoit de la
 Compagnie
 en Corps.

Ses discours ;

(79) Relation de d'Elbée , *ubi supra* , page 274 & suivantes.

D'ELBÉE.
1679.

l'honneur de voir le Roi. Je l'assureraï que le Royaume d'Ardra est entièrement à lui, & que tous ses Ports & son Commerce sont au service de la Compagnie. Un des Directeurs lui ayant demandé comment il se portoit, il répondit : » Ma santé étoit médiocre; mais » je me trouve mieux depuis que j'ai » vû Messieurs de la Compagnie; & » lorsque j'aurai vû le Roi, je me porterai parfaitement bien.

On le fait habiller richement.

La Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses femmes & pour ses enfans, il dit à ceux qui les lui présenterent : » Je vois que » la France veut faire briller ses richesses, en revêtant ainsi ceux dont la » pauvreté est le partage.

Il est conduit à l'audience du Roi au Château des Thuilleries.

Le jour de l'audience, Mr De-Berlize, Maître des Cérémonies, se rendit à l'Hôtel de Luynes avec les carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françaises & Suisses formoient deux bataillons. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la cour intérieure.

L'Ambassadeur marqua beaucoup d'admiration pour de si belles troupes, & pour la richesse de leurs armes & de leur parure. On l'introduisit dans une salle des appartemens inférieurs, où l'on avoit exposé, sur de grandes tables, quantité de choses précieuses. Il les regarda long-temps avec beaucoup d'attention; & lorsqu'on lui demanda ce qu'il en pensoit, il répondit: » Je » vais voir le Roi, qui est fort au-dessus » de tout ce que je vois.

Après lui avoir laissé trois quarts ^{Sa réception,} d'heure pour se rassasier de ce riche spectacle, Mr De-Berlise vint l'avertir qu'il étoit temps de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'escalier, les Archers du Grand-Prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur tête. Les Cent-Suisses de la garde étoient rangés sur le haut de l'escalier jusqu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par Mr De-Rochefort, Capitaine des Gardes de quartier, au milieu d'un cercle de ses Officiers, & conduit entre deux rangées de Gardes du corps jusqu'à la porte de la première antichambre, qu'il passa au travers d'une foule de personnes distinguées, dont la galerie étoit remplie.

D'ELBE'É.

1670.

Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva au pied du Thrône, qui étoit à l'extrémité de la gallerie & où le Roi étoit assis sur une estrade de plusieurs degrés.

Pompe de
l'audience.

Sa Majesté étoit distinguée, non seulement par l'air de grandeur qui lui étoit naturel, mais par un prodigieux nombre de diamans dont ses habits étoient couverts. Il avoit à sa droite Monseigneur le Dauphin, & Mr le Duc d'Orleans à sa gauche. Au-dessous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant au-tour du Thrône. L'Ambassadeur fit une profonde reverence en arrivant au milieu de la gallerie. Il en fit plus loin une seconde, & une troisième lorsqu'il fut au pied du Thrône. On le fit monter sur l'estrade, avec ses enfans, qui le suivoient à quelques pas. Il se prosterna aux pieds du Roi, & ses enfans l'imiterent. Le compliment qu'il fit de bouche étoit en langue Portugaise. Dans la situation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer. » Le Roi d'Ardra, son Maître, ayant entendu parler des merveilles que la Renommée publioit de Sa Majesté Françoise, l'avoit envoyé pour assurer un si grand Roi de la

Discours
qu'il fait de
bouche au
Roi,

» passion qu'il avoit d'obtenir son esti-
 » me, & pour lui offrir la disposition
 » de sa personne & de ses Etats. Le Roi
 le fit lever, & s'appercevant qu'il te-
 noit un papier à la main, avec quelques
 marques de confusion, il demanda ce
 que c'étoit. D'Elbée, qui servoit d'in-
 terprete, repondit que l'Ambassadeur
 ayant appréhendé que la terreur de la
 Majesté Royale ne mît quelque desor-
 dre dans son discours, l'avoit écrit la
 veille & l'avoit fait traduire en Fran-
 çois, dans l'esperance que Sa Majesté lui
 feroit la grace d'en entendre la lecture.
 Le Roi témoigna qu'il y consentoit, &
 donna ordre à d'Elbée de lire le Dis-
 cours à haute voix. Il étoit conçu dans
 ces termes : » SIRE, le Roi d'Ardra
 » & d'Alghemi, mon Souverain, m'a
 » nommé Ambassadeur auprès de Vo-
 » tre Majesté, pour vous offrir tout ce
 » que son Royaume est capable de pro-
 » duire, & sa protection pour tous les
 » Vaisseaux qu'il vous plaira d'envoyer
 » dans ses Ports, vous assurant que ses
 » Domaines, ses Ports & son Commer-
 » ce vous sont entierement dévoués &
 » sont ouverts à tous vos Sujets. Dans
 » le dessein de convaincre plus parfai-
 » tement Votre Majesté du desir sence-
 » re qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il

D'ELBÉE.

1670.

Autre dis-
 cours que le
 Roi lui per-
 met de faire
 lire.

D'ELBEË.

1670.

» vous prie de lui accorder, il m'a char-
 » gé de vous déclarer qu'à l'avenir les
 » Officiers de la Compagnie établis à
 » Offra ne payeront pas plus de vingt
 » Esclaves pour les droits, au lieu de
 » quatre-vingt qu'ils payent à présent,
 » c'est-à-dire, moins que les Portugais
 » ne payoient autrefois, & que les Es-
 » pagnols, les Danois, les Suedois &
 » les Anglois ne payent encore, en fa-
 » veur des Hollandois, qui exercent
 » depuis long-temps le Commerce avec
 » eux. Mais il m'a ordonné d'assurer
 » particulièrement Votre Majesté qu'il
 » protegera vos Sujets contre les entre-
 » prises des Hollandois, & qu'il sera
 » fidele à cette promesse. Il engage aussi
 » sa parole que les Vaisseaux François,
 » dans ses Ports, seront préférés en
 » toutes sortes d'occasions aux Vais-
 » seaux Hollandois, & qu'ils acheve-
 » ront de charger avant que les autres
 » ayent la permission de commencer
 » leur cargaison.

» Le Roi m'a chargé d'informer Vo-
 » tre Majesté, qu'à l'occasion du dif-
 » ferend qui s'est élevé entre vos Sujets
 » & les Hollandois par rapport au Pa-
 » villon, reconnoissant la distinction
 » qu'il devoit à un si grand Prince, il
 » a placé le Facteur, votre Sujet, à sa

» droite & l'a logé dans son Palais ;
 » tandis que le Fauteur de Hollande n'a
 » eu que la gauche & n'a été logé qu'a-
 » vec le Prince son fils. Il souhaite à
 » cette occasion de sçavoir de Votre
 » Majesté quels honneurs elle deman-
 » de pour son Pavillon , afin qu'il puisse
 » ordonner qu'ils lui soient rendus dans
 » tous les Pays de son obéissance.

D'ELBE'ES.
 1679.

» Entre plusieurs graces qu'il espere
 » de Votre Majesté , il la supplie d'en-
 » voyer dans ses Etats deux Religieux ,
 » pour instruire quelques-uns de ses Su-
 » jets qui ont quelque connoissance de
 » la Religion chrétienne , & qui sou-
 » haiteroient de la cultiver. Il m'a com-
 » mandé aussi de présenter à Votre Ma-
 » jesté deux de mes fils , & de vous prier
 » de les recevoir favorablement ; ce que
 » j'estimerai le plus grand bonheur qui
 » puisse m'arriver , par les avantages
 » qu'ils trouveront au service d'un si
 » grand Prince ; enfin de vous présen-
 » ter deux poignards , deux zagaies ,
 » une veste & un tapis. Il supplie in-
 » stamment Votre Majesté de les accep-
 » ter , & d'être persuadé que si son Pays
 » produisoit quelque chose de plus cu-
 » rieux , ou qu'il pût croire plus agréa-
 » ble à Votre Majesté , il vous l'auroit
 » envoyé avec beaucoup de joie , ne de-

D'ELBE'E.

1670.

» s'irant rien plus ardemment que de per-
 » suader à Votre Majesté que ses Etats
 » vous appartiennent autant qu'à lui.

Reponse du
 Roi à l'Ambas-
 sadeur.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Discours, & fit repondre à l'Ambassadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra son Maître de ses complimens, & de lui avoir envoyé un Ambassadeur dont la personne lui étoit fort agréable : qu'il acceptoit l'offre qu'il faisoit de ses deux fils, qu'ils demeureroient auprès de leur pere pendant le séjour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit soin d'eux lui-même; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Après cette reponse, Mr De-Berlise ayant fait signe à l'Ambassadeur qu'il étoit temps de se retirer, il se prosterna encore aux pieds du Roi. Ensuite il se leva. Il fit une profonde reverence, & reculant en arriere, sans se tourner, il fit une nouvelle reverence à la porte de la gallerie. Mr De-Berlise le fit remonter dans le carosse du Roi, & le reconduisit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Audience
 de la Reine.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après midi, Mr De-Berlise vint le prendre avec le même cortège, pour le conduire à l'audience

de la Reine. Il trouva sur le haut de l'escalier les Cent-Suisses de la garde sur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princesses & de toutes les Dames de la Cour, aussi parées, que le dueil où l'on étoit alors pouvoit le permettre.

L'Ambassadeur fit trois profondes reverences en entrant. Lorsqu'il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ses trois femmes & ses trois enfans, & tous sept ils commencerent à battre des mains, pour exprimer leur vénération. Ensuite l'Ambassadeur se mit à genoux & fit son compliment en Portugais. La Reine l'obligea de se lever malgré toute sa résistance, & lui fit une réponse fort gracieuse en Espagnol. Il se mit encore à genoux, se leva, & reculant en arriere il fit trois reverences jusqu'à la porte. Ses femmes & ses enfans imiterent son exemple & firent paroître une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit si grande, qu'ils ne purent arriver aux carosses qu'avec beaucoup de difficulté.

Le jour suivant, l'Ambassadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Mon-

Audience
de Mr le Dau-
phin.

M^{rs} ELBE'E.

1673.

seigneur le Dauphin & reçu par Mr De-Montausier, qui l'introduisit dans l'appartement de ce Prince. Il observa les mêmes cérémonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans son compliment, il félicita le Duc De-Montausier, d'avoir été choisi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monseigneur le Dauphin que le Prince héréditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'assurer de son respect & du desir qu'il avoit de meriter son estime & son amitié. Ensuite il lui présenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une reponse obligeante à ce compliment, l'Ambassadeur se retira & fut reconduit, comme les jours précédens.

Il rendit ensuite sa visite aux Ministres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le visiterent à leur tour, avec toutes les caresses & les civilités possibles. On le conduisit à la Comedie, où l'on donna pour eux le *Festin de Pierre*. Un spectacle si nouveau parut l'amuser beaucoup. Il assista souvent au Service Divin dans les principales Eglises, & son attention y fut toujours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnerent une fête à Rambouillet (80)

On donne à l'Ambassadeur la Comedie & des Fêtes.

(80) C'est le Rambouillet du Fauxbourg St Antoine .
avec

avec un concert de haut-bois du Roi, D'ELBEZ,
 qu'il trouva plus agreable que la musi- 1670.
 que de son Pays. Il dit plusieurs fois
 assez plaisamment : » Ils me prendront
 » pour un menteur , lorsque je leur ra-
 » conterai ce que j'ai vû en France , &
 » mon recit surpassera toutes leurs ima-
 » ginations. Il y avoit à Rambouillet
 quatre tables de douze couverts , qui fu-
 rent toutes servies en même temps avec
 beaucoup d'élégance. L'Ambassadeur
 fut placé à la premiere , avec les Gen-
 tilshommes de la Maison du Roi qui
 l'accompagnoient , & quelques Dire-
 cteurs de la Compagnie. Ses enfans &
 quelques autres Directurs occuperent
 la seconde. On plaça les femmes à la
 troisieme , avec plusieurs Dames Fran-
 çaises , qui s'étoient fait un amusement
 de les accompagner. La quatrieme fut
 remplie par quelques Directeurs , avec
 les amis qu'ils avoient invités. Les haut-
 bois jouerent pendant le festin. Tout
 le monde admira la politesse , le bon
 sens & la sobriété de l'Ambassadeur.

Après le dîner , on l'amusa quelque
 temps par divers spectacles. Ensuite on
 le conduisit à Vincennes , où il parut
 prendre beaucoup de plaisir à voir les
 appartemens & la richesse des meubles.
 Il dit dans cette occasion , qu'après

LIBRE I.
1670.

avoir vû la France il étoit inutile de voir le reste du Monde.

Il fut ramené à la lumiere des flambeaux. On lui fit employer les jours suivans à voir divers Palais de Paris & les belles maisons de campagne qui sont aux environs.

Audience

qu'il eut de
Mr de Lionne.

Dans l'audience qu'il eut de Mr de Lionne, Secretaire d'Etat pour les affaires Etrangères, il fut reçu par ce Ministre au haut de l'escalier & conduit au travers de plusieurs riches appartemens jusqu'au grand cabinet, où ils s'assirent chacun sur un fauteuil, au milieu d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité d'être témoins de cette visite. L'Ambassadeur dit à Mr de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi son Maître pour offrir au Roi de France ses services & la disposition de ses Etats, il regardoit comme son principal devoir d'engager le Ministre d'un si grand Prince à ne point épargner ses bons offices pour entretenir la correspondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il se flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de son mérite particulier & du zele dont il étoit rempli pour l'honneur de son Souverain.

Le Ministre François lui repondit, en Langue Espagnole, qu'il employeroit avec joie tout son credit pour le service du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il desiroit. Ensuite il lui demanda quels Ports le Roi son Maître avoit dans ses États, si le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit souvent la guerre avec ses voisins? L'Ambassadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'intérieur des terres il falloit quinze jours pour le traverser; que sur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaisseaux pouvoient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agitation de la mer au long du rivage: que le Roi son Maître avoit des voisins puissans, avec lesquels il étoit sans cesse en guerre; que dans ces occasions il marchoit toujours à la tête d'une nombreuse armée, qui étoit composée de cavalerie & d'infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & soumise aux loix d'une severe discipline.

D'ELBE'E.
1670.
Explications
qu'il donne
sur son Pays.

D'ELLE. E.

1670.

Sa visite à
l'Hôtel de la
Compagnie.

En prenant congé de Mr de-Lionne¹ qui le reconduisit jusqu'à son carosse, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-temps, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remerciemens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que sa reconnaissance seroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zele & l'attachement ne seroient jamais capables de se refroidir. Les Directeurs firent une réponse convenable, & le remercièrent de la diligence avec laquelle le Roi son Maître avoit expédié leurs Vaisseaux la Concorde & la Justice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée, en leur permettant d'établir un Comptoir dans ses Etats.

L'Ambassadeur témoigna quelque desir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à proposer pour le progrès du Commerce, & leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les propositions suivantes au nom de la Compagnie.

1^o. Que les Vaisseaux de la Compagnie

gnie, qui seroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préférence sur toutes les autres Nations.

2°. Qu'ils ne payassent pour les droits que vingt Esclaves, au lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avoit du temps des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra, obligéât ceux de ses Sujets qui devoient quelque chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire credit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

5°. Qu'il plût au Roi de prendre sous sa protection *immediate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (81).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magasins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la

(81) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 282.

D'ELBE' E.
1670.
Restrictions
qu'il y met.

traite des Esclaves avec aucun autre Prince.

Après avoir réfléchi sur ces cinq articles, l'Ambassadeur les approuva sans restriction, à la réserve du premier & du dernier. Sur le premier, il répondit que si la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire la traite des Esclaves qu'avec le Roi son Maître, il pouvoit l'assurer qu'elle auroit toujours la préférence & que ses Vaisseaux seroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du cinquième, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ses efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ses intentions il ne pouvoit se rendre garant du succès.

Acte du
Traité & Pre-
sens mutuels.

Tel fut le résultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dresser un Acte authentique, dont on tira deux copies qui furent signées des deux Parties; l'une pour être conservée en France, l'autre pour être remise entre les mains de l'Ambassadeur. Il fit présent à l'Assemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnerent un grand miroir avec un cadre de cuivre doré, dont il parut fort satisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Assemblée jusqu'à son carrosse.

Pendant le reste de son séjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des visites. Dans tous les lieux où il parut, on ne cessa point de le traiter avec des témoignages distingués de politesse & de considération. Plusieurs personnes de qualité lui firent des présens. Les Dames en firent à ses femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manières de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expressions qu'elles auroient volontiers choisi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France.

L'Ambassadeur eut son audience de congé avec les mêmes cérémonies que la première. Il s'étoit familiarisé si promptement avec les usages de France, qu'en reparoissant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut aussi peu contraint dans sa figure que dans ses discours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour se rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaisseaux. Les ordres furent donnés pour le défrayer sur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorsqu'on apporta devant lui les

D' E F
1670.

L'Ambassadeur obtient son audience de congé.

Son départ de France.

DE L'ELBE' E.
1670.

présens du Roi pour son Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richesse & de leur beauté. Il repera plusieurs fois, comme s'il fût sorti d'une profonde extase : » Mon Maître ne croira jamais » ce que j'ai à lui raconter. Il doutera » même de ce qu'il verra de ses propres » yeux.

La Compagnie tire peu de fruit de cette Ambassade.

On ne sçauroit douter que si la Compagnie eût subsisté plus long-temps, elle n'eût tiré de grands avantages de cette Ambassade ; mais diverses raisons (82) la firent supprimer quelques années après, & les Isles Françoises de l'Amérique avec toutes leurs Concessions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénégal, qui succéda au Commerce de Guinée, négligea l'Etablissement d'Ardra, & se détermina, par des considérations particulières, à fixer son Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'est la méthode ordinaire des François dans leurs Etablissements. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de sagesse ; mais ils ne soutiennent pas long-temps leur entreprise (83).

(82) Voyez ci-dessus l'Introduction à l'établissement des François en Afrique, Tome VII.

(83) Second Tome des Voyages de Des Marchais, publié par Labat, p. 287.

On s'est attaché, pour toutes les circonstances, à la Relation dont on a nommé la source dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambassadeur d'Ardra, Barbot nous offre de quoi suppléer à ce qui manque pour la conclusion de cet événement. Il raconte que les presens furent confiés au soin de Carlos, & qu'en arrivant dans la rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ses mains pour les délivrer au Roi. Carlos refusa d'y consentir, parce qu'il soupçonnoit l'Ambassadeur d'en détourner quelque partie pour son propre usage; & la suite fit connoître que cette défiance avoit été juste. Matteo Lopez irrité d'un refus dont il crut son honneur blessé, employa tout son crédit contre les François, & nuisit beaucoup au succès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à retablir la paix dans ses propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les passages avoient été bouchés pour l'arrivée des Esclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le voyage de l'Ambassadeur Negre, & ces obstacles avoient été si nuisibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaisseaux

D'ELBEE.
1670.
Supplement
tiré de Barbot.

D'ELBEE.

1670.

L'Ambassadeur Matteo Lopez répond mal à l'espoir des François.

étoient retournés à Mina sans cargaison. Carlos, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-temps à s'appercevoir de l'infidélité de Matteo, prit le parti de garder les presens du Roi Louis XIV, pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre plusieurs conditions avantageuses, il obtint que les droits seroient réduits, en faveur des François, à vingt huit Esclaves pour la cargaison de chaque Vaifseau. Mais ayant fait un jour le voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil si favorable du Roi dans cette Contrée, & des assurances si formelles d'une protection constante pour la Nation Française, qu'il abandonna Popo pour se fixer à Juida. Une autre raison qui pouvoit le porter à ce changement, c'est que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Esclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du consentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ses droits ordinaires, étoit bien aise de punir ses Sujets rebelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (84).

Le Comptoir François est transporté à Juida.

(84) C'est apparemment celui que Snelgrave nomme *Tea*

CHAPITRE IX.

Description du Royaume d'Ardra.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.
Etendue
& bornes
du Royaume
d'Ardra.
QUOIQU'ON soit bien informé que le Royaume d'Ardra est une region spacieuse & bien peuplée, qui renferme plusieurs autres Pays de sa dépendance, les Européens ne l'ont point assez fréquenté pour être bien certains de ses limites. Il est assez étroit vers la mer, entre les contrées de Juida & de Benin; mais il s'élargit considérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Ouest, Rio da Volta, & Bénin à l'Est, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (85) au Nord & au Nord-Ouest, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue.

Sa division.
 Bosman, & Barbot après lui, divisent cette region en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit Ardra. Sous le nom du Petit Ardra, ils comprennent toute la Côte maritime, en remontant dans les terres jusqu'au-delà d'Offra, dont elle porte aussi le nom.

(85) Description de la Guinée par Barbot, page 327 & 346.

CÔTE DES
ESCLAVES,
ROYAUME
D'ARDRA.

Ils renferment tout le reste sous le nom de Grand Ardra, & semblent mettre aussi dans cette division le petit territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le petit Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette chorographie n'est qu'une conjecture de Voyageur, qui faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans sa Patrie que des opinions fausses ou incertaines (86).

Qualités de
l'air & du ter-
roir.

En général, l'air de ce Pays est extrêmement mal sain, pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plupart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intemperance, ou à l'indiscrétion qu'ils ont de s'exposer à la rosée du soir; car les Habitans naturels sont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite verole seulement en fait perir un grand nombre.

Le Pays est plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans plusieurs cantons il est couvert de ronces. Dans d'autres, il est couvert de bois, entremêlés de vallées fort agréables. Il produit une prodigieuse quantité de bled d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de

(86) Bosman, p. 243, & Barbot, *ubi sup.*

vin de palmier , & de sel , qui se fait dans les lieux bas & marécageux , & que les Habitans des Isles de Korama viennent charger dans leurs (87) Canots.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

On ne voit pas plus d'éléphans dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Negres du Pays en tuèrent un du temps de Bosman ; mais ils assuroient qu'on n'en avoit pas vû d'exemple depuis plus de soixante ans. Ce pesant animal s'étoit sans doute égaré de quelque pays voisin du côté de l'Est , où le nombre de ces bêtes est si extraordinaire , qu'il est surprenant que des hommes y puissent vivre (88).

Le pays
n'a pas d'éle-
phans.

De tous côtés , le Royaume d'Ardra est rempli de chemins commodes & de rivieres , petites , mais profondes , qui sont propres au transport des marchandises. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Assém , qui est la Capitale du Royaume , on ne les emploie guere qu'à monter la cavalerie du Roi (89). La voiture ordinaire pour les voyages est le hamack , & les Européens s'en servent aussi volontiers que les Habitans ; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit , dans la défian-

Chemins
d'Ardra.

(87) Barbot , p. 347.

(89) Barbot , *ubi supra*.

(88) Bosman , p. 253.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME.
D'ARDRA.

ce où l'on est continuellement de leurs observations. On a vû, par l'exemple de Dubourg & de Carlof, que la Cour se relâche de cette règle en faveur des Etrangers qui voyagent avec un Prince du pays; mais on affecte alors de les conduire par des chemins détournés & de les écarter des Villes.

Villes con-
nues des Eu-
ropéens.

Les Européens ne connoissent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plûpart voisines de la mer.

Foulaon.

La première qu'on rencontre est *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle est située sur la Rivière de Torri (90), qui coule entre l'Est & l'Ouest du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans est l'agriculture. Ils vendent des provisions aux Etrangers; & souvent, à l'exemple de leurs voisins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (91) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon est l'unique Port maritime de Torri. Cette contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieues de circonférence, entre Juida, vers l'Ouest, & le petit-Ardra ou Ofra du côté de l'Est. Elle est arrosée au Sud par la mer, & sa distance de la

(90) C'est la même Rivière que celle de Jakia,

(91) Barbot, p. 345.

Rade de Juida n'est que d'environ trois lieues.

La seconde Place qui se presente sur la Côte est *Praya*, que d'autres nomment le *Petit Ardra* ou le Port du Petit Ardra. Depuis la Rade de Juida jusqu'ici, l'étendue de la Côte à l'Est pendant l'espace d'environ neuf lieues. C'est une terre basse & plate, couverte de bois dans plusieurs endroits. Vers *Praya* (92) néanmoins, le rivage s'élève un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une espece de Cap. Ce Cap ou cette pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage est fort bon. *Praya* est dans le fond de cette Baye. La Riviere qui coule entre les pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les separe tous deux du Royaume de Benin, se jette dans la même Baye; mais son eau se sent beaucoup du voisinage de la mer.

En approchant de la terre, du côté de l'Ouest, *Praya* se fait reconnoître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on decouvre à la distance d'environ trois lieues l'un de l'autre. Les François don-

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.
Praya ou
Petit-Ardra.

Sa Baye, ses
marques de
terre & son
mouillage.

(92) L'Auteur l'appelle *Praya*, pour éviter la confusion, toujours *Petit-Ardra*; mais on s'en tient ici au nom de

CÔTE DES
ESCLAVS.
ROYAUME
D'ARDRA.

ment, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville est à deux cens pas du rivage, sur un terrain plus élevé, qui a dans sa circonference environ deux cens toises. Dans la saison de l'Été, c'est-à-dire, depuis le mois de Decembre jusqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode est sur six brasses d'un fond de sable, à trois quarts de lieue du rivage. En Hyver, ou dans la haute saison, c'est-à-dire, depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Novembre; on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, sur huit ou neuf brasses. La Baye est d'une profondeur extrême devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Été, l'air est clair sur la Côte & n'est pas si mal sain qu'en Hyver. Il est du moins plus favorable aux Européens.

Offra.

La Ville d'Offra est située dans les terres (93), à la distance d'environ sept mille Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, tous deux fort bien bâtis; sur-tout celui des Hollandois, qui exercent ici un Commerce considerable en Esclaves.

Jakin & son
Carton.

La Ville de Jakin est entre Offra & (93) Sur la route d'Assem, Capitale du Pays.

Praya. Elle tire son nom d'un Negre, qui, s'y étant autrefois établi, forma insensiblement une Ville par ses bienfaits plutôt que par sa puissance. Elle est située sur une petite riviere, dans un enclos de quinze cens toises de terrain, qui est environné d'un simple mur de terre, mais épais & solide. La maison du Gouverneur est supportable (94), quoiqu'elle ne soit composée que d'argile. Bosman prétend que le Canton de Jakin est à quatre lieues de Juida, du côté de l'Est, & depend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du territoire d'Offra, que les Européens nomment le petit-Ardra, le même Auteur observe qu'il est situé un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoute que la Compagnie Hollandoise s'y est établie depuis plusieurs années, & qu'elle y exerçoit un Commerce considerable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaisseaux depuis que les Negres de Popo ont tué son Facteur & ravagé le pays; que la moitié des terres y sont demeurées sans culture, & qu'elles étoient menacées d'être long-temps dans ce désordre (95), parce que les Rois d'Ardra & de Juida

CÔTE DES
ESCLAVES,
ROYAUME
D'ARDRA.

(94) Barbot, pag. 345 & suivantes,

(95) Bosman, pag. 398.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.
Différences
sur sa situa-
tion.

étoient en guerre pour le Domaine. Mais on apperçoit dans routes ces Relations autant de confusion que d'incertitude. Jakin, suivant notre Carte, est située sur une riviere du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Est d'Offra & à sept milles de la mer. Smith, dans sa Carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que suivant l'usage des gens de mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle est le Port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (96) sur le bord Sud de la riviere. Il ajoute que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A son arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroi du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le pays, le Viceroi & tous les Habitans se retirerent dans une Isle qu'ils avoient fortifiée au milieu de la riviere (97), du côté d'*Appak*, environ dix lieues à l'Est (98).

(96) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, au Tome XII.

(97) Snelgrave, pages

13 & 92.

(98) Le Royaume d'*Appak* s'étend jusqu'à la baye de Benin,

Entre Offra & Assém, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, spacieux Village, dont on a déjà vû le nom dans la Relation du voyage de d'Elbée à la Cour d'Assém. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyster-Plaets*. On y trouve une forte d'hôtellerie, pour la commodité des Voyageurs (99).

Assém, ou Azem, comme l'appellent les Negres, ou le Grand-Ardra, suivant la plûpart des Européens, est la résidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville est située à seize lieues dans les terres, au Nord-Ouest du petit-Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'un & l'autre. Les Negres donnent neuf milles Anglois de circonference à leur Capitale; ce qui n'est pas sans vraisemblance (1), si l'on considère que les rues sont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maisons sont séparées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le pays en 1669, observe qu'en entrant dans la Ville d'Assém, on le fit passer par quatre grandes portes (2), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.
Grand-Foro.

Assém, Capitale d'Ardra, & sa description.

Ses fortifications.

(99) Barbot écrit *Grand-Fero*. 345 & suivantes.

(2) On va voir que chaque porte a son mur.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

hauts. Cette terre ou cette argile est rougeâtre. Elle se lie parfaitement ; & sans aucun mélange de chaux elle n'est pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne sont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune est défendue par un large fossé ; mais contre la méthode de l'Europe, les fossés sont du côté intérieur des murs. On passe chaque fossé sur un pont léger, qui peut être changé ou brisé facilement suivant l'occasion. Les piliers qui soutiennent les portes sont de grands poteaux, qui paroissent fort bien joints. Sur chaque porte est une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une galerie, qui sert de corps de garde, où d'Elbée vit en passant des soldats en ligne, armés de sabres & de mousquets. Entre chaque fossé & son mur, il remarqua un espace de terre, qui sert de communication intérieure d'une porte à l'autre. Les venteaux, dedans & dehors, sont couverts de plusieurs peaux de bœufs, pressées l'une sur l'autre & soigneusement affermiées avec des cloux. Cette défense est suffisante ici pour résister aux coups de haches, qui sont les seules armes avec lesquelles on pourroit entreprendre de forcer le passage (3).

(3) Des-Marchais, Vol. II, p. 247.

La moitié de la Ville est environnée de l'Euphrates, qui lui sert de fossé naturel; & du côté de cette riviere il n'y a qu'un simple mur interieur, qui n'est pas si haut ni si épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un seul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue. Elle a cet avantage sur Sabi, Capitale de Juida, que les édifices sont plus reguliers, les rues plus grandes & plus nettes, sans fossés & sans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes, qui se fassent voir hors des maisons, on ne laisse pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (4).

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.
Ses édifices
& ses rues.

Barbot dit que les édifices sont composés d'une terre grasse; que l'épaisseur des murs est d'environ trois pieds; que les toits sont de paille, que les meubles, comme dans les autres pays de la Guinée, ne consistent que dans quelques ustensiles necessaires aux besoins de la vie. Le Palais même du Roi, suivant le même Auteur, n'est pas meublé plus richement que les maisons communes, à l'exception de quelques fauteuils de Damas, dont les Européens lui ont fait present (5).

Ameuble-
mens
des
maisons.

Palais du
Roi.

Cependant cette demeure royale est

(4) Le même, p. 253. (5) Barbot, p. 347

CÔTE DES
ÉCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

fort spacieuse. Elle est composée de plusieurs grandes cours, environnées de galeries ou de portiques, au-dessus desquels on a ménagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher; & dans d'autres, des nattes: mais chacune n'a qu'un seul fauteuil, avec un grand nombre de coussins, revêtus de quelqu'étoffe de soie. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. Au lieu de vitres les fenêtres ont des chassis d'étoffe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins sont fort grands. Ils sont partagés en quantité d'allées (6), longues & étroites, bordées de diverses sortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thins, & remplis de fleurs. L'Auteur y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles sont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en est moins forte & plus agréable (7).

Alsem a Barbot donne au Roi, dans la Ville,

(6) Des-Marchais, page
250.

(7) Voyage de Des-Marchais, Vol. II, p. 250.

deux grands Palais, dont l'un est sa résidence ordinaire, & l'autre toujours prêt à lui servir d'asyle dans le cas d'une incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de six pieds, semblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient divisés en plusieurs appartemens. Ces Palais contenoient plusieurs cours & divers jardins. Au-dessous regnoient de longues & larges galeries, sous lesquelles le peuple avoit la liberté de se promener. Les jardins étoient entourés de murs, & divisés en grandes allées d'arbres verts, entremêlés de parterres, où l'on distinguoit entre un grand nombre de fleurs trois différentes sortes de lys. Dans la ruine generale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Assém fut renversée de fond en comble.

Le pays a plusieurs Villes qui sont environnées, comme la Capitale d'un ou de plusieurs murs de terre. Les Negres vantent particulièrement Jago & Ba; la premiere à trois journées de Jakin; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côtés du Sud. Au Nord, elle est arrosée par une riviere qui vient de Benin. Les Hollandois ont

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.
deux Palais
royaux.

Autres Villes
du Pays.
Jago & Ba.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne soient point entourées de murs, c'est qu'elles sont défendues naturellement par leur situation.

Marchés pu-
blics.

Les Marchés publics sont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui se tient tous les quatre jours, est célèbre pour le sel, qu'on transporte sur des canots dans la contrée d'Alghemi, & de-là beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou six milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il se tient un Marché en certains temps de l'année. Il s'y rassemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes sortes de marchandises d'Afrique (8).

Habits &
manieres du
pays d'Ardra.

Il y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de Juda (9) pour les manieres, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement consiste en cinq ou six bons pagnes, d'étoffes fabriquées dans le pays, qu'ils mettent l'un sur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns sont enrichis

(8) Barbot, *ubi sup.*
pag. 346.

(9) Le detail suivant est
de Barbot, p. 347; mais

il a copié Dapper, dans la
traduction d'Ogilby, page
465 & suivantes.

d'or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclar.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

Les Grands & les autres personnes de distinction portent ordinairement sur les épaules une sorte de manteau court, sous lequel ils sont enveloppés de quelque étoffe de soie des Indes, ou d'une chemise de beau calico blanc, qui se fait dans le Royaume.

L'habit ordinaire du Roi est composé de deux pagnes, l'un sur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la maniere de Perse. Quelquefois il y joint une écharpe de soie passée en baudrier, avec une sorte de coëffe à dentelle qui lui tombe sur les épaules, & qui couvre, sur sa tête, une petite couronne de bois noir, dont il sort une odeur très agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche est curieusement travaillé.

Les femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communement de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richesse.

Luxe &
propreté des
femmes.

On admire dans les deux sexes un soin extrême de se laver matin & soir, & de se frotter de civette. Les femmes surtout ne négligent rien pour la propreté

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

du corps , dans la vûe de plaire à leurs maris , qu'elles connoissent également délicats & lascifs.

Alimens du
Pays.

La preparation du bled est la même dans le Royaume d'Ardra que sur la Côte d'Or. On en fait une sorte de gâteau , qui se nomme *Kanki*. Les Habitans rostissent leurs ignames sur le charbon , ou les font bouillir avec du beurre , qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs sont du riz , des legumes , des herbes & des racines , avec du bœuf , de la volaille & de la chair de chien , &c. Ils donnent indifferemment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur boisson est de la biere , qu'ils nomment *Pitau* , comme sur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra passe pour la meilleure. Cette biere , mêlée avec de l'eau , est une liqueur assez agréable ; mais il fut en user avec moderation , parce qu'elle est dangereuse en elle-même , ou capable du moins de causer des tranchées fort violentes. On lui reproche aussi de s'aigrir aisément & de ne pouvoir souffrir le transport.

Mariages
& commerce
es femmes.

Les hommes ont ici la liberté , comme à Juda & dans les autres parties de la Guinée , de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de

Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de son sort, pour suppléer à ses besoins lorsque leur mari refuse d'y satisfaire. La plupart des Grands épousent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans; mais ils ne consomment le mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de servantes. Elles sont tout-à-fait nues dans cet intervalle, & lorsque le temps de la consommation est fixe, elles commencent à se couvrir d'un petit pagne ou d'une robe fort courte.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUMES
D'ARDBRA.

Les mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le consentement mutuel des parens. L'usage n'oblige l'homme qu'à faire présent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouse, & qu'à traiter ses parens & ses amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'assemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de sa principale épouse. Comme la naissance & la fortune sont comptées pour rien dans ces alliances, le Negre de la plus basse condition peut aspirer aux femmes de la plus haute qualité.

L'air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation de l'espece humaine. Il est rare qu'une femme ait plus de deux ou

Usages entre les deux sexes.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité font toujours respectueuses en sa presence, & ne lui parleroient pas sans avoir reçu ses ordres. Lorsqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles sont assises l'une près de l'autre, sur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; & s'il les avertit par un signe, elles se mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, sur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui est l'instrument musical de leur sexe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une seule couche, passeroit pour adultere, parce que les Habitans ne peuvent se persuader qu'elle puisse avoir à la fois deux enfans du même homme.

Incontinence commune aux hommes & aux femmes.

La continence n'est pas ici plus connue des femmes que sur le reste de la Côte, & la crainte même de l'esclavage ne les empêche pas de se livrer aux Etrangers lorsqu'elles en trouvent l'occasion. Elles affectent de paroître lascives & libertines, dans l'air & dans les manieres. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne se bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs soins à seduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles sont retenues par les Grands & les Riches, fait

regner plus de modestie & de sagesse dans les conditions supérieures. La liberté de les voir n'est jamais accordée aux hommes du même Pays ; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuse de leur caractère.

CÔTÉ DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

Les Habitans de la Côte s'employent à la pêche, à faire bouillir du sel & aux exercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Negres d'Ardra est l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'assiduité & de vigueur au travail.

Leur Langue doit être ou fort difficile ou fort désagréable, puisque dans l'usage ils préfèrent ordinairement celle d'Alghemi, & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (10).

Leur langage.

Leurs funérailles ne diffèrent de celles de la Côte d'Or que dans deux circonstances ; l'une, qu'au lieu que sur la Côte d'Or c'est la famille du Mort qui fournit l'étoffe dont on enveloppe le cadavre, cette dépense tombe ici sur le Gouverneur de la Place ; & que le lieu de la sépulture est ordinairement la maison même que le Mort habitoit, où l'on construit un caveau pour cet usage.

Funérailles.

(10.) Description de la Guinée, par Barbot, page 348.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

ge. Ces enterremens se font avec peu de pompe & de cérémonies. Les Rois mêmes ne sont pas plus distingués; mais trois mois après leur mort (11) on sacrifie quelques Esclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politesse
de la Nation
pour les Euro-
péens.

Toute la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de considération & de civilité. On s'empresse de leur fournir toutes sortes de commodités & de rafraîchissemens, à si bon marché, qu'il semble toujours que la politesse y ait plus de part que l'intérêt. Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coûte que deux bagues de cuivre. On leur donne un boisseau de sel pour quatre bagues, un pot de bière pour une. Ces bagues se réduisent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, font cinq *Poules*.

Commerce
actif & passif
du Pays.

Les Hollandois font un commerce considérable (12) dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, sans avoir autant d'étendue, leur rapporte aussi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Offra. Les marchandises qu'ils y achètent sont des étoffes de co-

(11) Le même, page 348 & 353.

(12) Le même, page 352.

ton, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui sont fort recherchées sur toute la Côte; mais surtout un grand nombre d'Esclaves des deux sexes (13). La meilleure commodité qu'ils puissent apporter dans le Pays, est la monnoie favorite des Negres, c'est-à-dire, des bujis, dont le cours est en usage ici comme celui de l'or, de l'argent & du cuivre en Europe. Les Esclaves se payent, moitié en bujis, moitié en marchandises; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne soit obligé de faire autrement son Traité. Mais ils y entrent toujours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le second rang, car les Negres ne les aiment ni rondes ni quarrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les bassins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même metal, la verroterie de Venise & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à quadre doré; les serges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Ca-

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

(13) Barbot dit, p. 350, que les Hollandois l'emportent beaucoup sur les Anglois & qu'ils transportent annuellement trois mille Esclaves.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ABRÀ.

narie , la malvoisie , les chapeaux noirs de Caudebec , les taffetas d'Italie blancs & rouges , les étoffes d'or & d'argent , les couteaux de Hollande qui se nomment *Bosmans* , les armoifins à fleurs , ou rayés , les brocatelles d'or ou d'argent , les fusils , les mousquets , la poudre à tirer , les grands colliers de Rouen , les *Sarcenets* blancs à fleurs , les armoifins des Indes , les serviettes damassées , les grands pendans de corail , les coutelas larges & dorés , les écharpes de foie , les grands parasols , les piéces de huit & les sonnettes de forme cylindrique ou pyramidale , sont autant de marchandises dont les Negres sont idolâtres , & qui sont recherchées avec la même passion sur toute la Côte , jusqu'à la riviere de Gabon.

Présens &
droits.

Ici , comme à Juida , c'est avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaisseau , le Capitaine ou le Supercargo doit s'adresser au Gouverneur de Praya , pour se faire conduire à la Cour avec ses présens , qui consistent ordinairement , pour le Roi , dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques piéces d'étoffe , une autre pacotille de corail pour la Reine , une piéce de serviettes damassées pour le Prince , une

pièce d'armoisîn pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre pièce de la même étoffe pour les portiers de la Cour, une autre pour les Courtisans; dix *Gallinhas* de bujis pour les Danseurs, ou la valeur en d'autres marchandises. L'Européen est accompagné, depuis le rivage jusqu'au Palais d'Assen (14), par le Gouverneur de Praya ou ses principaux Officiers, avec une fort belle suite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, est quatre bagues par jour avec la subsistance. Cependant, si les marchandises sont pour le Roi, chaque porteur ne peut exiger qu'une bague. L'usage établi pour les Européens, est de donner au Roi, pour la permission du Commerce & pour ses droits sur chaque Vaisseau, la valeur de cinquante Esclaves en marchandises. Le Prince a deux Esclaves pour la permission de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais si le Vaisseau n'a pas besoin de ces deux secours, il est exempt de ces derniers droits.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Esclave en marchandise pour douze voyages d'un Canot, de la terre au Vaisseau, ou du Vaisseau à terre. Il est obligé, à ce prix, de se

(14) L'Auteur appelle Assen le Grand Ardra.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

tenir sur le rivage avec tous ses gens, pour veiller sur les rameurs, presser le travail & donner tous les secours nécessaires au transport des marchandises, parce que la Barre est ici fort dangereuse (15).

Préliminaires du Commerce à l'arrivée d'un Vaisseau.

Il n'est pas permis aux Européens de faire le commerce des Esclaves, & des aigris ou des pierres bleues, avant que la permission ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour sa peine quarante bagues de civre, vingt poules, une chevre, une piece de kanequin & une piece de petit armoisin. Il est conduit ensuite, avec le même cortège, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouest de Praya, où il fait transporter toute sa cargaison dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoie au Palais d'Assem les marchandises qui sont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'est au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choisir les meilleures marchandises de la cargaison. Mais comme les Facteurs ont à servir plusieurs Negocians du Pays, qui achètent plus cher que le Roi & le

(15) Voyez ci dessus la description,

Grand-Capitaine , il est rare qu'ils présentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ses Officiers.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

La mesure des bujis & la maniere de compter avec des nœuds sur une corde , est ici la même qu'à Juida.

Lorsque la vente est finie , le Capitaine Européen doit présenter au Roi deux mousquets , vingt cinq livres de poudre & la valeur de neuf Esclaves en autres marchandises , comme un témoignage de reconnoissance pour la permission du Commerce. Il doit donner , par le même motif , une piece d'armoisin au Foella , une autre piece au Capitaine de la Barre , & une troisieme à quelques Officiers inferieurs. Ainsi (16) tous les droits pour un Vaisseau montent à la valeur de soixante dix , soixante quinze ou quatre-vingt Esclaves en marchandises ; au lieu qu'à Juida ils ne passent jamais trente deux ou trente cinq Esclaves.

Conclusion
du Commerce.

Les Voyageurs ont observé quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction ; car malgré l'indifferencé des Habitans

Observations
sur la Religion
d'Ardra.

(16) Description de la Guinée par Barbot , page 848 ; & Dapper , dans la Traduction d'Ogilby , page 469.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

pour tout ce qui regarde les intérêts d'une autre vie, le nombre des Prêtres est infini dans toutes les parties du Royaume, & les personnes riches se font honneur d'en entretenir un dans leur maison.

La plûpart des Negres d'Ardra, quoique plongés dans une grossiere idolâtrie & sans aucune notion de l'immortalité de l'ame, ne laissent pas de se former quelque idée confuse d'un Etre superieur, puisqu'ils reconnoissent un pouvoir qui regle le temps où chacun d'eux doit arriver au monde, en sortir, y retourner, & qui arrange à son gré les autres événemens de la vie. Ils sont allarmés des moindres accidens. On les voit trembler au seul nom de la mort. Quoiqu'ils paroissent persuadés que le corps & l'ame sont détruits par la pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la Patrie reviennent sur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion est une invention politique de leurs Prêtres, pour inspirer du courage aux soldats. Ils racontent là-dessus mille histoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la suite des armées, ils prennent soin d'en-

Politique
des Prêtres.

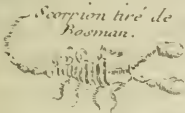
Diverses sortes de Serpens

Scorpion de grandeur Naturelle
tiré de Barbot.



Sorte de Serpent

Scorpion tiré de
Boosman.



Fer de différents espèces.



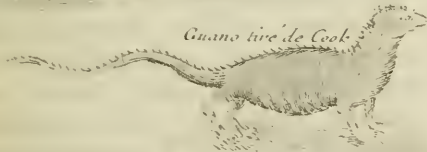
Lézard tiré de
Inbat.



Quoguelo tiré de Dapper.



Guano tiré de Cook



errer secretement pendant la nuit ceux qui ont peri dans une action , pour se donner la liberté d'assurer qu'ils les ont vûs reparoître pleins de vie & de santé.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

Chacun a ses Fétiches particuliers , de la même nature que ceux que Juïda , & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'usage commun est de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les six mois , le Chef d'une famille leur fait publiquement ses offrandes , & leur propose les questions ou les demandes qui conviennent à ses besoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile , il déclare à l'Adorateur que les Fétiches rejettent ses prieres , & ne lui feront point de reponse jusqu'à ce qu'ils ayent reçu quelque chose de plus précieux. Il n'en est pas quitte à moins d'une chevre , d'un chien ou de quelques poules. Alors le prêtre fait à voix basse la reponse de l'Idole , que la stupidité des Negres leur fait prendre pour une secreta inspiration. Après avoir prononcé l'oracle , le Prêtre fait rentrer la Divinité sous son pot & l'arrose de quelques gouttes de liqueur. Les amis & les voisins , qui ont été temoins du sacrifice , font après lui les mêmes aspersions.

Fétiches du
Pays & cul-
te qu'on leur
rend.

Si la cérémonie se fait pour un maï

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

lade , le Prêtre sacrifie quelque animal ,
arrose le Fétiche du sang de la victime
& jette la chair hors de la maison , com-
me un reste impur & profane.

Respect des
Negres pour
leurs Prêtres.

Le respect des Negres est extrême
pour les Prêtres. Ils rendent une espece
d'adoration au Grand-Pontife & le re-
gardent comme un Prophete ou un De-
vin , qui a la vertu de prédire les cho-
ses futures après avoir conversé avec une
Statue difforme , placée dans une gran-
de salle où il donne ses audiences au
Public. Cette Figure est de la grosseur
d'un enfant de quatre ans. Sa couleur
est blanche ; car les Negres sont persua-
dés que c'est celle du Diable , & qu'il
n'arrive point de Vaisseau sur la Côte
d'Ardra dont il ne revele l'approche au
Grand Prêtre. Ils croient aussi , comme
les Negres de la Côte d'Or , que le Dia-
ble les bat cruellement. On leur entend
du moins jeter des cris (17) dans les re-
nebres , & c'est à cette cause qu'ils les
attribuent.

Figure du
Diable.

Snelgrave observe ; comme une preu-
ve du respect qu'on porte aux Prêtres ,
que malgré la loi , qui condamne à mort
un Negre par la maison duquel un in-
cendie commence , le feu ayant pris à
Jakin près de la Cour , & le Palais du

(17) Barbot , *ubi sup.* p. 352 & suivantes.

Prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (18) parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maison d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour quarrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'édifice qui lui servoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toit n'étoit que de paille. Mais au lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le Fétiche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au sommet du toit, & c'étoit devant cette redoutable Idole (19) qu'on faisoit des vœux & des offrandes pour la santé & la conservation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra est un crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'est un oiseau noir, qui ressemble au corbeau (20).

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA

Fétiche du
Seigneur de
Jakin.

Dans le Royaume d'Ardra, un Nègre qui manque de soumission pour les ordres de la Cour, a la tête tranchée, & ses femmes avec ses enfans deviennent esclaves du Roi.

Diverses loix
du Pays.

Les débiteurs insolubles sont abandonnés à la merci de leur créancier, qui

(18) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, Tome XII.

grave, page 142.

(19) Voyage de Snel-

(20) Voyez ci-dessus la Relation de Phillips, Tome XI.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

a la liberté de les vendre pour se rembourser de la somme. L'usage impose le même châtement à ceux qui débouchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Esclave devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, s'il est d'une condition supérieure à celle du mari offensé; mais si la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Esclave adultere. Pour les autres crimes, les punitions sont les mêmes qu'à Juida (21).

Titres du
Roi d'Ardra.

Le Roi d'Ardra prend aussi le titre de Roi (22) d'Alghemi. Celui qui regnoit en 1670, pendant le voyage de d'Elbée, se nommoit Tofizon. Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ses Etats, par la raison qui lui fit refuser la même grace aux François. Il étoit fils de Tési, Roi d'Ardra & d'Alghemi. Son autorité étoit absolue, & l'on n'approchoit de sa personne qu'avec les soumissions qu'on a déjà représentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revêtu tout à la fois du Ministère de l'Etat & de la Religion, jouissoit seul du privilège de lui parler debout.

(21) Barbot, p. 352.
(22) Voyez ci-dessus
l'Ambassade de Matteo

Lopez, dans la Relation
de d'Elbée.

Tous les Habitans du Royaume, sans en excepter les Etrangers, payent au Roi une Capitation considerable. La Cour de ce Monarque est nombreuse. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'emploi qu'il exerce. Les Blancs qui font le voyage d'Assem pour obtenir une audience du Roi, sont logés au Palais, dans un appartement destiné à l'usage de chaque Nation. Ils y sont traités aux dépens du Roi jusqu'au jour de l'audience. Ce sont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la Cavalerie qui leur servent d'Introducteurs. Le Roi fait ordinairement quelques pas au-devant d'un Européen, lui prend la main, la presse dans la sienne & lui touche trois fois successivement le premier doigt. Ensuite il le fait asseoir à son côté, sur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ses presens, les expose à la vue du Monarque, declare ses intentions ou ses demandes par la bouche de l'Interprete ordinaire, & reçoit une reponse par le même canal.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

Comment
il reçoit les
Européens.

Après l'audience du Roi il est conduit à celle du Prince, qui reside ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette visite sont

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

à peu près les mêmes. De-là il est ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers sont traités fort noblement. On y est assis, à la manière des Turcs, sur des coussins, placés sur de très belles nattes. Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulières de distinction, il fait paroître ses femmes, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles dansent & chantent dans une grande salle, au bruit de leurs instrumens de musique.

Le Roi & le Prince ne se montrent jamais en public sans une garde nombreuse, armée de fusils & conduite par le Général de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le sabre à la main. Le Roi suit, appuyé ordinairement sur les épaules de deux Officiers, avec les deux grands Capitaines à ses côtés & quantité de Seigneurs au-tour de lui.

Forces
du Royaume
d'Ardra.

Les principales forces du Roi d'Ardra consistent dans une armée de quarante mille hommes de Cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieillesse qui dispensent ses Sujets de prendre les armes lorsqu'il les appelle sous ses Enseignes. Sur la Côte les Soldats sont armés de mousquers & de sabres. Mais plus loin, dans les ter-

Armes &
instrumens
militaires.

res, ils ont encore l'usage des arcs & des fleches, des poignards, des javelines & des massues de bois. Quoique grands & robustes, ils ne sont pas plus braves (23) que les Negres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniversaires, pour célébrer leurs anciennes victoires; & les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expressions de leur joie. Dans leurs expéditions militaires, ils portent une sorte de pieu ou de gâule, dont la forme est celle d'un S, & sur l'extrémité supérieure un petit étendart déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort bisarres. Leurs tambours se terminent en pointes. Ils les battent avec une sorte de mesure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons sur de petites cloches, dont le son a la vertu de causer aux soldats mille agitations ridicules. Cet instrument produit sur eux le même effet dans leurs amusemens & dans leurs fêtes. La musique vocale est en usage aussi dans leurs armées. Ils ont des chanteurs & des bouffons pour animer le soldat par des chants, par des recits & des postures martiales. La Cava-

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

(23) Barbot fait la même peinture des troupes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de discipline &

l'ignorance des Chefs, que Bosman fait de celle de Juida.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARDRA.

lerie a de petites trompettes , qui forment des cœurs & dont le bruit est fort aigu. Mais tous ces secours ont peu de force (24) pour leur échauffer le courage. Bosman observe que le Roi d'Ardra , avec toutes les contrées qui dépendent de lui , est vingt fois plus puissant que celui de Juida , mais qu'il n'a pas la hardiesse de lui déclarer la guerre , quoique l'inimitié soit perpétuelle entre ces deux Couronnes (24).

Etats puissans dans l'intérieur des terres.

L'intérieur des terres a des Etats encore plus puissans. Mais les informations de l'Auteur se réduisent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra , il y vit arriver des Ambassadeurs d'un grand Monarque , qui venoient avertir le Roi que plusieurs de ses Sujets avoient porté des plaintes à leur Maître , & lui déclarer de sa part que si les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur , il seroit obligé , contre ses propres desirs , de marcher au secours de ceux qui demandoient sa protection. Le Roi d'Ar-

Fierté d'un Monarque Negre , & guerre qu'il fait à celui d'Ardra.

dra reçut cette menace avec un sourire ; & pour faire éclater le mépris qu'il en faisoit , il envoya les Ambassadeurs au

(24) Barbot , p. 350 & suivantes.

(25) Bosman , p. 377 & suivantes.

supplice. Après cette insulte, le Monarque des terres intérieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une armée d'un million d'hommes, qui porterent de tous côtés le ravage & la desolation. Son Général retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des récompenses du Roi son Maître; mais ce fier Monarque le fit pendre à son arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont sa vengeance demandoit la tête plutôt que la ruine de ses Sujets. Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, est celle des Oyos ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la mer pour Fétiche national, mais à qui leurs Prêtres défendent par respect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonstances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-temps prisonnier à la Cour de Dahomey (26).

Dans ces derniers temps, les Negres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a déjà lu, dans plusieurs Relations, que leur Pays est devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à

CÔTE DES.
ESCLAVES
ROYAUME
D'ARDRA.

Le Roi de
Dahomey fait
la conquête
d'Ardra.

Les Dahomeys ne sont connus que par cet événement.

(26) Voyage de Snelgrave, p. 59.

CÔTE DES
ESCLAVES.
ROYAUME
D'ARRA.

l'occasion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi sacrifia dans un seul jour à ses Idoles quatre mille Negres de Juida, & qu'il fit donner la mort à plusieurs jeunes prisonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre monde quelques-unes de ses femmes (27).

Le principal Fétiche des Dahomeys n'est, dans leur opinion, qu'un Genie subordonné à quelque Dieu plus puissant, qui pourroit bien être, disent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'est pas fait connoître dans leur Pays (28), ils croient devoir se borner au Genie qu'ils adorent. Snelgrave observe que le Roi ne se laisse voir à personne dans les jours consacrés au Fétiche (29).

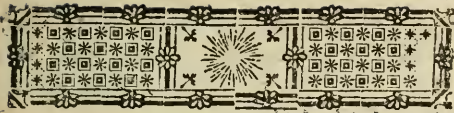
(27) *Ibid.* p. 48.

Tome XII.

(28) Voyez ci-dessus l'article de Snelgrave, au

(29) Voyage du même Auteur, p. 76.



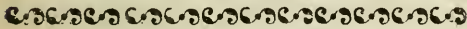


HISTOIRE GENERALE

DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XV^e Siecle.

PREMIERE PARTIE.



LIVRE ONZIEME.

VOYAGES DANS LA GUINE'E,
ET AU ROYAUME DE BENIN ;

Contenant la Description du Royau-
me de Benin & de toute la Côte,
jusqu'au Royaume de Congo.

CHAPITRE PREMIER.

Description du Royaume de Benin.



VOIQU'ON ait publié, INTRODUCT.
en divers temps, plusieurs
Voyages au Royaume de Be-
nin, nous avons peu de Re-
lations qui nous fassent connoître l'inté-
rieur du Pays & le caractere des Habi-

INTRODUCT. tans. Les deux principales, sont celle de *Gotard Artus*, plus connu sous le nom d'Artus de Dantzick, & celle de *David Van Nyendael*.

Idee générale de la Description d'Artus.

On trouve la première dans le second Tome de la Collection de Bry. Elle fait la sixième Partie de l'*India Orientalis*, sous le titre de Description historique & véritable de la Côte d'Or. Mais il faut observer qu'elle est moins l'ouvrage d'Artus, que celui d'un Hollandois qui avoit fait le voyage de la Côte d'Or, & qui n'avoit rien écrit que sur le témoignage de ses propres yeux. Elle fut d'abord composée en Hollandois; & les Allemands l'ayant traduite aussi-tôt dans leur Langue, c'est cette Traduction qu'Artus a mise en langue Latine. Cet éclaircissement se lit dans l'Épître dédicatoire, qui est adressée à l'Électeur de Mayence. Comme le nom du premier Auteur ne paroît ni dans l'Original ni dans les deux Traductions, ce sera toujours sous le nom d'Artus que nous y renverrons ici nos Lecteurs, pour la facilité des citations.

Ce qu'elle contient.

Cette Description est divisée en vingt sept Chapitres. L'Auteur commence par le départ de deux Vaisseaux qui sortirent du Texel, en 1609, pour faire voile à Mina. Il les fait arriver heureusement

reusement sur cette Côte, dont il donne la description dans les trois premiers Chapitres. Après s'être étendu sur les mœurs & les usages des Habitans, il traite l'Histoire Naturelle du Pays, & finit par une ample Description de Mina & du Gouvernement Portugais. Toutes ces matieres forment cinquante Chapitres, dont le fond est entré jusqu'ici dans le Texte de ce Recueil ou dans les Notes. Le cinquante-quatrieme contient un Voyage de Mawri à Benin & à Rio Forcados; le cinquante-cinquieme, une Description de la Ville de Benin; & les deux suivans, celle de la Côte jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

Les Figures & les Perspectives sont au nombre de vingt six; mais on ne nous apprend pas si elles ont été dessinées par l'Auteur, ou si De-Bry les a fait composer d'après ses Descriptions.

1. Negres de la Côte d'Or.
2. Divers habillemens de femmes.
3. Habits d'hommes.
4. Marché du Cap Corse.
5. Cérémonies religieuses.
6. Trois Guerriers armés.
7. Jugemens & punitions.
8. Maniere de commercer sur la Côte.
9. Pêche pendant le jour.

Noms des
Figures.

INTRODUC-
TION.

10. Pêche pendant la nuit.
11. Bestiaux & animaux privés.
12. Chasses des bêtes féroces.
13. Différentes especes de bêtes sauvages.
14. Agriculture & arbres fruitiers.
15. Maisons & meubles du Pays.
16. Création d'un Noble.
17. Différens habits de femmes.
18. Cérémonies funebres.
19. Audience du Roi, au Cap Lopez-Consalvo.
20. Habitans du même Cap.
21. Combat sur la Côte d'Or.
22. Funerailles d'un Roi.
23. Maisons de la Ville de Benin.
24. Château de Mina.
25. Vue de l'Isle St-Thomas.
26. Bustes d'hommes & de femmes.

Au bas de chaque Figure on en lit l'explication, suivant la methode de De-Bry. Barbot a copié, dans sa Description de la Guinée, toutes les Planches qui sont marquées d'une étoile; mais rien n'est moins fidele que cette Copie, & les Figures n'y paroissent pas sous les mêmes titres que dans l'Original.

Barbot les
a copiées.

On trou-
ve la Relation
de Van-
Nyendael.

On est redevable de la Relation de Van Nyendael, à Bosman, qui l'a inserée dans sa Description de la Côte

d'Or. Elle fait la vingt-neuvieme Lettre de cet Ouvrage, sous le titre de Description de la riviere Formosa & de celle de Benin. Les aventures personnelles de l'Auteur se reduisent à une navigation tranquille depuis le Port de Praya jusqu'à ces deux rivieres, à bord du Yacht *la Jeanne-Marie*, d'où cette Lettre fut écrite à Bosman le premier de Septembre 1702.

On pourroit joindre à ces deux Auteurs, Dapper & Barbot. Mais ils méritent moins le nom de Voyageurs, que celui d'Historiens Geographes, dont les Ouvrages ne sont qu'une revûe des observations d'autrui. Barbot même, qui avoit fait le voyage de Guinée, ne peut passer que pour un Compilateur, surtout dans sa relation de Benin, où tout est emprunté de Nyendael & de Dapper, avec tant de mauvaise foi, qu'il ne les a pas même nommés. Dapper s'étant rendu coupable de la même faute, ils ont tous deux peu d'autorité. Aussi n'avons-nous jamais cité leur témoignage qu'avec beaucoup de précaution, du moins lorsqu'il n'est pas confirmé par par celui de quelqu'autre Ecrivain.

Caractere
de Dapper &
de Barbot,

Il ne sera pas inutile de joindre ici quelque éclaircissement sur le caractere de Bosman, à qui l'on a dû remarquer

Eclaircissement sur Bosman & son Ouvrage.

INTRODUC-
TION.

jusqu'à présent que nous n'avons pas eu peu d'obligation. Ce célèbre Hollandois avoit puisé dans la lecture des voyages une ardente curiosité de voir les Pays étrangers. Il trouva l'occasion de la satisfaire, dans un Emploi qu'il obtint au service de la Compagnie de Hollande. Après avoir exercé pendant plusieurs années l'Office de Facteur en Guinée, il fut élevé à celui de Facteur en chef, ou Directeur particulier du Comptoir d'Axim, principal Etablissement des Hollandois sur la Côte d'Or. Il passa de cette administration à celle de Mina. Quatorze ans de séjour qu'il fit dans le Pays, lui donnerent les moyens de satisfaire la passion qu'il avoit de s'instruire. Il n'y eut point de place considérable sur la Côte, qu'il ne visitât dans cet intervalle; &, rempli de tant d'observations utiles, il se crut obligé de les communiquer à sa Patrie par la voie l'impression.

Plan de son
Ouvrage.

Il divisa ses Remarques en cinq Livres. Le premier traite de l'étendue, de la division & de la fertilité de la Côte d'Or; le second, des manières, des usages, de la Religion & du Gouvernement; le troisième, du Commerce des Negres & des Européens; le quatrième, des animaux, sauvages & pri-

vés, quadrupedes, reptiles, insectes, oiseaux, poissons, & des plantes, des legumes, des fruits & autres vegetaux; le cinquieme, des Royaumes de *Landinghur*, de *Koto*, des deux Popos & de la charmante contrée de *Juida*. L'Auteur y joignit une Description des Côtes, dans un voyage qu'il fit en 1698. Mais, dans la suite, ayant eu l'occasion d'envoyer toutes les parties de son Ouvrage, en vingt deux Lettres, à un Medecin de ses amis, il prit la résolution de le publier dans cette forme, avec une addition de deux Lettres qu'il avoit reçues en divers temps, de deux Officiers de la Compagnie; l'une, de *David Van-Nyendael*, concernant *Benin*; l'autre, qui contient une Description des Côtes d'Ivoire & de *Malaguette*, par *John Sneck*.

Cet Ouvrage, après avoir paru d'abord en Hollandois, fut traduit en plusieurs autres Langues. L'Angleterre en compte trois Editions; la premiere en 1705. C'est celle dont on s'est servi pour ce Recueil.

Outre les motifs communs, qui peuvent exciter un Voyageur à publier ses observations, *Bosman* considéra que la Côte de *Guinée* étoit alors un pays presque inconnu à toute l'Europe, & qu'à la

Motifs de
l'Auteur pour
donner ses
Observations
au Public.

INTRODU-
TION.

réserve de quelques peintures hafarées, qui n'offroient qu'une misérable esquisse, il n'en avoit point encore paru (1) de véritable Description. Il prit connoissance de deux gros Ouvrages du siècle précédent, qui, sans être méprisables dans ce qu'ils contiennent sur la Hollande & sur d'autres pays de l'Europe, ne lui parurent dignes d'aucune attention, dans tout ce qui concerne les autres parties du Monde. Il s'est dispensé de nommer les Auteurs qu'il censure; mais on croit reconnoître, à divers traits, *Olfert Dapper* & *Guillaume Godschalek Van Fockenbrog*, ou *Folquenbrog*, comme d'autres l'écrivent. Sa critique les épargne peu dans le cours de ses Relations (2). Tandis qu'il achevoit son entreprise, il eut le bonheur de voir arriver sur la Côte un habile Dessinateur. C'étoit l'homme qui lui manquoit pour lever tous les Plans des Forts Européens à l'Est de Mina. Il se hâta de l'employer; & pour écarter les obstacles, il l'accompagna dans cette

La Carte qui
est la Procure
des Plans.

(1) Bosman, qu'on ne fait ici que traduire, paroit avoir ignoré l'Ouvrage dont on a parlé sous le nom d'Artus. Cependant il s'accorde si parfaitement avec lui dans ses Remarques, qu'on est quelquefois ten-

té de le soupçonner de plagiat, comme Barbot.

(2) Voyez la Description de la Guinée par Bosman, page 112, 222 &c dans plusieurs autres endroits.

entreprise, à l'occasion d'une affaire de Commerce dont il fut alors chargé par le Directeur général de Hollande. Les animaux furent tirés d'après nature ; & les Forts, suivant les regles ordinaires de la perspective. Mais la mort lui enleva cet Artiste lorsqu'il se préparoit à faire un autre voyage à l'Ouest de Mina (3).

Les Figures de Bosman consistent en sept Planches, dont les quatre premières contiennent les Perspectives des Forts. La cinquieme renferme les quadrupedes, & les deux dernières, les oiseaux. Chaque Fort est tiré sous deux points de vûe. On voit dans la premiere Planche ceux de Mina, de Mawri & d'Anamabo ; dans la seconde, celui de Conradsbourg & du Cap Corse ; dans la troisieme, Apam, Cormantin & Simpa ou Wineba ; & dans la quatrieme, les Forts Anglois, Hollandois & Danois de la Côte d'Acra (4).

(3) C'est la raison qui nous a privés du Plan des Forts à l'Ouest.

(4) Description de la Guinée par Bosman, dans les Préfaces.



§ I.

Géographie de Benin.

ROYAUME
DE BENIN.
Situation
de cette con-
tée.

LE Royaume de Benin, *Binnin*, *Bir-
ni* ou *Benni*, car on le trouve écrit
avec cette variété (5) dans les Voya-
geurs, est une région dont les bornes
sont connues avec peu de certitude. Ce-
pendant plusieurs Géographes le pla-
cent entre le dix-neuvième & le tren-
te-cinquième degré de longitude Est,
& entre le dixième degré Nord & le
troisième degré Sud de latitude, lui
donnant ainsi environ neuf cents tren-
te milles de longueur de l'Ouest à l'Est,
& six cents quarante de largeur du Nord
au Sud. Dans cette supposition, ses
bornes à l'Ouest sont le Golfe de Be-
nin & la Côte d'Or, de laquelle il est
séparé par Rio Da Volta; la Négritie
au Nord; les Royaumes de Mayack &
de Makoko à l'Est, & le Golfe de Con-
go (6) au Sud. On lui fait ainsi renfer-
mer les Royaumes de Koto, de Popo,
de Juida & d'Ardra, dont on a déjà vu
la Description, avec toutes les Côtes;
qui sont distinguées dans nos Cartes par

(5) Bosman, & plusieurs
autres l'appellent Grand-
Benin.

(6) Voyez la dernière
Carte de l'Afrique, par De-
l'Isle, à l'usage du Roi.

les noms de Benin, de Biafara & de Majumbo; & du côté du Sud on l'étend au-delà du Cap Lope-Consalvo jusqu'à Loango, qui appartient au Royaume de Congo. Mais, en le resserant dans ses véritables limites, il ne renferme qu'une petite partie de ce vaste espace. Il est borné à l'Ouest par le Royaume d'Ardra; au Sud par le Golfe, & par les contrées d'Averri & de Kalbari ou Kalabar; au Nord, suivant quelques Geographes, par les Royaumes de *Jabu*, d'*Oudobo*; d'*Alghemi*, d'*Isago* & de *Jabou*; à l'Est, par celui d'*Istanna*. Cependant les Auteurs de ce Recueil ne prétendent point se rendre garans de cette Geographie, & bien moins en fixer les dimensions. Ils se reduisent à juger qu'il peut avoir au long de la Côte, depuis le Cap Lagos jusqu'à Rio Forcados, environ cent soixante ou cent soixante-dix milles d'étendue.

ROYAUME
DE BENIN.

Son étendue & ses bornes.

De Praya, ou de la rade de Jakin, qui est neuf ou dix lieues à l'Ouest du Cap Lagos, jusqu'à Rio Formosa, les gens de mer comptent cinquante ou cinquante cinq lieues, en droite ligne au-dessus des Isles de Karamo. C'est la route ordinaire des Hollandois; mais les Anglois & les Portugais prennent entre ces Isles & le Continent, qui s'en-

Disposition de la Côte jusqu'à Benin.

Double route.

ROYAUME
DE BENIN.

fonce ici en demi-cercle. Ce passage ou ce canal peut être divisé en trois parties; l'une, qui appartient à Lagos; l'autre aux Isles de Karamo, & la troisième à Benin. Le Canal de Lagos, qui commence au Cap du même nom, s'étend jusqu'à la rivière du Lagos, c'est-à-dire, l'espace d'environ seize lieues au Nord-Est; & quoiqu'il en ait dix de largeur à l'entrée, c'est-à-dire, entre le Cap & la première Isle, il est bouché par tant de basses, que dans plusieurs endroits & pendant plusieurs lieues il n'est pas plus large qu'une grande rivière. Le Canal de Karamo commence à la rivière de Lagos, & sa largeur l'a fait nommer par quelques Ecrivains Lac de Karamo. Vers le milieu il n'a pas moins de quatorze ou quinze brasses de fond, & dans toute son étendue il est navigable pour les Brigantins & les Bâtimens de la même grandeur. Sa longueur est d'environ trente lieues jusqu'au Canal de Benin, qui est plus étroit & qui conduit dans la rivière de Formosa.

Trois parties du Canal de Karamo ou Karan.

Rivieres qui s'y déchargent.

Entre le Cap Lagos & la rivière qui porte son nom, on rencontre à gauche, du côté du Continent, les rivières d'Albo & de Dodo, mais sans aucune Ville. Sur la pointe Est de Lagos est situé le

Village d'Almeta, & un peu plus loin la Ville de *Kuran* (7), qui est environnée d'une double palissade. Treize lieues plus loin à l'Est, on trouve celle de *Jabun*, qui est défendue aussi par un mur de bois, sur la rive Ouest de la rivière *Palmar*. Douze lieues au-delà, on arrive à la rivière *Primeria*; & vingt lieues plus loin à la Pointe-rouge, qui fait l'entrée de la rivière *Formosa*. En remontant l'espace d'environ vingt lieues; dans cette rivière, on rencontre, sur sa rive Est, la Ville de *Gatton* ou d'*Agatton* (8); & sur la rive opposée, au Nord-Ouest, la Ville d'*Argun* ou d'*Arguna*, dont la même rivière porte aussi le nom.

Barbot observe que la rivière de Lagos, en se déchargeant dans le Canal, est bouchée par une Barre, où la violence des flots rend le passage difficile aux Chaloupes mêmes; & que les Portugais placent à quelques lieues dans les terres, sur le bord de cette rivière, la Ville de *Jabu*, qu'ils appellent *Ciudad de Jabu*. Il ajoute que dans la Ville de *Karamo*, nommée *Karan* par les Pilotes Anglois, les Negres font de belles étoffes.

(7) Barbot l'appelle *Karamo* ou *Kuramo*.

(8) Les Pilotes Anglois

l'appellent *Gato*, & la confondent avec la Ville de *Bénin*. Barbot, page 334.

ROYAUME
DE BENIN.

ses, qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

La distance entre la plus Orientale des Isles Karamo & la pointe Sud-Est de Rio Formosa, est d'environ dix lieues. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze pieds d'eau; & depuis ce lieu jusqu'à la Pointe rouge, que les Hollandois nomment *Ruyge-hoeck*, & qui se presente dans l'éloignement comme un grand rocher dont le sommet est plat, l'embouchure de la riviere a huit ou neuf lieues de largeur. Mais les deux rives se resserrant par degrés, elle diminue jusqu'à quatre milles d'Angleterre, & cet espace varie ensuite à mesure qu'on avance. Si l'on arrive du côté de l'Ouest, la riviere se fait distinguer pleinement. Vers Ardra, fort loin dans les terres, le pays est uni & couvert de bois. La pointe Ouest de la riviere s'éleve beaucoup, & paroît comme un roc dont on auroit coupé le sommet. Mais la pointe Est est basse, & le pays fort plat aux environs. L'embouchure ne devant être prise que du lieu où les deux côtés du rivage commencent à se rapprocher, on ne peut lui donner proprement que quatre ou cinq milles de largeur; mais cette riviere se partage en quantité de bras,

Embouchure de la Riviere Formosa ou de Benin.

Multitude de bras.

dont quelques-uns sont assez larges pour meriter le nom de rivières, & dont les bords sont habités par différentes Nations, qui ont chacune leur Chef ou leur Roi. Dans la division d'un si grand nombre de bras, il n'est pas aisé de naviguer sur la rivière Formosa, & la prudence oblige toujours de prendre un Pilote du Pays.

ROYAUME
DE BENIN.

L'Auteur ne put être informé de la longueur de cette rivière, ni du pays où elle prend sa source. Mais il juge qu'elle arrose par ses bras toutes les contrées voisines, parce qu'il vit arriver par cette voie quantité de Marchands Negres, qui venoient d'Ardra, de Kalabar, & de divers autres lieux. Il apprit aussi des Portugais qu'il y avoit deux chemins pour se rendre à Kalabar, l'un par terre, & l'autre beaucoup plus commode par eau; qu'avec un Canot on pouvoit gagner les rivières de Lagos, d'Elbrei, de Kamarones, &c. & qu'on remontoit même jusqu'à Rio Da Volta. Si ce recit fait naître quelque doute, c'est particulièrement pour la communication avec Rio Da Volta (9), qui paroît peu vraisemblable dans une si grande distance.

A quels
Pays elle
communi-
que.

Juan-Alfonso de-Aveiro, à qui l'on

(9) Nyendal, dans Bosman, p. 426 & suiv.

ROYAUME
DE BENIN.
Le Royaume
de Benin
découvert par
Aveiro.

doit la découverte du Royaume de Benin, nomma cette rivière *Formosa* ou *la Belle*. Les François, les Anglois & les Hollandois l'appellent indifféremment *Rivière de Benin* ou d'*Argun* (10).

A quelques lieues dans les terres le pays est bas & marecageux ; mais les bords de la rivière sont continuellement ornés d'arbres fort hauts & fort touffus. La multitude de ses bras forme un grand nombre d'Isles, entre lesquelles il s'en trouve de flottantes, que le vent & les Travados poussent souvent d'un lieu à l'autre, & rendent par conséquent fort dangereuses pour la navigation. Elles sont couvertes d'arbustes & de roseaux.

Mauvaise
qualité
d'air de

Quoique la rivière de Benin soit fort agréable, l'air y est mal sain, comme sur la plupart des autres rivières de la Côte. L'Auteur attribue cette fâcheuse qualité aux exhalaisons qui sortent des marais & des lieux bas. Les mosquitoes, ou les cousins sont une autre peste, qui n'est pas moins insupportable, sur-tout pendant la nuit. Leurs piquures sont si douloureuses qu'elles ne permettent point de dormir & qu'elles rendent le visage absolument méconnoissable le jour suivant. Deux inconveniens si per-

nicieux abregent beaucoup la vie des Etrangers. L'Auteur perdit la moitié de ses gens à chaque voyage. Cinq de ses Matelots eurent la temerité de parier entr'eux, qui sortiroit vivant de la riviere. Ils engagerent dans leur pari le valet de l'Auteur, & celui-ci enterra successivement les cinq Matelots.

ROYAUME
DE BENIN.
Pari de cinq
Hollandois.

La riviere de Benin a quatre principales Villes, où les Hollandois portent leur Commerce, & où cette raison attire un grand nombre de Negres, surtout à l'arrivée des Vaisseaux. Nyendael les nomme *Bododo*, *Arebo* ou *Arbon*, *Agaton* ou *Gaton*, & *Meiberg*.

Quatre Villes
de Commerce.

Bododo contient environ cinquante maisons, bâties de roseaux ou de feuilles. Son Canton est gouverné par un Viceroy & par quelques Seigneurs, dont l'autorité ne s'étend qu'aux affaires civiles. Dans les événemens de quelque importance & pour toutes les affaires criminelles, ils sont obligés de consulter la Cour & d'attendre ses ordres (11).

Bododes.

A deux milles de l'embouchure, la riviere se divise en deux bras, éloignés l'un de l'autre d'environ deux milles d'Angleterre, sur l'un desquels est située la Ville d'*Awerri* ou d'*Ouverre*, qui dépend d'un Prince independant de

(11) Nyendal, p. 428.

ROYAUME
DE BENIN.

Benin. Les Portugais y ont une Eglise & un Comptoir.

Arebo ou
Arbon.

Arebo ou *Arbon*, qui est aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin est située sur la rivière à soixante lieues de l'embouchure. Les Vaisseaux peuvent remonter plus haut, mais c'est par cent bras différens ; sans parler des criques, dont plusieurs sont fort grandes. La Ville d'Arebo est grande, belle & bien peuplée. Sa forme est ovale. Les édifices y sont plus grands qu'à Bodo, quoique bâtis dans le même goût. Cette Place & le pays voisin sont gouvernés par un Viceroi. Les Anglois & les Hollandois y avoient autrefois chacun leur Comptoir, avec des Mercedors & des Fiadors, qui sont une espece d'Argent du pays. Mais la negligence des Anglois pour cette partie de leur Commerce ayant laissé tomber leur Comptoir en ruines, leurs Facteurs se sont unis dans la même demeure avec ceux de Hollande (12).

Agaton ou
Gaton.

Agaton ou Gatton étoit autrefois une Ville considerable par sa grandeur & par la richesse de son Commerce. Les ravages de la guerre l'ont rendue deserte. Elle est située sur une petite éminence, qui forme une Isle dans la rivière, mais

(12) Le même, p. 462 ; & Barbot, p. 355.

fort près de la rive. Ses débris rendent encore témoignage de son ancienne grandeur. L'air y est plus sain que dans toutes les autres parties de la même contrée. Aussi les Negres ont-ils commencé à la rebâtir. Le pays, aux environs, est rempli de toutes sortes d'arbres fruitiers. On y découvre quantité de petits Villages, dont les Habitans viennent en foule au Marché d'Agatton, qui se tient tous les cinq jours. La Ville de Benin, résidence ordinaire du Roi & des principaux Seigneurs, n'en est éloignée que d'une journée (13).

ROYAUME
DE BENIN.

Barbot dit que Gatton, nommée par les Portugais, *Hugatton* ou *Agatton*, est vingt quatre lieues plus haut qu'Arbock, sur la riviere, au Nord-Est, & que le Canal se retrecit entre ces deux Villes. Il ajoute qu'elle a douze lieues au Nord d'Oedo, Capitale du Royaume (14).

La dernière des quatre Villes de Commerce est Meiberg, qui a tiré vraisemblablement son nom de quelque Facteur Hollandois. La Compagnie de Hollande y avoit autrefois un Etablissement considerable, qui est devenu encore plus celebre par un événement fort tra-

Meiberg.

(13) Nyendal, *ubi supra*, page 430 & suivantes; & Barbot, p. 360.

(14) Barbot, p. 355.

ROYAUME
DE BENIN.
Effet tra-
gique de l'in-
continence
d'un Hollan-
dois.

gique. *Beldsnyder*, dernier Facteur, ayant conçu une folle passion pour une des femmes du Gouverneur Negre, prit le parti de l'enlever. Le mari, transporté de cet outrage, se rendit au Comptoir avec une troupe de Negres armés, dans la résolution de tuer son ennemi. *Beldsnyder* eut beaucoup de peine à se sauver sur un Vaisseau, & fut blessé si dangereusement dans sa fuite, qu'ayant été mal pansé par un mauvais Chirurgien, il mourut de cette blessure. Le Directeur général de la Compagnie, mal informé des circonstances, fit partir de Mina un Brigantin bien armé, avec ordre de venger la mort de son Facteur. Ses intentions furent suivies avec tant de rigueur par les soldats-Hollandois, qu'ils massacrerent ou firent prisonniers tous les Habitans de Meiberg qui ne purent se dérober par la fuite. Le Roi de Benin se fit expliquer la cause de cette sanglante exécution; mais au lieu de tourner son ressentiment contre les Hollandois, dont l'empotement avoit blessé toutes les regles de la justice, il se fit amener son Gouverneur, qui n'avoit pensé qu'à défendre l'honneur de sa famille, & le fit couper en pieces, lui & toute sa race. Les corps mutilés de toutes ces misera-

bles victimes furent abandonnées aux bêtes, & leurs maisons rasées jusqu'aux fondemens, avec défense de les jamais retablir. Ce zele aveugle pour les interêts de la Compagnie, inspira tant de confiance aux Hollandois (15) qu'ils ont continué jusqu'à present leur Commerce.

ROYAUME
DE BENIN.

La principale Ville, ou la Capitale du Royaume, porte le nom d'Oedo dans le pays; mais les Européens lui donnent communement celui de Benin. Nyendal prétend néanmoins que c'est d'elle que le Royaume & la riviere ont pris leur nom. Elle est située, dit-il, à douze lieues d'Agatton, au Nord-Est, dans une delicieuse plaine, qui est couverte des plus beaux arbres du monde. La circonference de cette Ville est d'environ six lieues, en y comprenant le Palais. Cependant l'Auteur ne lui donne que le nom de village & prétend qu'elle n'en merite point d'autre (16).

Oedo, ou
Benin, Ca-
pitale du
Royaume.

La ville de Benin, dit Artus de Dantzick, paroît fort grande à la premiere vûe. On entre d'abord dans une rue si spacieuse, que le même Ecrivain lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande. Elle traverse toute

Description
de cette Ville.

(15) Nyendal, *ubi sup.* page 432 & suiv.

(16) Bosman, p. 461.

la Ville. Après y avoir marché un quart-d'heure, on découvre le sommet d'un arbre, éloigné de près de deux milles, au-de-là duquel elle s'étend encore fort loin. Mais les maisons de ce côté ne sont pas fort agréables. Ceux qui ont pris la peine de mesurer cette grande rue, lui donnent plus d'une lieue de longueur, sans y comprendre les fauxbourgs. Elle est coupée par quantité d'autres qui sont fort droites & qui s'étendent à perte de vûe. On n'arrive à la porte qu'après avoir passé par un grand fauxbourg. Cette porte n'est que de bois; mais, outre une garde continuelle, l'entrée est défendue par un gros boulevard de terre, avec un fossé large & profond, quoique sec, dont les bords sont revêtus de grands arbres extrêmement ferrés. L'Auteur ne put s'assurer de son étendue, ni s'il environne la Ville, parce que les Etrangers n'ont pas la liberté de porter si loin leurs observations. En approchant de Benin, ils trouvent un Officier du Roi pour les conduire, sous prétexte de leur montrer le chemin, mais, au fond (17), dans la vûe d'empêcher qu'ils ne prennent trop de connoissance du pays.

Defiance
que les Habitan-
s ont des
Etrangers.

(17) Artus dans la Collection de Bry, Vol. II, Part. VI, p. 119.

Cependant, depuis le temps d'Artus, les Européens ont trouvé mille occasions de satisfaire leur curiosité. Suivant Dapper, Benin est couvert d'un côté par un double mur de bois, c'est-à-dire, de gros troncs d'arbres, hauts de dix pieds, enfoncés dans la terre comme des palissades, & croisés par des barres de cinq ou six pieds. L'espace qui separe ces deux rangées de troncs, est rempli de terre rouge; de sorte qu'à quelque distance on croit voir un mur fort épais & fort uni. L'autre côté de la Ville est défendu par un large fossé, bordé de ronces si épaisses (18), qu'il est impossible d'en approcher. Les portes ont dix pieds de hauteur & cinq de largeur. Elles sont d'une seule pièce, & tournent sur un pieu, qui les traverse de bas en haut (19). On y fait une garde assidue.

Oedo, ou Benin, est divisé en plusieurs quartiers, qui ont chacun leur Gouverneur ou leur Chef. On y compte trente grandes rues, dont la plupart ont vingt toises de largeur & sont longues d'environ deux milles d'Angleterre. Elles s'étendent en droite ligne d'une porte à l'autre. Le nombre des rues

ROYAUME
DE BENIN.

Division
de Benin en
quartiers.

(18) Barbot dit que c'est un grand marais, entouré de ronces fort épaisses.

(19) Ogilby, p. 470; & Barbot, p. 352.

ROYAUME
DE BENJN.

de traverse est infini. Les femmes y entretiennent une propreté continuelle, par le soin qu'elles ont, comme en Hollande, de nettoyer constamment le devant de leur porte (20).

Forme &
qualité des
édifices.

Les maisons, du temps d'Artus, étoient l'une contre l'autre & fort bien alignées, comme en Europe. Celles des Grands & de la Noblesse avoient plus d'élevation que les autres. On y montoit par un certain nombre de degrés. A l'entrée, on trouvoit un vestibule, ou un porche, sous lequel on pouvoit s'asseoir ou se promener à couvert du vent & du soleil. Ce lieu étoit nettoyé tous les jours au matin par des Esclaves & revêtu de nattes de paille. Les chambres intérieures étoient quarrées, avec une ouverture au milieu du toit, pour donner passage à l'air & à la lumière. Ces appartemens n'étoient que pour l'habitation des Maîtres; car les logemens des domestiques, les cuisines & les offices formoient des édifices à part. Toute la maçonnerie étoit de terre, détrempee d'eau & sechée au soleil; ce qui en fait des murs fort solides. Ils avoient deux pieds d'épaisseur, pour résister plus facilement à la force de l'air (21), qui

(20) Nyendal, *ubi sup.*
page 462.

(21) Artus, *ubi sup.*
page 120.

ne laissoit pas de les détruire insensiblement.

ROYAUME
DE BENIN.

Changement
qui s'y est
fait.

Autrefois, dit Nyendal, les maisons de Benin étoient trop ferrées, & les Habitans y étoient comme l'un sur l'autre. On s'en apperçoit encore aux ruines des anciens bâtimens. Mais les distances sont aujourd'hui fort bien menagées, & tous les édifices peuvent passer sans exception pour des logemens agreables & commodes. Ils sont de terre, parce qu'on ne trouveroit pas dans tout le Canton une pierre de la grosseur du doigt. Les toits sont de roseaux, de paille ou de feuilles. L'architecture en est supportable, du-moins quand on la compare à celle des autres pays Negres. Elle ressemble beaucoup à celle d'Azim, sur la Côte d'Or (22).

Mais la Ville de Benin se ressent encore du ravage & de la désolation d'une guerre civile dont Nyendal rapporte l'origine & les principales circonstances. Le Roi avoit fait mettre à mort deux Chefs de quartier, sous prétexte qu'ils avoient conspiré contre sa vie; mais, suivant l'opinion de tout le monde, parce qu'il en vouloit à leurs richesses. Un troisieme Chef, qui étoit menacé du même sort, fut averti as-

Guerre civile qui a rendu cette Ville déserte.

(22) Nyendal, ubi sup. page 461.

sez-tôt, pour prendre heureusement la fuite. Il étoit si tendrement aimé du Public, que les trois quarts des Habitans abandonnerent la Ville pour le suivre. Le Roi fit marcher d'abord un corps de troupes, dans la seule vûe de ramener les fugitifs; mais ses ordres furent peu respectés. On fit main-basse sur son détachement; & lorsqu'il employa des forces plus considérables pour soutenir son autorité, elles furent repoussées avec une vigueur à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Le Chef de quartier, devenu plus audacieux par ce succès, retourna dans la Ville, la mit au pillage, & n'excepta de ses violences que le Palais du Roi. Il se retira tranquillement après cette expédition; mais demeurant sous les armes avec tous ses Partisans, il continua pendant dix ans de piller le pays & de tenir le Roi dans une vive allarme. Enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais. Le Roi fit grace aux rebelles & pressa leur Chef de venir reprendre sa maison dans la Ville. Mais ce coupable Sujet, n'osant se fier aux promesses de son Maître, prit le parti de s'établir à deux ou trois journées de Benin, & s'y fit une Cour aussi brillante que celle du Roi. Quelques-uns de ses amis eurent la hardiesse de

de retourner à Benin. Ils y furent reçus avec beaucoup de caresses, & distingués même par des emplois & par d'autres faveurs. L'esperance du Roi, dans cette conduite, étoit d'engager le reste à suivre leur exemple. Mais la défiance, qui accompagne le crime, ne leur permit pas de quitter leur retraite; & dans le temps que l'Auteur écrivoit sa Relation, la plus grande partie de Benin étoit encore inhabitée (23).

Artus représente le Palais royal comme un lieu de si grande étendue (24) qu'après y avoir pénétré fort loin, dit-il, & s'être lassé à marcher, on n'en apperçoit pas la fin. C'est un prodigieux nombre de cours quarrées, qui communiquent l'une à l'autre. Lorsqu'on se croit à la dernière, on est surpris d'en retrouver d'autres plus grandes que toutes celles qu'on a traversées. Elles contiennent non seulement des appartemens pour les hommes & pour les femmes, mais quantité de magasins pour les provisions, & d'étables pour les bestiaux (25).

Cette courte description est confirmée par les recits de Nyendal. La Cour

ROYAUME
DE BENIN;

Description
du Palais
Royal.

Ordre des
cours & des
édifices.

(23) Le même, *ibidem*, page 466 & suiv.

(24) Artus dans la Collection de Bry, Vol. II, Part. VI, page 121.

(25) Atkins, *ubi sup.* page 121.

du Roi, dit-il, compose la principale partie de la Ville. Elle est située dans une grande plaine, au-tour de laquelle il n'y a pas d'autres maisons. Sa vaste étendue est ce qu'elle a de plus remarquable. Le premier édifice qui se présente est une galerie fort longue (26), soutenue par cinquante huit fortes planches, au lieu de colonnes. Leur hauteur est de douze pieds. Cette galerie conduit au mur de terre, où l'on découvre trois portes; l'une au milieu, & les deux autres aux deux coins. La plus belle, qui est celle du centre, soutient une tourelle de bois, en forme de cheminée, de soixante ou soixante-dix pieds de hauteur. Au sommet, on voit la figure d'un gros serpent, qui panche la tête en bas. Cette piece est fort belle, & l'Auteur n'en a pas vû de si parfaite dans toutes ces regions. On entre, par les trois portes, dans un enclos d'un mille quarré, dont le mur est assez bas.

Belle figure
d'un serpent.

A l'extrémité de cette cour, on trouve une autre galerie semblable à la première, mais sans mur & sans tourelle. Depuis quelque temps le feu du Ciel a ruiné presque entièrement cette seconde galerie, & l'on a négligé de la réta-

(26) C'est ce que les Anglois appellent Piazza, d'après les Italiens.

blir. Elle a de chaque côté une porte, qu'on n'a pas plutôt passée, qu'il se présente une troisième galerie, dont toute la différence d'avec les deux premières est que les planches qui lui servent de piliers sont taillées en figure humaine, mais l'ouvrage est si misérable, qu'il est presque impossible de distinguer si l'intention du Sculpteur étoit d'en faire des hommes ou des bêtes. Cependant les Negres, qui servoient de guides à l'Auteur les vanterent beaucoup, comme des figures de Marchands & de Soldats. Nyendal vit, derrière un rideau de coton, onze têtes d'hommes de cuivre, & sur chaque tête une dent d'éléphant. Mais l'ouvrage ne valoit pas mieux que ceux de sculpture. Après avoir traversé cette galerie on se trouve dans une très grande cour, & l'on gagne une quatrième galerie, au-de-là de laquelle sont les appartemens du Roi. Le premier mur offre encore la figure d'un gros serpent. A l'entrée de cette cour, dans le premier appartement, est la salle de l'audience (27).

Dapper dit (28) que le Palais est situé à la droite de la Ville, en entrant par la porte de Gatton ou d'Agatton,

ROYAUME
DE BENIN.
Têtes de
cuivre.

(27) Nyendal, *ubi sup.* p. 463.

(28) Dans la Traduction d'Ogilby, p. 470.

ROYAUME
LE BENIN.

Marchés de
Benin, & pro-
visions.

& Barbot le représenté aussi grand que la Rochelle ou Bordeaux. Dans les plus grandes rues il se tient tous les jours des Marchés, où l'on vend des bestiaux, du coton, des dents d'éléphants, des marchandises de l'Europe, & tout ce que les Pays voisins produisent de meilleur. Artus nomme deux de ces Marchés; l'un qui s'appelle *Dia de Ferro*; l'autre, simplement *Ferro*. On y expose en vente des chiens vivans, dont les Nègres aiment passionnément la chair; des singes & des babous rôtis; des chauves-souris & de gros rats; des perroquets, des poules, des lézards séchés au soleil, des fruits & du vin de palmier; de la vaisselle de bois & d'autres meubles; des étoffes de coton, des instrumens de fer pour la pêche & pour la culture des terres, des zagaies, des dards & toutes sortes d'armes. Chaque marchandise a ses boutiques & ses quartiers séparés. L'ordre & la propreté y regnent également. A l'égard des provisions, la Ville est bien fournie de bestiaux & de fruits. Les Habitans ont deux sortes de vins, qu'ils appellent *Vino de pali* & *Vino de Bordon* ou *Par-don*. Le premier se boit le matin ou à midi, & l'autre le soir. Ils ont une sorte de fruit, qui a le goût de l'ail, mais qui

Deux sortes
de vins du
Pays.

est de couleur pourpre. Dans leurs sermens, il jurent de s'en abstenir (29).

Benin a quantité de riches Habitans, qui suivent la Cour, sans se mêler du Commerce ni de l'agriculture, & qui laissent la conduite de leurs affaires à leurs femmes & à leurs domestiques. Ils ont un grand nombre de ces Agens subalternes qui se repandent dans les Villages voisins, pour y trafiquer en toutes sortes de marchandises, ou pour y travailler à gage, & qui apportent à leur Maître la plus grande partie de leur gain. Tous ces Habitans de Benin sont nés dans la Ville, & les Etrangers n'ont pas la liberté de s'y établir (30). Mais quoique le Royaume soit fort peuplé, il s'en faut beaucoup qu'il le soit autant que celui d'Ardra, du moins à proportion de la grandeur. Les Villes y sont fort éloignées l'une de l'autre, dans les terres comme sur la Riviere & sur la Côte (31).

En général, les Habitans du Royaume de Benin sont d'un fort bon naturel, doux, civils, & capables de se rendre à la raison lorsqu'on emploie de bonnes manieres pour les persuader.

ROYAUME
DE BÉNIN.

Revenu des
Nègres qui
suivent la
Cour.

Caractere
des Habitans.

(29) Artus, *ubi supra*, *præ*, page 462.

p. 120 & 122.

(31) Le même, *ibid.*

(30) Nyendal, *ubi supra*, page 430.

Leur faites-vous des présens ? ils vous en rendent au double. Si vous leur demandez quelque chose qui leur appartient, il est rare qu'ils le refusent, quoiqu'ils en aient eux-mêmes besoin. Mais les traiter durement, ou prétendre l'emporter par la force, c'est s'exposer à ne rien obtenir. Ils sont habiles dans les affaires & fort attachés à leurs anciens usages. En se prêtant un peu à leurs principes, il est aisé de composer avec eux dans toutes sortes de commerce.

Entr'eux ils sont civils & complaisans dans la société ; mais réservés & défiants dans les affaires. Ils traitent tous les Européens avec politesse, à l'exception des Portugais, pour lesquels ils ont de l'aversion. Mais ils ont une prédilection déclarée pour les Hollandois (32).

Leur considération pour les Européens.

Artus représente les Negres de Benin comme un Peuple ennemi de la violence, juste à l'égard des Etrangers, & si complaisant, qu'un porte-faix du Pays, quoique pesamment chargé, se retire pour laisser le passage libre à un Matelot de l'Europe. C'est un crime capital, dans la Nation, d'outrager le moindre Européen. La punition est severe. On arrête le coupable, on lui lie

(32) Le même, page 434.

les mains derrière le dos , on lui bouche les yeux ; & lui faisant pancher la tête , on la lui abbat d'un coup de hache. Le corps est partagé en quatre parties & jetté aux bêtes farouches (33).

ROYAUME
DE BENIN.Libertinage
des Negres.

Avec ce fond de justice & de modération naturelle , les Negres sont extrêmement déréglés dans leurs mœurs & livrés à tous les excès de l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant à leur vin de Pardon & à l'excellence de leurs alimens. Ils évitent les obscenités grossières dans leurs conversations ; mais ils aiment les équivoques , & ceux qui ont l'art d'envelopper les idées sales sous des expressions honnêtes passent pour des gens d'esprit (34).

Leurs habits.

Les habits du Royaume de Benin sont riches , parans & de meilleur goût que ceux de la Côte d'Or. Celui des personnes riches est composé d'abord d'un calico blanc , long d'une aune & large de la moitié , qui leur sert comme de hautes-chausses. Par-dessus , ils ont une étoffe plus fine , de soie ou de coton , qui n'a pas moins de quinze ou seize aunes de longueur & qui est fort proprement plissée , sur laquelle ils passent une écharpe , dont le bout est orné d'une

(33) Le même , p. 453.

(34) Artus , *ubi sup.* p. 122 , & Nyendal , p. 443.

ROYAUME
DE BENIN.

dentelle d'or. Ce second pagne ressemble assez à l'habillement des femmes de la Côte d'Or. Toutes les parties supérieures du corps sont nues. Cette maniere de se vêtir est celle de tous les Grands ; mais elle n'est d'usage qu'en public ; car dans l'intérieur de leurs maisons ils portent, au lieu de hautes-chaufses , un pagne assez grossier , couvert d'une étoffe peinte , de la fabrique du Pays , dont ils s'enveloppent comme d'une robe.

Habits des
femmes.

Les femmes de distinction ont des pagnes d'un fort beau calico , qui se fait aussi dans le Royaume , & dont les couleurs sont variées avec beaucoup d'agrément. Cette espece de jupon ne leur descend que vers le milieu des jambes. Il est fermé avec des boucles , comme dans le Pays de Juida ; mais au lieu de se fermer par derrière , comme à Juida , il se boucle ici par devant. La tête & les épaules sont couvertes d'une belle mantille , ou plutôt d'une sorte de voile d'une aune de longueur. Les colliers sont ordinairement de corail , & fort bien arrangés. Aux bras & aux jambes , c'est une multitude de petits cercles luisans , les uns de cuivre , d'autres de fer. Les doigts sont chargés d'autant d'anneaux de cuivre qu'ils en peuvent

contenir. La différence entre les personnes de qualité & le peuple, ne consiste que dans la richesse des étoffes & des ornemens; car chacun a la liberté de se vêtir suivant ses facultés.

ROYAUME
DE BENIN.

Tous les enfans de l'un & de l'autre sexe sont nus jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. Les filles portent seulement quelques cordons de corail au-tour de la ceinture (35).

Nudité des
enfans.

Artus assure que l'usage pour les deux sexes est d'être nud jusqu'au temps du mariage; à moins qu'on n'obtienne du Roi le privilège de porter plutôt des habits; ce qui passe pour une si grande faveur, qu'elle est célébrée dans les familles par des rejouissances & des fêtes (36).

Les hommes laissent croître leurs cheveux dans leur forme naturelle, à la réserve de quelques boucles, qui leur servent à suspendre des ornemens de corail. Mais les femmes apportent beaucoup d'art à leur chevelure. Elles la frisent en grandes & petites boucles. Au sommet de la tête elles lui donnent la forme d'une crête de coq, environnée d'une frisure fort régulière. D'autres se contentent de la diviser en vingt ou trente boucles, suivant son épaisseur,

Parures de
la tête.

(35) Nyendal, *ubi sup.* p. 239 & suiv.

(36) Artus, *ubi sup.*

ROYAUME
DE BENIN.

& l'enduifent d'huile de palmier, qui prend en fechant une couleur jaune, qu'elles aiment beaucoup; quoiqu'au jugement de l'Auteur rien ne foit fi def-agréable & fi difforme (37).

Alimens
ordinaires.

Le goût de la bonne chere eft commun à toute la Nation. Mais les perfonnes riches n'épargnent rien pour leur table. Le bœuf, le mouton, la volaille, font leurs mets ordinaires, & la poudre ou la farine d'ignames, bouillie à l'eau, ou cuite fous la cendre, leur compofe une efpece de pain. Ils fe traitent fouvent les uns & les autres, & les reftes de leurs feftins font distribués aux pauvres.

Dans les conditions inferieures, la nourriture commune eft du poiffon frais cuit à l'eau, ou feché au foleil après avoir été falé. Il refemble à ce que les Hollandois nomment *Raf* & *Reekel*. Leur pain eft de la farine d'ignames ou de feves. Leur vin, pour lequel ils ont tant de paffion, a peu d'agrément pour les Européens, mais les Grands & les Riches du Pays boivent de l'eau-de-vie, mêlée avec de l'eau, lorsqu'ils peuvent s'en procurer (38).

(37) L'Auteur dit que cette huile s'exprime de la noix en la rotiffant.

(38) Nyendal, *ubi fup.* p. 441 & fuiv.

Leurs instrumens de musique sont de grands & de petits tambours , qui sont peu differens de ceux de la Côte d'Or. Ils ont de petites cloches , comme à Juda , sur lesquelles ils frappent avec une sorte de mesure ; & des calebasses remplies de bujis , qui leur servent de castagnetes. Le mélange de tous ces sons n'est pas sans harmonie. Nyendal leur donne un autre instrument de musique , qui est composé , dit-il (39) , de six ou sept roseaux étendus , sur lesquels ils jouent avec assez d'art & qu'ils accompagnent de la voix , en dansant à leur maniere. Leurs danses sont fort au-dessus de celles mêmes d'Axim , par la variété & l'agrément. Ils n'ont pas d'inclination pour les jeux de hasard ; le seul dont ils ayent l'usage est un jeu de feves , & jamais ils ne jouent pour de l'argent.

ROYAUME
DE BENIN.
Musique du
Pays.

La pluralité des femmes n'est pas moins établie dans le Royaume de Benin que dans toutes les autres parties de l'Afrique ; sans autres bornes que celles des facultés d'un mari pour les entretenir. Il y a peu de cérémonies dans le mariage. Un homme qui prend du goût pour une femme la fait demander par un de ses parens & ne manque guere de l'obtenir. Le consentement du

Mariages
& commerce
des femmes.

(39) Le même , p. 453.

ROYAUME
DE BENIN.

pere est suivi de quelques presens, d'hâbits, de colliers & de brasselets, pour lesquels l'Amant ne consulte que sa fortune ou la force de son inclination. Il traite les parens des deux familles, mais avec peu d'embarras, parce que la fête ne se donne pas chez lui & qu'il envoie sa part à chacun dans sa propre maison. Il entre ensuite dans tous les droits du mariage.

Bizarre ja-
lousie des Ne-
gres.

La jalousie des Negres est fort vive entr'eux : mais ils accordent aux Européens toutes sortes de libertés auprès de leurs femmes ; & cette indulgence va si loin, qu'un mari, que ses affaires appellent hors de sa maison, y laisse tranquillement un Hollandois, & recommande à ses femmes de le rejouir & de l'amuser. D'un autre côté, c'est un crime pour les Negres d'approcher de la femme d'autrui. Dans les visites qu'ils se rendent entr'eux, leurs femmes ne paroissent jamais & se tiennent renfermées dans quelqu'appartement intérieur ; mais tout est ouvert pour un Européen, & le mari les appelle lui-même, lorsqu'elles sont trop lentes à se présenter (40).

Vie pénible
des femmes.

La vie des femmes est aussi laborieuse dans la Capitale, qu'aux champs &

(40) Le même, p. 441.

dans les moindres Villages du Royau-
me. Elles sont obligées de vendre &
d'acheter, de prendre soin de leurs en-
fans & de l'intérieur de leurs maisons,
de préparer les alimens, de cultiver la
terre, & d'employer le jour entier à
des offices très pénibles. Elles s'en ac-
quittent (41) avec une ardeur & une
satisfaction surprenantes. Comme la
stérilité n'est point un défaut du Pays,
& que les hommes jouissent d'une par-
faite liberté pour le choix, la multi-
plication de l'espece est ici fort abon-
dante. Une femme qui a donné plusieurs
enfans à son mari, est respectée de tout
le monde. Celles qui ont le malheur d'être
stériles (42) languissent dans le mé-
pris. Pendant la grossesse, l'usage les
prive de toute sorte de communication
avec leur mari. Si l'enfant est un mâle,
il est présenté au Roi comme un bien
qui appartient à la Couronne; & de-là
vient que tous les hommes se glorifient
du titre d'esclaves de l'Etat. Mais les
filles appartiennent au pere, & doivent
vivre près de lui jusqu'à l'âge nubile, où
il dispose d'elles à son gré.

Huit ou quinze jours après la naissan-
ce, & quelquefois plus tard, les en-
Circoucision
des deux se-
xes,

(41) Le même, p. 463.

(42) Le même, p. 447.

ROYAUME DE BENIN. fans des deux sexes reçoivent la circoncision. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du clitoris aux filles (43). Pendant leurs indispositions lunaires les femmes passent pour impures, & n'ont pas même la liberté d'entrer dans l'appartement de leur mari. Elles se retirent dans des lieux séparés, d'où elles ne sortent qu'après s'être lavées & soigneusement purifiées. Si vous demandez aux Negres de Benin d'où leur viennent ces deux usages (44), ils vous repondent, comme dans les autres Pays de la même Côte, qu'ils l'ignorent, mais qu'ils leur ont été transmis par leurs ancêtres. Outre les douleurs de la circoncision, ils doivent essuyer celle d'une infinité d'incisions & de piquures, dont on leur forme sur tout le corps des figures assez (45) régulières. Les femmes ont beaucoup plus de ces ornemens que les hommes. On ne conçoit pas que les enfans puissent les recevoir sans être cruellement tourmentés; mais dans un autre âge,

(43) Arrus dit seulement qu'ils ont l'usage de la circoncision comme les Mallometans.

(44) Nyendal, p. 447.

(45) Arrus dit qu'on leur ouvre de chaque côté trois

grandes raies sur le devant du corps, depuis les épaules jusqu'au nombril, & que cette operation passe pour utile à la sante, *ubi sup.* page 122.

ils feroient au defefpoir qu'une fauffe ROYAUME
 compassion les eût privés de cette pa-DE BENIN.
 rure.

Le feptieme jour après celui de leur naiffance , le pere s'imaginant que le temps du danger est passé pour eux , célèbre fa joie par une petite fête ; & pour les garantir de la méchanceté de certains Esprits , il expose des liqueurs & des alimens fur les chemins publics. Loin de faire un crime aux femmes de porter deux enfans , comme dans le Royaume d'Ardra , la naiffance de deux jumeaux passe ici pour un heureux augure. Le Roi en est informé. Il ordonne des rejouiffances publiques au fon des instrumens , & pour menager une femme si chere à l'Etat , on donne à l'un des deux enfans une nourrice , qui est ordinairement la mere de quelqu'autre enfant mort. Cependant le même Roi , qui est capable d'une conduite si sage à Benin , laisse subsister dans la Ville d'Arebo une pratique fort opposée. Les Habitans de ce lieu ont l'usage d'égorger une mere qui met au monde deux enfans d'une même couche. Ils la sacrifient , elle & ses deux fruits , à l'honneur d'un certain Demon , qui habite un bois voisin de la Ville. A la verité , le mari est libre de racheter sa fem-

Honneur
 qu'on rend
 aux femmes
 pour avoir eu
 deux enfans à
 la fois,

Pratique
 barbare à la
 même occa-
 sion.

ROYAUME
DE BENIN.

me, en offrant à sa place une Esclave du même sexe; mais les enfans sont condamnés sans pitié. En 1699, l'Auteur connut la femme d'un Marchand, nommée *Ellaroë* ou *Mof*, qui avoit été rachetée par son mari, mais qui avoit vu perir misérablement ses deux fils, & qui déplorait encore son malheur avec beaucoup de larmes. L'année suivante, il vit arriver la même chose à la femme d'un Prêtre; c'est-à-dire, qu'elle fut rachetée aux dépens d'une Esclave; mais le pere se vit obligé, par son office, de sacrifier ses deux enfans de sa propre main. Neuf ou dix mois après, la même femme en eut deux autres. Mais l'Auteur ne put sçavoir quel fut leur sort. Cette loi barbare commençoit à faire tant d'impression sur les maris, que dans la grossesse de leurs femmes, la plupart les éloignoient & leur laissoient le temps d'accoucher dans un autre Pays; d'où l'Auteur crut pouvoir conclure que ces inhumanités touchoient à leur fin.

Demon d'A-
robo, & bois
qui lui est
consacré.

Le Bois, qui sert de residence au Demon d'Arobo, est si sacré pour les Habitans, qu'ils ne permettent pas aux Negres mêmes des autres cantons ni à leurs femmes d'y mettre le pied. S'il arrive qu'un Etranger s'engage dans quel-

que sentier qui conduise à ce Bois, ils le forcent de retourner sur ses traces jusqu'au grand-chemin dont il s'est détourné, sans souffrir qu'il prenne une autre voie pour racourcir sa marche. Ils sont persuadés que si cet usage & celui du sacrifice étoient violés, leur pays seroit ravagé par une peste cruelle ou par quelqu'autre accident. L'Auteur, pour leur faire ouvrir les yeux sur une si folle prévention, alloit souvent à la chasse dans leur bois & passoit indifferemment d'un sentier à l'autre. Sa hardiesse paroïssoit leur causer beaucoup d'étonnement, & leur surprise étoit encore plus grande de la voir impunie. Mais leurs Prêtres ne manquoient pas d'excuser le Demon, en les assurant qu'il s'embarassoit peu de la conduite des Blancs; au lieu que si les Negres osoient suivre cet exemple, ils ressentiroient bien-tôt les effets de sa vengeance (46).

Les Habitans du Royaume de Benin sont moins effrayés de la mort que ceux des autres Pays, de la même Côte. Ils ne craignent point d'en prononcer le nom, parce qu'ils croient que la durée de leur vie est réglée par leurs Dieux. Cette persuasion ne les empêche pas d'employer toutes sortes de moyens

(46) Nyendal, p. 444.

ROYAUME
DE BENIN.

Remedes des
Negres de Be-
nin dans leurs
maladies.

pour la prolonger. S'ils tombent mala-
des, leur premiere ressource est dans
leurs Prêtres, qui sont aussi leurs Me-
decins, comme sur la Côte de Guinée.
Ils en reçoivent d'abord quelques her-
bes. Si ce remede est sans force, ils ont
recours aux sacrifices. La guerison d'un
Malade met le Prêtre en honneur. Lors-
qu'elle paroît trop lente, on appelle un
autre Prêtre; & si la maladie triomphe
de tous les soins, on trouve, comme en
Europe, des explications qui sont tou-
jours au desavantage du Mort. Malgré
cet excès de confiance pour les Prêtres,
la plûpart sont fort pauvres. L'Auteur
en apporte deux raisons; l'une, que la
consideration qu'on a pour eux ne dure
pas plus que la maladie; l'autre, que
dans l'exercice même de la Religion,
chaque Particulier sacrifie ses propres
victimes & ne fait jamais passer ses
offrandes par leurs mains.

Les Habî-
tans de la Ca-
pitale y sont
toujours en-
terrés.

Aussi-tôt qu'un Malade est expiré (47)
on lave soigneusement le corps. Les
Habitans de la Ville de Benin, qui
meurent dans quelqu'autre endroit du
Royaume, sont rapportés fidèlement
au lieu de leur naissance. On fait se-
cher leurs corps avec un feu lent, on
le renferme dans un cercueil, & l'on

(47) Nyendal, *ubi sup.* p. 447 & suiv.

attend la première occasion pour le faire transporter à Benin. Il se passe quelquefois plusieurs années avant que ce devoir soit rempli. Le corps se conserve avec soin dans l'intervalle, & l'Auteur en vit plusieurs exemples aux environs d'Arobo. Les plus proches parens d'un Mort, ses femmes & ses esclaves, portent le deuil en se faisant raser les cheveux ou la barbe. Quelques-uns néanmoins ne se rasent que la moitié de la tête. Les témoignages publics de douleur durent l'espace de quatorze jours. Ils consistent dans des cris & des lamentations, accompagnés de plusieurs instrumens de musique, qui finissent & recommencent à certaines heures du jour. Après les funérailles, tous les amis & les voisins se retirent; mais le deuil des parens continue pendant plusieurs mois.

ROYAUME
DE BENIN;Deuil de
Benin.

A l'enterrement des personnes de distinction, l'usage est de massacrer trente ou quarante Esclaves. L'Auteur apprit qu'aux funérailles d'une grande Dame on en avoit sacrifié soixante dix huit, qui lui avoient appartenu; & que pour faire le nombre de quatre-vingt, on y avoit joint un jeune garçon & une fille du même âge, qu'elle avoit tendrement aimés. Mais cette boucherie

Sacrifice
pour les
Grands.

ROYAUME
DE BENIN.

est beaucoup plus sanglante à la mort
des Rois.

Barbare
pratique à
la mort des
Rois.

Un Roi de Benin n'a pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on ouvre, près du Palais, une fort grande fosse, & si profonde, que les ouvriers sont quelquefois en danger d'y perir, par la quantité d'eau qui s'y amasse. Cette espece de puits n'a de largeur que par le fond; & l'entrée, au contraire, en est assez étroite pour être bouchée facilement d'une grande pierre (48). On y jette d'abord le corps du Roi. Ensuite on fait faire le même saut à quantité de ses domestiques, de l'un & de l'autre sexe, qui sont choisis pour cet honneur. Après cette première exécution on bouche l'ouverture du puits, à la vûe d'une foule de Peuple, que la curiosité retient nuit & jour dans le même lieu. Le jour suivant on leve la pierre, & quelques Officiers destinés à cet emploi baissent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités s'ils ont rencontré le Roi. Au moindre cri que ces malheureux peuvent faire entendre, on rebouche le

(48) Cette description haut, qu'on ne trouve des funeraillies du Roi est point à Benin une pierre tirée de Barbot, p. 366 : de la grosseur du poing. Il mais il paroît s'être peu est vrai que celle-ci peut y souvenu d'avoit dit plus avoit été apportée.

puits , & le lendemain on recommence la même cérémonie , qui se renouvelle encore les jours suivans , jusqu'à ce que le bruit cessant dans la fosse ; on ne doute plus que toutes les victimes ne soient mortes.

ROYAUME
DE BENIN.

Après cette affreuse exécution , le premier Ministre d'Etat en va rendre compte au Successeur du Roi mort , qui se rend aussi-tôt sur le bord du puits ; & l'ayant fait fermer en sa présence , fait apporter sur la pierre toutes sortes de viandes & de liqueurs pour traiter le Peuple. Chacun boit & mange abondamment jusqu'à la nuit. Ensuite cette multitude de gens , échauffés par le vin , parcourt toutes les rues de la Ville , en commettant les derniers desordres. Elle tue tout ce qu'elle rencontre , hommes & bêtes ; elle leur coupe la tête & porte les corps au puits sepulchral , où elle les précipite , comme une nouvelle offrande que la Nation fait à son Roi (49).

Au milieu de ces barbares usages , le Royaume de Benin est rempli d'établissemens qui respirent la douceur & l'humanité. Le Roi , les Grands & les Gouverneurs de Provinces , font sub-

Humanité
qui regne
d'ailleurs à
Benin.

ROYAUME
DE BENIN.

sister les Pauvres dans les Villes de leur demeure , employent à divers exercices ceux que leur âge & leur santé rendent propres au travail , & nourrissent gratuitement les Vieillards & les Malades. Aussi ne voit-on pas de mendiens dans le Pays. La liberalité est une vertu commune à toute la Nation. Les Habitans se font des presens mutuels. Ils envoient aux Européens des rafraîchissemens en abondance , & souvent aux dépens de leur propre commodité , qui ne leur permet pas toujours d'être si généreux. A la vérité , quelques richesses qu'ils ayent acquises , ils s'efforcent de les deguïser sous une apparence de simplicité , dans la crainte que le Roi ou le Gouverneur (50) ne se saisisse de leurs effets. Cette raison les oblige aussi de se traiter entr'eux avec politesse , pour ôter à leurs voisins la pensée de les accuser (51).

Les Habitans ont peu d'industrie.

Ils ont peu d'industrie & de goût pour le travail. Tous ceux qui ne sont point assez pauvres pour se trouver forcés d'employer leurs bras , laissent le fardeau des occupations manuelles à leurs femmes & leurs esclaves , c'est à dire , le soin de cultiver la terre , de préparer le coton , de fabriquer les étoffes , &

(50) Nyendal , *ubi sup.* page 439.

(51) Le même , *ibidem* , page 434.

l'exercice même des métiers les plus pénibles : tels que ceux de ferruriers, de charpentiers & de tanneurs. Ils n'en ont guere d'autres, & les ouvrages du Pays (52) sont fort grossiers. Un homme qui a gagné quelque chose, par les mains de ses femmes ou de ses domestiques, s'attache aussi-tôt au commerce, soit avec les Vaisseaux de l'Europe, soit, dans leur absence, avec les Negres des Pays intérieurs (53) qui achètent volontiers du poisson & d'autres commodités de la Côte. Leur plus grand défaut, suivant Nyendal, est un excès de lenteur dans les affaires. Ils sont huit ou dix jours à regler un article de commerce. Mais ces delais sont menagés avec tant de politesse, qu'il est impossible de se fâcher contr'eux. Un autre inconvenient pour les Hollandois, c'est qu'étant obligés de donner à crédit les pagnes ou les étoffes, le paiement se fait attendre si long-temps, que le progrès de la saison & les maladies de l'équipage mettent un Capitaine de Vaisseau dans la necessité de partir sans avoir touché le prix de ses marchandises ; quoiqu'à son retour, dans la saison suivante, il soit sûr d'être payé fidèlement.

ROYAUME
DE BENIN.

Leur lenteur
dans les affaires.

(52) Le même, p. 438. (53) Le même, p. 462.

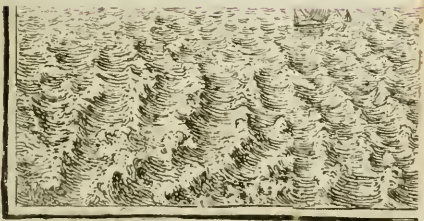
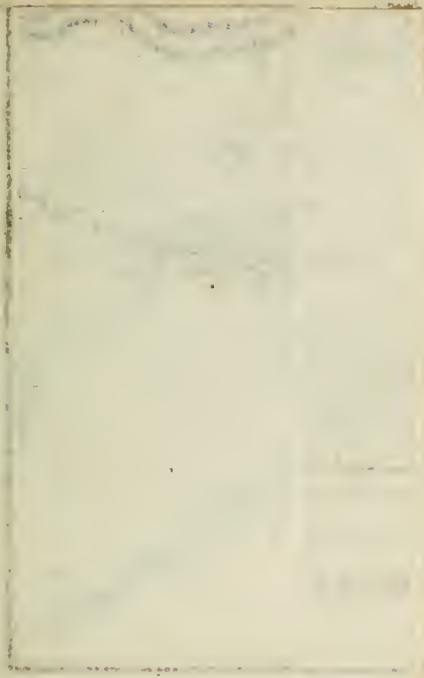
ROYAUME
DE BENIN.

Agens Nè-
gres, nom-
més *Fiadors*.

Les Agens Nègres, qui menagent le commerce entre les Hollandois & les Habitans, sont nommés par la Cour, & portent le titre de *Mercadors* & de *Fiadors*. Cet usage est passé presqu'en loi, quoique dans l'origine les Européens prissent librement ceux qui sçavoient un peu de Portugais & n'eussent pas d'autre raison pour les employer. Aujourd'hui même, le seul mérite de ces Agens est de pouvoir servir d'Interpretes; car la plupart sont la plus vile canaille de la Nation. Cependant les Hollandois sont obligés, en arrivant sur la Côte, de leur payer quelques droits; mais si peu considérables, dit l'Auteur, qu'ils ne méritent pas d'être remarqués.

Les Habitan-
s sont li-
bres & ne
peuvent être
transportés,
excepté les
femmes.

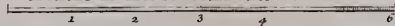
Tous les Esclaves mâles qui servent ou qui se vendent dans le Pays, sont étrangers; ou si quelques Habitans sont condamnés à l'esclavage pour leurs crimes, il est défendu de les vendre pour le transport. La liberté est un privilège naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteinte. Chaque Particulier se qualifie d'Esclave de l'Etat; mais cette qualité n'emporte pas d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie. Les femmes, toujours



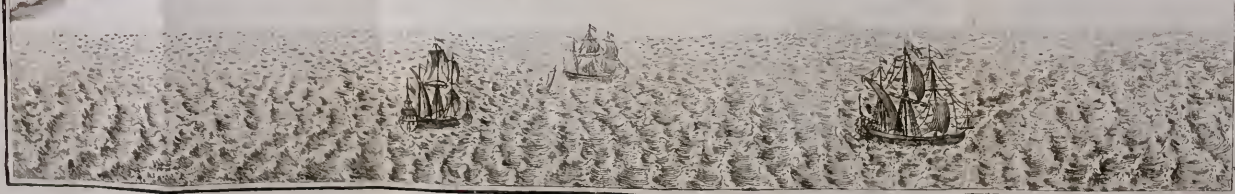
CARTE DU ROYAUME DE JUIDA, ou WHIDAH.

Tire de des Marchais

Echelle de Lieues Communes de France



RADE DE JUIDA



jours humiliées & maltraitées en Afrique, sont seules exceptées d'une loi si favorable aux hommes, & peuvent être vendues & transportées au gré de leurs maris (54).

ROYAUME
DE BENIN.

§ I I.

Religion & Gouvernement du Royaume de Benin.

LE regne des Fétiches est établi à Benin comme sur toutes les Côtes précédentes. Nyendal rapporte que les Habitans prennent tout ce qu'ils voyent d'un peu extraordinaire pour autant de divinités, jusqu'aux cranes & aux squelettes des morts. Cependant ils les considèrent comme des divinités subalternes, qui servent de médiateurs entr'eux & le Dieu principal, dont ils ont une idée moins grossière. Ils le croient immatériel & tout-puissant; & dans la persuasion qu'il n'a pas de corps, ils regardent comme une absurdité de le représenter (55) par des images sensibles. Ils donnent le nom de Diable à tout ce qui est mauvais; mais ils n'ont pas non plus (56) de figures qui le représentent.

Notion assez juste qu'ils ont de Dieu.

(54) Nyendal, *ubi sup.* page 462

(55) Il est remarquable que c'est le premier Peuple de toute la Côte qui s'en forme une idée si juste.

(56) L'Auteur ne laisse pas de dire, quelques lignes plus haut, que dans leurs images ils adorent indifféremment Dieu & le Diable.

ROYAUME
DE BENIN.

Suivant Dapper, ils ont de véritables notions d'un Être suprême & d'une nature invisible, qui a créé le Ciel & la Terre, & qui continue de gouverner le Monde par les loix d'une profonde sagesse. Ils l'appellent *Oriffa*. Mais ils croient qu'il est inutile de l'honorer, parce qu'il est nécessairement bon; au lieu que le Diable étant un Esprit méchant, qui peut leur nuire, ils se croient obligés de l'appaiser par des prières & des sacrifices (57).

Ils croient
aux apparitions
des
Morts.

Ils parlent beaucoup d'apparitions nocturnes, & du retour de leurs parens & de leurs amis; mais pour demander certaines offrandes, qu'ils ne manquent point de leur accorder aussi-tôt que le jour paroît. Si leur fortune ne le permettoit pas, ils iroient à l'emprunt chez leurs voisins plutôt que de négliger un devoir si sacré. Leurs offrandes journalières ne sont pas d'un grand prix. Ce sont quelques igrames bouillies & mêlées d'un peu d'huile. Ils offrent quelquefois un coq, mais si le sang est pour le Fétiche, ils gardent la chair pour leur propre usage.

Sacrifices
des Grands.

Les Grands font des sacrifices annuels, avec une pompe qui les engage dans de grosses dépenses. Ils tuent, dans

ces occasions, un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes sortes d'animaux. Tous leurs amis sont invités à la fête, qui dure pendant plusieurs jours & qui se termine par de fort beaux présens.

Les Negres de Benin placent l'Enfer & le Paradis dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme est un Ette réel, qu'ils nomment *Passador*, ou conducteur, & qui doit rendre témoignage un jour de la bonne ou mauvaise vie de celui qu'il n'a pas cessé d'accompagner.

ROYAUME
DE BENIN.

Idée qu'ils
ont de l'Om-
bre & du Pa-
radis.

Toutes les maisons sont tellement remplies de Fétiches, qu'à peine s'y trouve-t-il quelqueendroit libre. Ces Idoles ont aussi des hutes particulieres, où les Habitans vont quelquefois leur offrir des sacrifices (58). Leurs Prêtres s'attribuent une correspondance familiere avec le Diable, & l'art de penetrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous (59), dont ils tirent un certain son. Nyendal prétend que chaque Negre est son propre Prêtre; si *est* n'est point une faure d'impression au lieu d'*a*, qui s'accorderoit avec le temoignage de Barbot. Ils le consultent dans toutes leurs entreprises de religion

(58) Nyendal, p. 455.

(59) Ogilby, p. 478.

ROYAUME DE BENIN. & se conduisent par ses avis. Barbot ajoute que c'est une loi inviolable pour les Prêtres, de ne jamais sortir du Royaume sans la permission du Roi, & que la contravention est toujours punie de mort. Il n'est pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale du Royaume. Mais l'Auteur ne put se procurer aucun éclaircissement sur les motifs d'une Ordonnance si bizarre (60).

Prêtre de Loebo, fameux par ses prédictions. Le Grand-Prêtre de Loebo, Ville du Pays, à l'embouchure de la rivière Formosa, est fameux par son habileté dans la magie. Les Negres, sans en excepter le Roi, sont persuadés que son pouvoir s'étend sur la mer & sur l'air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaisseaux, les naufrages & quantité d'autres événements. Le Roi frappé de tant de merveilles, lui a fait présent de la Ville de Loebo & de toutes les terres de sa dépendance. Ce Pontife est si respecté, qu'on n'approche de lui qu'en tremblant & que personne n'ose lui toucher la main (61).

Oiseaux noirs, redoutés à Benin. Artus raconte que les Habitans de Benin redoutent beaucoup une espèce d'oiseaux noirs, & qu'il est défendu,

(60) Nyendal, p. 454.

(61) Ogilby, *ubi sup.* & Barbot, p. 375.

sous peine de mort, de leur causer le moindre mal. Il y a des Ministres établis pour les servir & pour leur porter leur nourriture, dans un endroit des montagnes qui leur est particulièrement consacré⁽⁶²⁾.

ROYAUME
DE BENIN.

Dans le Royaume de Benin le temps se divise en années, en mois, en semaines & en jours, & chaque division est distinguée par un nom propre. Mais l'année est composée de quatorze mois. Le sabbat, ou le jour de repos, revient de cinq en cinq jours. Il est célébré par des offrandes & des sacrifices. Les Grands immolent des vaches, des moutons & des chevres, tandis que la dévotion du Peuple se réduit à sacrifier des chiens, des chats & des poulers. On distribue aux Pauvres une partie des victimes pour les mettre en état de prendre part à la fête.

Division du
temps.

Il y a beaucoup d'autres jours consacrés à la Religion. Dapper s'étend sur la Fête anniversaire (63) qu'on célèbre à l'honneur des Morts. Il assure qu'on sacrifie dans cette occasion, non seulement un grand nombre d'animaux, mais plusieurs victimes humaines, qui sont ordinairement des criminels condam-

Jours consac-
rés à la Re-
ligion.

(62) Atkins, *ubi sup.* p. 122.

(63) Nyendal, p. 456.

ROYAUME
DE BENIN.

nés à mort, & réservés pour cette solennité. L'usage en demande vingt cinq. S'il s'en trouve moins, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les personnes qu'ils rencontrent sans lumière. On permet aux riches de se racheter; mais les pauvres sont immolés sans pitié. Les Esclaves d'un Grand peuvent être rachetés par leur Maître, pourvu qu'il fournisse d'autres victimes. Cette méthode de prendre des hommes au hasard est fort avantageuse pour les Prêtres, parce qu'en recevant le prix de ceux qu'on rachète, ils font aisément croire au Peuple, que les prisonniers ont été tués secrètement (64).

Fête du corail.

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, est celle qui se nomme Fête du Corail. On la célèbre au mois de Mai, & c'est la seule occasion de l'année où le Roi se fasse voir en public. Nyendal, qui fut témoin de cette cérémonie, en 1702, nous apprend que ce Prince s'avança, dans la seconde cour du Palais, vêtu superbement, & qu'il s'y assit sous un dais fort riche. Ses femmes & ses principaux Officiers se rangèrent au-tour de lui. Pendant la pro-

(64) Ogilby, p. 476, & Barbot, p. 372.

cession, qui commença bien-tôt, il ne quitta point son trône. Mais il se leva, lorsqu'elle fut finie, pour offrir son sacrifice en plein air, & faire l'ouverture de la Fête. Cette action fut accompagnée des acclamations du Peuple. Après y avoir employé un quart d'heure, il remonta sur son trône, où il demeura l'espace de deux heures, pour donner le temps au Peuple de faire ses devotions. Ensuite il rentra dans l'intérieur du Palais. Le reste du jour fut employé en rejouissances & en festins, au frais du Roi & des Grands, qui firent distribuer dans toute la Ville une grande abondance de vivres & de vin de pardon. L'Auteur ne put découvrir l'origine, ni même le but de cette Fête; & lorsqu'il interrogea les Negres, il ne les trouva pas mieux informés que lui sur ces deux points (65).

ROYAUME
DE BENIN.

Les Habitans de la riviere de Benin & des Contrées voisines sont gouvernés par differens Princes, qui reconnoissent le Roi de Benin pour leur Chef, à l'exception de celui d'*Ouferrî*, où les Portugais ont leur établissement, & des Pirates d'*Usa*, qui n'ont jamais voulu se regarder comme ses Vassaux.

Gouvernement de Benin.

Ils s'attribuent tous la qualité de Peuple (65) Nyendal, *ubi sup.* p. 465 & suiv.

ROYAUME
DE BENIN.

Trois Or-
dres de l'E-
tat.

ple libre, quoiqu'ils soient traités en Esclaves par le Roi, & qu'ils se fassent même honneur (66) de ce titre. L'autorité du Roi est absolue, & sa volonté passe pour la loi suprême. L'Etat est composé de trois Ordres, dont trois Grands forment le premier. Leur principale fonction est d'être sans cesse près de la personne du Roi, & de servir d'interpretes, ou d'organes, aux graces qu'on lui demande, & qu'il accorde. Comme ils ne lui expliquent que ce qu'ils jugent à propos, & qu'ils donnent aussi le tour qu'il leur plaît à ses reponses, le pouvoir du Gouvernement semble résider entre leurs mains.

Le second Ordre de l'Etat est composé de ceux qui portent le titre de *Are de Roës*, ou *Chefs des Rues*. Les uns président sur le Peuple, d'autres sur les Esclaves, sur les affaires militaires, sur les bestiaux, sur les fruits de la terre, &c. On auroit peine à nommer quelque chose de connu dans la Nation, qui n'ait ainsi son Chef ou son Intendant. C'est parmi les *Are de Roës*, que le Monarque choisit ses Vicerois ou ses Gouverneurs des Provinces. Ils sont soumis à l'autorité des trois premiers Grands, comme c'est à leur recomman-

(66) A peu près comme en Turquie.

dation qu'ils sont redevables de leurs emplois (67).

ROYAUME
DE BENIN.

Les-Fiadors ou les Viadors composent le troisieme Ordre (68).

L'administration du Royaume appartient naturellement au Roi ; mais ses trois premiers Grands jouissent en effet de l'exercice du pouvoir souverain , tandis qu'il reçoit les honneurs d'un vain titre. Les Vicerois mêmes, ou les Gouverneurs des Provinces , ressortissent uniquement au Conseil de ce Triumvirat , & ne reconnoissent point d'autres ordres (69).

Forme de
l'administra-
tion.

Dapper s'étend un peu plus sur cette forme de Gouvernement. Outre les trois premiers Ministres, qu'il appelle Grands Viadors , auxquels il attribue l'administration de la Justice & celle des revenus publics , il nomme un Grand Maréchal de la Couronne , qui est chargé de tout ce qui concerne la guerre. Ces quatre grands Officiers sont obligés de temps en temps de visiter toutes les parties du Royaume , pour y maintenir le bon ordre. Ils ont des Officiers subordonnés , dont le premier se nomme *Onegoua* , le second *Ossade* , & le troisieme *Arribou* ; sur lesquelles ils se re-

(67) Nyendat , p. 430. page 435 & suivantes.

(68) Le même , *ibidem* , (69) Le même , p. 437.

ROYAUME
DE BENIN.

posent d'une partie de leurs fonctions extérieures, parce que leur propre intérêt, autant que la nécessité des affaires publiques, les attachent constamment à la Cour (70).

Cordon de
Corail, espe-
ce de Cheva-
lerie.

Lorsqu'un Seigneur Nègre est élevé à l'un de ces trois grands Postes, le Roi lui donne, comme une marque insigne de faveur & de distinction, un cordon de corail, qui est l'équivalent de nos Ordres de Chevalerie. Cette grace s'accorde aussi aux Mercadors qui se sont signalés dans leur profession, aux Fulladors ou aux Intercesseurs, & aux Vieillards d'une sagesse éprouvée. Ceux qui l'ont reçue du Souverain sont obligés de porter sans cesse leur cordon ou leur collier au-tour du col, & la mort seroit le châtiment infailible de ceux qui le quitteroient un instant. L'Auteur en cite deux exemples. Un Nègre, à qui l'on avoit dérobé son cordon, fut conduit sur le champ au supplice. Le voleur ayant été arrêté, subit le même sort, avec trois autres personnes qui avoient eu quelque connoissance du crime, sans l'avoir revelé à la Justice. Ainsi, pour une chaîne de corail, qui ne valoit pas deux sols, il en coûta la

Ceux qui
le quittent ou
qui le perdent
sont punis de
mort.

Deux exem-
ples.

(70) Afrique d'Ogilby, p. 474; & Description de la Guinée par Barbot, p. 367.

vie à cinq personnes. Le second exemple est encore plus extraordinaire. Tandis que l'Auteur étoit à Bododo, en 1700, Le Capitaine d'un Vaisseau Portugais, qui attendoit le payement de quelques dettes, ennuié d'un trop long delai, prit le parti de faire arrêter à bord son principal débiteur. C'étoit un riche Marchand Negre, qui fit des efforts violens pour s'échapper. Mais le Pilote Portugais l'arrêta par son cordon de corail; & mettant en pieces cette précieuse parure, il la jeta dans la Mer. Le Negre perdit courage à cette vûe, & consentit à demeurer sur le Vaisseau. Mais ayant bien-tôt trouvé le Pilote endormi, il le tua d'un coup de fusil dans la tête; & ne se bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de plusieurs coups de couteau. Ensuite jettant ses armes, il déclara qu'il étoit indifférent pour tout ce qui pouvoit lui arriver. Ma mort, dit-il, étoit certaine après avoir perdu mon Corail. Qu'ai-je à craindre de pis? Le Capitaine Portugais n'osa le faire punir; mais il le livra au Gouverneur de la Place, qui l'envoya aussi-tôt à la Cour, & le Roi donna ordre qu'il fût gardé dans une étroite prison, pour le faire executer aux yeux des premiers Portugais qui ar-

royeroient sur la Côte. L'Auteur vit ce malheureux dans les chaînes; & l'année même qu'il partit de Benin il y arriva deux Bâcimens Portugais, qui venoient demander justice de meurtre de leur Pilote. Il ignora quelle fut la conclusion de cette aventure; mais il ne douta point qu'elle n'eût fini par le supplice du Chevalier Negre.

Le Roi se charge lui même de la garde de ces colliers. Celui qui auroit la hardiesse de les contrefaire, ou d'en conserver un sans sa permission, n'éviteroit pas la mort. Quoiqu'ils portent le nom de corail, ils sont composés d'une terre cuite d'un rouge-pâle, ou d'une pierre fort unie, qu'on prendroit pour du marbre à veines rouges (71).

Le droit d'héritage, dans le Royaume de Benin, appartient à l'aîné des fils. Mais s'il est d'une naissance au-dessus du commun, il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, en lui présentant un Esclave, & un autre aux trois Ministres. La justice qu'il demande n'est jamais refusée, sans d'importantes raisons. Il est déclaré seul héritier de son pere, avec le droit de faire à ses freres le partage qu'il juge à propos. Mais si sa mere est vivante, il ne peut se dispen-

(71) Nyendal, *ubi sup.* p. 436 & suivantes,

ROYAUME
DE BENIN.

De quoi ces
sordons sont
composés.

Methode des
héritages.

set de lui assigner un fonds de subsistance convenable à sa condition, & de lui laisser la jouissance de tout ce qu'elle a reçu de son pere. Pour les autres veuves, sur-tout celles qui n'ont point eu d'enfans, il est le maître de les prendre s'il les trouve à son gré, & d'en user comme des siennes. S'il ne les juge pas dignes de son affection, il les emploie au travail, pour augmenter son revenu, mais sans aucune raison conjugale. Le nombre de ces femmes est ici fort grand; & la plûpart s'accommodant peu du célibat, n'ont pas d'autre ressource que la prostitution.

Si le Mort ne laisse point d'enfans, son heritage passe à son frere ou à son plus proche parent. Dans le cas où il ne se presenteroit aucun heritier, la succession appartiendroit au Roi.

Nyendal nous apprend les différentes punitions des crimes. Quoique les Negres de Benin n'ayent pas autant de penchant pour le vol que ceux de plusieurs autres Pays, un voleur convaincu est obligé de restituer ce qu'il a pris & de payer une amende. S'il n'a point assez de bien pour satisfaire à la Loi, il est puni corporellement. Le vol commis dans la maison des Grands, ou sur quelque chose qui leur appartient, est

ROYAUME
DE BENIN.

puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples.

Le meurtre. Le meurtre est encore plus rare à Benin que le vol. Il est puni de mort. Cependant si le meurtrier étoit d'une haute distinction, tel qu'un des fils du Roi ou quelque Grand du premier Ordre, il seroit banni sur les confins du Royaume & conduit dans son exil par une grosse escorte. Mais comme on ne voit jamais revenir aucun de ces Exilés, & qu'on n'en reçoit même aucune nouvelle, les Negres sont persuadés qu'ils passent bien-tôt dans (72) le pays de l'oubli. S'il arrive à quelqu'un de tuer son ennemi d'un coup de poing, ou d'une manière qui ne soit pas sanglante, le meurtrier peut s'exempter du supplice à deux conditions; l'une de faire enterrer le mort à ses propres dépens; l'autre, de fournir un Esclave qui soit exécuté à sa place. Il paye ensuite une somme assez considérable aux trois Ministres; après quoi il est rétabli dans tous les droits de la société, & les amis du Mort sont obligés de paroître satisfaits.

Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultère, s'expient avec de l'argent, & l'amende est proportionnée à

(72) Ils entendent apparemment la Mer, qui est, comme on l'a vû, leur Enfer & leur Paradis,

la nature de l'offense. Si les Criminels ROYAUME DE BENIN. sont insolubles, ils sont condamnés à des peines corporelles (73).

Il y a plusieurs punitions pour l'adultere. L'adultere. Parmi le Peuple, un homme qui soupçonne sa femme emploie toutes sortes de moyens pour la surprendre, parce qu'elle ne peut être punie sans conviction. S'il réussit, il acquiert un droit certain sur tous les effets de l'adultere, en Esclaves, en bujis, en yvoire & en marchandises, avec le pouvoir de s'en saisir aussi-tôt & de les employer à son usage. La femme coupable, après avoir essuyé une rude bastonnade, est chassée de la maison & reduite à chercher fortune. Personne n'ayant d'empressement pour l'épouser dans cette situation, elle se retire dans quelque lieu où elle ne soit pas connue, pour trouver un autre mari en qualité de veuve, ou pour y vivre de quelque métier qu'elle n'ait pas besoin d'apprendre.

Les Negres riches tirent à peu près la même vengeance d'une femme adultere; mais ses parens, pour éviter le scandale, s'efforcent d'appaier le mari offensé avec une somme d'argent, & rétablissent ordinairement la paix entre les deux Parties. La femme rentre alors

(73) Nyendal, *ubi supra*, p. 448.

ROYAUME
DE BÉNIN.

dans tous les droits de la fidélité & de la vertu, sans qu'il soit permis au mari de lui reprocher sa faute.

Les Grands & les Gouverneurs sont beaucoup plus sévères dans leurs punitions. S'ils surprennent leurs femmes dans une galanterie, ils tuent sur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes farouches. Mais cette sévérité même rend ici l'adultère (74) fort rare. Lorsque l'accusation n'est pas clairement prouvée, l'accusé doit se purger par les méthodes établies. Il y en a cinq, dont quatre s'emploient dans les causes légères & de nature civile. La cinquième est pour les crimes capitaux, tels que celui de haute trahison, & n'est accordée qu'aux personnes de distinction, par un ordre spécial du Roi.

Cinq méthodes de purgation pour les accusés.

Première méthode.

Dans la première, l'Accusé est conduit devant le Prêtre, qui graisse une plume de coq & lui en perce la langue. Si la plume pénètre aisément, c'est une marque d'innocence, & la blessure se ferme avec peu de secours. Mais si la plume s'arrête dans la langue & cause de l'embarras au Prêtre, c'est un si mauvais signe, que le crime n'a plus besoin d'autre preuve.

(74) Nyendal, dans la Description de la Guinée par Bosman; p. 451 & suivantes.

Dans la seconde purgation, le Prêtre prend un morceau de terre, qu'il paîtrit en longueur & dans lequel il fait entrer sept ou neuf plumes de coq, que la personne soupçonnée doit tirer successivement. Sortent-elles sans peine? c'est le signe de l'innocence. Mais si l'on s'apperçoit de quelque difficulté, c'est une conviction du crime. La troisieme purgation se fait en crachant le jus de certaines herbes dans les yeux de l'Accusé. S'il n'en ressent aucun mal, il est renvoyé libre. Si ses yeux deviennent rouges & enflammés, il est déclaré coupable & condamné à payer une amende. Dans la quatrieme, le Prêtre frappe trois fois l'Accusé sur la langue, avec un anneau de cuivre chauffé au feu. Son innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas.

L'Auteur ayant été témoin de ces quatre épreuves, tous les accusés furent déclarés coupables; & loin d'en être surpris, il l'auroit été, dit-il, qu'un morceau de cuivre rougi au feu n'eût pas fait quelque impression sur la langue d'un homme. La dernière purgation, dont on ne voit pas un exemple en vingt ans, s'exécute avec les formalités suivantes.

Si le crime est du premier ordre, & que l'Accusé demande à se purger par

ROYAUME
DE BENIN.

Seconde.

Troisieme.

Quatrieme.

Cinquieme
methode, qui
est fort rare.

ROYAUME
DE BENIN.

serment, on commence par s'adresser au Roi pour obtenir sa permission. Ensuite le prisonnier est conduit sur le bord d'une rivière, à laquelle on attribue l'étrange propriété de soutenir un innocent qu'on y plonge, quand il n'auroit jamais sçu nager, & de le repousser doucement sur la rive; tandis qu'au contraire elle ouvre son sein pour abîmer le plus habile nageur, s'il est coupable. Aussi-tôt qu'il y est jetté, disent les Negres, l'eau s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne redevient tranquille que lorsqu'il est au fond.

Partage des
amendes.

Le partage des amendes se fait entre plusieurs personnes. On satisfait d'abord l'offensé; & s'il est question d'un vol, on lui restitue tout ce qui lui avoit été pris. Le Gouverneur a la seconde part, & le reste appartient aux trois grands Ministres. Ainsi le Roi est le seul qui n'en tire aucun avantage, parce que les differends de ses Sujets ne vont jamais jusqu'à lui. Si les trois Ministres paroissent contens, l'affaire est terminée. Mais il arrive souvent qu'ils renvoient leur part au Gouverneur, en lui reprochant d'imposer des amendes trop legeres. Il est obligé alors de leur envoyer le double de la même somme.

Dapper s'est attaché à décrire la cé-

remonie du couronnement des Rois de Benin. Lorsque le Monarque regnant croit approcher de sa fin, il fait appeler un de ses trois Ministres; & lui ordonnant le secret, sous peine de mort, il lui nomme, entre ses fils, celui qu'il destine à sa succession. Aussi-tôt que le Roi est expiré, ce Ministre prend sous sa garde le thresor & tous les effets du Roi. Les Princes, qui sont tous dans l'incertitude avec les mêmes esperances, viennent lui rendre hommage à genoux & s'efforcent de lui plaire, comme à l'arbitre de leur sort.

ROYAUME
DE BENIN.

Couronnement des
Rois.

Comment
le Successeur
est nommé.

A l'approche du temps réglé pour la proclamation, il fait avertir le Grand-Marechal, qui vient recevoir aussi-tôt ses ordres. Il lui declare les dernieres volontés du Roi, & le Grand-Marechal se les fait repeter cinq ou six fois; après quoi il retourne gravement sur ses pas, s'enferme dans l'intérieur de sa maison, & ne découvre à personne l'auguste secret qu'il vient d'entendre.

Formalités
qui précèdent
la proclamation.

Le Ministre fait alors appeler celui d'entre les Princes à qui la Couronne doit appartenir, & lui commande de se rendre chez le Grand-Marechal, pour le prier de donner un Maître à l'Etat. Le Prince obéit, sans repondre un seul mot, fait sa priere au Grand-Marechal,

ROYAUME
DE BENIN.

& retourne au Palais pour excuter fidellement toutes ses instructions. Cinq ou six jours après , cet Officier y revient lui-même , & concerte avec le Ministre-Régent les mesures nécessaires pour la proclamation ; mais ce n'est pas sans lui avoir fait repeter encore les dernieres volontés du Roi , & sans lui avoir demandé plusieurs fois si sa memoire ne le trompe pas , & s'il ne prend pas le nom d'un Prince pour celui d'un autre. Enfin , ils font appeller tous deux le jeune Prince , & lui ordonnant de se mettre à genoux , ils lui déclarent , dans cette posture , les intentions du Roi son pere. Il les remercie de la fidelité avec laquelle ils ont rempli leur devoir , il se leve , il est revêtu sur le champ des ornemens royaux ; & ces deux Officiers le proclamant Roi de Benin , il reçoit les Grands & le Peuple , qui viennent lui rendre hommage à genoux.

Instructions
que le nou-
veau Roi
prend dans
l'art de gou-
verner.

Après cette cérémonie , le nouveau Roi se retire ordinairement dans un Village nommé *Oisebo* , assez près de Benin , pour y tenir sa Cour jusqu'à ce qu'il soit instruit des regles du Gouvernement. Barbot ajoute que dans cet intervalle , la Reine-Mere , le Ministre dépositaire des volontés du feu Roi & le Grand - Marechal , sont chargés de

l'administration. Lorsque le temps de l'instruction est fini, le Roi quitte Oisebo sous la conduite du Grand-Marechal, & va prendre possession du Palais & de l'autorité royale. Il pense ensuite à se défaire de ses freres, pour assurer la tranquillité de son regne. Cet usage cruel avoit été adouci dans ces derniers temps, & l'on en avoit laissé vivre quelques-uns; mais ils userent si mal de cette faveur, en conspirant avec les amis de quelques Fiadors exilés, que le Roi d'aujourd'hui a pris le parti de faire étouffer (75) ou massacrer tous les siens. Quelques-uns prétendent qu'il les a forcés de se pendre de leurs propres mains, parce qu'il n'est jamais permis de repandre le sang royal. Mais, après leur mort, il n'épargna rien pour donner toute la magnificence possible à leurs funeraillles (76).

ROYAUME
DE BENIN.

Il fait mourir tous ses freres.

On a déjà fait observer, d'après Nyenlal, que le Roi de Benin ne se montre au Peuple qu'une fois l'année, à la fête du corail. Cependant Artus assure qu'il fait annuellement deux processions au travers de la Ville. C'est dans ces occasions qu'il fait éclater toute sa

Processions
royales.

(75) Barbot dit qu'on les étouffe, après leur avoir lié les mains, en leur bouchant les oreilles, le nez

& la bouche.

(76) Afrique d'Ogilby, p. 447, & Barbot, p. 378 & suivantes.

ROYAUME
DE BENIN.

grandeur, en marchant à la tête de ses femmes, dont le nombre monte à plus de six cens. Ce nombre n'a rien de surprenant dans les femmes du Roi, puisque les Grands en ont ici quatre-vingt ou quatre-vingt dix, & les plus pauvres jusqu'à dix ou douze (77).

Suivant Dapper, le Roi de Benin monte à cheval certains jours de l'année, pour se faire voir de son Peuple. Il prend, dans ces occasions, un de ses beaux chevaux, richement équipé. Il est suivi de trois ou quatre cens des principaux Seigneurs de sa Cour, une partie à cheval, l'autre à pied, précédés & suivis de musiciens. A la tête de cette procession royale, une troupe de nains & de muets conduit des leopards & des tigres enchaînés. La fête se termine ordinairement par la mort de dix ou douze Esclaves, achetés par le Peuple & sacrifiés à l'honneur du Roi (78).

Cour du Roi
de Benin.

Artus dit que la Cour du Roi de Benin est composée d'un grand nombre de Nobles qui montent à cheval pour se rendre au Palais, & qui s'y tiennent assis, à la maniere des (79) femmes, les deux pieds du même côté. Un Es-

(77) Artus dans la Collection de Bry, Vol. II, Part. VI, p. 121 & suiv.

(78) Ogilby, p. 475, & Barbot, p. 370.

(79) Gynæcius.

clave conduit leur monture ; & des deux côtés ils en ont un autre , sur lequel ils s'appuyent dans le besoin. Par derriere ils en ont une troupe , dont les uns portent un parasol sur la tête de leur Maître. Les autres jouent de la flute ou du tambour. Outre ces instrumens communs , les Nobles du premier rang en ont de propres à leur ordre. C'est une sorte de filets , qui ressemblent à ceux de nos pêcheurs , & qui contiennent quelque chose , dit l'Auteur , dont le mouvement fait le même bruit que des noix renfermées dans une boete.

ROYAUME
DE BENIN.

Instrumens
de musique.

Le Roi entretient un prodigieux nombre d'Esclaves des deux sexes. On ne fait pas un pas dans la Ville sans en rencontrer une foule , dont les uns portent sur leur tête , des fruits & de l'huile de palmier , pour l'usage du Palais ; d'autres , de l'eau & du foin pour les écuries royales. Quelquefois le Roi fait l'honneur à ses Nobles de leur envoyer des presens , qui sont portés avec beaucoup de pompe par ses Esclaves. Ces marches sont autant de spectacles réguliers. Elles sont conduites par divers Officiers du Palais , qui portent à la main des bâtons blancs , pour écarter le Peuple & rendre le chemin libre (80).

Esclaves du
Roi.

(80) Artus , *ubi sup.*

ROYAUME
DE BENIN.

Figure du
Roi suivant
Barbot.

Du temps de Barbot, le Roi de Benin étoit un jeune Prince d'un air affable. Il avoit encore sa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de respect, & qui faisoit sa demeure dans un Palais séparé, à quelque distance de la Capitale, avec une Cour digne de son rang. Il la consultoit souvent sur les affaires de l'Etat, mais par l'entremise de ses Ministres; car il ne pouvoit la voir lui-même sans blesser les loix & sans s'exposer à quelque soulèvement du Peuple (81).

Audience
que Nyendal
obtint de ce
Prince.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut le même Prince dont Nyendal obtint une audience. Ce Voyageur lui donna quarante ans, & fait le même portrait de sa figure. Après avoir été introduit dans la salle, on l'obligea, suivant l'usage, de s'arrêter à trente pas du trône. Mais il demanda la permission de s'approcher plus près de Sa Majesté; & cette faveur, quoiqu'extraordinaire, lui fut accordée par le Roi, avec un sourire fort gracieux. Il s'avança jusqu'à huit ou dix pas de sa personne. Il n'y avoit au-tour de lui que les trois grands Ministres, & un Negre le faisoit à la main, d'une contenance aussi fiere que les sentinelles militaires. Tout

(81) Barbot, p. 368.

ce qu'on veut dire au Roi doit être expliqué à ces trois Seigneurs, qui ne font qu'aller & venir pour communiquer les discours & les reponses, sans que personne puisse scavoir si leurs rapports sont justes & fideles.

ROYAUME
DE BENIN.

A la gauche du Roi l'Auteur observa, contre une belle tapisserie, sur des pedestaux d'ivoire, plusieurs belles dents d'elephans. Toutes les richesses de ce Prince sont placées de même dans les appartemens du Palais. Nyendal lui presenta une robe de chambre de soie, qu'il parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Les presens qu'on lui fait sont couverts de nattes & portés par des Esclaves, qui marchent devant & derriere avec un bâton blanc à la main. Ceux qui rencontrent cette procession doivent se retirer promptement, s'ils ne veulent être battus avec beaucoup de vigueur. On se croit obligé à cette précaution, pour éviter le poison (82) & tout ce qui pourroit donner atteinte à la sûreté du Roi.

Disposition
des richesses
du Roi.

Les revenus de la Couronne sont fort considerables. Chaque Gouverneur de Province est comptable au Roi d'un certain nombre de sacs de bujis, qui montent à de grosses sommes. Les Officiers

Ses revenus.

(82) Nyendal, *ubi sup.* p. 464 & suiv.

ROYAUME
DE BENIN.

subalternes payent leurs taxes en bestiaux, en volaille, en ignames & en étoffes. Ainsi, le Palais étant fourni de toutes les provisions nécessaires, il y a peu de dépenses à faire pour l'entretien de la vie, & le revenu pécuniaire demeure entier dans les coffres. La Cour n'impose aucun droit sur les marchandises; mais chacun paye au Gouverneur du lieu qu'il habite une somme annuelle pour la liberté du Commerce. Les Gouverneurs en donnent au Roi une partie fixe, & savent ainsi à quoi monte leur propre revenu.

Les Européens favorisés dans le Commerce.

Les Européens sont ici traités avec beaucoup de distinction, car les droits du Roi sur chaque Vaisseau, ceux des trois Ministres & des Gouverneurs, avec les gages des Mercadors ou des Fiadors, ne montent point ensemble à plus de six livres sterling. Une si petite somme (83) met un Capitaine étranger dans tous les droits du Commerce.

Puissance militaire de Benin.

Dapper représente le Roi de Benin comme un Prince si puissant, que dans l'espace d'un seul jour il peut rassembler une armée de vingt mille hommes. Avec un peu plus de temps, il en met cent mille en campagne. Aussi sçait-il se faire respecter de ses voisins & de ses propres

(83) Le même, p 468; & Baibot, *ubi sup.*

troupes. Il n'admet au parrage du butin que son Général, qui porte le titre d'*Ouasserry* ou *Siassiri*. La discipline est si rigoureuse dans ses armées, que personne n'ose quitter son poste (84), sous peine de mort. Cependant Nyendal assure que l'art de la guerre est ignoré dans la Nation, & que le courage & la conduite lui manquent également, quoiqu'étant environnée de pirates & de voleurs, qui lui causent des alarmes perpétuelles, elle ait souvent l'occasion de s'aguerrir.

Les armes du Royaume de Benin sont le sabre, le poignard & la zagaie, avec l'arc & les fleches. Chaque soldat est couvert d'un bouclier, mais composé de bambous, & par conséquent si foible & si léger (85), qu'il sert plutôt d'ornement que de défense. La plûpart des Nobles portent en campagne une robe d'écarlatte, comme une marque de leur rang. D'autres néanmoins se couvrent de peaux d'éléphant, ou d'autres cuirs à l'épreuve de la fleche, ornés de dents de léopards, & surmontés d'un grand bonnet rouge, d'où pend une longue queue de cheval. Le commun des soldats porte à la ceinture un pagne de soie très fine, qui est comme l'uniforme

ROYAUME
DE BENIN.

Armes de la
Nation.

(84) Ogilby, p. 474.

(85) Nyendal, p. 457.

ROYAUME DE BENIN. me de leur profession militaire. Le reste du corps est nud, & n'a pour défense que leurs boucliers, quoique leurs fleches & celles de leurs ennemis soient empoisonnées (86).

Le même Ecrivain ajoute diverses remarques, qui ne se trouvent point dans les autres Voyageurs. Mais Nyendal les ayant refutées, comme autant d'erreurs ou de fausses imaginations, nous nous garderons bien d'en infecter cet Ouvrage.

CHAPITRE II.

Voyage au Nouveau Kalabar, à Bandi & à Dono, par Jacques Barbot & Jean Grazilhier.

INTRODUC-
TION.

L'AUTEUR de cette Relation étoit frere de *Jean Barbot*, Voyageur celebre par sa Description de la Guinée, où nous n'avons pas cessé de puiser jusqu'ici comme dans une excellente source. Jacques Barbot, excité par cet exemple domestique, entreprit un voyage maritime avec la qualité de Supercargo, sur l'*Albion*, Frégate de trois cens tonneaux & de quatre pieces de canon (87) Il s'étoit associé avec d'au-

(86) Dapper dit qu'elles un Vaisseau de dix pour le sont par leurs Prêtres. cent ; c'est-à-dire, un de

(87) L'Auteur l'appelle ces Marchands particuliers

tres Marchands de Londres pour le fond de la cargaison ; & l'objet particulier de son voyage étoit le nouveau Kalabar , riviere de la Côte méridionale d'Afrique , que les Portugais nomment *Rio-Real*. *Jean Brazilhier* , qui partageoit avec lui l'office de Supercargo , l'accompagna dans toutes ses courses , & recueillit ses propres observations , qui furent ensuite augmentées dans quatre voyages qu'il fit successivement aux mêmes lieux. Elles paroîtront ici , après le Journal de Barbot. Les Cartes dont ils ont enrichi leurs Relations furent composées par d'habiles Pilotes , dans les pays mêmes dont elles représentent la situation ; & si les Auteurs n'ont pas toujours travaillé sur le témoignage de leurs propres yeux , ils ont consulté soigneusement les Negres , dans les occasions où les autres secours leur ont manqué.

§ I.

Journal de Jacques Barbot.

JACQUES
BARBOT.
1699.

L'ALBION, où l'Auteur s'embarqua aux Dunes, mit à la voile le 13 de Janvier 1699. Elle passa , dans la

Depart de
l'Auteur , &
cours de la
navigation.

qui payoient dix pour cent à la Compagnie Angloise pour la liberté du Commerce. Voyez ci-dessus , Tome IX.

JACQUES BARBOT.
1699.

route ordinaire, à la vûe de Porto-Santo, de Madere, des Canaries, du Cap-Verd & du Cap Mesurado. Le 25 de Février elle jetta l'ancre à l'embouchure de Rio Sestos ou Sestro, où elle s'arrêta quelques jours pour prendre de l'eau, du bois & des provisions. Barbot y trouva le Roi *Peter* plein de vie & de santé; mais les dents d'élephans y étoient si cheres qu'il n'en acheta qu'un petit nombre.

Nouvelles qu'il apprend à Fredericksbourg.

La Frégate quitta Rio Sestos le 20 de Mars, & mouilla le 8 d'Avril au Cap Tres-Puntas, devant le Grand-Fredericksbourg. Barbot y fut reçu fort civilement du Général Danois; mais il apprit de lui qu'il y avoit peu de Commerce à se promettre sur la Côte. La guerre étoit allumée entre les Habitans, à l'instigation des Hollandois, qui employoient cette voie pour se rendre insensiblement les maîtres du Pays. Barbot apprit encore que six semaines auparavant, le même Général, revenant du Cap Lopez-Consalvo, avoit été attaqué par un pirate; qu'il avoit forcé de prendre le large, & que deux ou trois autres de ces brigands croisoient actuellement entre le Cap Lopez & l'Isle St-Thomas. Le Patron d'une petite Barque Portugaise, qui arriva le 10.

d'Avril à Fredericksbourg, confirma cette nouvelle par le recit de son voyage, que les mêmes craintes avoient fait durer trois semaines depuis St-Thomas. Il ajouta que trois mois auparavant il avoit vû dans cette Isle trois grands Vaisseaux François, qui venoient de la Côte de Guinée avec leur cargaison d'Esclaves & qui étoient commandés par le Chevalier Damon. Ces trois Bâtimens étoient venus acheter des Esclaves en Guinée par commission particulière de la Cour de France, pour indemniser les Flibustiers de l'Isle St-Domingue des prétentions qu'ils formoient au butin que Mrs de-Pointis & du-Casse avoient enlevé à Carthagene. Le dessein de la France étoit de leur donner des Esclaves au lieu d'argent, dans l'esperance de les faire retourner à leur Etablissement de St-Domingue, qu'ils avoient abandonné. On étoit convenu avec eux que, rendus dans cette Isle, ils les prendroient à deux cens cinquante livres par tête, marché dont la France ne tira pas beaucoup d'avantage, parce que les Esclaves étant alors fort chers, ils lui revenoient à cinquante écus sur la Côte de Juidá. Mais elle obtint ce qu'elle s'étoit proposé à cette condition; c'est-

Commission
de trois Vais-
seaux Fran-
çois.

JACQUES à dire , le retour des Flibustiers à St-
 BARBOT. Domingue.

1699.
 Maladies qui se repandent dans l'Al-
 bion.
 Barbot, sur quelques démêlés avec les Negres de Tres-Puntas, se vit exposé à manquer d'eau fraîche auprès du rivage, par la malignité qu'ils eurent de détourner le canal de la source. Il porta ses plaintes au Général Prussien, qui donna ordre que le cours de l'eau fût retabli, & qui prêta même quelques-uns de ses gens pour transporter les tonneaux à bord. Mais ce secours n'empêcha point que l'excès de la chaleur ne causât de fâcheuses maladies dans l'équipage. Plusieurs matelots périrent en peu de jours. Les rafraîchissemens étoient rares & fort chers. On ne put se procurer qu'une chevre, un porc & sept poulets, qui couterent cinq ackis en or; & pour comble de disgrâce, une provision de grosses feves, qui devoit servir à la subsistance des Esclaves & qui avoit couté cent livres sterling à Londres, se trouva si corrompue, qu'elle ne put être d'aucune ressource.

Vaisseaux
 Hollandois
 qu'elle ren-
 contre à Mi-
 na.
 On remit tristement à la voile, & le 17 d'Avril on jetta l'ancre devant le Château de Mina. Cette rade avoit alors sept bâtimens Hollandois, dont quatre étoient des Vaisseaux de haut-bord, en-

tre lesquels Barbot vit deux Frégates de trente pieces de canon & de cent trente hommes d'équipage, qui étoient chargées de donner la chasse aux pirates & aux Marchands d'Interlope. Elles avoient pris depuis peu trois Interlopiers de Zélande, dont l'un portoit trente six pieces de canon, & ne s'étoit rendu qu'après une vigoureuse résistance. Une de ces deux Frégates ayant passé deux années entières sur la Côte, se dispoit à retourner en Hollande, chargée de mille marcs d'or, qui reviennent à trente deux mille livres sterling.

JACQUES
BARBOT
1622.

Le 18 on arriva au Cap Corse, où l'on mouilla contre deux Vaisseaux Anglois, sur un fonds de vase & de sable d'environ huit brasses. La Barque Portugaise qu'on avoit rencontrée à Tres-Puntas, ayant eu la liberté d'accompagner le Vaisseau, eut le malheur d'échouer, pour s'être trop approchée du rivage après avoir perdu son cable. Elle mit son esquif en mer, pour en tirer quelques secours; mais il fut renversé presqu'aussi-tôt par un vent impétueux qui fit perir trois hommes. La Frégate Angloise trouva le bled si cher au Cap Corse, qu'elle n'en put obtenir pour sa provision. Ayant levé l'ancre le 21 d'A-

Cap Corse
& Ananibo.

JACQUES
BARBOT.
1699.

vril, elle l'alla jeter sous Anamabo, où elle acheta une grosse quantité de bled d'Inde, qui lui couta fort cher; mais dans l'extrémité où la perte de ses feves l'avoit reduite, il falloit du bled à toutes sortes de prix. Elle se dédommagea par la vente de ses perpétuanes & de quantité de poudre, marchandises que les Negres recherchoient avec beaucoup de passion. Ils ne marquerent pas moins d'avidité pour les toiles peintes & les toiles cirées.

Commen-
cemens de
Commerce.

On partit d'Anamabo le 11 de Mai; & passant à la vûe des Forts d'Apang & de Winneba, on arriva le 15 dans la rade d'Akra, où l'on employa le temps, jusqu'au 26, au Commerce de l'or, des Esclaves & de l'ivoire. La perte d'une ancre dont le cable se rompit & qu'on fut obligé de laisser entre les rocs, n'empêcha point qu'on n'achetât soixante six Esclaves au long de la Côte d'Or, avec une bonne quantité d'or & d'ivoire. Enfin l'on remit en mer, dans la résolution de porter droit au nouveau Kalabar, où l'on esperoit de trouver des Esclaves en plus grand nombre.

Le 27 de Mai on étoit, suivant le observations, à cinq degrés quatre minutes de latitude du Nord, avec un temps doux & le vent Sud-Ouest quart-

d'Ouest. Mais vers minuit le temps devint si gros, qu'on craignit beaucoup de se voir séparés de la petite Chaloupe, qui suivoit à voiles. Le 29 on essuya des agitations violentes, par l'impétuosité d'un vent de Nord, accompagné d'une grosse pluie. On se crut, par estimation, fort près du Cap Formosa. Le jour suivant, on s'avança jusqu'à deux lieues de la terre, sur un fond de sable de dix brasses, avec beaucoup de peine à résister au cours de la marée, qui étoit fort impétueux vers le rivage. On crut avoir fait cent dix lieues depuis Akra, & l'on s'aperçut avec surprise qu'ayant manqué le Cap Formosa, on avoit été jetté par la marée quinze lieues plus loin au Nord-Ouest, dans le Golfe de Benin. Le 31, on jeta l'ancre à une lieue & demie du rivage, vers quatre degrés cinq minutes de latitude du Nord. On trouva pendant le reste du jour que le cours de la marée étoit fort rapide au Nord. La Côte s'étendoit Nord & Sud, & paroissoit plate & couverte de bois. Depuis qu'on étoit parti d'Akra, le temps n'avoit pas cessé d'être fort épais, avec des pluies continuelles.

JACQUES
BARBOT.
1699.
Navigation
penible.

Ceux qui croiroient, dit l'Auteur, que la navigation est facile en Guinée, depuis le mois de Mai jusqu'au mois

Remarques
sur la Mer de
Guinée.

JACQUES
BARBOT,
1699.

d'Août, feroient fort éloignés de la vérité. Ils doivent au contraire se fournir dans cette saison, d'une double provision d'ancre, parce que la mer est fort grosse, le vent impétueux au Sud-Sud-Ouest, accompagné de pluies longues & pesantes, qui incommodent beaucoup un Vaisseau, tandis qu'il est à l'ancre, & le fond chargé de rocs dans quantité d'endroits, tels que Sestos, Axim, Tres Puntas & Akra. On s'est imaginé, aussi faussement, que les grandes pluies abbattoient la force des vagues. L'Auteur a verifié, au contraire; que pendant plus de cinq semaines de pluie, la mer avoit été continuellement fort grosse, le temps obscur, & le froid aussi vif, pendant le jour & la nuit, que dans le Canal de la Manche au mois de Septembre.

Depuis le premier de Juin jusqu'au 15, la Frégate continua de tourner, en mouillant chaque jour au long de la Côte, sans cesser d'avoir le vent contraire. Le 16, ayant porté au Sud-Est, sur huit & neuf brasses, on gagna le Cap Formosa, qu'il n'est pas aisé de reconnoître. A deux heures après midi on passa *Rio-Non*, en portant à l'Est; & vers quatre heures *Rio-Oddy*, sur sept brasses. A six heures du soir on

Cap Formosa.

Rio-Non.

Rio Oddy.

mouilla sur six brasses, Nord-Est & Sud-Ouest de *Rio-Tilante* ou *St-Juan*. Le 17 continuant d'avancer vers l'Est au long du rivage, sur six & sept brasses, on eut vers neuf heures *Rio St-Nicolas* au Nord, à onze heures *Rio Sta-Barbara*; on passa vers une heure la riviere de *St-Barthelemy*, & à deux heures & demie celle de *Sombreiro*. Enfin, vers trois heures, on jeta l'ancre entre l'ancienne & la nouvelle riviere de *Kalabar*, sur cinq brasses & demie d'un fond de vase, Nord & Sud de la pointe de *Foko*, par estimation.

Le 18, à la pointe du jour, on envoya la Chaloupe au rivage, pour y prendre langue, & demander des Pilotes qui connussent la riviere de *Kalabar*. Trois hommes, qui se mirent dans la Chaloupe, avec des essais de plusieurs fortes de marchandises, découvrirent presqu'à perte de vûe un Bâtiment à voiles dans la riviere de *Bandi*. Vers dix heures, le cours de la marée étant à l'Est, on prit le parti de mouiller à quatre lieues du rivage, dans l'opinion que le Commerce ne se pourroit faire qu'avec la Chaloupe & la Barque longue, parce qu'il ne seroit pas possible de trouver un canal favorable pour un Bâtiment qui tiroit quatorze pieds &

JACQUES
BARBOT.
1699.
Rio Tilante,
ou St-Juan.

St-Barthelemy.
Sombreiro.

Barbot arrive
à la Riviere
de Kalabar.

JACQUES
BARBOT.
1699.

Dangers au
mois de Juin.

Le 21, à la pointe du jour, le vent devint si impétueux qu'il brisa le cable du Sud-Est. La marée étoit très forte & le temps d'une fraîcheur extrême. On s'aperçut que le mois de Juin est un diable dans cette mer, comme on en avoit été averti à Tres-Puntas par le Patron de la Barque Portugaise. Cependant l'agitation des vagues diminua un peu le jour suivant.

Informations que
l'Auteur rec.
voit d'un Ca-
not Negre.

Le 23, à une heure, on vit paroître un grand Canot, à neuf rameurs, avec plusieurs autres Negres. Il appartenoit à Guillaume Roi de *Bandi*, qui envoyoit à la Frégate deux ou trois Pilotes de sa Nation, munis des certificats de plusieurs Capitaines Anglois, dont ils avoient conduit heureusement les Vaisseaux dans la riviere, quoiqu'ils ne tirassent pas moins de treize brasses d'eau. Les mêmes Negres assurerent que le Bâtiment qu'on avoit aperçu étoit un Vaisseau Anglois, commandé par le Capitaine Edouards, qui avoit fait dans l'espace de trois semaines sa cargaison d'Esclaves, & qui se préparoit à partir pour les Indes Occidentales. Ils ajoutèrent qu'ils n'avoient pas plutôt découvert la Frégate, que le Roi avoit envoyé des ordres sur la riviere pour acheter des Esclaves, outre cent cin-

quante qui étoient actuellement à Bandi; & le Patron de la Chaloupe vint rendre témoignage que ce Prince lui avoit promis d'en rassembler bien-tôt cinq cents; des plus jeunes & des plus vigoureux: Sur tant d'heureuses apparences on prit la résolution de s'abandonner à la conduite des Pilotes, & d'entrer dans la riviere pour hâter la cargaison.

Le 24, avec un fort beau temps, on commençoit à retirer la seule ancre qui restoit au Vaisseau, lorsque le cable se rompit, quoique neuf; & la chaîne ayant eu le même sort un peu après midi; on fut forcé de tendre une partie des voiles, pour sauver la vie des hommes & le Vaisseau. On observa de présenter l'avant au Sud-Est, pour diminuer l'action des vagues du côté de la barre: Toute la ressource fut d'avancer ainsi, la sonde à la main. Vers trois heures, étant à la distance d'environ trois lieues des pointes de Foko & de Bandi, on tomba tout d'un coup sur trois brasses & demie; ensuite sur trois brasses, & bien-tôt sur deux & trois quarts, & sur deux & demie. Il n'y eut personne qui ne crût le Vaisseau près de sa ruine. L'arriere toucha trois fois le fond,

JACQUES
BARBOT.
1699.

Le Vaisseau
entre, avec
danger, dans
la riviere.

JACQUES
BARBOT.
1699.

& la troisième fois avec beaucoup de violence. Mais on prit le parti de déployer toutes les voiles ; & cette résolution sauva la Frégate Angloise, en lui faisant passer tout d'un coup la barre. Pendant les deux heures suivantes, on continua de trouver dans les sondes quelques inégalités qui causerent encore de l'effroi ; mais la mer étant assez tranquille, on ne courut en effet aucun danger. A cinq heures, on se trouva dans l'embouchure même de la rivière, d'où l'on découvrit clairement le Vaisseau du Capitaine Edouards, qui étoit à l'ancre devant la Ville royale. On arriva près de lui avec la même marée ; & la seule ancre dont on pût faire usage n'étant que de trois cens, on mouilla devant Bandidi, malgré la difficulté de résister au courant avec un si foible secours. Edouards envoya aussi-tôt sur l'Albion une ancre de six cens, mais seulement pour la nuit, & jusqu'à ce qu'il fût en état d'en prêter une plus grosse. Les Pilotes n'avoient été d'aucun secours dans des embarras si pressans. Ils s'étoient contentés d'assurer que jamais ils n'avoient vû l'eau si basse, quoiqu'ils l'eussent fait passer à plusieurs Vaisseaux dans les basses marées. En effet, le Ca-

Il mouille
devant la
Ville de Ban-
di.

pitaine Edourds leur dit lui-même, qu'en mettant les deux Caps Est & Ouest, & portant droit au Nord & au Nord-Est-quart-d'Est, au lieu de porter au Nord-Ouest-quart-de-Nord & au Nord-Nord-Ouest, ils auroient trouvé constamment entre cinq & huit brasses de fond, jusqu'au lieu où il étoit avec sa pinace.

JACQUES
BARBOTE
1699.

Le 25 au matin, il saluerent le Roi Negre d'une décharge de sept pieces. Les Officiers de la Frégate descendirent le même jour au rivage, pour rendre leurs devoirs à ce Prince, & regler les conditions du Commerce. Mais il leur fit entendre qu'il exigeroit d'eux, pour chaque Esclave, une barre de plus que le Capitaine Edouards n'avoit payé. Il se plaignit de leurs bassins, de leurs chaudrons & de leurs colliers jaunes, qui n'étoient plus des marchandises convenables à ses besoins. Le lendemain ils eurent une autre conference avec lui & ses principaux Officiers. Elle dura long-temps sans aucun fruit, parce que faisant valoir la rareté des Esclaves, ils exigeoient rigoureusement treize barres pour un mâle & dix pour une femme. Le Roi traita les Facteurs à souper: Le 27, il leur fit demander un baril

Difficultés
pour le Com-
merce.

Confere-
ces infrus-
tueuses.

JACQUES
BARBOT.
1699.

d'eau-de-vie, de trente cinq gallons, à deux barres pour chaque gallon. La conférence recommença le soir avec aussi peu de succès que les deux premières. Le 28, les Anglois firent remonter la rivière à leur Chaloupe jusqu'à la Ville de *Doni*, qui est éloignée de Bandi d'environ vingt cinq milles. Les provisions commençoient à manquer sur le Vaisseau.

Discours du
frère du Roi.

Le 30, ils eurent une nouvelle conférence avec les Officiers du Roi, fians en retirer plus d'avantage pour la conclusion du Traité. Pepperell, frere du Roi, leur dit civilement » qu'il étoit » mortifié de leur voir fermer l'oreille » à ses propositions; qu'ils ne pou- » voient lui en faire un reproche, par- » ce qu'il estimoit beaucoup les Blancs, » & qu'il leur avoit l'obligation de s'être enrichi par le Commerce; mais » qu'il étoit forcé d'insister sur le prix » des Esclaves, depuis que la vûe de » tant de grands Vaisseaux qui arri- » voient sur la Côte, l'avoit fait hausser » dans tous les marchés intérieurs du » Pays: que pour le moderer néan- » moins, il se contenteroit de treize » barres pour les hommes, de neuf bar- » res & deux anneaux de cuivre, pour

» les femmes, & d'un prix proportion-
 » né pour les garçons & les filles. « On
 se separa sans avoir rien conclu.

JACQUES
 BARBOT.
 1699.

Cependant, dès le lendemain, le
 Roi fit rappeler les Facteurs, & l'on
 s'accorda presqu'aux mêmes termes que
 Peppetell avoit proposés; c'est-à-dire,
 à treize barres pour les hommes, &
 neuf pour les femmes. Le Roi promit
 de se rendre le lendemain à bord, pour
 confirmer les articles & pour recevoir
 ses droits. Le même jour, les Matelots
 Anglois prirent un Requin monstrueux;
 dont les Nègres de Bandi firent un
 grand festin. La Chaloupe arriva le soir
 de Doni. Elle apportoit un Esclave,
 qui n'avoit couté que dix barres & un
 pot d'étain; avec une vache, qu'on
 avoit achetée pour cent cinquante an-
 neaux de cuivre.

On s'accorde.

Après une grosse pluie, qui dura la
 moitié du jour, le Roi tint sa prome-
 se, & se rendit sur le Vaisseau dans la
 Chaloupe des Anglois, escorté de ses
 Cabaschirs & de ses Officiers dans trois
 grands Canots. En montant à bord il
 fut salué de sept coups de canon. Son
 habillement étoit un juste-au-corps d'é-
 carlate à l'ancienne mode, enrichi d'un
 galon d'or & d'argent fort terni. Il avoit
 la tête couverte d'un fort beau chapeau,

Visite que
 le Roi rend à
 bord.

JACQUES
BARBOT.
1699.

mais les pieds nuds. Son cortège lui rendoit des respects extraordinaires ; & ce sentiment est si général dans la Nation, que depuis l'arrivée de la Frégate aucun Habitant n'avoit osé commercer avec les Anglois jusqu'à la conclusion du Traité. Barbot & les Facteurs eurent un long entretien avec ce Prince & son frere, touchant le prix de chaque marchandise & les Droits royaux. Pepperell leur parut fort rusé, mais grand parleur. Le pounch & l'eau-de-vie furent distribués avec tant de profusion, que l'Assemblée, composée de quinze Negres, commençoit à se rendre importune aux Anglois. Enfin, les articles furent réglés solidement, & le Roi donna ordre que la permission du Commerce fût proclamée dans sa Capitale. Cette proclamation se fait au son de quelques trompettes d'ivoire, semblables à celles de la Côte d'Or. Le Crieur a seize anneaux de cuivre pour salaire.

La permission du Commerce est proclamée.

Les Negres de cette Côte sont assez capables de trouver des raisons ou des excuses. pour rompre un Traité, qui ne peut être que verbal, parce qu'ils n'ont point l'art de l'écriture. Ils se croient en droit d'interpréter à leur gré les expressions qu'ils ont employées.

1. Femmes de qualité' 2 Femmes du commun 3 Esclaves



T. II. N.° XXIV.

Barbot fit les presens. Le Roi reçut un fusil, un chapeau, & neuf paquets de colliers, au lieu de juste-au-corps qu'il avoit jusqu'alors exigé. Le Capitaine *Forty*, Général des Armes, le Capitaine *Pepperell*, le Capitaine *Boileau*, l'Alderman *Bougsby*, Milord *Wittiby*, le Duc de Monmouth, l'Ivrogne *Harry*, (88) & quelques autres Seigneurs Negres, reçurent deux fusils, huit chapeaux & neuf pagnes d'étoffe de Guinée. Ce fut avec ce Conseil que les Facteurs Anglois reduisirent la valeur des marchandises & des provisions en barres, qui étoient comme le coin fixe, ou la monnoie de convention.

JACQUES
B R B O T.
1699.
Presens des
Facteurs.

*Marchandises,**Barres.*

Un paquet de colliers.....	I	Tarif des marchandi- ses.
Quarante anneaux.....	I	
Quatre bagnes de cuivre.....	I	
Une piece d'étoffe de Guinée.....	I	
Une piece de Hambourg.....	I	
Une piece de Nicanis.....	I	
La poudre à tirer, l'eau-de-vie, les chaudrons & les bassins, les pots, &c. avoient leur tarif proportionné.		

(88) On a déjà vû plusieurs exempls de ces pièces, dont les Negres se font beaucoup d'honneur. Nos empruntés des Euro-

JACQUES
BARBOT.
1699.

Provisions.

Barres.

Soixante ignames du Roi.....	1
Cent soixante ignames communes.....	1
Une jatte de beurre.....	2 anneaux.
Une chevre.....	1 barre.
Une vache, suivant sa grandeur.....	8 ou 10.
Un porc.....	2
Un veau.....	8
Une jatte d'huile de palmier....	1 un quart.

Les droits du Roi furent payés en marchandises, sur le pied de deux anneaux pour chaque Esclave. Mais ce Prince & les principaux Marchands demanderent qu'on leur avançât une partie du paiement réglé pour la cargaison, qui devoit monter à cinq cens Esclaves de l'un & de l'autre sexe. Ils avoient besoin de cette avance pour acheter une partie de ce qu'ils s'engageoient à fournir, d'autant plus que les Marchés intérieurs sont éloignés, & qu'ils avoient besoin de neuf ou dix jours pour remonter la riviere & la descendre dans leurs grands Canots. Aussi Barbot ne fit-il pas difficulté de prêter au Roi la valeur de cent cinquante barres en diverses marchandises. Les prêts

où les avances, qu'il fit aux Seigneurs, monterent à plus de trois cens barres.

Après ces arrangements, les Anglois se crurent obligés de rendre au Roi le festin qu'il leur avoit donné dès le premier jour. Ce Prince choisit le souper. Il fut servi avec autant de propreté que d'abondance : mais la conduite du Monarque & des Sujets fit un spectacle également comique & revoltant. A peine un plat paroissoit sur la table, qu'il étoit vuïdé par un grand nombre de mains, qui se disputoient les morceaux. Chacun pensoit à remplir tout à la fois son ventre & ses poches, sur-tout lorsqu'on apporta les jambons & les langues. Le tumulte étoit affreux, sans aucune ombre d'ordre ni de decence. Lorsqu'ils se furent tous remplis, jusqu'à ne pouvoir plus marcher sans peine, ils rentrerent dans leurs Canots pour retourner à la Ville, & la Frégate les salua de sept coups de canon.

Le Roi revint à bord le jour suivant, sous prétexte de voir des essais de marchandises, mais en effet pour se rassasier encore une fois à la table des Anglois. Le 5, il leur envoya trente Esclaves des deux sexes, dont ils ne prirent que dix-neuf & lui renvoyerent le reste. Le 6, il en amena lui-même quatre

autres, qui furent acceptés. C'étoit vingt trois, pour lesquels on lui paya deux cens quarante sept barres, parce que dans ce nombre il se trouvoit trois femmes grosses.

Le Commerce fut poussé avec autant de bonne foi que de chaleur jusqu'au 29 d'Août, non seulement à Bandi, mais dans plusieurs autres endroits de la riviere jusqu'à Doni, par le moyen des Chaloupes armées. Dans cet intervalle, on rassembla six cens quarante huit Esclaves des deux sexes & de toutes sortes d'âges, en y comprenant les soixante cinq qu'on avoit achetés sur la Côte d'Or. On se fournit aussi d'un grand nombre de provisions, telles que des ignames, des chevres, des porcs, de la volaille, de l'eau & du bois, avec quelques bœufs & quelques veaux. A l'égard du poisson, il s'en trouva peu dans la riviere; & les Anglois y perdirent beaucoup, parce qu'ayant épuisé toute leur chair salée & leur biscuit, il se virent dans la nécessité de nourrir l'équipage, qui étoit affoibli par les maladies, & même par la mort de plusieurs matelots, avec de la viande fraîche de terre, & d'autres provisions nouvelles, qu'ils n'achetoient point à bon marché.

JACQUES
BARBOT.
1699.

Cherté des
vivres & ma-
ladies des
Anglois.

§ II.

GRAZIL-
HIER.
1699.

*Journal de Jean Grazilhier, depuis
Bandi jusqu'au Nouveau-Kalabar
& à Doni.*

LE 22 de Juillet 1699, Grazilhier, L'Auteur se
second Supercargo de l'Albion, rend à la Vil-
(89) partit de la Pointe de Bandi dans le du nouveau
une Chaloupe, avec une petite cargai- Kalabar.
son, pour se rendre au nouveau Kala-
bar, dans la riviere du même nom, que les Portugais appellent Rio-Real.
Le soir du même jour il mouilla près
d'un Village nommé *Bandi*, situé dans
la partie Nord-Nord-Ouest de l'Isle des
Interlopiers, où les Portugais font ha-
bituellement la traite des Esclaves. Le
23 il remit à la voile avec la Marie; &
vers minuit il jeta l'ancre dans la ri-
viere du nouveau Kalabar, & salua le
Roi de trois coups de canon. Il fallut
commencer par des présens, suivant Présens qu'il
fait au Roi &
aux Grands.
l'usage, qui s'est changé comme en loi
dans cette riviere. Grazilhier donna au
Roi un barril d'eau de-vie, un barril
de poudre, & un chapeau. Les quatre
principaux Negres, qui portoient com-
me à Bandi des noms éclatans de l'Eu-

(89) On ne doit point le même Emploi, & que
avoir oublié que Grazilhier sa Relation fait partie du
étoit allié à Barbot dans même Voyage.

GRAZIL
HIER.
1699.

rope, reçurent, l'un un chapeau, les autres une piece d'étoffe, un juste-au-corps & un fusil. La permission du commerce fut aussi - tôt proclamée à douze barres par tête pour les hommes, neuf pour les femmes, & six pour les garçons ou les filles.

Dès le jour suivant *Grazilhier* acheta quinze jeunes Esclaves; & lorsqu'il vit le zele des Habitans échauffé jusqu'à faire partir quarante grands Canots pour aller presser le commerce dans l'intérieur des Terres, il renvoya son Bâtiment à *Bandi*, avec les Esclaves qu'il s'étoit déjà procurés, & l'ordre de lui apporter de nouvelles marchandises pour le retour des Canots. Dès le 27, à neuf heures du soir, les Canots arrivèrent chargés d'un grand nombre d'Esclaves. *Grazilhier*, surpris de cette diligence, en apprit bien-tôt la raison.

Avantages
du commerce
de Kalabar.

Voyages à
Bandi, & re-
tours succes-
sifs.

Les marchés intérieurs sont moins éloignés du nouveau Kalabar que de *Bandi*; d'où il conclut que cette Riviere est plus avantageuse que l'autre pour le commerce. La Chaloupe qu'il avoit renvoyée à *Bandi* étant revenue le 29, il prit le parti de conduire lui-même au Vaisseau quarante quatre Esclaves qu'il venoit d'acheter. Il partit à l'entrée de la nuit, pendant une fort grosse pluie.

Le lendemain il mouilla sous la pointe de Foko, cinq lieues au Sud du Kalabar; & le 31 à dix heures du matin, il arriva heureusement à bord. Pour éviter les bancs qui sont au Nord de la pointe de Foko, il avoit porté à l'Est l'espace d'une demi-lieue; ensuite au Nord-Ouest jusqu'à l'Isle des Interlopiers, en côtoyant l'écume des vagues au-dessous du vent, sur trois brasses, & deux & demie dans la basse marée, avec beaucoup de précautions pour se garantir d'un banc qui s'étend plus d'un lieue vers la mer. De-là jusqu'à la pointe de Bandi, & de cette pointe jusqu'à la Ville, il avoit trouvé constamment dix brasses.

GRAZIL-
HIER.
1679.

La nuit suivante il remonta dans sa Chaloupe, pour retourner à Kalabar avec une nouvelle cargaison. Barbot s'étant déterminé à l'accompagner, ils y arriverent ensemble la nuit du premier d'Août. Quarante deux Esclaves, qu'ils trouverent prêts le lendemain, mirent Grazilhier en état de partir aussi-tôt pour Bandi avec ce supplément. Barbot, demeurant à Kalabar pendant son absence, logea ses marchandises dans le Palais ou les Cabanes du Roi, qui se nommoit Robert. Grazilhier revint deux jours après, accompagné d'un

GRAZIL-
HIER.
1699.

Vaisseau Portugais; & trouvant trente Esclaves déjà prêts, il remit à la voile immédiatement pour Bandi.

Ce que Gra-
zilhier décou-
vrit dans cet-
te route.

La traite fut soutenue avec le même bonheur, & les voyages continués d'un lieu à l'autre, jusqu'à ce que le nombre des Esclaves fût rempli. Dans ces fréquens passages, lorsque le vent étoit contraire ou trop impetueux, Grazilhier traversoit le Canal, au long de la petite Isle qui est à l'Ouest de la Rade. On y découvre quelques huttes de Pêcheurs, qui lui apportent quelquefois du poisson à bord. Au Nord du Canal, on apperçoit un édifice de charpente, qui paroît aussi loin de la rive, qu'elle l'est du lieu d'où l'on commence à voir ce Bâtiment. L'Isle que l'on côtoye a plus de hauteur que toutes les terres voisines. A mesure qu'on avance, on trouve que l'édifice de bois a l'apparence d'une grange, & qu'il est environné de plusieurs Villages, qui n'en sont point éloignés. La curiosité y ayant un jour conduit Barbot, il y remarqua vingt cinq ou trente têtes d'éléphants, sechées & rangées au long des solives. Ce sont les Idoles du Pays; & les Habitans s'y rendent en foule, comme au centre de leur Religion.

Voyages de Grazilhier fit ensuite quelques voya-

ges à Doni dans la Barque longue, accompagné ordinairement de Barbot. Le 8 du mois d'Août, s'y étant rendu seul, il y arriva dans le cours de la nuit, & logea ses marchandises dans le Palais du Roi, qui étoit âgé d'environ quarante cinq ans. On lui fournit le lendemain trois Esclaves, trois vaches & une chevre, qui ne lui coûtèrent ensemble que cinquante sept barres. Le temps devint si mauvais à son retour, qu'il ne put arriver à Bandi que le 10 au matin, dans le même instant que Barbot arrivoit de Kalabar avec trente sept Esclaves.

GRAZIL-
HIER.
1699.
l'Auteur à
Doni.

Après ce voyage dans l'Albion, Gra-
zilhier en fit successivement trois autres à Kalabar, avec la qualité de Com-
mandant ou de Capitaine, pour divers
Marchands d'Angleterre ou de la Hol-
lande (90). En 1705, se trouvant à
Southampton avec Jean Barbot, il lui
dit que les Hollandois ne faisoient pas
difficulté d'envoyer des Bâtimens de
trois ou quatre cens tonneaux pour la
traite des Esclaves; & que par la con-
noissance qu'il avoit acquise de la ri-
viere, il se faisoit fort d'y faire entrer

Autres voya-
ges de l'Euro-
pe à la Rivie-
re de Kalabar.

(90) C'est à dire, qu'a-
près avoir été au service de
l'Angleterre, il l'a s'éta-
blir en Hollande. Il étoit

Protestant réfugié, com-
me les deux Barbot; mais
sa Relation ne le fit pas
mieux connaître.

BRASIL-
NIER,
1699.

un Vaisseau de six cens tonneaux, par un nouveau passage qu'il avoit découvert, où, dans la basse marée même, la barre n'avoit jamais moins de quatre ou cinq brasses.

Dans un voyage qu'il fit en 1700, étant parti des Dunes au mois d'Octobre, il n'employa que deux mois pour se rendre à l'embouchure de la rivière. Son Bâtiment étoit une petite Frigate Angloise, sur laquelle il embarqua deux cens Esclaves. Mais ils lui revenoient par tête à vingt quatre ou vingt six barres, parce qu'il étoit arrivé tant de Vaisseaux sur la Côte, qu'elle étoit comme inondée de Marchands. Il fit voile ensuite à la Barbade, où il se défit heureusement de sa cargaison au mois d'Avril suivant. En 1703 & 1704, le prix des Esclaves à Kalabar n'étoit, par tête, que de douze barres pour les hommes, & de neuf pour les femmes.

Qualités des
Esclaves du
Pays,

Les Esclaves mâles de cette Contrée sont généralement de haute taille, mais foibles, parce qu'ils ne sont nourris que d'ignames & d'autres misérables alimens. On en transporte tous les ans un fort grand nombre, & la multitude des Marchands fait sans cesse varier le prix. Dans certaines années il monte au double des années communes. *Grazilhier*

juge qu'il sort aussi, tous les ans, de la riviere de Kalabar, trente ou quarante tonneaux de bel ivoire, sur-tout pour le compte des Hollandois.

GRATI-
HIER.
1656.

Les marchandises qu'on recherchoit en 1724, au nouveau Kalabar, pour l'échange ou le prix des Esclaves, étoient les barres de fer & de cuivre, les rangos, les colliers de verre, couleur de groseille, grands & petits, les Nikami des Indes, les sonnettes de cuivre, les chaudrons de trois livres, les étoffes de Guinée, les cornes de bœuf en forme de tasses, les pots d'étain, grands & petits, les toiles bleues, les perles bleues, les liqueurs fortes, & les perpétuanes bleues.

Marchan-
dises propres
aux échanges.

Grazilhier observe qu'au mois de Juillet, d'Août & de Septembre, les vagues s'élevent de quinze & vingt pieds aux environs de la riviere de Kalabar, & sur-tout près des bancs de la Barre. C'est un avis suffisant, dit il, pour obliger les Vaisseaux à de justes précautions. Mais pendant les six mois suivans, lorsque la barre est couverte de sept, huit & neuf pieds d'eau, la défiance doit augmenter d'autant plus, que le peril est moins sensible. Aux mois d'Août & de Septembre il est plus aisé de faire promptement une cargaison

Difficultés
de la Barre.

Provisions
d'Ignames
pour les Es-
claves.

GRAZIL-
HIER.
1699.

d'Esclaves, que de rassembler la quantité d'ignames & d'autres provisions nécessaires pour les nourrir. Mais au mois de Janvier, de Fevrier, &c. où les ignames sont communes & à bon marché, le premier soin d'un Marchand doit être de faire ses provisions, & d'acheter ensuite des Esclaves. Un Vaisseau dont la cargaison est de cinq cens Esclaves, doit se pourvoir de cent mille ignames; & ce n'est point un embarras médiocre pour l'Equipage, parce que cette racine (91) occupe beaucoup d'espace. Cependant on ne peut se dispenser d'en prendre une si grosse quantité. Le temperament des Esclaves demande nécessairement cette nourriture; leur estomach ne s'accommode point du bled d'Inde, des feves & du maniok. Ils commencent à languir & deviennent malades lorsque les ignames leur manquent, comme il arriva au premier voyage de Barbot & de Grazilhier, qui s'en trouverent dépourvûs en arrivant à l'Isle St-Thomas, c'est-à-dire, quinze jours après avoir quitté la Pointe de Bandi.

L'Auteur ajoute que les Esclaves de

(91) Pour en juger dans l'Histoire naturelle mieux, voyez ci dessus la description de l'igname, de la Côte d'Or.

Kalabar font une étrange sorte de créature ; foibles & paresseux , mais cruels & sanguinaires , se querellant entr'eux & se battant sans cesse , se pinçant , se mordant & s'entretuant quelquefois sans pitié. Ceux qui se chargent de les transporter aux Indes Occidentales , doivent demander au Ciel un prompt passage , s'il veulent les conduire au terme. La meilleure route est d'aller directement de la riviere de Kalabar au Cap Lopez , sans toucher à l'Isle de St-Thomas , ni à celle du Prince. Tous les Vaisseaux qui avoient chargé dans le même temps que l'Albion , & qui prirent la route de St-Thomas , perdirent , les uns la moitié , d'autres les deux tiers de leur cargaison avant que d'arriver à la Barbade ; ceux qui eurent moins à souffrir dans la navigation , ne virent pas moins perir , après leur arrivée , la plus grande partie de leurs Esclaves ; autant par la mauvaise qualité , ou par le défaut des alimens , que par la mauvaise conduite des Officiers qu'ils avoient employés à bord.

Pendant que Barbot & Grazilhier étoient dans la riviere de Bandi , leur Pilote , secondé par le Capitaine Edouards , par le Capitaine d'un Vaisseau Portugais qui étoit près d'eux à

GRAZIL-
HIER.
1699.
Embarras à
les transporter.

Carte des
Rivieres de
Bandi & de
Kalabar.

GRAZIL-
HIER.
1699.

l'ancre, & par quelques Pilotes Negres d'une grande expérience, employa plusieurs jours à sonder le canal & les différentes profondeurs de la barre & des bancs qui sont entre les pointes de Bandi & de Foko. Après y avoir apporté toute l'exactitude nécessaire, il dressa une Carte des Rivieres de Bandi & du nouveau Kalabar.

Usages mu-
tuels des Eu-
ropéens & des
Negres.

C'est l'usage du Roi de Bandi, à l'arrivée d'un Vaisseau Marchand, de traiter tous les Officiers dès le premier jour. Comme c'est celui des Facteurs de lui rendre cette civilité quelques jours avant leur départ, Barbot & Grazilhier s'acquitterent de ce devoir le 12 d'Août. Leur festin fut composé d'une chevre, d'un porc & d'un barril de pounch. Tous les Marchands Negres qui doivent quelque chose aux Européens, ou qui n'ont point encore fourni le nombre d'Esclaves & d'ignames dont on est convenu, regardent cette fête comme le signal du payement. S'ils affectent de fermer les yeux, le Roi les force de satisfaire à leurs obligations. C'est aussi le temps où ceux qui ont reçu quelque présent des Facteurs les prient d'accepter à leur tour un jeune Esclave de l'un ou de l'autre sexe. Il se fait, à cette occasion, un autre festin à bord.

Barbot & Grazilhier choisirent le 15 d'Août pour donner cette fête aux Negres. Le Capitaine Portugais & les principales Dames de la Ville y furent invités. Le Roi leur prêta sa musique ; & la danse , qui dura fort long-temps , ne fut point un spectacle sans agrément.

GRÁZIL-
HIER.
1699.

Le 22 d'Août , après avoir arboré leur pavillon , ils tirèrent quelques piéces d'artillerie , pour avertir les Negres que le jour du départ approchoit , & que le reste des Esclaves & des ignames étoit attendu à bord.

On vit arriver , le 26 , un Vaisseau Hollandois nommé la Zelande , de seize piéces de canon & de quarante hommes d'équipage. Il venoit de l'Isle du Prince , après avoir fait le commerce , au mois de Mars précédent , sur la Côte d'Or & sur celle d'Ivoire , & mis ensuite ses effets en dépôt dans l'Isle St-Thomas. Le Capitaine se proposoit de prendre des dents d'Elephans au nouveau Kalabar , & de s'avancer de-là , pour le même commerce , à Rio-Gabou , à Congo , & jusqu'au Royaume d'Angola. Barbot & Grazilhier obtinrent de lui une ancre d'onze cens livres , en échange pour leur Chaloupe , avec ses mâts , ses voiles & ses agrêts : extorsion criante , dit l'Auteur , car ils auroient trouvé

Extorsions
criantes dont
l'Auteur se
plaint.

GRAZIL-
HIER.
1699.

dans l'Isle St-Thomas quatre cens pieces de huit pour leur Chaloupe ; mais n'ayant qu'une seule ancre dans une Fregate aussi riche que l'Albion , la necessité leur fit une loi de ce marché.

Le 28 d'Août , à six heures du matin ; ils partirent de Bandi au reflux de la marée , en suivant la rive de fort près , pour éviter les bancs qui sont situés à l'Est de la pointe , & qui sont mêlés de quelques rochers. A dix heures , ils mouillèrent sur neuf brasses , contre la pointe de Bandi , qui regarde le Nord-Est , à une demi-lieue de la terre & deux milles Anglois des écueils , au travers desquels il y a divers passages. Celui du Sud-Ouest n'a pas moins de quinze pieds d'eau dans les basses marées. Mais il est si étroit , que sans un vent de terre , qui est extrêmement rare dans cette saison , il n'y a point de sûreté à le traverser ; & l'on prit la resolution d'essayer le lendemain celui du Sud-Est , qui est plus sûr avec les vents Sud-Ouest , parce ce qu'il est plus large.

Passages ou
canaux pour
sortir de la
Riviere.

Observations
nautiques.

L'Auteur observe qu'il y a deux barres ou deux bancs à passer. La premiere est située entre deux basses , où la mer se brise avec beaucoup d'écume. Lorsqu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord-Est , & celle de Foka à l'Ouest Nord-

Ouest, on peut suivre sans danger le côté Sud-Ouest des bancs, & le côtoyer de fort près si l'on veut être sûr d'avoir toujours quatre brasses, quatre brasses & demie, & cinq brasses d'eau. Aussitôt qu'on aura mis la Pointe de Bandi au plein Nord, on trouvera, pendant l'espace d'un mille, depuis trois brasses jusqu'à trois & trois quarts. Ensuite, lorsque la même Pointe fera un peu au Nord-Ouest, on sera délivré de tous les dangers, & l'on pourra sans crainte porter quelque temps au Sud-Est, avec certitude de trouver toujours un meilleur fond, entre quatre, cinq, six & sept brasses. Il est aisé, par cette route, de conduire un bâtiment hors de la rivière. Mais pour y entrer, en venant de la Pointe de Foko, sur cinq brasses & quatre brasses & demie; si l'on tombe au temps du reflux, & que le Vaisseau tire plus de dix pieds d'eau, il ne faut pas manquer de jeter l'ancre aussitôt qu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord & celle de Foko à l'Ouest-Nord-Ouest. Ensuite remettant à la voile au commencement de la marée, & portant au Nord-Nord-Ouest, on est sûr d'être poussé directement entre les deux bancs, & l'on continue d'avancer sans péril en côtoyant celui qui est situé à l'Ouest. Le fond qu'on y trouve est uni, plat, & d'un

GRAZIEL
HIER.
1699.

GRAZIL-
HIER.
1699.

fable dur. Les Habitans assurèrent l'Auteur qu'ils n'avoient jamais vû dans la riviere un Bâtiment de la grandeur de sa Fregate , & qui tirât , comme elle , quinze pieds d'eau. Aussi regarde-t-il comme un miracle d'y être entré avec tant de bonheur , au milieu des dangers où l'on s'étoit jetté sans précaution.

§ III.

Description de la Côte depuis Rio-Formosa jusqu'au Cap Formose.

Pirates d'Ufa.

A l'embouchure de la Riviere Formosa , ou de Benin , sont situés les Negres d'Ufa , que leurs brigandages ont fait nommer Pirates d'Ufa. Ils sont fort pauvres , & ne vivent que de pillage. Leur unique occupation est d'enlever de tous les côtés , sur les bords de la riviere , les hommes , les bestiaux & les marchandises , qu'ils vendent pour des alimens , dont ils sont entierement dépourvûs (92).

Rio-Forcado.

Dix huit lieues au Sud-Sud-Est de Rio-Formosa , on trouve Rio-Forcado , riviere dont la source est fort éloignée dans les terres , vers le Nord-Nord-Est , & qui n'arrive à la mer que par une infinité de détours. Dans toutes ses parties connues , elle n'a pas moins de deux

(92) Nyendal , dans la Description de la Guinée par Bosman , page 428.

milles d'Angleterre , sur - tout vers la mer ; mais avec si peu de profondeur , qu'elle n'est pas navigable pour un Bâ- timent qui tire plus de sept ou huit pieds d'eau. Ses bords sont ornés de belles rangées d'arbres , qui rendent la perspective charmante. Près de son em- bouchure , sur une petite riviere qui s'y décharge , on rencontre le Village de Poloma (93) , dont les Habitans n'ont pas d'autre exercice que la pê- che (94).

ROYAUME
D'OVERRY.

Rio-Forcado est si large , suivant le recit d'Artus , qu'il est facile de le re- connoître , sur-tout à la petite Islé (95) qui se trouve placée à son embouchure. Le même Auteur ajoute que les Por- tugais frequentent beaucoup cette ri- viere , & qu'ils y achètent un grand nombre d'Esclaves , pour les transpor- ter à St-Thomas & dans leurs colonies du Bresil. Elle n'a d'ailleurs rien de plus remarquable qu'une sorte de pierres , vertes , bleues ou noires (96) , qui sont fort estimées des Negres , & dont ils se font des colliers. Elles sont recherchées

Largeur &
marques de
cette Riviere.

(93) C'est apparemment celui que les Pilotes An- glois appellent *Dolmas* , & devant lequel ils placent une grande Isle du même nom.

Guinée par Barbot, p. 376.

(95) Cette Isle est nom- mée *Forcades* par les Pilo- tes Anglois.

(96) C'est la pierre d'ay- gris , qui est une sorte de corail bleu.

(94) Description de la

ROYAUME
D'OVERRY.

jusques sur la Côte d'Or. Les Habitans de Rio-Forcado sont tout-à-fait nus, & ne commencent à se couvrir le milieu de corps d'un morceau d'étoffe, que lorsqu'ils sont transportés pour l'esclavage. Il y a quelques Portugais établis au long de la rivière pour l'exercice du commerce (97).

Situation
du Royaume
d'Overry sur
ses bords.

Capitale du
Pays & ses
Édifices.

Le Royaume d'Overry, ou d'Oveiro, est situé sur les bords de Rio-Forcado. Sa Capitale, qui communique son nom à tout le Pays, est sur la même rivière, à trente lieues de l'embouchure. On lui donne deux milles de tour. Du côté de la terre elle est environnée de petits bois. Ses édifices sont plus agréables & de meilleur goût que dans la plupart des autres Pays Negres, surtout ceux des Habitans de quelque distinction. Quoique les murs ne soient composés que de terre, ils sont peints de rouge ou de gris, & la structure des toits, qui sont de feuilles de palmier, n'est pas non plus sans agrément. Le Palais du Roi, sans être aussi vaste que celui d'Oedo, ou de Benin, lui ressemble beaucoup par la forme, par les matériaux & par la disposition des cours & des bâtimens.

Malignité
de l'air.

Les vapeurs qui s'exhalent sans cesse

(97) Artus, *ubi sup.* p. 119.

de la riviere rendent l'air si mal sain ,
 qu'il cause des maladies mortelles aux
 Européens, sur-tout lorsqu'ils oublient
 les loix de la temperance, & qu'ils ne
 se garantissent pas soigneusement des
 rosées du matin & des clairs de Lune.
 On ne voit guere que des Hollandois
 & des Portugais dans la riviere de For-
 cado. Les marchandises qu'ils appor-
 tent pour le commerce sont les mêmes
 qu'à Benin. Ils tirent, en échange, des
 Negres fort robustes, & mieux faits que
 ceux de Guinée; mais le Pays n'en four-
 nit pas plus de cinq cens dans le cours
 d'une année.

Les Portugais, ayant été les premiers
 Marchands de l'Europe qui ayent ici
 porté leur commerce, s'étoient accou-
 tumés à confier leurs marchandises aux
 Habitans, pour les faire vendre avec
 plus d'avantage dans l'intérieur du
 Pays. Mais les Hollandois, plus dé-
 fians, ont aboli cet usage, & mis les
 Negres dans la nécessité de venir com-
 mercialiser argent comptant dans leurs
 comptoirs. On y voit même les femmes
 du Pays, qui viennent acheter ou ven-
 dre librement. Cette Nation est civile
 & de bonne foi dans ses marchés, mais
 d'une lenteur extrême à regler les con-
 ditions. Lorsqu'on est une fois convenu

ROYAUME
 D'OVERRY.

Défiance
 des Hollan-
 dois dans le
 Commerce.

ROYAUME
D'OVERRY.

Productions
du Royaume
d'Overry.

de prix, le tarif devient général pour tous les Habitans du Pays.

Toutes les parties du Royaume d'Overry ne sont pas également fertiles. La rareté de l'herbe, dans un Pays où les rosées nocturnes ne sont pas fort abondantes, produit celle des bestiaux. On ne voit point ici la même quantité de vaches & de chevaux qu'à Benin & dans les régions à l'Ouest & au Nord. Mais la volaille y est plus grosse & plus commune que dans aucune partie de la Guinée. Les Negres d'Overry ont une méthode extraordinaire de rotir leurs poulets. Ils les bardent de leurs entrailles, battues avec un jaune d'œuf, ce qui leur donne assez bon goût.

Ils ont beaucoup de palmiers, beaucoup de limons, d'oranges, de malaguette ou de poivre de Guinée, de bananes & de maniok, qu'ils appellent *mandi hotra* dans leur langue, & dont ils font de la cassave, ou une sorte de farine qui leur sert de pain. Les hommes sont généralement bien faits, & les femmes d'une beauté remarquable. Mais les deux sexes ont trois grandes cicatrices, l'une sur le front, au-dessus du nez; les deux autres, de chaque côté des yeux près des temples. Ils n'ont pas d'usage réglé pour leur chevelure,

qu'ils portent longue ou courte à leur gré. Ils sont plus industrieux que les Negres de Benin & ne leur cedent en rien pour la propreté. Leurs pagnes sont d'une étoffe plus fine & de la longueur de deux aunes. Ils se les passent sous les bras, au-tour du dos & de la poitrine, en les laissant pendre de toute leur longueur. Les uns sont de coton, d'autres de lin ou d'écorce, qu'ils filent aussi délicatement que la soie; & dans le tissu, ils font passer sur les bords quantité de fils, qui ont l'apparence d'une frange. Ces pagnes se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

ROYAUME
D'OVERRY.

Habits du
Pays.

La pluralité des femmes est en usage ici comme dans toutes les autres parties de la Guinée; mais, à la mort du mari, toutes les veuves appartiennent au Roi, qui dispose d'elles suivant son intérêt ou son goût. La Religion du Pays ne differe de celle de Benin qu'à l'égard des sacrifices d'hommes ou d'enfans, dont on ne parle ici qu'avec horreur. Les Habitans d'Overry croient qu'il n'appartient qu'au Diable de repandre le sang humain. Ils n'ont pas non plus beaucoup d'inclination pour le culte des Idoles, ni l'habitude des empoisonnemens, comme en Guinée. Il semble même qu'ils ayent conservé quelque

Religion des
Habitans.

Le Christianisme y est établi.

ROYAUME
D'OVERRY.

teinture du Christianisme. On voit dans leur Capitale une espece d'Eglise, avec un Crucifix sur l'Autel, entre deux chandeliers, & quelques figures de la Vierge & des Apôtres. Ils se rendent de toutes parts dans ce lieu, pour prononcer devant le Crucifix quelques paroles en forme de prieres, avec des chapelets à la main, tels que ceux des Portugais. On prétend, dit le même Auteur (98), que la plûpart de ces Negres sçavent lire & écrire, & qu'ils reçoivent des plumes, de l'encre, du papier & des livres, des Portugais de l'Isle St-Thomas & de celle du Prince; d'où Barbot conclut que leur conversion seroit moins difficile que celle des autres Negres. *Merolla*, dans la Relation de son Voyage à Congo, raconte à cette occasion une aventure fort remarquable. Vers l'année 1683, deux Missionnaires Capucins, dont l'un se nommoit *Angelo-Maria d' Ajaccio*, & l'autre *Bonaventura di-Firenza*, étant arrivés de St-Thomas dans le Royaume d'Overry, furent reçus du Roi avec beaucoup de civilités & de caresses. Il avoit été mieux élevé que la plûpart des

Avanture
qui l'a fait re-
cevoir du Roi
& des Habitan-
s.

(98) Description de la Guinée par Barbot, p. 376 & suiv. C'est dans les recits de cette nature qu'on s'apperçoit que l'Auteur étoit Protestant.

Princes Negres. Quelques Portugais, qui s'étoient trouvés à la Cour d'Overry dans son enfance, lui avoient appris leur Langue & communiqué du penchant pour le Christianisme. Dès la premiere audience le Pere Angelo lui tint ce langage : » Si Votre Majesté desire que je fasse un long sejour dans ses Etats, il faut qu'elle oblige ses Sujets d'embrasser le saint état du mariage, suivant les loix de ma Religion, & qu'elle ordonne à tous les jeunes gens de son Royaume de couvrir leur nudité avant l'âge nubile. Le Roi repondit, qu'à l'égard de ses Sujets il accorderoit volontiers ces deux demandes ; mais que pour ce qui le regardoit lui-même, il ne se soumettroit jamais à la loi du mariage, à moins qu'on ne lui donnât une femme blanche ; à l'exemple de quelques-uns de ses Predecesseurs. La difficulté consistoit à trouver une Portugaise qui voulût épouser le Roi ; car les femmes de cette Nation méprisent beaucoup les Negres. Le Pere Angelo se hâta de retourner à St-Thomas, pour chercher le moyen de satisfaire ce Monarque. Là, son zele lui ayant fait découvrir une jeune fille, pauvre & vertueuse, qui vivoit sous la conduite de son oncle, il choisit un jour de Dimanche

Le Roi veut
épouser une
femme Portu-
gaise.

Comment
on le satisfait.

ROYAUME
D'OVERRY.

manche, après la Messe, pour se tourner vers le Peuple qui étoit assemblé dans l'Eglise; & s'adressant à l'oncle, il le conjura publiquement, au nom de Dieu, de consentir au mariage de sa niece avec le Roi d'Overry, dans l'esperance d'avancer la conversion du Royaume entier. L'oncle se laissa vaincre par un si pieux motif, & le zelé Missionnaire eut la satisfaction de conduire au Roi la jeune fille, accompagnée de quelques personnes de sa Nation. Elle fut reçue avec beaucoup d'affection & de magnificence. Le Roi ne tarda point à l'épouser avec les cérémonies de l'Eglise; & cet heureux mariage fut suivi de la conversion de tous ses Sujets (99).

De qui ce
Prince étoit
né.

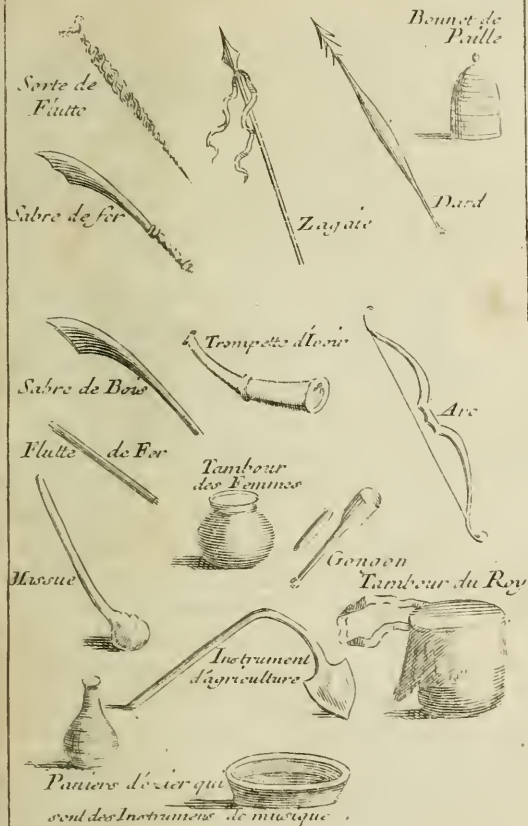
Le Roi d'Overry, quoique tributaire du Roi de Benin (1), jouit d'une autorité fort absolue dans ses Etats. Celui qui regnoit en 1644 étoit un Mulâtre, né d'une femme Portugaise mariée au Roi de Mingo, & se nommoit Dom Antonio Mingo. Il étoit toujours vêtu à la Portugaise, un chapeau sur la tête & l'épée au côté (2).

(99) Voyez la Collection de Churchill, Vol. I, p. 376, & Vol. V, p. 377.

(1) Barbot, *ubi supra*, page 377.

(2) Le même, p. 378.

Armes et Instrumens de Musique du
Royaume de Juïda.





Côte , depuis Rio Forcado jusqu'à la Riviere du Nouveau Kalabar , nommée aussi Rio Real.

DEPUIS l'embouchure de Rio Forcado jusqu'au Cap Formose, la Côte d'Overy s'étend l'espace d'environ quarante six lieues, Sud-Est-quart-de-Sud. Elle est plate, couverte de bois, & si basse, qu'à peine l'apperçoit-on avant que d'être arrivé sur vingt brasses de fond en s'avancant de la mer au rivage.

Situation de
la Côte d'O-
very.

Elle est divisée par plusieurs rivières, qui la traversent pour venir se décharger dans l'Océan. Les plus considérables sont celles de *Ramos* ou *Lamos*, & celle de *Dodo*. Mais elles sont peu fréquentées par les Européens, & Rio For-

Riviere de
Ramos ou La-
mos.

Riviere de
Dodo.

cado semble attirer tout le commerce. Il y auroit peu d'avantage à s'arrêter dans un Pays, d'où les Hollandois même & les Portugais ne tirent qu'un petit nombre d'Esclaves, par la riviere de *Sangama*, au Cap Formose, & par celles qui se trouvent situées entre ce Cap & Rio Real ou le Nouveau Kalabar,

La situation du Cap Formose est au quatrieme degré quatre minutes de latitude du Nord. Ce Cap, comme tout

Situation du
Cap Formose.

SUITE
DE LA CÔTE.

Riviere
& Village de
Sangama.

le reste des Côtes voisines, est plat & couvert de bois. Il a tiré son nom de la beauté de sa perspective, du côté de la mer. Au Nord-Nord-Ouest il est baigné par une petite riviere, qui a sur sa rive Nord le Village de Sangama, & dans l'intérieur de son embouchure, un banc de sable que la basse-marée laisse à découvert. C'est à ce Cap que la plupart des gens de mer font commencer le Golfe de Guinée, quoique d'autres le prennent depuis *Rio das Lagos*, près d'Ardra. Les Geographes modernes lui ont donné le nom de Golfe Ethiopique, & le terminent au Cap Lope-Consalvo, parce que la terre forme un demi-cercle dans cet intervalle. On apperçoit le Cap Formose de la mer, lorsqu'arrivant de l'Ouest on commence à se trouver sur vingt quatre brasses de fond. La côte s'étend du Sud-Est au Nord-Ouest.

Du Cap Formose jusqu'à Rio Real ou la riviere du Nouveau Kalabar, la direction de la Côte est à l'Est pendant l'espace d'environ trente cinq lieues; mais elle est coupée par sept rivieres.

Avis nauti-
que.

Dans toute cette étendue le mouillage est fort bon pour toutes sortes de Vaisseaux, sur cinq, six & sept brasses; le fond sablonneux, & la terre continuellement

ement basse & unie. Cependant le plus sûr ici, comme dans tout le Golfe, est de jeter l'ancre sur dix brasses, à cause des sables mouvans qui se trouvent près du rivage.

SUITE
DE LA CÔTE.

La premiere des sept rivieres qui divisent cette Côte, est *Rio-Non*, à quatre lieues du Cap Formose. La seconde, plus loin à l'Est, porte les differens noms de *Rio Oddi*, *Fon Soadi* (3), *Melfonsa* (4), & *Santo - Benita* (5). En arrivant sur sept brasses de fond, du côté du Sud, elle se fait reconnoître à deux grands Caps, qui font les deux pointes de son embouchure. La terre est basse & plate derriere ces deux Caps. On apperçoit aussi deux touffes de grands arbres, assez voisines l'une de l'autre, des deux côtés de la riviere. La Côte ne cesse pas d'être basse & unie.

Sept rivieres,
Rio-Non,

Rio-Oddi;

La troisieme riviere se nomme *Filana* (6) ou *Juan-Diaz*. La quatrieme est celle de *St-Nicolas* ou de *Lempra* (7).

Filana ou
Juan-Diaz.
Lempra,

La cinquieme porte les deux noms de *Santa-Barbara* & de *Rio-Meas*. A son embouchure, & sur la Côte, à l'Est, la

Rio Meas;

(3) *Fonsaoddy*, dans la Carte de la Riviere de Kalabar.

Non est *Santo-Benito*.

(4) *Mafnea*, dans la Carte.

(6) Dans la Carte, c'est *Tilana* ou *St Juan*.

(5) Dans la Carte, *Rio*;

(7) *Juan-Diaz*, dans la Carte.

S U I T E
DE LA CÔTE.

So-Bartolo-
meo.

mer est fort grosse & les vagues entraînées mêlées d'écume.

Sombreiro.

La sixieme est St-Barthelemi , ou Rio de Tres-Hermannos. Cette riviere est remarquable par un Cap ou un Mont escarpé qui en est à deux lieues , & par les flots d'écume que l'agitation des vagues produit sans cesse à l'Est. On ne trouve pas plus de quatre brasses d'eau à une lieue & demie du rivage , sur un fond très inégal. La terre , qui est fort basse , s'étend vers le Sud-Sud Est. Enfin la septieme riviere est celle de Sombreiro (8) , d'où les petits Bâtimens peuvent se rendre dans celle du nouveau Kalabar , par d'autres rivieres intérieures.

Il n'y en a point une des sept , qui ne se découvre aisément de la mer , & où les Vaisseaux ne puissent mouiller pour tenter la fortune. Mais celle de Sombreiro est la plus avantageuse ; & de son embouchure jusqu'à la pointe de Foko , qui forme le Cap Ouest de la riviere du nouveau Kalabar , on ne compte que trois lieues à l'Est , comme il y en a quatre de la pointe de Foko à celle de Bandi (9).

(8) La Carte lui donne Guinée par Barbot , page aussi le nom de Sangamar. 379.

(9) Description de la

La riviere que les Portugais nomment *Rio Seal*, les Anglois (10) *Kalabar*, & les Hollandois *Kalbàri*, est nommée par d'autres, *Riviere de Kalberine*; mais ces trois derniers noms lui viennent également de sa Ville, qui s'appelle le nouveau Kalabar, & du Pays qu'elle arrose. Elle descend de fort loin au Nord-Ouest; mais, outre les difficultés de son embouchure, il y a tant d'inégalités dans le fond de son canal (11), qu'elle n'est navigable que pour les Chaloupes & les Yachts. La rade qui est devant cette riviere a depuis cinq jusqu'à huit brasses d'eau, en deçà de la Barre; mais le fond en est dur & sabloneux. Le véritable passage est à la pointe de Bandi, Nord & Sud, sur quatre & trois brasses & demie dans la basse marée. En arrivant près des vagues écumeuses, on doit porter à l'Ouest, presque jusqu'à la pointe de Foko; ensuite au Nord, jusqu'à la rade de la Ville de Foko, entre le Continent & la petite Isle qui lui fait face à deux milles de distance. Cette Isle est assez haute, & sert de marque en mer pour reconnoître la riviere. Peu de Vaisseaux remontent jusqu'à la Ville du nouveau

SUITE
DE LA CÔTE.
Description
de la Riviere
de Kalabar ou
Kalberine.

Sa Rade.

Passages de
la Barre.

(10) Dans la Carte Angloise on lit Kalbar.

(11) Barbot, *ubi sup.* p. 30.

Kalabar , parce qu'il y a plus de sûreté à mouiller dans la rade de Foko , où l'on est d'ailleurs moins incommodé des mosquitoes.

Un petit bâtiment peut risquer le passage à la pointe de Foko , avec le secours de la marée , pourvu qu'il cotoye d'assez près le rivage pour entendre les discours des Negres. Mais , dans les marées basses , le plus profond canal & le seul où la prudence permette de s'engager , est à la pointe de Bandi.

Ville de Fo-
lo ou Wyn
2011.

La Ville de Foko est située sur la rive Ouest de Rio Real , à quelques lieues de son embouchure , ou , pour parler plus juste , à l'entrée de la rivière ; c'est-à-dire , dans l'endroit où elle commence à se resserrer entre ses bords. L'abondance des palmiers qu'on découvre aux environs , lui a fait donner par les Hollandois le nom de *Wyndorp* ou Ville du vin ; & Foko même signifie *vin* dans le langage du Pays. Cette Ville est environnée de deux petites rivières , l'une à l'Ouest & l'autre à l'Est , qui se déchargent toutes deux dans la grande. Le mouillage est excellent à l'embouchure de celle d'Ouest , & les Chaloupes peuvent y remonter l'espace de trois lieues. Comme ses deux rives son bordées de plusieurs Villages dont les Habitans ont

toujours paru civilisés, on peut y faire le commerce de l'ivoire, des Esclaves & des provisions. La Ville de Foko fournit de l'eau & du bois. L'eau se prend dans un étang voisin, & se conserve parfaitement sur mer. Elle est beaucoup plus estimée que celle du nouveau Kalabar. On trouve aussi, dans le Canton de Foko, des ignames & des bananes à bon marché; mais depuis le mois d'Août jusqu'au mois de Mars, elles y deviennent si rares & si chères, que les Vaisseaux sont quelquefois obligés de descendre, aux mois de Mai & de Juin, vers la Côte d'Ambozes & de Rio Camarones, pour acheter des plantains, qui sont une sorte de bananes seches ou vertes, dont les Nègres font beaucoup de cas, & de revenir au nouveau Kalabar pour la traite des Esclaves, après avoir ainsi perdu cinq ou six semaines. Le moyen d'éviter un délai, si pernicieux dans cette saison, est de relâcher au Cap Tres Puntas ou dans la rade d'Anamabo sur la Côte d'Or, pour y acheter du bled d'Inde. Quoique les Esclaves de Kalabar se trouvent mieux des ignames que de toute autre nourriture, ils préfèrent du moins le bled d'Inde à tous les alimens de l'Europe, excepté peut-être aux gros-

SUITE
DE LA CÔTE.

Les Nègres
nient de se
reux pour le
Commerce.

SUITE
DE LA CÔTE.

ses fèves, que la plupart aiment beaucoup lorsqu'elles sont cuites avec de la chair de porc ou de l'huile de (12) palmier.

Saison propre
au Commerce
de Kalabar.

Les ignames ne sortant de terre qu'aux mois de Juillet & d'Août, quantité d'Européens sont persuadés que la meilleure saison pour faire voile à la rivière de Kalabar est le mois de Mai & de Juin; d'autant plus que l'air, qui est alors rafraîchi par les pluies, rend le Commerce intérieur plus facile aux Habitans, sur-tout pendant les mois d'Août & de Septembre; car dans le cours de Juin & de Juillet le tonnerre & les éclairs sont terribles. Mais il est certain que la plus fâcheuse de toutes les saisons est celle d'Octobre, Novembre & Décembre, parce que la chaleur est alors excessive, & le brouillard si épais, que deux hommes ne se reconnoissent pas du bout d'un Vaisseau à l'autre.

Les ignames de la pointe de Bandi ne sont pas comparables à celles de Foko ou du nouveau Kalabar, parce que le terrain est beaucoup meilleur dans ces deux cantons.

Situation de
la Ville de
Kalabar.

La Ville du nouveau Kalabar est située dans une Isle que forme Rio Real, au Nord d'un petit ruisseau qui s'y dé-

(12) Description de la Guinée, par Barbot, p. 379.

charge. C'est le centre du Commerce Hollandois dans cette contrée. Elle contient trois cens neuf maisons, bien palliées à la maniere des Negres. L'Isle est assez grande, & couverte de bois; mais si proche du Continent, qu'on la distingue à peine des bords de la riviere. Au Nord de la Ville est un grand marais, qui est inondé souvent par la marée; & l'eau se repand même entre les maisons, qui sont bâties & dispersées sans ordre. Cependant celle du Roi est sur un terrain plus élevé. Comme tous les environs sont steriles, la plupart des Habitans tirent leur subsistance d'un Pays au Nord, qui est habité par les *Hakkous*, Nation geurriere & livrée au pillage, qui n'en a pas moins deux Marchés chaque semaine, où les Negres de Kalabar vont se fournir regulierement d'Esclaves & de provisions, sur-tout de vin & d'huile de palmier, qu'ils y trouvent toujours en abondance (13).

Nation des
Hakkous &
leurs Mar-
chés.

Robert, qui regnoit alors à Kalabar, étoit un Prince doux & civil, âgé de trente cinq ou quarante ans. L'usage est établi, entre ses Sujets, de se traiter le soir, alternativement, dans les maisons l'un de l'autre. Le fond de ces

Festins mutuels des Nègres de Kalabar.

(13) Le même, *ibid.* p. 380

SUITE
DE LA CÔTE.

festins est une certaine quantité de vin de palmier. Chaque convive de l'un & de l'autre sexe apporte sa fellette & s'assied au pied du tonneau. Les tasses sont des cornes de bœuf, assez bien préparées, de la mesure d'une quarte ou plus. Chacun boit, chante & se rejouit aussi long-temps qu'il reste quelque chose dans le tonneau. Les alimens sont des ignames, bouillies avec du poisson & de l'huile de palmier.

Leurs Idoles.

Toutes les rues & les maisons présentent un grand nombre d'Idoles, que les Habitans appellent *Jou-jou*, & qu'ils honorent comme leurs Dieux tutélaires. La plupart de ces Divinités sont des têtes d'animaux, sechées au soleil, ou de petites figures de terre, peintes d'un fort beau vernis. Le Roi même ne s'éloigne jamais de sa maison, soit pour la chasse ou la promenade, soit pour se rendre à bord de quelque Vaisseau de l'Europe, sans avoir rendu ses adorations à ses Idoles au bruit du tambour & des autres instrumens. Tous les Nègres de sa suite ont la tête nue. Il se baisse devant ces informes poupées, les supplie de lui accorder un heureux voyage, & leur fait sacrifier une poule. Ce sacrifice consiste à lier la poule par une jambe au bout d'un long bâton, &

à lui passer dans l'autre un anneau de cuivre, pour la laisser pendre dans cette situation jusqu'à ce qu'elle soit morte de faim. On fait la même cérémonie au départ & au retour des Canots, lorsqu'ils remontent la riviere pour le commerce des Esclaves.

SUITE
DE LA CÔTE.

La Nation des Negres du Kalabar est généralement cruelle, portée au larcin, & capable de violer ses plus saints engagements. Barbot ne remarqua point d'autres curiosités dans le Pays que de fort grosses dents d'éléphans, mais si cheres qu'elles n'auroient été d'aucun profit en Europe; diverses sortes de coquillages, & quelques armes de la Nation des Hakkous.

Caractere
des Negres de
Kalabar.

On voit un prodigieux nombre de singes aux environs de Kalabar; mais difformes & sans agrément. On y voit aussi des perroquets blancs.

Singes &
perroquets
blancs.

Dix lieues plus loin dans les terres, à l'Ouest du nouveau Kalabar (14), on rencontre une autre Ville qui se nomme *Belli*, grande & gouvernée par un Capitaine, mais sans autre Commerce que celui d'un petit nombre d'Esclaves.

ville de Belli.

Environ seize lieues au-dessus de Ka-

(14) Le même, p. 481; mais dans la page suivante il place Belli à l'Ouest du Vieux-Kalabar. L'erreur est d'un côté ou de l'autre.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX-KA-
LABAR.

labar, Rio Real reçoit une autre rivière qui vient de l'intérieur des terres, du côté de l'Est-Nord Est, & dont les rives sont bordées de plusieurs Villages.

Territoires
de Krikke &
de Bani.

Le territoire de *Krikke* est situé à quelques lieues de Rio Real (15), au Nord Nord-Ouest, & borde au Sud celui de *Moko*, qui touche à la mer; comme celui de *Bani* (16), autre Canton, qui dans l'espace de quatre ou cinq lieues renferme neuf ou dix Villages, tous gouvernés par des Capitaines indépendans, auxquels les Européens donnent indifféremment le titre de Rois. Le principal est celui de *Kalebo*, Ville ou grand Village du même Canton. L'Auteur fait observer que la monnoie de *Moko* est de fer, & que sa forme est proprement celle d'une Rave. Elle est plate & de la grandeur de la main, avec une queue du même métal & de la même longueur.

Monnoie de
Moko.

La Pointe de *Bandi*, ou le Cap Oriental de l'embouchure de Rio Real, est

Pointe &
Ville de *Ban-
di*.

(15) Delisle, dans sa Carte de Barbarie, de Nigritie & de Guinée, place *Krikke* à l'Est de la Rivière de *Kalabar*, & *Moko* & *Bani* à l'opposite du côté Ouest.

ment *Boni* ou *Doni*, dont on va bien-tôt parler, & que les Pilotes Anglois nomment *Bani*, connue *Kalebo* paroît être *Kaledo*, à l'embouchure du *Vieux-Kalabar*.

(16) C'est ici probable-

fort remarquable du côté de la mer, par une touffe de grands arbres, qui s'élevait au-dessus des bois dont toute la Côte est couverte. Les Portugais ont donné à cette touffe le nom de *Lanterne*, qu'elle merite assez justement, parce qu'elle sert comme de guide pour entrer dans la riviere. Le veritable canal est près de cette Pointe, Nord & Sud, sur quatre ou trois brasses & demie. Aussi-tôt que les Negres voient paroître un Vaisseau à l'embouchure, ils ne manquent point d'envoyer à bord plusieurs Pilotes, qui sçavent quelques mots d'Anglois, de Hollandois ou de Portugais, & qui offrent leurs services pour la conduite du Bâtiment. L'entrée de cette riviere n'est pas si difficile que celle de Rio Real. Lorsqu'on la découvre à la gauche du Vaisseau, il faut porter droit au Nord-Est, avec la marée, dont le cours est ici fort rapide, & l'on va mouiller heureusement devant la Ville de Bandi, ou du *Grand-Bandi*.

La distance, de cette Ville à la pointe, est d'environ deux lieues, à l'Est. On trouve toujours dans sa rade entre douze & quatorze brasses d'eau. La Ville est composée de trois cens maisons. Elle est située, comme celle de Kalabar, dans une Isle qui touche presque à la ter-

SUIVE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX -KA-
LABAR.

Entrée de la
Riviere.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIUUX-KA-
LABAR.

re, mais un peu plus grande que l'autre. Les édifices & les manières des Habitans sont les mêmes dans ces deux Villes. Elles sont fort bien peuplées. L'occupation commune est la pêche & le Commerce. Les Canots du Pays ont jusqu'à soixante pieds de long sur sept de large, & sont conduits par dix-huit ou vingt rameurs, qui transportent les marchandises de l'Europe & leur poisson dans les Pays intérieurs, & qui apportent en échange un grand nombre d'Esclaves des deux sexes, avec d'assez bel ivoire, pour la cargaison des Vaisseaux. Quelques-uns de ces Negres sont employés, par les Européens, en qualité de Facteurs, & vendent ou achètent pour le compte d'autrui, avec des appointemens proportionnés à leurs entreprises. Les Esclaves qu'ils se procurent dans les terres viennent de plusieurs regions éloignées, où les Marchands Hollandois ne sont pas tentés de pénétrer. Après les Vaisseaux de Hollande, qui font ici la plus grande partie du Commerce, les Anglois tiennent le premier rang; & les Portugais du Brésil & de St-Thomas viennent glaner ce qui échappe aux deux Nations. Mais ils tirent ensemble un grand nombre d'Esclaves pour l'Amérique, avec une quan-

Facteurs Negres employés par les Européens.

rité considerable de dents d'élephans & de provisions (17).

Vingt cinq milles à l'Est de Bandi on trouve la riviere de *Laitomba* ou de San Domingo, qui s'appelle aussi *Boni*, *Doni* & *Audoni*. C'est dans cette riviere, à quatre milles de son embouchure, que la Ville de Doni ou Boni (18) est située au fond d'une Anse, du côté de l'Est. Barbot la represente fort grande & fort peuplée. Elle entretient un commerce d'ivoire & d'Esclaves avec les Européens, par la riviere de Bandi qui communique à celle de Laitomba. En 1699, lorsque Jacques Barbot se rendit à Boni, tout le Canton, qui est bas & marecageux, étoit inondé par le débordement de plusieurs petites rivieres, qui le coupent en quantité d'endroits. Il produit un grand nombre de bestiaux noirs, tels que des vaches, des porcs & des chevres; mais petits, surtout les vaches; avec une abondance extraordinaire de vin de palmier, qui est la boisson ordinaire du Pays. Barbot, qui étoit logé dans la maison du Roi, vit près de son logement un autre édifice, où ce Prince faisoit garder reli-

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX-KA-
LABAR.

Riviere de
Laitomba, sur
laquelle Doni
est situé.

Temple des
Idoles du Roi.

(17) Description de la
Guinée par Barbot, page
580.

(18) Le même, *ibid.* p.
381 & 461 Voyez la Carte
de la Riviere de Kalabar.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX-KA-
LABAR.

givement ses Idoles, ou ses *Jou-jous*, dans une grande armoire, qui étoit remplie de cranes humains & d'une infinité d'os, revêtus de terre peinte comme au nouveau Kalabar. Le regne de la superstition est si tyrannique à Doni, qu'on ne peut toucher à ces misérables Divinités sans mettre sa vie en danger. Les Habitans adorent aussi une espèce de gros lézard, qui se nomme *Guana* aux Isles de l'Amérique; & ceux qui auroient l'impieeté d'en tuer un, n'éviteroient pas la mort.

La plûpart de ces Negres sont ci concis. Ils rendent de grands honneurs à leurs Prêtres. S'ils tuent quelqu'animal pour leur propre nourriture, ils réservent les entrailles pour leurs Idoles.

Ce Prince a-
voit quelque
teinture du
Christianif-
me.

Le Roi de Doni étoit un Prince doux & de fort bon naturel. Il parloit facilement la Langue Portugaise, & paroïsoit avoir reçu quelques idées du Christianisme (19), des Prêtres Catholiques de St-Thomas & du Brésil. Dans la première visite qu'il rendit aux Anglois sur leur Vaisseau, ils lui firent présent d'un chapeau & d'un fusil. Sa joie & sa reconnaissance éclaterent dans ses yeux. Il les invita civilement à porter leur Commerce dans sa Ville.

(19) Barbot, *ubi sup.* p. 462.

1. Habit des Femmes du Roy. 4. A Joye Dieu des Conscils.
 2. Habit des Virgins. 5. Tombeau du Roy.
 3. Femme favorite du Roy.





Depuis Rio-San-Domingo, ou Doni, jusqu'à la riviere du Vieux Kalabar ou de Kalbarine, la Côte, qui est unie & couverte de bois, s'étend à l'Est. Les Anglois donnent le nom de *Vieux Kalabar*, & les Hollandois celui de *Oude-Kalborg* à la riviere que les Portugais ont nommée *Rio Conde*. Son veritable canal, du côté de l'Est, a trois brasses & demie d'eau; & son meilleur ancrage est à l'entrée d'une autre riviere qui s'y rend du Nord-Ouest, au-dessus d'un lieu nommé *Sandy-Point* ou la Pointe de sable. Au-dessous du même lieu, à l'embouchure même de la grande riviere, on apperçoit deux villages, peu éloignés l'un de l'autre, dont l'un se nomme *Fish-Town*, & l'autre, *Salt-Town*, c'est-à-dire, Ville au sel & Ville au poisson, parce que tous les Habitans font leur occupation de ces deux objets.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX-KA-
LABAR.

Riviere du
Vieux Kala-
bar, ou Rio
Conde.

Près du Vieux-Kalabar & presque à son embouchure, on trouve à l'Est une autre petite riviere, qui, après avoir coulé au Nord, tourne à l'Est vers *Rio del Rey*, & forme une Isle entre deux. Les Vaisseaux peuvent y entrer sans peril. Mais l'embouchure même du Vieux-Kalabar est divisée au milieu par une petite Isle basse, de figure ovale,

Isle à son
embouchure.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX-KA-
LABAR.

qui se nomme l'Isle des Perroquets (20) & qui forme deux canaux. Le meilleur est à l'Est, du côté de la riviere de *Bennet*. L'autre passe entre la petite Isle & Salt-Town; mais il est croisé par une Barre, qui s'étend depuis Salt-Town jusqu'àsez près de la pointe Ouest de l'Isle, & qui ne laisse qu'un étroit passage au long de cette Isle, où la profondeur de l'eau est de six ou sept brasses.

Ses bords
sont remplis
de Villages.

Toutes ces marques font reconnoître aisément la riviere du Vieux-Kalabar. Elle est navigable pour les plus grands Vaisseaux. Le Pays qui la borde est rempli de villages & produit toutes sortes de provisions, telles que du bled-d'Inde, des ignames, des bananes, &c. Les Habitans sont civilisés, & passionnés pour le Commerce. Mais les biens qu'on leur demande n'étant pas ceux dont ils sont le mieux pourvûs, quelques Vaisseaux ont été forcés d'attendre huit ou dix mois pour leur cargaison, & d'amarrer contre les arbres de la rive pour épargner leurs cables. D'ailleurs l'air y est très dangereux pour les Etrangers. *Barbor*, dans son premier voyage, fut le *Soleil d'Afrique*, rencontra, au pas-

Malignité de
l'air.

(20) Les Pilotes Anglois placent cette Isle assez loin au de-là de l'embouchure.

fage de la ligne, une Corvette Angloise qui faisoit voile à Nevis, après avoir passé dix mois au Vieux-Kalabar, & qui n'avoit conservé de tout son équipage que cinq hommes capables de travail. De trois cens Esclaves qui composoient sa cargaison, le tiers étoit déjà mort, quoiqu'il n'y eût pas plus de trois semaines qu'elle étoit sortie de la riviere.

Le temperament des Hollandois s'accommode moins de ce sejour que de celui de toutes les autres Nations. Aussi n'y tournent-ils pas souvent leur Commerce; d'autant moins que sa situation est telle dans le Golfe, que le cours de la marée étant fort impetueux vers Rio-Camarones, ce n'est pas sans beaucoup de peine que les Vaisseaux emploient trois semaines ou un mois à faire le tour d'une partie du Golfe, pour aller prendre des rafraichissemens au Cap Lope-Consalvo, ou dans les Isles du Prince & de St-Thomas (21).

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'AU
VIEUX · KA-
LABAR.

Difficultés
pour sortir de
la Riviere

(21) Description de la Guinée par Barbot, page 381 & suiv.



CHAPITRE III.

SUIVE DE LA CÔTE,

*Depuis le Vieux-Kalabar jusqu'au
Cap Lope-Consalvo.*

SUIVE DE
LA CÔTE
JUSQU'À
RIO GABON.

ON ne compte pas plus de dix lieues depuis la pointe Est du Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Oueſt de Rio del Rey.

Situation de
Rio del Rey.

Rio, ou la rivière *del Rey*, ſe fait reconnoître aiſément de ceux qui viennent de l'Oueſt, par l'extrême hauteur des terres d'Ambozes, qui ſont entre ſon embouchure & celle de *Rio-Camarones*. Elles ſe préſentent au Sud-Eſt entrant dans cette rivière. L'entrée de Rio del Rey a l'apparence d'une grande & profonde Baye, qui n'a pas moins de ſept ou huit lieues de largeur. Le canal eſt exactement au milieu, ſans ſables & ſans baſſes, excepté vers la rive Eſt, qui eſt beaucoup moins libre. Sa profondeur eſt de trois ou quatre braſſes, ſur un fond de vaſe. On apperçoit à quelque diſtance, vers la mer, deux rangées de pieux fichés dans l'eau, que les Européens appellent *la Pêcherie*, parce qu'il eſt vraiſemblable que les Nègres y attachent leurs filets. On trou-

La Pêcherie.

ve près de ce lieu jusqu'à huit brasses.

Le Pays, au long des deux bords de la riviere, est bas & marécageux. Elle vient de fort loin du côté du Nord, & sa largeur est long-temps considerable, parce qu'en avançant vers la mer elle reçoit plusieurs autres rivieres. Ses bords sont bien peuplés & couverts de villages. Le lieu du Commerce est un village situé à la pointe Ouest de son embouchure, sur une petite riviere qui s'y décharge & qui est navigable pour les Chaloupes. C'est entre les mains des Hollandois qu'est ici le principal Commerce. Ils y envoient des Yachts de Mina, avec des assortimens de marchandises convenables au Pays, telles que des barres de fer, du corail, des chaudrons de cuivre, la plûpart rebutés dans les autres parties de la Côte; des colliers de diverses couleurs, des brasselets & des anneaux de cuivre qui viennent de Loango dans le Royaume d'Angola, & des presses pour les oranges & les limons. En échange, ils tirent annuellement du Pays quatre ou cinq cens Esclaves, mille ou douze cens tonneaux de bel ivoire; sans compter des pierres d'aygris, ou de corail bleu, des javelines, & une sorte de couteaux que les Negres fabriquent ici parfaite-

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'À
RIO GABON.

Marchandises que les Hollandois envoient ici.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'À
RIO-GABON.
Le Pays est
sans eau fraîche.

ment & qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or. L'aygris bleu ne se trouve que sur les bords de Rio del Rey & de Rio Camarones. Le plus fâcheux inconvénient du Pays est de n'avoir pas d'autre eau fraîche que celle de pluie, qu'on reçoit du sommet des maisons. L'air y est continuellement épaissi par des brouillards.

Ambozes.

Le territoire d'Ambozes, qui est situé entre Rio del Rey & Rio Camarones, se fait remarquer par la hauteur de ses montagnes. Elles l'ont fait nommer par les Portugais *Tierra alta de Ambozi*; & l'on assure en effet qu'il s'en trouve d'aussi hautes que le Pic de Tenerife. Depuis Rio del Rey, la Côte s'étend au Sud-Est. Cinq lieues plus loin on rencontre *Rio Piqueno*, ou la petite rivière de Camarones. De-là jusqu'au Cap Camarones, qui fait la pointe Nord de la grande rivière, la Côte est plus basse & plus couverte de bois qu'entre le Petit-Camarones & Rio del Rey (22).

Rio Piqueno.

Ce canton est occupé par un grand nombre de bras qui sortent des deux rivières de Camarones, & qui le divisent en plusieurs grandes Isles, dont la plus éloignée du côté de la grande ri-

(22) Barbot, *ubi sup.* p. 384 & suiv.

viere , a reçu le nom de *Negrey*. On y trouve une Baye , qui se nomme *White-Bay* , ou la Baye blanche , près de laquelle est à l'Ouest un Cap que les Anglois nomment *High-Point* (23 , à l'opposite de Rio de Beroa , qui est au Sud-Est de Camarones. On voit dans ce lieu un village de Pêcheurs , éloigné de quelques lieues de la pointe de Snalleba (24) , qui est au Sud-Ouest.

Le Pays d'Ambozes contient plusieurs villages à l'Ouest du Cap Camarones. Barbot nomme ceux de *Serges* , *Bodi* & *Bodiva* , où le Commerce , qui consiste en quelques Esclaves , est entre les mains des Hollandois. La terre y produit toutes les especes de plantes & de fruits qui sont connus dans la Guinée , à l'exception des palmiers. Au défaut du vin qu'on en tire , les Habitans composent une liqueur du jus de certaines racines , qu'ils appellent *Gajantas* , & qu'ils font bouillir dans de l'eau. Le goût n'en est pas desagréable , & l'on vante sa vertu pour la colique. Ils ont des bestiaux & de la volaille en abondance. Le même Auteur observe

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'À
RIO-GAEON.
Baie blanche.

High-Point.

Villages du
Pays d'Ambozes.

Noms de
leurs chiffres.

(23) Les Pilotes appellent *Steap-Point*.

(24) Ce detail est le mê-

me dans les Pilotes Anglois.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'À
RIO GABON.

que pour exprimer les premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, ils se servent dans leur langue de *Mo, Ba, Melella, Meley & Matan* (25).

Isles que forment les Rivières Camarones.

La petite rivière de Camarones est proprement un bras de la grande. Elle se subdivise en trois parties, qui traversent le Pays d'Ambozes pour se jeter dans la mer d'Éthiopie. Le principal de ces bras, qui est la troisième rivière au Sud-Est de Rio del Rey, est nommée par les Anglois, le Vieux-Camarones. Le troisième bras se subdivise encore en deux autres, qui vont se rendre, l'un au Sud-Est, l'autre au Sud-Sud-Est, dans la grande rivière de Camarones, & qui forment ainsi, avec l'Océan, trois Isles dans le territoire d'Ambozes. C'est dans ces Isles que sont les plus hautes montagnes. Elles s'étendent jusqu'à la pointe, ou au Cap Nord, du Grand-Camarones.

Isles d'Ambozes.

A l'Ouest & au Sud-Ouest du Vieux-Camarones, on rencontre trois Isles rondes (26), éloignées du Continent d'environ trois lieues, qui, étant fort hautes & vis-à-vis les montagnes d'Ambozes, ne paroissent pas distinguées du

(25) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

(26) Les Pilotes Anglois n'en marquent que deux.

Continent. Elles ont reçu des Portugais le nom d'*Ilhas Ambozes* (27). Le canal qui les separe de la Côte a dix brasses de profondeur ; & les plus grands vaisseaux peuvent y passer avec d'autant plus de sureté , qu'au défaut du vent ils sont aidés par le cours de la marée. La plus Septentrionale des trois Isles est à quatre lieues de la Pêcherie de Rio del Rey ; & la plus Meridionale à cinq lieues au Nord du Cap Camarones. Celle ci est la plus grande , & celle du milieu la plus petite. Quoique dans l'éloignement ces Isles paroissent remplies de grands rochers , elles sont toutes trois fort peuplées , & si fertiles , sur-tout en vin de palmier , qu'elles fournissent à la subsistance de leurs Habitans. On est d'autant plus surpris d'y voir un si grand nombre de palmiers , qu'il ne s'en trouve point dans la partie du Continent qui leur est opposée. La mer y produit aussi beaucoup de poisson.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'A
RIO-GABON

Leur fertilité.

La rade pour le Commerce est à l'Est de la plus meridionale des trois Isles. Les Habitans entendent fort bien la Langue Portugaise ; mais ils passent pour les plus dangereux Negres de toute la Guinée. Les trois Isles forment une for-

Rade du
Commerce.

(27) Les François & les Anglois les appellent *Amboizes*.

SUITE DE
LA CÔTE
JUSQU'À
RIO-GABON.

Rio del Rey,
& Nation des
Kalbongos.

te de la Republique, qui s'est rendue redoutable par ses incursions dans le Continent.

Rio del Rey est habitée par les Kalbongos, Nation divisée en deux Etats, dont l'une occupe la partie supérieure de la rivière, vers le pays de Gabon au Nord. L'autre est situé à l'embouchure : mais le lien d'une même origine n'empêche pas que les Peuples de ces deux Pays ne soient sans cesse en guerre. Barbot étend leur contrée à l'Ouest jusqu'au Cap Formose. Ils sont grands & robustes, mais pauvres & capables de toutes sortes de perfidies dans le Commerce; si cruels & si brutaux, que les peres, les maris, les freres, vendent leurs enfans, leurs femmes & leurs sœurs. Ils sont d'une malpropreté dégoûtante, sur leurs personnes & dans leurs maisons. Au lieu d'habits, ils se peignent le corps d'une sorte de vernis rouge. Ils ont le front défiguré par de grandes cicatrices, les cheveux bisarrement arrangés, & les dents aiguës en pointe, comme celles des *Quaquas*. Leur principale occupation est la pêche, dans un grand nombre de rivières qui abondent en poisson. Lorsqu'ils sont accusés de quelque crime, leur méthode pour se justifier est de se faire au bras

bras une incision dont ils succent le sang. Cet usage leur est commun avec les Peuples d'*Ambozes*, d'*Ambo* & de *Boteri*, qui leur portent une haine mortelle à cause de leur mechanceté (28).

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Rio-Camarones, que d'autres appellent *Jameor* ou *Yamur*, borde la Guinée au Sud & le Royaume de *Biafara* au Nord. Cette Riviere tombe dans l'Océan par une large embouchure, qui ne la rend pas plus favorable à la navigation. Elle ne reçoit que des Brigantins & des Chaloupes, & ne les reçoit pas sans difficulté.

Grande Ri-
viere de Ca-
marones.

Le Sud de l'embouchure est occupé par la petite Isle de *Boufflers*, que les Pilotes Anglois appellent *Buff's*, d'où part une chaîne de rocs qui s'étend au Sud-Ouest, & si escarpés qu'un Vaisseau les peut côtoyer de fort près sur six brasses d'eau. Il en est de même des autres rochers qui se montrent des deux côtés du canal. Le passage en est exactement au centre, & sa profondeur est de trois brasses. Pendant l'espace de plusieurs lieues, le flux & le reflux de la marée sont d'une extrême vitesse. Le mouillage le plus sûr est à l'entrée d'une petite riviere qui vient de l'Est, nommée *Manoka* par les Negres, & *Tande-*

Isle Boufflers
ou Buff's.

Riviere de
Manoka, ou
Tandegatt.

(28) Barbot, *ubi sup.* p. 385.

SUITE DE LA VOIE JUS-
QU'A RIO-
GABON.

gatt (29) par les Hollandois. Plus haut, au même côté, Rio-Camarones reçoit une autre petite riviere, que les Hollandois appellent *Monambascha-gatt*, sur les bords de laquelle est une Ville du même nom, où les Européens font le commerce. Les montagnes d'Ambozes, se presentent au Nord, & forment une longue chaîne qui s'étend fort loin dans les terres au Nord-Nord-Est.

Village de
Bafcha. Ville
de Biafara.

Au-dessus de *Monambascha gatt* (30) est un Village nommé *Bafcha*, & plus loin au Nord-Est, sur la riviere même de Camarones, une grande Ville qui se nomme *Biafara* (31), Capitale de toutes ces contrées. La Ville de *Medra*, Capitale des Royaumes de *Medra* & de *Tebelder*, est près du *Nygris*.

Les terres opposées à ces dernieres Places, au Nord de Rio-Camarones, sont habitées par les *Kalbongos*, qui sont sans cesse en guerre, soit entr'eux, soit avec les *Camarones* leurs voisins. Ceux-ci sont situés plus haut sur la riviere dont ils portent le nom. Ils ont pour Chef un Prince de leur Nation,

Moneba.
Beau Pays.

(29) Les Pilotes Anglois la nomment *Bora*, & la placent à quelques lieues de l'embouchure de Rio-Camarones.

(30) Dans la Carte de

Moll on lit *Monabar*.

(31) *Biafara*, dans les Pilotes, est placé à vingt lieues de l'embouchure de la Riviere, & dans la Carte de De-l'Isle à huit degrés.

nommé Moneba (32), dont la résidence, ou le Palais, est un des plus beaux lieux de toute la Guinée. Les agrémens de la perspective, la pureté de l'air & la fertilité du terroir, qui produit en abondance du vin de pardon, des ignames, des bananes & toutes sortes de fruits, en font un délicieux séjour.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

La forme des maisons est ici quarrée. Les Habitans entretiennent quelque commerce avec les Européens, qui en tirent des pierres d'aygris & des Esclaves, pour des Barres de fer & de cuivre, des pots & des chaudrons, des colliers de diverses couleurs, des limes d'acier & des cornes de bœuf. L'aygris s'échange ordinairement pour des étoffes d'Harlem, telles qu'on les porte à Rio-del-Rey & dans d'autres endroits du Golfe.

Les Negres de Camarones sont grands & vigoureux. Ils ont la peau douce, mais généralement les jambes trop longues.

Depuis la pointe de Suallaba, au Sud de Rio Camarones, la Côte, qui est d'environ soixante dix lieues jusqu'à Rio-Gabon, est peu connue & peu fréquentée des Européens. Elle s'étend d'a-

(32) Ce doit être ici *Momonbas*, qu'on a nommée ci-dessus; ou *Moniba*; comme De-l'île l'appelle.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Isle de Branca & ses Habitans.

bord au Sud-Est pendant dix lieues, jusqu'à Rio de Boroa ou Borro, près duquel est l'Isle de *Branca* ou *Barracombo*, à deux lieues & demie du Continent. Cette Isle a celle de *Fernendo-Po* à l'Ouest, éloignée d'environ dix lieues. Elle produit diverses sortes de fruits & d'animaux, entre lesquels on voit quantité de Kurbalos, telles qu'on les a décrites à Rio Sestos. Les femmes portent ici le libertinage & l'effronterie si loin, qu'elles se prostituent ouvertement à la vue des hommes.

Il y a quelques années qu'un Vaisseau Hollandois ayant jetté l'ancre sous l'Isle de Branca, vingt huit Nègres s'en approchèrent dans un Canot (33). Un d'entr'eux avoit un tambour, & un bâton creux de la forme d'une flute. Un autre portoit dans la main droite une branche verte & une cloche; & dans la gauche un petit oiseau semblable au moineau, qu'il laissoit voler de temps en temps sur le tillac. Dans l'entretien qu'il eut avec lui, il sonnoit quelquefois sa cloche, pour temoigner son admiration. Quelques Hollandois, qui descendirent au rivage, observerent une petite cabane de trois pieds de haut, qui renfermoit un pot de terre couvert

(33) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

d'un filer, & près du pot, la figure d'un enfant, assez grossièrement travaillée en bois, avec quelques os de poisson, enfoncés au-tour des yeux. Les Negres n'ayant pas voulu souffrir qu'ils y portassent la main, ils jugerent que c'étoit quelque Idole du Pays. Cependant ils ne leur trouverent aucune notion de la Divinité ni aucune trace de culte, quoiqu'ils fussent tous circoncis.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Depuis Rio de Boroa, on compte quinze lieues jusqu'à Rio de Campo. C'est dans cet espace que les Cartes Portugaises placent quatre Ports ou quatre Villages, qui ne se trouvent dans celles d'aucune autre Nation. Ils les nomment *Serra-Querreira*, *Agra do Ilheo*, *Pao de Nao* & *Porto de Garopo*. Le dernier est représenté dans ces Cartes comme une profonde Baye, qui paroît être le Golfe de Pan-Navia dans les Pilotes Anglois, & qui offre un fort bon mouillage, sur quinze brasses d'eau, entre le Cap & la petite Isle du même nom. Les mêmes Cartes marquent, à peu de distance de la Côte, deux Montagnes rondes, qui s'étendent dans les terres depuis la Pointe de Pan jusqu'au Banc Nord de Rio Campo. Mais les noms de toutes ces Places ne se trouvent point.

Quatre Vil-
lages dans les
Cartes Portu-
gaises.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Rio de Cam-
po.

Positions
Portugaises.

dans les Cartes Hollandoises (34).

De Rio de Campo jusqu'à Rio St-Benito, la distance est de dix lieues, & les Cartes Portugaises placent dans cet espace plusieurs rochers au long du rivage, sous le nom de *Baixos de Pedra*. Au Sud de ces rochers elles placent un Port nommé *Duas-Puntas*, qui est apparemment celui qu'on trouve nommé dans les Pilotes Anglois *Baye de Bata*, Rade large & profonde (35), où le mouillage est excellent. Les Cartes Portugaises marquent encore ici, dans les terres, une longue chaîne de petites montagnes, qui s'étendent depuis Rio de Campo, de cinq ou six lieues vers le Sud, & placent du côté Nord un grand Promontoire à l'embouchure de Rio St-Benito. Avant cette riviere on trouve une chaîne de rocs, qui s'étend trois lieues au long du canal. La profondeur de l'eau, dans le canal même, est entre quatre & six brasses. Il reçoit de l'Est-Nord-Est une autre riviere, qui se nomme *Gaza* (36).

Rio St-Benito, & Baye d'Angra.

Depuis Rio St-Benito jusqu'à la Baye d'Angra, on compte quinze lieues, droit au Sud-Ouest, car la Côte s'en-

(34) Barbot, *ubi supra*, page 387.

(35) Le même, p. 386.

(36) Le même, p. 387.

fonce ici en demi-cercle. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze brasses d'eau. La pointe Nord de la Baye d'Angra est nommée dans les Cartes Portugaises, Cap das Serras ; & celle du Sud (37), St-Joao. Suivant les Pilotes Anglois, le fond du demi-cercle est une terre basse, qui s'éleve par degrés jusqu'au Promontoire de *St-Joao* ; & cette terre basse est suivie d'une chaîne de montagnes, nommées *Las-Mitas*. La Côte est couverte de grands arbres, & n'a pas moins de sept brasses en faisant le tour du Cap pour entrer dans la Baye.

SUITE DE LA
CÔTE DES
QU'À RIO-
GAON.

Cette Baye forme un quarré de huit ou neuf lieues, auquel les Anglois ont donné le nom d'*Anger* (38) ou de *Danger*. La riviere d'Angra s'y décharge, à l'angle du Sud-Est, tandis qu'une autre riviere y entre à l'angle du Nord-Est. Le centre de la Baye est occupé par une petite Isle nommée le Grand-Corisco. Les Cartes Angloises s'accordent avec les Portugaises sur la disposition de cette Baye ; mais elles différent beaucoup des Hollandoises.

Description
de cette Baye.

(37) Au contraire, les Pilotes Anglois mettent St-Joao au Nord, & le Cap d'*Essiras*, qui est le même que das Serras, au

Nord.
(38) Deux corruptions du mot Portugais *Angra*. On en a vû d'autres exemples.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Suivant Barbot, la pointe Nord du Grand-Corisco se termine par un rocher de figure ronde, qui forme deux petits Caps; c'est-à-dire, un de chaque côté, sur lesquels on découvre quelques arbres. L'isle a trois lieues de longueur au Sud, sur une lieue de largeur. Elle est environnée, du Nord-Est au Sud-Ouest, par des basses, des rocs & des bancs de sable. Mais le côté de l'Est est plus libre, & le mouillage y est fort bon, sur un fond de sable blanc. Sa pointe du Nord est à cinq minutes de latitude du Nord. La terre est assez basse; mais au long de la Côte elle s'éle-

D'où vient
le nom de
Grand Co-
risco.

ve un peu vers le Nord. Le nom d'*Ilha de Corisco*, qu'elle a reçu des Portugais, vient du tonnerre horrible qui s'y fait entendre, & de la quantité d'éclairs dont elle parut environnée lorsqu'elle fut découverte (39) pour la première fois. Elle est entièrement couverte de

Beau bois de
teinture qui
se trouve dans
cette Ile.

bois. Les arbres y sont grands, & l'on y en trouve d'une espèce rouge & propre à la teinture, que les Habitans nomment *Takoel*, & les Anglois, *Camwood*. Artus lui attribue d'excellentes qualités. Il est pesant, dit-il, dur, po-

(39) Artus dit que ce fut y allât prendre de l'eau & par cette raison qu'elle de- du bois.
meura deserte, quoiqu'on

li, brillant, & d'un plus beau rouge que le *Braziletto* ou (40) le bois de Bresil. La terre du Grand & du Petit-Corisco est si basse (41) que les arbres paroissent sortir de l'eau. Comme la mer est ordinairement fort calme au-tour de l'Isle, il s'y trouve des endroits extrêmement commodes pour carener les Vaisseaux sur trois ou quatre brasses d'un excellent fond, & fort près du rivage. La Rade est au Nord Est de l'Isle, près d'une source d'eau fraîche qui tombe des montagnes de la mer, vis-à-vis la Baye d'Angra. Cette eau est fort douce après le départ de la marée.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Le Grand Corisco n'a pour Habitans que trente ou quarante Negres, qui sont établis vers la pointe Nord-Est, à deux ou trois milles du lieu de l'aiguade. Ils sont gouvernés par un Chef qui se qualifie de Seigneur de l'Isle. Leur vie est fort misérable. Ils n'ont pour alimens que des concombres (42) & diverses sortes d'oiseaux; sans compter que l'air étant fort mal-sain, ils sont sujets à quantité de maladies (43).

Ses Hab-
itans & leur-
misere.

En 1679, le Général Hollandois de

(40) *Ubi sup.* p. 123.

(41) Bosman ajoute que ces Isles sont fort agréables.

(42) Artus dit que la ter-

re n'y peut produire autre chose.

(43) Barbot, *ubi supra*, p. 388.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'À RIO-
GABON.

Tentative
des Hollan-
dois pour s'y
établir.

Mina se proposa d'y établir une Colonie de sa Nation, pour y faire trouver des rafraîchissemens aux Vaisseaux de la Compagnie, & les delivrer de la nécessité d'avoir recours aux Isles Portugaises. Il y envoya quarante Hollandois, qui éleverent un Fort de terre, monté de quelques canons de fer, & qui s'appliquerent soigneusement à l'agriculture. Mais la fatigue & les mauvaises qualités de l'air rendirent bien-tôt leur condition si triste, qu'après avoir perdu dix sept de leurs compagnons, ils prirent le parti de raser leur Fort & de retourner à Mina. La Compagnie de Hollande n'a pas pensé depuis à renouveler cet Etablissement (44).

Du temps d'Artus, elle avoit dans la Baye d'Angra un commerce d'ivoire assez considérable. Le langage y est différent de celui de Gabon; mais les usages & les superstitions de ces deux Pays ont beaucoup de ressemblance (45).

Isles Mou-
cheron. Ori-
gine de ce
nom.

A quelque distance du Grand-Corisco, dans la même Baye, on rencontre à l'Est-Nord-Est trois petites Isles, que les Hollandois appellent *Isles Moucheron*, du nom d'un certain Baltazar de Moucheron, qui, faisant voile aux

(44) Le même, p. 389.

(45) Artus, *ubi sup*: p. 123 & suivantes.

Grandes Indes en 1600, fut jetté par la violence des courans dans le Golfe de Guinée, où il tomba heureusement sur ces petites Isles. Il fit bâtir un Fort dans la plus grande, avec l'esperance d'un commerce considerable sur le Continent; & laissant un Facteur, nommé *Nefius*, pour y commander, il continua sa route. Mais les Hollandois étoient à peine établis depuis six mois, lorsque les Negres de Rio-Gabon, apprehendant qu'ils n'attirassent dans leur Fort tout le commerce de la riviere, trouverent l'occasion de les surprendre & de les massacrer, eux & tous les Negres d'Angra que le commerce avoit rassemblés dans la même Isle. Les Habitans de Rio d'Angra, moins puissans que ceux de Gabon, quoiqu'ils ayent un Roi, ne purent tout d'un coup se venger de cet outrage; mais leur ressentiment n'ayant pas moins subsisté, ils trouverent par degrés le moyen de commencer la guerre, & cette querelle dure encore.

Rio d'Angra est un lieu de commerce très-frequenté par les Hollandois, & quelquefois par les Vaisseaux de la Compagnie Angloise, qui en tirent des dents d'éléphans, de la cire & des Esclaves. Ils ont pris l'habitude de

SUITE DE LA
CÔTE IUS-
QU'A RIO-
GABON.

Rio d'Angra
& son Com-
merce.

SUITE DE LA
CÔTE. US-
QU'À R. IO-
GABON.

mouiller dans la rade Nord-Est du Grand-Corisco, & d'envoyer leurs marchandises en balles, dans la rivière, sur des Chaloupes ou des Canots. Les Negres d'Angra prétendent que leur rivière vient de fort loin dans les terres, & la grandeur de son embouchure donne assez de vraisemblance à cette opinion. Elle est située précisément à deux degrés (46) de latitude du Nord.

Baye das
Serras & Côte
suivante.

Depuis le Cap das Serras la Côte s'étend au Sud-Ouest l'espace de cinq lieues jusqu'à la Baye du même nom, qui a trois lieues de profondeur du Nord au Sud, sur environ la même largeur. On compte dix lieues, Sud-Quart-Est, depuis l'Isle Corisco jusqu'au Cap Sainte-Claire, & l'on trouve au long de cette Côte quinze brasses d'eau, jusqu'à assez près du Cap, où la profondeur diminue à douze brasses. La Carte Angloise ne place qu'une seule rivière dans cet intervalle, & ne lui donne pas de nom.

Le Cap Sainte-Claire forme une pointe fort élevée, & présente au côté du Nord (47) une double terre d'une grande hauteur. C'est la pointe Nord

(46) Artus, *ubi supra*, p. 550; & Barbot, *ubi supra*, p. 123. Collection Hollandoise, Tome I, Part. II, & suivantes.

(47) Barbot, page 382

de Rio-Gabon, lieu fort connu de tous les gens de mer.

§ II.

Rio-Gabon & ses Habitans.

APRE'S le Cap Sainte-Claire, la ^{RIO-GABON.} terre tourne tout d'un coup à l'Est pendant l'espace de six lieues, pour former la Baye de Rio-Gabon, ou Gabaon, comme (48) l'appellent les Portugais. C'est une Côte élevée, qui présente de grands arbres à diverses distances. Elle tourne ensuite au Sud-Sud-Est, où elle est coupée par deux petites rivières. Artus dit que Rio Gabon est à quinze lieues au Sud de Rio-d'Angra, & qu'é- ^{Rio-Gabon est directe- ment sous la} tant situé sous la Ligne Equinoxiale il a ^{Ligne.} directement devant lui l'Isle St-Thomas, à la distance d'environ quarante cinq lieues à l'Ouest. La largeur de son embouchure est de quatre lieues; mais elle diminue par degrés, & vers l'Isle de Pungo elle n'a pas plus de deux lieues. Ses bords sont revêtus (49) de grands arbres. Suivant Barbot, la largeur de la Baye depuis le Cap Sainte-Claire, qui fait sa pointe Nord, jusqu'au Cap du Sud, que les Anglois ont nommé (50)-

(48) D'autres le nomment *Gaba*, *Gabona*, & *Gabam*

(50) Leurs Pilotes mettent *Round-Corner*, ou coin rond. *Round-Hill* signifie

(49) Artus, *ubi* f. p. 124.

Montagne ronde. 2 - 5

RIO-GABON. *Round-Hill*, est d'environ trois lieues. Le milieu du canal est situé précisément au dessous de la Ligne. Sa profondeur, entre les deux Caps, est depuis six jusqu'à dix brasses.

Cap Sainte-
Claire.
Sa descrip-
tion.

Le Cap Sainte-Claire a beaucoup de ressemblance du côté de la mer avec le Cap *St-Joao*, qui fait la pointe de Rio d'Angra. Mais il est d'une blancheur, qui pourroit le faire prendre dans l'éloignement pour la voile d'un Vaisseau. Quelques basses (51) qui l'environnent & qui s'étendent dans la mer en rendroient l'approche dangereuse, si l'écume des vagues qui s'y brisent n'é-

Pointe du
Sud.

toit un avis continuel. La pointe Sud, à l'entrée du canal, est une terre basse, avec une petite montagne ronde qui est couverte de bois. Elle a aussi son banc de sable; mais qui laisse un passage libre & sans danger pour des Chaloupes de trente tonneaux. Quelques lieues au Sud de cette pointe, on découvre les Dunes blanches qui portent le nom de *Las Sernissas*, & qui servent de marque, à ceux qui viennent du Nord, pour reconnoître la riviere. Le meilleur canal est au long de la rive Sud, avec un peu de precaution pour se ga-

(51) Artus assure qu'il y a pas moins de trois ou quatre brasses d'eau sur ces Basses.

tantir d'un rocher qui se fait voir au-
 dessus de l'eau, près de la seconde
 pointe, dans l'intérieur de la rivière.
 Lorsqu'on a passé cet écueil, on porte
 quelque temps au Sud, & l'on se trouve
 dans le véritable canal des Isles de
 Pungo, au-de-là desquelles un Vaisseau
 peut remonter sans crainte l'espace de
 cinq ou six lieues.

Les Isles de Pungo sont dans l'inté-
 rieur de la rivière, à trois ou quatre
 lieues de l'embouchure. Elles sont si-
 tuées au-de-là de la pointe que les Hol-
 landois appellent *Sandhoek* ou Pointe
 de Sable. D'autres lui donnent le nom
 de Pointe du Sud, & vantent la bonté
 de son eau, qui surpasse beaucoup celle
 du Cap Lopez - Confalvo. Barbot dit
 que cette Pointe est dans l'intérieur de
 la rivière, à cinq lieues (52) de l'em-
 bouchure, & qu'elle s'étend (53) du
 Nord au Sud. Les Isles de Pungo sont
 au long de la rive Nord. On les distin-
 gue par différens noms. La plus gran-
 de, qui n'a qu'environ deux lieues de
 circonférence, a presque au centre une
 haute Montagne. Les Anglois lui ont
 donné le nom de *Prince's-Ile*, ou d'Isle
 du Prince; tandis qu'elle est nommée

RIO-GABON.

Isle de Pungo dans la Riviere de Gabon.

(52) Barbot, page 390.

(53) Suivant Bosman, elle ne peut être si loin.

RIO-GABON.

par les Hollandois *Koning-Eyland* (54) ou Isle du Roi. Elle est fort peuplée & sert de residence au Roi du Pays. L'autre a tiré le nom d'*Isle aux Perroquets* du grand nombre de ces animaux (55) dont elle est remplie. Elle abonde en plusieurs sortes de fruits ; & se trouvant fortifiée par sa situation, elle sert de retraite pendant la guerre aux Habitans de l'Isle du Prince. Depuis l'année 1601, les Habitans ont quelques pieces de canon & plusieurs mousquets, qu'ils enleverent d'un Vaisseau Hollandois, après avoir massacré & mangé l'Equipe. Ils traiterent ensuite un Bâtiment Espagnol avec la même barbarie ; mais le commerce des Européens les a rendus moins intraitables, quoiqu'ils ne puissent point encore passer pour civilisés (56).

Titre du Roi, & révolution dans les deux Isles.

Les Habitans de Pungo donnent à leur Roi le nom de *Mani-Pungo*, qui signifie Seigneur ; titre qu'ils trouvent preferable à celui de Roi. Bosman, qui avoit passé seize jours dans cette riviere, dit qu'une de ces deux Isles tire son nom du Roi, & l'autre du Prince de la riviere ; deux Seigneurs, dit il, fort puissans dans le Pays ; mais qu'ayant

(54) Bosman, p. 408, & Barbot, *ubi sup.*

(55) Artus confirme qu'il y a dans cette Isle une

montagne d'une hauteur remarquable, & que l'autre abonde en fruit.

(56) Barbot, *ubi sup.*

été ravagées & rendues desertes en RIO-GAËON. 1698, elles furent abandonnées par ces deux Princes, qui se firent de nouveaux Etablissmens sur deux differens bras de la riviere.

A deux lieues de l'embouchure, suivant Artus, on trouve dans Rio-Ga- Diverses profondeurs de Rio-GaËon. bon un banc de sable, mais qui n'a pas moins de huit brasses d'eau. La profondeur, au milieu du canal, est de douze ou treize brasses (57), qui diminuent, dans l'espace d'une demi-lieue, jusqu'à sept, six & quatre; de sorte qu'il est aisé d'y mouiller au long des rives. Bosman observe néanmoins que les sondes ont ici peu d'uniformité, & qu'après avoir trouvé dix, douze, & quinze brasses, on est surpris de tomber aussitôt sur cinq; après quoi l'on se retrouve presque aussitôt sur douze, comme si le fond de la riviere étoit parsemé de rocs. Il ajoute qu'il faut attendre la marée pour y entrer, parce que la violence du reflux ne permet pas de remonter lorsqu'elle descend. Cet Auteur, à qui l'expérience avoit procuré tant de lu-

(57) Il y a quelque difficulté à concilier ici les Voyageurs: car il semble, en lisant Barbot, que de son temps du moins, l'Isle du Prince & celle des Perroquets étoient la même. Mais on conçoit effectivement que ceux qui l'ont suivi peuvent avoir confondu tous ces noms. Voyez Barbot, *ubi sup.*

RIO-GABON. mieres, avertit encore, que pendant l'espace de quelques lieues la riviere de Gabon est navigable pour les petits Bâtimens, mais qu'il y a peu de sûreté à remonter plus loin.

Commodité
de cette Ri-
viere.

Outre le motif du commerce, quantité de Vaisseaux sont attirés dans cette riviere par la commodité qu'on y trouve pour se radouber. Ceux qui s'y rendent dans cette derniere vûe, se déchargent dans l'Isle du Prince de tout ce qu'ils ont de pesant, comme leur canon, leurs ancres, leurs barils d'eau, & se servent de la marée pour s'avancer sur la rive aussi loin qu'il est possible, afin de se trouver presque à sec au temps du reflux. Mais les gros Bâtimens courent beaucoup de risque à suivre cette methode.

Quel est son
Commerce.

Le commerce de Rio-Gabon consiste en ivoire, en cire, en miel, &c. Il est quelquefois fort lent, sur-tout lorsque les Habitans ayant vû paroître peu de Vaisseaux, ne s'empressent point de faire approcher leurs marchandises de la Côte. Mais cette disgrâce leur arrive peu, depuis que les Bâtimens Zelandois d'Interlope ont pris l'habitude de visiter leur riviere dans toutes les saisons, soit pour le commerce ou pour se radouber. Ils y vont prendre aussi de l'eau



OPESSE INV. SC.

T. II. N.° XVI.

& du bois, quoiqu'ils n'en trouvent pas RIO-GABON.
moins facilement au Cap Lopez (58).

Bosman, qui s'étoit proposé de faire Les Habitan-
sans rebutent
Bosman.
le commerce de l'ivoire & de la cire à
Rio Gabon, s'accommoda si peu du ca-
ractere des Habitans, que pour s'en dé-
faire, après avoir commencé à traiter
avec eux, il ceda ses droits à d'autres
Facteurs de sa Compagnie, qui arrive-
rent fort à propos. Il trouva les mêmes
Negres encore plus insupportables en
revenant de Juida, où il n'avoit eu qu'à
se louer de la civilité des Habitans (59).

Quelqu'avidité que les Negres de Ga- Plaisante
fierté.
bon ayent pour l'eau de vie, ils n'en
boiroient point une goutte à bord, avant
que d'avoir reçu quelque present. S'ils
trouvent qu'on ait trop de lenteur à l'of-
frir, ils ont l'effronterie de demander
si l'on s'imagine qu'ils soient capables
de boire pour rien? Ceux qui ne les
payent point ainsi pour la peine qu'ils
prennent de boire, ne doivent point
esperer de faire avec eux le moindre
commerce.

Lorsque l'Auteur eut abandonné le
dessein d'entrer en commerce avec eux,
il lui en vint d'abord une grosse Trou-
pe, qu'il auroit souhaité de pouvoir en-
voyer aux autres Facteurs. Il leur offrit

(58) Barbot, *ibid.*

(59) Bosman, p. 401.

RIO-GABON.

quelques verres d'eau-de-vie , pour s'en délivrer honnêtement. Mais irrité de leur voir refuser de boire sans avoir reçu des presens , il prit le parti de leur tourner le dos. Alors comprenant qu'il renonçoit au commerce , ils revinrent lui demander humblement ce qu'ils avoient refusé. Sa réponse fut , qu'il n'avoit pas le temps de les écouter. Ils sont assez disposés à faire eux-mêmes des presens aux Européens qui arrivent , mais c'est à condition qu'on leur en fasse sur le champ de plus considérables ; & si l'on est trop lent pour leur impatience , non seulement ils n'ont pas de honte de demander , mais ils reprennent ce qu'ils ont apporté lorsqu'ils croient ne rien gagner au change. Enfin , l'Auteur conclut d'un ton chagrin (60) qu'ils ne different des bêtes que par la forme. Au reste , son temoignage est confirmé par celui d'Artus , qui représente les Habitans de Rio-Gabon comme une Nation farouche & cruelle. Ils n'épargnent personne , dit-il , & bien moins les Etrangers. En 1601 , les Hollandois éprouverent leur cruauté , lorsque ces Barbares s'étant saisis de deux Barques de Delft , massacrerent inhumainement

Barbarie &
cruauté des
Habitans.

(60) Description de la Guinée par Bosman , p. 404 & suivantes.

l'Equipage. Le même Auteur ajoute que RIO-GABON.
 les hommes sont des Loups ravissans, &
 les femmes des Louves impudentes, qui
 previennent les desirs & les sollicita-
 tions des Etrangers. Entr'eux les pre- Incestes en
 mieres loix de la nature paroissent in- usage.
 connues ou comme effacées par une
 longue dépravation. La mere reçoit ou-
 vertement les caresses de son fils, & les
 filles celles de leur pere (61).

Quoique les Negres de Gabon ne Division de
 composent point une Nation nombreu- la Nation.
 se, ils sont divisés en trois classes; l'une
 qui est attachée au Roi, l'autre au Prin-
 ce, & la troisieme, qui ne reconnoît
 point d'autre Maître qu'elle même. Les
 deux premieres, sans être en guerre ou-
 verte, font profession de se haïr, &
 cherchent pendant la nuit l'occasion de
 se battre & de s'entrepiller. Mais cette
 barbarie n'empêche point qu'ils ne se
 fassent honneur de prendre des noms
 Européens, & qu'en venant à bord ils
 ne déclarent le nom qu'ils ont emprun-
 té, comme s'ils nous croyoient obligés,
 dit l'Auteur, de les en estimer davan-
 tage (62).

Ils ont, pour pagnes, des nattes Leurs habits
 d'écorce d'arbres, assez proprement tra- & leurs paru-
 ces.

(61) Atkins, *ubi sup.* page 125.

(62) Bosman, *ubi sup.* page 402.

KIO-GABON. vaillées & teintes en rouge, qu'ils ornent de quelques peaux de singes ou d'autres animaux, avec une sonnette qui leur pend du milieu de l'estomach. La plupart vont pieds & têtes nus. Leur cheveux sont coupés d'une manière bisarre, ou relevés sur la tête. Quelques-uns portent de petits bonnets de joncs, ou d'écorce de cocotier. D'autres se parent les temples de deux touffes de plumes & de petites plaques de fer. Ils se peignent le corps de rouge avec la décoction d'un certain bois. On voit aux uns des anneaux de fer ou de cuivre, qui leur traversent le nez, les levres & les oreilles; aux autres, de petites pièces d'ivoire dans les mêmes parties. Plusieurs se percent la levre inférieure, & rendent le trou assez grand pour se faire un plaisir d'y passer la langue. Leurs pendans d'oreille pesent quelquefois plus d'une livre. La plupart ont pour ceinture une pièce de peau de bûfle, qui ne leur entourant point tout-à-fait le corps, est liée par devant avec une corde. Elle leur sert à suspendre des couteaux larges & courts, qui pendent devant eux.

Ferocité des
femmes.

Les femmes sont chargées de bracelets de cuivre & de leron. Au-tour de la ceinture, elles n'ont qu'une natte de

roseau. Leur vie ressemble à celle des ^{RIO-GABON;} bêtes sauvages. Lorsqu'elles sont pressées du sommeil, elles se couchent à terre dans le lieu où elles se trouvent. Leur occupation est de porter de l'eau & de préparer les fruits & les racines qui servent d'alimens à leur famille. Les hommes & les femmes ont la peau cicatrisée d'un si grand nombre de figures (63), qu'on ne peut les regarder sans étonnement.

Bosman, sans entrer dans aucune description de leurs habits, dit seulement qu'ils sont misérablement vêtus, comme tous les autres Negres, & qu'achetant les habits de rebut des Matelots Européens, ils se croient merveilleusement parés lorsqu'ils sont couverts de ces guenilles. Ils sont passionnés pour les chapeaux & les perruques, mais la manière dont ils les portent est singulièrement horrible. Autrefois les Matelots Hollandois faisoient ici un commerce considérable en vieilles perruques, pour lesquelles ils recevoient en échange de la cire, du miel, des perroquets, des singes, & toutes sortes de rafraîchissemens. Mais depuis quelques années, il est venu sur la Côte tant de Marchands de perruques, que

Commerce
de vieilles
perruques,

(63) Bosman, page 423 & 425.

RIO-GABON. les Matelots ont ce profit de moins.

Les femmes
s'appriivoient
avec les Ma-
telots.

Les Negres de Gabon sont grands, robustes & bien faits. Ils se frottent le corps avec de la graisse de buffle & d'élephant, & se le peignent d'une couleur rouge, dont l'odeur est si puante, sur-tout dans les femmes, qu'on sent leur approche de cinquante pas. Mais elles n'en plaisent pas moins aux Matelots, qui pour un petit couteau, ou quelque autre bagatelle, peuvent ici se choisir des Maîtresses (64).

Armes du
Pays.

Les armes du Pays sont de zagaies, des dards, des arcs & des fleches empoisonnées. On ne voit jamais les Habitans sans un poignard à la main. Quelques uns en ont à trois pointes, dont les blessures doivent être fort dangereuses. Leurs tambours sont étroits, & se terminent en pointe. Leurs zagaies & leurs épieux sont fort bien travaillés, car ils ont d'excellens Forgerons. Lorsqu'ils vont à la guerre, leurs femmes portent leurs armes.

La nourriture commune, au long de la riviere, consiste en ignames, en patates & en bananes (65). On fait secher les bananes; & de leur farine, on com-

(64) Artus, *ubi* c. p. 124. principal aliment. Ils ont
(65) Le même Ecrivain des ignames, des patates
dit qu'ils font rotir les ba- & des fèves, mais en pe-
nanes & que c'est leur tite quantité.

pose une pâte qui tient lieu de pain. RIO-GABON.
 Le Pays produit diverses sortes de racines & de cannes de sucre. Le poisson y étant en abondance, les Habitans le font secher au Soleil. Ils mangent à terre, avec beaucoup de malpropreté, dans des plats & dans des écuelles de bois. Mais leur Mani, ou leur Roi, est assez bien fourni de vaisselle d'é-
 tain.

Ils n'ont pas l'usage de boire en mangeant; mais après leurs repas ils prennent plaisir à s'enivrer de vin de palmier, ou d'un mélange de miel & d'eau qui ressemble à notre hydromel. Quoique la passion pour l'eau-de-vie paroisse commune à tous les Negres, elle est si désordonnée à Rio Gabon, que les Habitans lui sacrifient tout ce qu'ils possèdent. Ils donnent une fort belle dent d'éléphant pour une mesure d'eau-de-vie, qu'ils ont quelquefois vidée avant que de sortir du vaisseau. Lorsque l'ivresse commence à les échauffer, la moindre dispute les met aux mains, sans respect pour leur Roi & pour leurs Prêtres, qui entrent à coups de poings dans la mêlée, pour ne pas demeurer spectateurs inutiles. Ils se battent de si bonne grace, que leurs chapeaux, leurs perruques, leurs

Usages grossiers.

RIO-GABON.

habits, & tout ce qu'ils ont entre leurs mains, est précipité dans la mer. Au reste, ils sont si peu délicats sur l'eau-de-vie, qu'avec la moitié d'eau claire & un peu de savon d'Espagne, pour faire écumer la liqueur, on peut l'augmenter au double sans qu'ils s'en apperçoivent (66).

Le Pays est
sans bled &
sans culture.

En un mot, dit Bosman, l'Univers n'a point de Nation plus barbare & plus misérable. Il juge qu'elle tire sa principale subsistance de la chasse & de la pêche, parce qu'il n'apperçut dans le Pays (67) aucune sorte de bled, ni aucune trace d'agriculture. Les maisons, suivant Artus, ne laissent pas d'être bâties avec assez d'art; elles sont composées de roseaux & de cannes, couvertes de feuilles de bananier, & plus agréables que sur la Côte de Guinée.

Palais du Roi.

Le Palais du Mani se nomme *Golipatta*. Il est plus grand que tous les autres édifices. L'habillement de ce Prince n'est pas moins différent de celui du Peuple. C'est une espece de harnois, composé d'un mélange d'os & de coquillages, peints en rouge, & joints ensemble comme des chapelets, au-

(66) Bosman, *ubi sup.* p. 402.

(67) Le même, p. 406.

tour de son cou, de ses bras & de ses jambes. Il a le visage peint de blanc. RIO GABON.
 Devant la porte de son Palais, on voit un mauvais canon de cuivre & quelques autres pieces de fer, que les François lui ont donnés en échange pour des marchandises plus précieuses. Mais les Negres sont passionnés pour l'artillerie.

Le langage & la Religion du Pays Langue &
Religion de
Gabon.
 sont les mêmes qu'au Cap Lopez. Artus prétend que la Langue de Gabon s'apprend plus facilement que celle de la Côte d'Or, parce que les Habitans parlent avec plus de lenteur.

Leur Religion n'a rien de remarquable. Ils adorent le Soleil & la Lune, mais sans exclure d'autres Idoles, qu'ils ont en grand nombre. Quelques-uns adressent leur culte aux arbres; d'autres à la terre, comme à la source de tous les biens sensibles, & portent le respect qu'ils ont pour elle (68), jusqu'à n'oser cracher dessus. Bosman n'ajoute rien au recit d'Artus. Il leur attribue seulement beaucoup de superstition, & quantité d'Idoles; mais dans le peu de séjour qu'il fit sur les bords de la riviere, il ne put se procurer d'autres informations. Il conclut aussi du

(68) Artus, p. 124 & 126.

RIO-GABON.

Etat du Pays
en 1600.

peu d'égard qu'ils ont les uns pour les autres, que chacun vit pour soi-même, s'embarassant peu du Roi & des Princes, qui ne jouissent que d'un vain titre (69) & d'une ombre de pouvoir. En 1600 (70), on comptoit trois Rois sur la riviere, dont l'un faisoit sa residence à *Kajomba*, sur la rive Nord; l'autre à Gabon, sur la rive Sud; & le troisieme, dans les Isles de Pungo. Le Roi de Pungo & celui de *Kajomba*, s'étant unis par une étroite alliance, étoient sans cesse en guerre avec le Roi de Gabon, qui employoit de son côté le secours des Negres du Cap Lopez-Confalvo. Artus, qui nous donne cette idée du Pays, ajoute que dans chaque Village, les Habitans s'assembloient le matin chez leur Gouverneur, qu'ils nommoient *Chaveponso*; & que se jetant à genoux devant lui, ils battoient des mains & crioient, *Fino, Fino, Fino*, qui signifie bon jour dans leur Langue. Mais on a déjà fait observer que du temps de Bosman il n'y avoit qu'un Mani, ou un Roi, sur la riviere de Gabon. Ce Prince, dit le même Auteur, exerçoit le metier de Forgeron, pour gagner sa vie sans être à charge

Changement
postérieur.

(69) Bosman, p. 405 & suivantes.

(70) Artus, *ubi sup.* p. 124.

à ses Sujets, & louoit ses femmes aux RIO-GABON,
Européens ; ce qui n'empêchoit point
que sa pauvreté ne fût extrême, com-
me celle de tous les autres Habi-
tans (71).

La saison de l'hyver arrive ici au Hyver du
Pays.
mois d'Avril, & dure jusqu'au mois
d'Août. Mais on ne doit entendre, par
le nom d'hyver, que le temps des pluies,
qui tombent, avec une abondance con-
tinuelle, & que la terre absorbe aussitôt
sans qu'il reste aucune trace d'hu-
midité. La chaleur n'est pas moins ex-
cessive, avec beaucoup d'épaisseur &
d'obscurité dans l'air. Ces pluies enflent
les rivieres, & le poisson est innom-
brable dans cette saison. Les jours & les
nuits sont égaux en longueur (72).

Dans tous les Pays qui bordent la Bêtes farou-
ches en grand
nombre.
riviere, la multitude des bêtes farou-
ches est incroyable, sur-tout d'Ele-
phans, de Buffles & de Sangliers. Bos-
man ayant pris terre à la pointe de sa- Chasse d'Ele-
phans.
ble, avec le Capitaine de son Vaisseau
& quelques domestiques, poursuivit,
l'espace d'une heure, un Elephant qui
avoit marché pendant plus d'une lieue
sur le rivage, à la vûe du Vaisseau. Mais
il disparut heureusement dans un bois ;

(71) Bosman, p. 406. Guinée par Bosman, p.
(72) Description de la 406.

RIO GABON. car avec si peu d'hommes, qui n'étoient armés que de mousquets (73), il y avoit eu de l'imprudencce à presser un animal si redoutable. En revenant de cette chasse, l'Auteur rencontra cinq autres Elephans en troupe, qui jettant sur lui & sur son cortège un regard indifferencce, comme s'ils n'eussent pas jugé quelques hommes dignes de leur colere, les laisserent passer tranquillement. Bosman & ses Compagnons, par un mouvement de crainte autant que de respect, les saluerent, en ôtant leur chapeau. Cependant il ne se passa pas de jour où l'Auteur ne prît le plaisir de la chasse, sur-tout des Sangliers, qui lui donnerent beaucoup d'amusement. Dès le second jour il en trouva une troupe de plus de trois cens, qu'il se mit à chasser avec vigueur. Mais ils étoient plus legers que lui, à l'exception d'un seul qui se laissa couper & qui se jeta dans un petit bois. Les Chasseurs Hollandois n'auroient pas été long-temps à se rendre les plus forts, s'ils n'eussent découvert aussi-tôt dans le même bois le squelette entier d'un Elephant. La joie de cette prise leur ayant fait abandonner l'esperance de l'autre, ils trouverent soixan-

Chasse de
Sangliers.

(73) Artus, dans la Collection de Bry, Part, VI, page 226.

te dix livres d'ivoire dans la tête d'Ele-^{RIO-GABON.}
phant (74).

Le troisieme jour, Bosman tomba ^{Chasse de}
sur une bande d'environ cent Buffles; & ^{buffes.}
les ayant forcés de se separer en plu-
sieurs troupes, il s'attacha aux plus
voisins, sur lesquels ses Gens firent
pleuvoir une grêle de balles. Il ne parut
pas que ces farouches animaux s'en
fussent ressenti; mais ils regarderent
leurs ennemis d'un air irrité, comme
s'ils leur avoient reproché cet outrage.

La plûpart de ces Buffles étoient rou- ^{Qualité de}
geâtres. Ils avoient les cornes droites & ^{ces animaux.}
panchées vers les épaules, de la gran-
deur à peu près de celles d'un bœuf or-
dinaire. En courant, ils paroissent boi-
teux des pieds de derriere; mais leur
course n'en étoit pas moins prompte.
Les Negres assûrerent Bosman que s'ils
se sentent blessés, sans l'être mortelle-
ment, ils se jettent sur leurs ennemis,
& ne manquent gueres de les tuer.
L'Auteur eut d'autant moins de peine à
le croire, que dix ans auparavant quel- ^{Hollandois}
ques ^{tué.} Hollandois étant à la chasse dans
le même Pays, un d'entr'eux tira sur un
Buffle, qui fondit aussi-tôt sur lui, &
l'auroit tué, sans le secours qu'il re-
çut d'un de ses compagnons. Mais ce

(74) Bosman, *ubi sup.* p. 408 & suiv.

RIO GABON. secours même lui devint funeste. Celui qui le donnoit ayant tiré sur le Buffle, le manqua, & blessa du même coup l'ami qu'il avoit voulu secourir. Alors le Buffle se jeta sur son ennemi blessé, & lui arracha facilement un reste de vie. Les Negres font la guerre aux Buffles avec plus de précautions. Après avoir observé les lieux que ces animaux fréquentent, ils se placent sur quelque arbre aux environs, & tirent de-là sans danger. S'ils voient tomber leur proie, ils descendent pour l'emporter tranquillement. S'ils n'ont fait que des blessures, ils attendent que l'animal ait disparu pour se retirer. La chair de Buffle est ici fort bonne, & suffisamment grasse (75), parce que l'herbe ne manque point à ces animaux vers le *Sandy-Point*, ou la pointe de sable.

Le terroir du Pays n'est pas d'ailleurs extrêmement fertile, c'est-à-dire, propre aux grains & aux racines, du moins depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à l'Isle du Prince, qui est la seule partie où l'on ait pénétré. Mais il produit une abondance extraordinaire de fruits; & la rivière n'est pas moins remplie de toutes sortes de poissons.

Crocodiles
& Souffleurs.

On y voit aussi beaucoup de croco-

(75) Bosman, page 408.

diles & de chevaux marins. L'embouchure est fréquentée par un grand nombre de petites Baleines, que les François appellent *Souffleurs*, les Hollandois *Nord-Kopers*, & les Anglois (76) *Grampuff*, dont la longueur est d'environ quarante pieds. Jusqu'au Cap-Lopez, la Côte offre une infinité de Remoires ou de Succours (77). Les Negres ont une maniere de pêcher fort amusante. Ils parcourent tranquillement la riviere dans un Canot; & lorsqu'ils apperçoivent un poisson, ils lui lancent leur zagaie avec tant d'adresse, qu'ils manquent rarement leur coup (78).

§ III.

Côte depuis Rio - Gabon jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

DEPUIS la pointe Sud de Rio-Gabon, la Côte s'étend Sud-quart-d'Ouest jusqu'à la riviere d'*Olibato*, ou d'*Olibata*, pendant l'espace de vingt cinq ou trente lieues. On en compte neuf de cette Pointe à la riviere de Nazareth; six de-là jusqu'à la Baye du même nom; douze ensuite jusqu'à

Distance au long des Côtes jusqu'au Cap Lopez.

(76) Voyez ci-dessus l'Histoire Naturelle du Tome X.

& Barbot, page 390.

(78) Ou *Little* & *Great-Semis*.

(77) Bosman, p. 407;

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'AU CAP
LOPEZ-CON-
SALVO.

l'embouchure d'une autre rivière ; d'où il n'en reste que quatre & demie jusqu'à celle d'Olibato.

La Côte est basse & couverte de bois, jusqu'aux Dunes blanches qu'on appelle *Las-Sernissas*. Ces Dunes sont distinguées par les Portugais en *Fanaïs-Piquenas*, au Nord de la rivière Nazareth, & *Fanaïs-Grandes* qui s'étend au Sud jusqu'à assez près de la Baye de Nazareth. A l'exemple des Portugais, les Anglois les ont nommées dans leur Langue *Little & Great Cliffs* (79) ; & les Hollandois *Kleyne & Groete Klypen*. D'autres les nomment *Wittehoek*.

Rivières de
Nazareth, &
d'Olibato.

Après la rivière Olibato, la terre tourne droit au Nord-Ouest l'espace d'environ huit lieues, & forme une péninsule étroite & plate, qui n'a pas plus de deux lieues dans sa plus grande largeur, & qui diminue par degrés à mesure qu'elle approche au Nord-Ouest de sa Pointe ou de son Cap, qui est le fameux Cap Lopez-Consalvo. La mer qui est entre ce Cap, & la terre qui lui répond à l'Est, porte le nom de Baye ou d'Angra de Nazareth ; & la Côte voisine, au Sud-Sud-Est, forme le Golfe ou la Baye d'Olibato. A l'entrée de la rivière

(79) Cette Description est Description de Guinée par
entièrement tirée de la Barbot, p. 394 & suiv.

de Nazareth, du côté du Nord, on rencontre une Isle nommée *Fanias*, que les Pilotes Anglois appellent *Finas*; & du côté du Sud, sort un banc triangulaire qui s'étend l'espace de cinq lieues au long de la Baye d'Olibato. Cette Baye contient plusieurs Isles & quantité de bancs. Au centre est l'Isle de Pirins, entre la Côte de la Baye de Nazareth & le Cap Lopez. A l'Est on trouve une autre Isle, mais beaucoup plus petite. A l'Ouest, près du Cap, est un banc qui a pris le nom de *Banc François*. Au Sud-Est de l'Isle Pirins, on trouve encore une Isle qui est à l'opposite de la riviere d'Olibato, vers laquelle s'avance un banc de sable qui part de cette riviere.

SUITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'AU CAP
LOPEZ-CON-
SALVO.

Plusieurs
Isles.

Banc Fran-
çois.

La Côte de la Baye d'Olibato, depuis Angra de Nazareth jusqu'à la pointe Nord-Est de Rio Olibato, est couverte d'un grand banc de sable, qui s'élargit à mesure qu'il approche de la riviere, jusqu'à ce qu'il arrive au canal de l'embouchure, & qui recommence à s'étendre au-delà du canal, vers la rive Nord de la même riviere. Comme les sables sont mouvans & les fonds d'une inégalité continuelle aux environs de cette Baye, il seroit dangereux d'y passer sans avoir constamment la sonde à la main. Mais aussi-tôt qu'on est

SVITE DE LA
CÔTE JUS-
QU'AU CAP
LOPEZ·CON-
SALVO.

Sondes de
cette Côte.

Marées fa-
vorables.

Cap Lopez-
Consalvo.
Bornes du
Golfe de Gui-
née.

arrivé à l'Ouest du Cap, tous les dan-
gers disparoissent, & le fond devient
excellent.

On trouve généralement au long de
cette Côte douze & treize brasses d'eau
à une lieue & demie du rivage; mais,
plus près de la terre, on tombe sur qua-
tre & six, & le mouillage est sûr. La ma-
rée venant du Cap Lopez, porte au
Sud & à l'Ouest-quart-de-Sud, pendant
les mois de Mars, d'Avril & de Mai;
ce qui facilite beaucoup la navigation
pour traverser l'Equateur. Il est rare au-
tour du Cap, qu'elle aille au Nord,
dans cette saison, comme il arrive quel-
quefois aux mois d'Août & de Septem-
bre. On attribue ce changement aux
vents du Sud, qui la forcent de pren-
dre son cours au Nord; & l'on prétend
qu'alors ils soufflent constamment de la
grande riviere de Zaire, quoiqu'elle
soit à près de cent lieues de cette Côte
au Sud-Est (80).

Le Cap Lopez-Consalvo, qui n'est
en droite ligne qu'à dix huit lieues de
Rio-Gabon (81), fait les dernières bor-
nes du Golfe de Guinée. Un peu plus
loin au Sud, on arrive à l'entrée du

(80) Barbot; *ibid.*

(81) Artus & Bosman le
placent un degré au-dessous

de la Ligne; ; Barbot, à
cinquante cinq minutes.

Royaume (82) d'Angola. Artus assure que ce Cap n'est pas difficile à reconnoître, parce que c'est l'endroit de toute la Côte, qui s'avance le plus à l'Ouest. Sa situation est au premier degré de latitude du Sud (83).

CAP LOPEZ-
CONSALVO.

Suivant Barbot (84), le Cap Lopez-Consalvo, à cinq lieues de distance du côté de l'Ouest, paroît une Isle basse & platte. Mais c'est réellement une longue & étroite peninsule, qui s'étend l'espace de plusieurs lieues dans la mer, & qui est basse, platte, marécageuse & couverte de bois (85), comme toutes les terres voisines. Il a pris le nom du Portugais qui l'a découvert le (86) premier.

Artus observe que la rade de ce Cap est également bonne pour le mouillage & le carenage. On y trouve des rafraîchissemens & des provisions en abondance. Mais les bancs de sable & les basses ne permettent point d'y entrer (87) sans le secours de la sonde. Bosman, qui rend le même témoignage, ajoute que ces bancs sont peu dangereux dans

Description
du Cap & de
sa rade.

(82) Bosman, p. 411.

(83) Artus, p. 127.

(84) On le trouve aussi nommé *Lopo*, *Lopos-Consalvo*, & simplement *Lopez*.

(85) Atkins dit que le

Cap est bas, mais escarpé, qu'il a beaucoup d'arbres & des plaines par derrière, p. 196.

(86) Barbot, p. 395.

(87) Artus, p. 127.

CAP LOPEZ-
LVO.

un temps tranquille, & que suivant l'expérience qu'il en a faite, on les passe en pleine marée (88) sans s'en appercevoir. Barbot dit que le mouillage ordinaire pour les Vaisseaux de charge est à cinquante minutes de latitude du Sud, Est-quart-de-Sud du Cap, à l'entrée même de la Pointe. Quoique la terre soit plate & basse, on peut s'approcher fort près du rivage pendant la marée, contre la nature ordinaire des Côtes plates, où la profondeur de l'eau diminue à proportion que la terre est basse. Mais le même Auteur fait observer qu'à une lieue & demie du Cap, à l'Est-Nord-Est, on rencontre un banc de sable, qui laisse entre le Cap & lui un grand canal (89) de cinquante brasses de profondeur. Atkins, plus exact encore sur la situation de la rade, assure qu'on peut mouiller sur deux brasses de fond, en mettant le Cap Nord-Ouest-quart-de-Nord; que le lieu de l'Aiguade est au Sud-quart-d'Est, & que le Cap forme une Baye sûre & agreable (90).

Hameau
près du Cap.

On decouvre près du Cap un Hameau de vingt maisons, ou de vingt hutes, qui ne sont habitées par les Negres qu'à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe;

(88) Bosman, p. 413.

(90) Atkins, p. 126.

(89) Barbot, p. 394.

mais c'est-à-dire presque continuelle-
 ment, car on voit sans cesse au Cap Lo-
 pez un grand nombre de Bâtimens, sur-
 tout de Hollandois, qui viennent s'y
 carener ou prendre des provisions (91).
 Bosman met peu de maisons sur le ri-
 vage, & marque pour principale ha-
 bitation des Negres, une Ville, qui est
 située, dit-il, un peu au-de-là du Port,
 sur une riviere nommée (92) *Olibato*.

CAP LOPEZ-
 CONSALVO.]

Ville d'Oli-
 bato.

C'est sans doute la Ville même d'O-
 libato, qui est à l'embouchure de la ri-
 viere. Barbot compte six lieues par ter-
 re depuis cette Ville jusqu'au Cap. C'est
 la residence du Prince Thomas, fils du
 Roi du Cap Lopez, comme les Mar-
 chands de l'Europe lui font l'honneur
 de le nommer. D'Olibato jusqu'à la
 Cour du Roi, on compte encore cinq
 ou six lieues, qu'on fait en remontant
 la riviere dans des Canots. Le même
 Voyageur vit devant le Palais d'Olibato
 quelques canons de fer montés sur leurs
 affuts, que le Prince avoit reçus des
 François, mais dont il faisoit peu d'u-
 sage. La Ville où le Roi fait sa demeu-
 re contient environ trois cens maisons,
 bâties de branches entrelassées & cou-
 vertes de feuilles de palmier, comme

Ville où le
 Roi du Cap
 fait sa resi-
 dence.

(91) Barbot, p. 395.

(92) Bosman, *ubi sup.* p. 412.

CAP LOPEZ- celles de Gabon. On rencontre, dans le
CONSALVO. Pays, d'autres Villes éloignées de cinq
ou six lieues l'une de l'autre (93). Les
principaux Negres prennent les titres
de Princes, de Ducs, d'Amiraux, &
d'autres noms empruntés de l'Europe,
comme ceux de Rio-Gabon. En un mot,
dit Bosman, les usages se ressemblent
parfaitement dans ces deux Contrées,
à l'exception de la civilité & de la dou-
ceur, dont les Habitans du Cap Lopez
sont mieux partagés (94).

On ne sçauroit douter que la riviere
d'Olibato ne soit la même, où, suivant
le recit d'Artus, les Hollandois fai-
soient de son temps le commerce de l'i-
voire. Il ajoute qu'elle produit un grand
nombre de Crocodiles & de Chevaux
marins; d'où quelques-uns concluent,
dit-il, qu'elle doit être un bras du Nil
(95). Il observe aussi que les Habitans
sont ici beaucoup plus civilisés qu'à Rio-
Gabon, & que le Pays abonde en tou-
tes sortes de bêtes farouches, telles que
des Elephans, des Buffles, des Dra-
gons, des Serpens, & d'autres monstres,
aussi affreux que redoutables. Atkins

Ressemblance
entre les Ne-
gres du Cap
& ceux de
Gabon.

(93) Barbot, p. 396 & suiv.

(94) Bosman, *ubi sup.*

(95) La même raison, soutenue par l'ignorance,

a fait croire à quantité d'Ecrivains que le Nil étoit la source commune de toutes les rivières d'Afrique.

represente le Cap Lopez comme le refuge des Buffles. On trouve aussi beaucoup de Singes, & des Perroquets (96) gris.

CAP LOPEZ-
CONSALVO.

Suivant Bosman, le poisson est encore plus commun au Cap Lopez qu'à Rio-Gabon. Un jour au matin, dit-il, ses gens en prirent assez, d'un coup de filet (97) pour la provision de dix vaisseaux. Barbot dit, presque dans les mêmes termes, que d'un seul coup on peut prendre de quoi charger une Barque. Il ajoute que les huîtres n'y font pas en moindre abondance, & qu'on les voit pendre aux branches des Mangles ou des Peletuniers qui environnent la (68) Baye.

Les provisions, dont les Vaisseaux se fournissent ici, sont des bananes, des patates & des ignames, de la chair de buffle & de porc, de la volaille, du poisson, du poivre long, qu'on nomme autrement Pimento de Rabo, & du Pourpier. L'usage, pour tous les Bâtimens qui arrivent dans la rade, est de donner avis de leur approche par une décharge de quatre pieces de canon. Aussi-tôt les Habitans d'Olibato & des autres lieux voisins s'empressent d'ap-

Provisions
que les Vais-
seaux pren-
nent au Cap.

Usages du
Cap à l'arri-
vée des Vais-
seaux.

(96) Artus, *ubi sup.*

(68) Barbot, *ubi sup.* p.

(97) Artus, *ibid.*

CAP LOPEZ-
CONSALVO.

porter au rivage, du bois, de l'eau & toutes sortes de provisions. Ils tiennent en réserve certaines mesures de bois coupé, de la longueur de deux pieds, dont ils donnent la charge d'un Canot pour une barre de fer. L'eau fraîche se tire d'un grand Etang bourbeux, qui n'est pas loin du Cap. Elle se conserve fort bien en mer, & quantité de Matelots la trouvent plus saine que celle de St-Thomas & du Prince. Chaque Vaisseau donne pour le mouillage & pour la liberté de l'eau & du bois, une douzaine de couteaux, & quelques bouteilles de liqueurs fortes (99), qui font moins un droit qu'un présent.

Commerce
du Cap Lopez.

Bosman fait consister ici le Commerce, comme à Rio-Gabon, en ivoire, en cire & en miel, qui est en fort grande abondance dans le Pays. Mais il y vient tant de vaisseaux, qu'ils ne peuvent se flatter tous d'y trouver leur cargaison. Cependant un des Yachts de la Compagnie Hollandoise y prit, en 1698, trois ou quatre milliers d'ivoire & de cire. D'autres ont été plus (1) ou moins heureux. Barbot ajoute à ces richesses, du bois de teinture. Les échan-

(99) Description de la Pays par Bosman, p. 412
Guinée par Barbot, page & suivantes.
395. Description du même (1) Bosman, *ib.* p. 412.

ges se font pour des couteaux, du fer en barres, des colliers de verre, de vieux draps, de l'eau-de-vie, & du rum, des haches, des chaudrons & d'autres vaisseaux de cuivre, des armes à feu, de la poudre, du plomb & des balles. Le bois de teinture, que les Anglois appellent *Camwood*, appartient ici au Roi, qui le vend vingt cinq ou trente schellings le tonneau, c'est-à-dire, la valeur de ce prix en marchandises. La meilleure espece croît dans les terrains marécageux. Elle est dure, pesante, & du plus beau rouge; au lieu que celle des lieux hauts & secs est plus pâle & plus legere. Le bon *Camwood* du Cap Lopez est aussi estimé à Londres que celui de Scherbro (2).

CAP LOPEZ-
CONSALVO.

Où croît le
bon *Cam-
wood.*

§ I V.

Courans, Pluies, Vents de Commerce & Vents de Terre sur les Côtes de Guinée.

ATKINS, raisonnant en Physicien sur les mouvemens de la mer au long des Côtes de Guinée, a jugé que le principe de pesanteur dont le célèbre Newton s'est servi pour expliquer tous les phenomenes des marées, peut être appliqué ici aux courans. Il expose les

HISTOIRE
NATURELLE.

(2) Barbot, *ibid.* p. 395 & suivantes.

HISTOIRE
NATURELLE.

Regularité
des Courans,
excepté dans
les rivières &
les canaux.

faits, & tire ensuite la conclusion (3).

Dans les rivières de Gambia, de Sierra-Leona & de Gabon, dans les détroits & les canaux de Benin, & sur toute la Côte, les marées sont régulières; avec cette différence, que dans les rivières & les canaux où l'eau est refermée entre des rives peu éloignées, elles sont hautes & violentes; mais que sur les Côtes ouvertes, elles sont lentes & basses, ne s'élevant guères au-dessus de deux ou trois pieds. Cette remarque est sensible au Cap Corse, à Sukkonda, à Commendo & dans d'autres lieux. En un mot, par-tout où la Côte s'ouvre & s'enfonce par quelque détour, la marée est plus haute d'un, de deux, ou de plusieurs pieds, que sur des Côtes plus droites & plus unies, quoique fort voisines.

Observations
physiques &
nautiques sur
les Courans
de la Côte de
Guinée.

Les courans ont quelquefois ici leur direction avec le vent, quelquefois contre le vent, & forment des ondulations comme la marée. Dans d'autres temps, la surface de la mer, jusqu'à dix ou douze lieues du rivage, est immobile pendant plusieurs jours, sans qu'on y sente ou qu'on y apperçoive la moindre agitation.

(3) Les Observations suivantes contiennent, dans l'original, quelques superfluités qu'on a cru devoir supprimer.

Les courans dans la Baye de Benin, se portent également sur les deux rivages. Du côté du Sud, ils viennent des environs du Cap Lopez & de plus loin; & de la Côte de Popo, du côté de l'Ouest, c'est-à-dire, de dessous le vent; car on remarque les mêmes variétés dans les vents au long de la Côte, que dans les courans. C'est ce que tous les Vaiffeaux ont éprouvé en faisant voile au Royaume d'Angola, lorsqu'ils ont voulu suivre la terre, ou lorsqu'ils ont gagné l'Ouest de Popo ou de la Côte d'Or. Atkins est persuadé que la cause de toutes ces différences n'est que la forme des Côtes & les différentes qualités de l'air & des vents. La terre étant en droite ligne, sans Golfes & sans Bayes, à l'exception de celle de Benin & de Kalabar, le flux de la mer n'est pas plutôt arrêté par le rivage, qu'il tend naturellement vers l'enfoncement qui forme ce Golfe, & devient plus fort à mesure qu'il s'avance des deux côtés; parce que les Golfes ont dans la contraction de leurs eaux quelque ressemblance avec les canaux des rivières, qui à proportion de leur largeur, de leur profondeur, & de la mer qui est à leur ouverture, ont plus ou moins de courant au long de leurs rives. Les vents, qui

changent de route pour s'enfoncer dans la Baye, contribuent aussi à l'impetuosité des flots ; & l'on peut juger que la qualité même de l'air y a quelque part , lorsque la chaleur du Soleil attire des vapeurs qui vont se repandre en brouillard & en pluies vers le rivage. Que ne doit-on pas penser des pluies , qui durant , sans interruption , pendant cinq ou six semaines , fortifient encore la détermination des courans ?

L'Auteur examine pourquoi les courans prennent ordinairement leur direction sous le vent. C'est que le flux , dit-il , venant de l'immense étendue de l'Océan meridional , prend nécessairement son cours au long du rivage ; mais que le reflux , qui retourne aisément & comme également vers la mer , cause si peu d'alteration dans son cours , qu'à peine se fait-il appercevoir ou sentir à peu de distance. Le courant le plus impetueux que l'Auteur ait trouvé , fut à l'entrée du Golfe de Benin. Il avoit quitté la rade de Juida vers la fin du mois de Juillet ; quoique les courans , dans cette rade , fussent très impetueux vers le dessous du vent , il trouva que sans beaucoup de peine il auroit pû gagner les Isles de l'Amérique. Mais il en auroit desespéré , comme d'une en-

treprise impossible, si le même courant eût traversé toute la Baye. Il ne comprend pas même comment il put aller si loin au Sud, c'est-à-dire, sous le vent, à moins qu'on ne suppose que les eaux, que les courans amènent dans la Baye, sont reverberées au milieu de l'espace & tournent insensiblement vers la grande mer.

De ce petit nombre d'observations, Atkins croit pouvoir conclure : 1^o. Que dans toutes sortes de lieux il y a beaucoup de liaisons entre les courans & la marée; que c'est principalement la forme des Côtes qui sert à leur direction; que s'ils se trouvent resserrés entre deux rivages jusqu'à former une espèce de canal, l'élevation diurnale de l'Océan par la Lune rendra la marée rapide à proportion de la largeur & de la profondeur du canal; & que si la Côte est ouverte, comme en Guinée, ces marées deviendront de simples courans. Ces conclusions s'accordent avec les observations que l'Auteur a lues dans plusieurs voyages aux mêmes lieux, particulièrement avec celles du sixième voyage entrepris au nom de la Compagnie d'Angleterre (4), qui regardent le canal entre la Côte Orientale d'Afrique &

HISTOIRE
NATURELLE;

Conclusions
que l'Auteur
en tire.

(4) Voyez ci-dessus, Tome second de ce Recueil.

HISTOIRE
NATURELLE.

l'Isle de Madagascar. Comme ce canal est trop large & trop profond pour soutenir la marée dans une même direction, il s'y trouve des courans Nord & Sud, suivant que l'élevation de la marée porte au Nord ou au Sud de l'Isle; & ce qui confirme l'opinion de l'Auteur, c'est que ces courans sont plus forts dans les lieux où le canal est plus étroit, & varient sur les différens points du compas, à proportion que la mer s'ouvre au passage de la ligne.

Autres conclusions.

L'Auteur conclut en second lieu, que les courans & les marées ne s'apperçoivent que vers les Côtes, & qu'il est impossible de les découvrir à dix lieues en mer, ou à l'embouchure d'un canal. Il ajoute qu'ils peuvent varier suivant l'influence de la Lune & le changement de l'air (5). On a remarqué constamment, au long de la Côte, un retour de pluies d'Automne & de Printemps; mais celles-ci sont les plus longues & les plus continuelles, des deux côtes de l'Équateur. A Sierra - Leona, elles commencent au mois de Mai. Sur la Côte d'Or & sur celle de Juida, c'est au mois d'Avril. Elles sont précédées par les vents du Sud & du Sud-Est. De

* (5) Voyage de Guinée par Atkins, page 132 & suivantes.

l'autre

P'autre côté de la Ligne, le mois des pluies du Printemps, au Cap Lopez, est Octobre; au Royaume d'Angola, c'est Novembre. Les nuées, qui sont alors fort épaisses, rendent l'air plus froid. Aussi les Habitans donnent-ils à cette saison le nom d'hiver.

Atkins croit que la cause de cette irregularité est impenetrable. Mais c'est une observation générale, que le Soleil à l'équinoxe amene ordinairement la pluie. Le Docteur Clayton assure (6) qu'aux mois d'Avril & de Septembre les pluies sont grosses & fréquentes à la Virginie. On a fait la même remarque dans toutes les autres Contrées. Au Cap Corse, en 1721, elles cessèrent à la fin de Mai, après avoir duré six semaines sans interruption, sur-tout pendant la nuit, avec un tonnerre continu, des éclairs & des calmes. Tous les vents qui soufflerent dans cet intervalle furent Sud, & venoient directement de la mer. Les nuées qui contenoient la pluie arrivoient aussi de l'Océan, & sembloient se succeder avec beaucoup d'ordre. Lorsque l'horizon s'é-

HISTOIRE
NATURELLE

Explication
de divers phé-
nomènes.

(6) Voyez les Transac- 201, p. 781; & l'Abregé,
tions Philosophiques, N^o. Vol. III, p. 575 & suiv.

HISTOIRE
NATURELLE.

claircissoit, comme il arrive quelquefois dans ces saisons pluvieuses, le Soleil se faisoit sentir avec un redoublement de chaleur.

D'où viennent les pluies, dans les Pays voisins de la Ligne.

Les brouillards ordinaires dans les mêmes saisons, & ces rosées abondantes, qui dans les autres temps tombent chaque nuit sur le rivage, & rarement, ou jamais deux milles plus loin lorsqu'un Vaisseau est à l'ancre, sont une preuve assez forte que les vapeurs qui forment les pluies s'élevent moins du milieu de l'Océan, que des eaux moins profondes au long ou dans l'intérieur des Côtes. Autrement ces exhalaisons seroient beaucoup plus sensibles en pleine mer, au milieu de la masse d'eau dont on y est environné. Mais au contraire elles diminuent à proportion qu'on s'éloigne de la terre. Ajoutez, dit l'Auteur, que les vents de mer, qui amènent ordinairement les pluies, ne s'élevent, comme on le sçait fort bien, qu'à peu de lieues du rivage; & quoique leur regularité periodique, dans ces lieux voisins de la Ligne, soit un mystere fort obscur, il est certain qu'ils poussent visiblement ces nuées de terre, chargées de vapeurs aqueuses, qu'un

ait plus rarefié attire d'ailleurs assez naturellement, & dont il facilite la (7) HISTOIRE NATURELLE chûte.

Les vents differens de ceux de l'Europe, dont on trouve la description dans les mêmes Voyageurs, sont particuliers aux latitudes chaudes, tels que les vents de commerce (8); ou aux Côtes, tels que les Tornados & les *Matans* d'air. Ces vents sont Est, soufflent nuit & jour, pendant toute l'année & dans toutes les parties du globe maritime, soit Atlantique; Indien, ou Ameriquain; car quoique la cause qui les produit subsiste avec beaucoup de force, ils reçoivent, de la position des terres, des déterminations fort différentes & fort incertaines. Ils s'étendent jusqu'à trente degrés de latitude du Nord lorsque le Soleil est de ce côté de l'Equateur, & de même au Sud lorsqu'il est du même côté; se détournant où il est le plus éloigné, ici au Nord-Est, là au Sud-Est, & toujours le plus près du point Est de l'Equinoxial, ou du lieu où il est vertical.

Les meilleures raisons que l'Auteur Raisons de ce phenomene. apporte de ce phenomene sont: 1°. La

(7) Atkins, dans le même Voyage, p. 136 & suiv.

(8) Qu'on nomme aussi *Alifés*.

HISTOIRE
NATURELLE.

rotation diurnale de la terre sur son axe, dans laquelle l'air ou le vent vont à l'Ouest, relativement aux superficies; ce qui paroît d'autant plus vrai, que ces vents ne se trouvent que dans les plus grands cercles, où le mouvement diurnal est le plus prompt, & qu'ils sont aussi forts la nuit que le jour, aussi bien sur la Côte du Bresil, que vers la Guinée.

Raisons du
Docteur Hal-
ley.

Le Docteur Halley donne pour seconde cause permanente des mêmes effets l'action des rayons du Soleil sur l'air & sur l'eau, jointe à la nature des terres & aux situations des Continens voisins. Le Soleil échauffe & rarefie excessivement l'air dans toutes les latitudes entre le Zodiaque; ce qui paroît évidemment à la respiration de la plupart des animaux dans les calmes. Or, l'air devenant plus pesant dans les latitudes qui sont hors de son influence, presse avec beaucoup de force pour rétablir l'équilibre, & doit aller à l'Est pour suivre le Soleil. Les vents Ouest, qui rétablissent cette balance, en venant des latitudes au-delà des Tropiques, seroient aussi constans, suivant le Docteur Halley, & garderoient une circulation reguliere, si tout le globe

étoit composé d'eau. Dans l'état où sont les choses, ils sont les plus dominans depuis trente degrés jusqu'à soixante, avec une déflexion au Nord ou au Sud, causée par divers accidens : ils soufflent avec plus de force, parce qu'entr'autres raisons l'équilibre est retabli d'un plus grand cercle à un petit ; & pour confirmation de cette doctrine, ils entrent dans le vent de commerce, avec quelque deflexion au Nord-Est, ou plus au Nord, dans le point même de leur reception.

Sur la Côte de Guinée, au Nord de l'Equinoxial, les veritables vents sont Ouest, & gardent la direction du rivage lorsqu'elle est entierement à l'Est. Depuis la riviere de Gabon, sous la Ligne, les Côtes s'étendent vers le Sud ; & les vents courent du Sud-Est au Sud-quart-d'Est pour garder une espee de parallele avec la terre. Dans ces deux directions, la Côte sembloit détourner le vrai vent de commerce, comme les Caps détournent les marées ou les courans jusqu'au point où le passage est plus libre. Si dans quelque saison particuliere, comme dans celle des pluies, les vents deviennent plus Sud, & tombent directement sur le rivage, on s'ap-

HISTOIRE
NATURELLE.

perçoit qu'ils font foibles ; & le Soleil étant alors du côté Nord de l'Equinoxial , c'est probablement pour retablir l'équilibre de l'air de terre , qui est plus rarefié par une chaleur plus forte & plus refléchie.

Remarques
d'Atkins sur
d'autres voya-
ges.

A ces remarques l'Auteur en ajoute quelques - unes sur d'autres Voyages :
1^o. Il faut être hors de l'influence de la terre , sous le vent , pour trouver le veritable vent de commerce. Dans la mer de Guinée , cette distance des Côtes doit être de trente ou quarante lieues ; après quoi les Bâtimens qui vont en Amerique peuvent s'assurer de faire tranquillement quarante ou cinquante lieues toutes les vingt quatre heures.

Raison des
calmes qui re-
gnent dans
certaines lati-
tudes.

2^o. De l'un & de l'autre côté de la Ligne , les vents de commerce Nord-Est & Sud-est soufflant obliquement l'un contre l'autre , c'est , suivant Atkins , la raison du calme qui regne dans les latitudes qui sont entre quatre & douze degrés du Nord , parce que c'est le point de leur combat. L'Auteur en apporte pour preuve , 1^o que le vent de commerce Est - Sud s'étend ordinairement jusqu'au quatrieme degré du Nord ; & c'est aussi le terme du vent

de commerce Est-Nord. Les calmes & les petits vents peuvent varier un peu, suivant le lieu actuel du Soleil ; mais cette variété n'est jamais considérable ; & près des Côtes qui sont au-dessus du vent, ils seront accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluies continues.

3°. La vérité de cette observation est reconnue par tous les Vaisseaux, dans leur passage de Guinée aux Indes Occidentales, ou dans le passage d'Angleterre en Guinée. Il n'y a point de mois excepté. Le véritable vent de commerce diminue à mesure qu'ils approchent de ces latitudes, du côté d'en-haut, entre le Cap Verd & les Isles, tous les Navigateurs rendent temoignage qu'il est constamment accompagné de tonnerre & de pluies.

4°. Les mêmes effets, qui arrivent au commencement de ces vents, à vingt sept ou vingt huit degrés de latitude du Nord, doivent être rapportés incontestablement à la même cause.

De ces remarques l'Auteur est porté à conclure, qu'en faisant voile de Guinée, les latitudes calmes sont plus aisées à passer, à la distance de cent lieues du Continent d'Afrique ; & qu'il

HISTOIRE
NATURELLE.

en est à peu près de même du côté de l'Amerique; car il est persuadé que sous le vent comme au-dessus, la navigation est plus aisée dans cet espace, que plus loin ou plus près de la terre. La precaution, dit-il, n'est pas si necessaire aux Vaisseaux qui partent d'Angleterre, parce que le vent de commerce Nord-Est ne leur manque point jusqu'au-de-là du parallele de la Barbade, la plus meridionale des Colonies Angloises.

Vents de terre
& de mer.

Les vents ordinaires de terre & de mer ne s'étendent jamais bien loin. Les premiers, qui sont les plus foibles & les plus inconstans, souffleront d'une Isle dans toutes les parties d'une Rade; & l'Auteur ne s'attribue point assez d'experience pour juger s'ils soufflent en même temps de tous les côtés, ou si c'est alternativement d'un côté & de l'autre; quoique leur inconstance, ajoute-t-il, rende l'une & l'autre opinion également probable. On trouve ces deux vents sur toutes les Côtes entre les Tropiques. Ceux de mer arrivant vers dix heures du matin, rafraîchissent & raniment tout. Ceux de terre, qui leur succedent, commencent à la même distance du Soleil couchant au plus:

tard ; mais ils sont foibles , & presque toujours puans , sur tout lorsqu'ils passent au travers des Mangles , ou qu'ils viennent de quelque canton où les eaux soient dormantes. Il semble qu'ils ne doivent leur naissance qu'à la chaleur des rayons du Soleil. On ne sçauroit douter que l'air ne soit plus rarefié par la reflexion de ces rayons sur le corps solide de la terre , que sur un fluide : Ainsi , jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli après une rarefaction de trois ou quatre heures , le vent doit être de mer sur toutes les parties de la Côte , parce que la même cause y opere de même , & si cette rarefaction est limitée par une hauteur déterminée de l'atmosphère , les vents de mer qui doivent remplir les vuides ne dureront aussi qu'un temps déterminé , c'est-à-dire , deux , trois heures , ou plus.

On peut trouver , dans les mêmes principes , l'explication de certains vents qui s'élevent souvent sur les Côtes avec le Soleil du midi , jusques dans la latitude d'Angleterre. Les vents de terre , qui succedent pendant la nuit , lorsque le Soleil a perdu son pouvoir , semblent par leur foiblesse n'être que le retour de l'air , que la chaleur du

HISTOIRE
NATURELLE.

jour precedent a comme entassé , & qui comme tous les autres fluides , doit revenir à l'égalité par une espece de reflux , lorsqu'il s'est trouvé plus haut ou plus plein d'un côté que de l'autre (9). On a rendu compte dans l'Histoire Naturelle du dixieme Tome , des *Martans d'air* , ou des *Harmattans*.

(9) Voyage d'Atkins , p. 144 & suivantes,

Fin du XV^e Volume.

